THE J PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

PREMIER VOLUME.

(1856-1857.)

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES,

Paris, Rue des Saints-Pères, 8. | **Strasbourg,** Rue des Juifs, 33.

1857.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

PREMIÈRE RÉUNION

DU 5 DÉCEMBRE 1855.

PROCÈS-VERBAL.

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le cinq décembre, à deux heures après midi, les signataires de la liste ouverte conformément à la circulaire préfectorale du 27 octobre précédent, relative à la formation d'une Société pour la conservation des monuments historiques, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture du Bas-Rhin.

M. le Préfet du département, ayant déclaré la séance ouverte, a pris la parole pour expliquer la pensée et le but de l'institution dont la création est le fruit de son initiative. Il s'est exprimé à peu près dans les termes suivants :

« MESSIEURS,

« En répondant avec tant d'empressement à mon appel, vous avez donné à mon administration une marque de sympathie, et vous avez fait envers le pays un acte de patriotisme dont je dois, avant tout, vous remercier, et dont je suis particulièrement reconnaissant.

« Préserver d'une destruction totale et conserver aussi longtemps que possible les ruines historiques qui, dans

cette contrée ajoutent au charme du paysage la poésie comme les enseignements de l'histoire, est une pieuse entreprise, dans laquelle vous trouverez le Gouvernement comme protecteur, l'administration comme guide, et tous les hommes intelligents comme appuis ou comme imitateurs.

« De l'autre côté du Rhin où les guerres et les discordes civiles ont accumulé les ruines; en Angleterre où l'action destructive du temps a aussi exercé ses ravages, non-seulement on les conserve, mais on les relève et, sur les montagnes du pays de Galles, on voit se dresser de nouveau, par les soins des commissaires des eaux et forêts anglais, les châteaux militaires construits par Édouard I.er

« Notre société naissante, dont je définirai tout à l'heure le but plus modeste, s'appuie donc sur de nobles exemples, et l'intérêt que nous éprouvons pour nos vieux monuments n'est pas un sentiment capricieux et isolé : ceci soit dit pour répondre à quelques objections d'esprits trop positifs. D'ailleurs une génération comme la nôtre, un empire comme celui de la France, qui élèvent tant de monuments et préparent de si belles pages à l'histoire, doivent se montrer pieux envers le souvenir des aïeux : c'est tout à la fois de la générosité envers le passé et un exemple pour l'avenir.

« Si vous approuvez ma pensée, la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace doit, pour être réellement utile et durable, limiter son action et la coordonner avec celle des pouvoirs publics dont elle ne peut prendre la place, mais dont elle peut préparer, éclairer et faciliter les décisions : conserver et non restaurer, tel doit être notre but, parce que l'un est possible, utile sans contestation, et que l'autre présente des difficultés insurmontables à une réunion comme la nôtre.

« Mais, dans cette limite, le champ de vos travaux et la sphère de votre activité sont encore très-vastes. Un in-

ventaire bien sommaire des seuls monuments et ruines de ce département en élève le chiffre à plus d'une centaine, et il en est dont l'intérêt est immense, dont la ruine imminente pourrait être prévenue avec très-peu de frais et quelques soins. Lorsque votre active intervention sera parvenue à signaler un monument, à en éclairer le passé, à lui donner un garde vigilant, à faire les légers sacrifices que réclament quelquefois les mesures de conservation, enfin, à appeler l'intervention de l'autorité supérieure dans les circonstances importantes, elle aura certainement produit d'heureux fruits.

«Peu à peu, le compte rendu de vos travaux, les faits qu'ils mettront en lumière, constitueront un bulletin intéressant, un supplément progressif et continuel aux savantes publications dont l'Alsace a conservé l'habitude.

«Les statuts que je propose à votre approbation ont pour but de réaliser ce plan. Très-concis dans leurs prescriptions essentielles, limités aux dispositions indispensables, pour que le but de la Société soit atteint et ne puisse être dépassé, ils recevront d'un règlement particulier les développements nécessaires.

«Bien qu'elle ne s'étende en ce moment qu'au département du Bas-Rhin, la Société que nous fondons est destinée à embrasser dans sa sollicitude toute la chaîne des Vosges. J'ai déjà fait à mon collègue du Haut-Rhin un appel qui a été accueilli avec bienveillance. Le département des Vosges ne nous refusera pas son assentiment, lorsque nous serons définitivement constitués. Nous avons donc en perspective tous les éléments de la vie, l'œuvre du jour et les espérances du lendemain.»

M. le Préfet soumet ensuite à l'assemblée un projet de statuts qui, après délibération, est sanctionné dans les termes suivants :

Article premier. L'association prend le nom de Société pour la *conservation des monuments historiques de l'Alsace.*

Elle a son siége au domicile de son président.

Art. 2. Son but est la conservation des monuments historiques. A cet effet, elle les recherche, en constate l'état, en provoque la conservation en intervenant auprès de l'État, des communes ou des particuliers, afin d'obtenir les mesures nécessaires pour en prévenir la ruine. Au besoin, elle aide à ces mesures par des subventions, des frais de garde ou des travaux de consolidation qu'elle fait exécuter elle-même.

Dans aucun cas, elle n'entreprend des travaux de reconstruction ni de restauration.

Art. 3. Le nombre des membres de la Société est illimité. La cotisation de chaque membre est fixée à *dix francs* par an pour toutes choses, et sans que cette cotisation puisse être augmentée, ni qu'il puisse être fait d'appel de fonds sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 4. La Société est représentée par son bureau, composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

Le Préfet du Bas-Rhin est, de droit, président honoraire.

Les intérêts de la Société sont gérés par un Conseil d'administration, composé de vingt membres, y compris ceux composant le bureau.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés à l'élection, en assemblée générale, par voie de scrutin.

Le président est élu chaque année, également par l'assemblée générale, et est indéfiniment rééligible.

Les autres membres du bureau sont désignés par le Conseil d'administration, qui les choisit dans son sein.

Les membres du Conseil d'administration seront renouvelés par cinquième, chaque année, à la suite de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société se réunit au moins une fois par an, en assemblée générale, pour entendre le compte rendu de ses travaux et de l'état de son administration.

Art. 6. Un règlement intérieur déterminera les mesures de détail nécessaires à l'exécution des présents statuts.

Art. 7. — *Transitoire.* Il ne sera désigné, à la première élection, que la moitié des membres du Conseil d'administration, y compris le président, dont la nomination fera l'objet d'un scrutin spécial. Le Conseil sera complété dans la première assemblée générale qui suivra.

Le scrutin a ensuité été ouvert pour la nomination du président et des neuf autres membres composant la première moitié du Conseil d'administration, les nominations devant avoir lieu à la majorité relative.

M. le Préfet a invité MM. Dubois, procureur impérial, Durrieu, receveur général, et Prost, membre du Conseil général, à prendre place au bureau comme scrutateurs.

Le dépouillement de ce scrutin a été commencé, puis interrompu à cinq heures du soir, pour être continué le lendemain à deux heures après-midi.

S. Migneret.

Dubois. Durrieu. Ch. Prost.

Et le 6 décembre, à deux heures après-midi, le bureau spécial composé ainsi qu'il a été dit ci-dessus, s'est réuni de nouveau, et a terminé le dépouillement du scrutin, qui a donné les résultats suivants :

Nomination du président.

M. Spach, archiviste du département, a été élu par 38 suffrages.

Ont obtenu ensuite le plus grand nombre de voix :

M. le Bon Alfred Renoüard de Bussierre, 20.

M. le professeur Ehrmann, 5.
Plusieurs voix perdues.

Nomination de neuf membres du Conseil d'administration.

MM. Piton, propriétaire et homme de lettres, 45 voix.
Jung, professeur et bibliothécaire, 39.
Heitz, imprimeur-libraire, 38.
Levrault, percepteur à Obernai, correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques, 35.
Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, 34.
Straub, professeur au petit Séminaire, 24.
Guerber, curé à Haguenau, 24.
De Ring, 22.
Drion, président du tribunal de Schlestadt, 21.

De quoi a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par M. le Préfet et les membres du bureau spécial.

S. Migneret.

Dubois. Durrieu. Ch. Prost.

Deuxième séance générale de la Société tenue le 11 février 1856, sous la présidence de M. Spach.

M. Migneret, préfet du Bas-Rhin et président honoraire, assiste à la séance.

Les membres du bureau et ceux de la commission sont présents. Quatre-vingts membres environ sont sur les bancs de l'assemblée.

L'ordre du jour appelle M. le président à rendre compte à l'assemblée des travaux préparatoires du bureau et de la commission.

M. Spach remercie en ces termes la Société de la confiance qu'elle a bien voulu lui accorder en le nommant son président.

Messieurs,

Le Comité d'administration, dont j'ai l'honneur d'être l'organe en ce moment, s'est appliqué, immédiatement après la première séance générale du 5 décembre dernier, à compléter nos statuts organiques, en élaborant le règlement intérieur qui devra servir à nos travaux.

Nous aurions pu, à la rigueur, soumettre ce projet à votre discussion avant la fin de l'année 1855. Mais la convocation de ceux d'entre vous, Messieurs, qui n'habitent point le chef-lieu, nous a semblé offrir quelque inconvénient au milieu de l'hiver; il était convenable d'ailleurs de laisser à chacun d'entre vous le temps d'examiner à loisir ces articles complémentaires de notre organisation, afin que nous pussions tous arriver à cette réunion avec des idées bien arrêtées sur le contenu du projet et sur les changements et additions à y faire.

Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que nous donnions quelque extension au programme primitif, sans toutefois nous écarter du but de notre Société.

Le Comité a été de l'avis unanime, en se conformant aux errements suivis par toutes les sociétés archéologiques de France ou de l'étranger, qu'une association pareille à la nôtre ne devait point se borner à signaler au Gouvernement les édifices ou les ruines historiques en danger de disparaître de la surface du sol; la publication d'un bulletin modeste, dans un juste rapport avec nos ressources pécuniaires, d'un bulletin où trouveraient place des monographies sur les monuments et la copie des titres, intimément liés à l'histoire de nos édifices, nous a paru indispensable. L'acquisition éventuelle d'objets d'art, relatifs à l'histoire d'Alsace, et leur dépôt dans nos archives futures, rentre de même, à notre avis, dans le cercle de nos devoirs, si notre caisse, bien entendu, arrive à un état prospère par l'adjonction de nouveaux membres.

Ces idées ont été communiquées au fondateur de notre société, et ont obtenu son assentiment préalable. M. Migneret avait d'ailleurs indiqué lui-même la voie que nous espérons voir adopter par vous. Dans son discours d'ouverture, si net et si chaleureux, qui est sans doute encore présent à votre mémoire, il a dit expressément «*que le bulletin de la Société constituerait le supplément progressif aux publications savantes dont l'Alsace a conservé l'habitude.*»

Quand vous aurez, Messieurs, discuté et adopté le projet de règlement, vous aurez à compléter, par le choix de dix membres, votre Comité d'administration, qui nommera dans son sein un vice-président et un second secrétaire. Les membres en fonction ont conféré à M. de Ring la charge de premier secrétaire, et à M. Klotz, celle de trésorier. Vous approuverez, j'en suis sûr, ces choix.

Si, dans la séance d'aujourd'hui, le temps ne nous fait point défaut, le membre qui a l'honneur de vous parler, et auquel vous avez bien voulu conférer, à sa grande confusion, les fonctions de président, prendra la liberté de vous donner lecture, par extrait, d'un travail historique sur le château de Hohenkœnigsbourg.

C'était, pour lui, le seul mode de répondre, dès le début, à un suffrage qu'il sait bien ne point mériter lorsqu'il jette les yeux autour de lui dans cette enceinte et qu'il y voit des correspondants de l'Institut de France, des archéologues de profession, des érudits connus de l'Europe savante, et des positions sociales devant lesquelles il aurait aimé s'effacer. Messieurs, je suis encore en ce moment, après deux mois de réflexion, à me demander quels sont les titres qui ont pu me valoir ce témoignage inattendu de votre confiance, et je ne puis les trouver que dans la bienveillance, innée aux Alsaciens, qui tient compte à l'un de ses plus obscurs enfants, de ses intentions et de ses essais plutôt que de ses travaux accomplis.

Aussi longtemps que vos désirs me maintiendront dans ce poste d'honneur, j'apporterai à l'accomplissement des devoirs qu'il m'impose l'ardeur et la ponctualité sans lesquelles on n'accomplit aucune tâche, de quelque nature qu'elle soit. Celle que nous nous imposons librement, si elle n'est point appréciable au point de vue matériel, satisfait certes un besoin moral : le respect du passé. Ce culte réunit tous les hommes de cœur et d'intelligence. Sur ce terrain nous marcherons, j'en suis sûr, toujours d'accord, et nous apporterons, chacun dans la mesure de ses forces, une pierre à l'édifice que nous essayons d'élever à la mémoire de nos pères.

Après ce discours, dont la fin est accueillie par les murmures approbateurs de l'assemblée, le président donne lecture du projet de règlement intérieur tel qu'il a été distribué aux membres de la Société.

Les articles I, II, III, IV, V sont adoptés sans réclamation. Mais les articles VII et VIII, ayant donné lieu à quelques observations de la part de MM. de Schauenburg, d'un côté, et Durrieu et de Bussierre, de l'autre, et ces observations ayant amené la proposition d'une nouvelle rédaction du paragraphe VIII, MM. le Préfet, Spach, Eissen, Piton et d'autres membres prennent part à la discussion qui se résume par la transposition des articles VII et VIII, et par une nouvelle rédaction du premier, telle qu'elle est formulée par M. le Préfet.

Les articles IX, X, XI et XV ont aussi reçu quelques changements proposés et discutés dans l'assemblée. La rédaction nouvelle, dans son ensemble, est ainsi conçue :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ALSACE.

Article premier. Le Comité d'administration, établi en vertu de l'article 4 des statuts, est chargé d'établir la liste complète des anciens monuments d'architecture religieuse, militaire et civile, dans le territoire répondant à l'ancienne province d'Alsace (départements du Haut- et du Bas-Rhin).

Art. 2. Cette liste dressée, il avisera aux moyens de faire lever des plans exacts de ces monuments dans leur état actuel; il provoque ou encourage la confection des plans figuratifs de ces édifices dans leur ancien état; il collecte, soit au moyen de dons volontaires, soit par des acquisitions de rencontre, discutées en séance, les dessins représentant ces monuments.

La collection de ces plans et de ces dessins sera déposée aux archives de la Société.

Art. 3. Les archives de la Société serviront aussi de dépôt :

1° Pour les copies des chartes et documents de toute nature, constatant l'histoire des monuments;

2° Pour les extraits des ouvrages historiques, faisant mention de ces monuments;

3° Pour les monographies, qui seront fournies par des membres du Comité ou de la Société.

Il ne pourra, sous aucun prétexte, être alloué des frais de copie.

Art. 4. Dans le cas, où les ressources de la Société le permettront, le Comité pourra faire l'acquisition d'objets d'arts, tels que bas-reliefs, statuettes, vases, ustensiles, inscriptions, etc., relatifs à l'histoire de l'Alsace en général, dans le but d'empêcher leur exportation à l'étranger.

Les objets seront réunis dans un musée.

La Société statuera ultérieurement sur le local de ce musée.

Art. 5. Le Comité pourra proposer, à la Société réunie en assemblée générale, soit la reproduction d'objets d'arts, par la gravure, soit l'impression des documents historiques ou des monographies, dont la publication aura réuni, par leur intérêt palpable, la majorité absolue des suffrages.

Le bulletin de la Société, contenant aussi le résumé des procès-verbaux, sera distribué de droit aux membres de la Société.

Il pourra être transmis des exemplaires aux Sociétés savantes de la France ou de l'étranger.

Cette disposition s'applique aussi aux objets d'arts reproduits par la gravure.

Art. 6. Les dispositions indiquées dans les art. 4 et 5,

demeurent subordonnées au but premier et principal de la Société, savoir : la conservation des monuments historiques.

Art. 7. Les fonds de la Société se composent :

1° Du produit des souscriptions ;

2° De la subvention départementale ;

3° Des dons éventuels du Gouvernement ;

4° Des libéralités éventuelles.

Le budget annuel des recettes et dépenses est arrêté chaque année par le Comité d'administration.

Le trésorier est chargé de la rentrée des souscriptions ; il ne peut faire aucune dépense sans un mandat signé par le président, en vertu des délibérations du Comité d'administration.

Art. 8. Néanmoins, dans le cas où le concours de la Société est réclamé d'urgence, par les communes ou par les particuliers, propriétaires de monuments, le Comité peut accorder des subventions modiques, à titre de dons, et sans que des droits ultérieurs puissent être établis sur ce premier secours. (V. art. 2 des statuts.)

Art. 9. Le Comité d'administration se réunit les premiers lundis de chaque mois.

En cas d'urgence, le président peut convoquer des réunions extraordinaires.

Art. 10. Le président signe les procès-verbaux des séances, dressés par l'un des secrétaires, et adoptés par le Comité.

Les propositions verbales des membres du Comité et les propositions écrites des membres de la Société, hors des assemblées générales, sont discutées, adoptées, ajournées ou rejetées, en séance mensuelle.

Art. 11. Il pourra être alloué, d'urgence, des indemnités aux hommes de l'art, dont la coopération aura été réclamée pour l'exécution des mesures adoptées dans l'intérêt de la conservation matérielle des monuments.

Art. 12. Le président donne connaissance au Comité de la correspondance, tenue dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Il répartit entre les deux secrétaires les lettres qui nécessitent une réponse; il prend part lui-même à cette correspondance.

Les convocations des membres du Comité, et celles de l'assemblée générale, se feront trimestriellement, à tour de rôle, par l'un des secrétaires.

Art. 13. Le Comité d'administration propose à l'assemblée générale les candidats auxquels il désire conférer le titre de membre honoraire, à raison d'une coopération active au but de la Société.

Les membres honoraires de la Société et les correspondants de la commission assistent, de droit, aux assemblées générales; ils peuvent être convoqués aux réunions mensuelles du Comité d'administration.

Art. 14. A l'expiration de chaque année et en assemblée générale, l'un des secrétaires, désigné par le président, rend compte des travaux de la Société.

Le trésorier présente un compte détaillé des recettes et dépenses.

Le président arrête l'ordre des séances générales, il désigne les mémoires ou extraits de mémoires, qui seront lus en assemblée; il soumet à l'assemblée les modifications ou adhésions que le Comité aura jugé convenable d'apporter au règlement intérieur.

Les procès-verbaux de ces réunions solennelles seront imprimés et distribués aux sociétaires.

M. le président fait ensuite part à l'assemblée de la nomination provisoire des dix membres que la commission doit s'adjoindre. Ce sont MM. le grand-vicaire Schirr, Grass,

Eissen, Petit-Gérard, Bœrsch et Perrin[1], à Strasbourg; MM. Arth, à Saverne; Ohleyer, à Wissembourg; Coste, à Schlestadt; et le baron Mathieu de Faviers, à Kintzheim.

M. Coste n'ayant point cru devoir accepter, est remplacé par M. Ringeisen. Aucune réclamation ne s'étant élevée, la nomination de ces dix nouveaux membres est définitivement adoptée par l'assemblée.

M. le président consacre la dernière partie de la séance à la lecture d'une monographie sur le Hohenkœnigsbourg, travail qu'il a puisé dans les archives du département, et dont la lecture a été écoutée par l'assemblée avec intérêt.

Ce travail sera joint au premier cahier de la publication de la Société.

1. M. Perrin a refusé : sa place reste encore vide.

LE CHATEAU DE HOHKŒNIGSBOURG.

Il n'est personne d'entre vous, Messieurs, qui ne connaisse le château de Hohkœnigsbourg. Ses ruines imposantes, situées sur la lisière même des deux départements, appartiennent à l'Alsace entière; j'ai pensé que je ne serai pas malvenu en vous communiquant, sur l'histoire de ces restes de notre moyen âge, quelques notes empruntées au riche dépôt dont j'ai l'honneur d'être le gardien. Ce serait tomber dans le lieu commun que d'insister sur l'intime corrélation entre les monuments et les chartes ou les titres écrits; ils s'expliquent les uns les autres; ils se servent de commentaire mutuel. Les pierres d'un édifice ne sont que les témoins muets des siècles; leur vie est dans les annales qui relatent les faits de ce passé séculaire. D'un autre côté, une charte, quelque intérêt que présente son contenu, se colore d'un reflet inaccoutumé, lorsqu'elle s'applique à une localité connue, dont toutes les traces ne sont pas encore effacées du sol. Veuillez donc, Messieurs, accueillir sans trop d'impatience l'analyse succincte d'une série de titres, en grande partie inconnus et inédits, relatifs à Hohkœnigsbourg.

Il demeure bien entendu que, vos moments étant comptés, je ne vous donne point ici une monographie étendue et complète du château; je me bornerai à rappeler sommairement les points principaux de son existence, antérieurs au 16e siècle; mais arrivé sur un domaine et dans un temps qui m'est plus spécialement connu [1], je serai plus explicite. Vous ne venez point ici chercher les émotions que la poésie, le conte et le roman essayent de faire naître à la vue de ces

1. Les *fiefs* de l'Intendance d'Alsace (série C, carton 54, travée 54) renferment une série de titres du 16e siècle, relatifs au château de Hohkœnigsbourg.

demeures seigneuriales; la réalité vous suffit; je m'appliquerai à la reproduire, simple et austère; je compte toutefois sur l'intérêt qu'inspirent d'eux-mêmes les détails et les noms, lorsqu'ils se rattachent à une grande époque historique et à un édifice aussi princier que celui dont je vais vous entretenir.

Schœpflin et Schweighæuser se sont occupés sommairement de Hohkœnigsbourg; je tiens en main une monographie descriptive, inédite, de feu le docteur Pfeffinger, historien de Hohenbourg, et un autre manuscrit dû à l'un de nos collègues (M. Heitz), qui en a donné lecture, il y a treize ans dans un cercle modeste, précurseur de la réunion à laquelle je m'adresse en ce moment.

Moi-même, j'ai, il y a bientôt vingt ans, inséré dans un vaste recueil contemporain, une notice littéraire sur Hohkœnigsbourg (Encyclopédie des gens du monde; tome XIV, p. 133 et suiv.). J'ai donc, par devoir, examiné et comparé à plusieurs reprises les données diverses sur l'origine de ce château; mais de cet examen est résulté pour moi la conviction, qu'il en est du point de départ de ce monument royal, comme de celui de la plupart des grandes familles et des grands édifices; il se perd dans la nuit des temps; nous en sommes réduits, sous ce rapport, à des hypothèses plus ou moins acceptables.

Que la fondation de Hohkœnigsbourg appartienne aux Romains, aux rois francs, aux empereurs de la maison de Souabe, ou bien aux ducs de Lorraine descendants du duc Ettiche d'Alsace, peu importe pour le but que je me propose en ce moment; j'écarte à dessein les recherches sur une origine contestable et contestée; je me place au milieu du 15e siècle, époque à laquelle le château apparaît pour la première fois d'une manière précise, comme fief lorrain, tenu par les de Werde, landgraves d'Alsace, et après la

mort du landgrave Henri (1238), temporairement par Cunon de Bergheim[1].

Les Rathsamhausen paraissent avoir été propriétaires ou tenanciers féodaux d'une partie du château de Hohkœnigsbourg en 1267. Dans une charte datée du 22 septembre de cette année, chacun des membres de cette noble famille s'engage à ne point donner ni aliéner une partie quelconque du château sans le consentement préalable de tous les autres membres[2].

Quoi qu'il en soit, les comtes d'Œttingen, héritiers du landgraviat d'Alsace, par un arrangement passé avec les derniers de Werde, les comtes d'Œttingen disposèrent du château de Kœnigsbourg, en 1359, en faveur de l'évêque

1. Voir Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 539, et *ill.*, II, p. 130, 533.

2. Schœpflin, en faisant allusion à cette charte, croit qu'il s'agit du château situé au-dessus du village de Kintzheim *(Kunigsheim)*, qui fut engagé 21 ans plus tard aux Rathsamhausen par l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Voir Schœpflin-Ravenèz (V, p. 594 et 801). — Je ne sais sur quelle hypothèse plausiblese fonde cette assertion. Le texte de la charte que je donne ici en entier est trop explicite pour laisser subsister un doute.

« *Noverint omnes tam presentes quam futuri quod nos de Racenhusen, Ego Fridericus et filius meus Fridericus et ego Philippus et filius meus Hartmannus et ego Hartmannus et filii mei Ulricus et Hartmannus pro nobis et pro liberis nostris quos jam habemus vel habituri sumus jurati promisimus quod hoc fideliter servabimus quod scriptum sequitur, videlicet quod quilibet nostrum predictorum de porcioneque eum contingit in castro* KUNEGESBERG *cum suis attinentiis nihil faciet sine consensu omnium predictorum hoc est ut nulli alienet a nobis nec det neque vendat nisi inter nos pacto predicto in eadem porcione manente.*

« *Et si aliquem ex nobis contingeret mori sine liberis ad quos hereditas predicte porcionis devolvi haberet* (sic); *vel si vivens predictam hereditatem ulterius de jure possidere non deberet, tum predicta hereditas devolvetur ad alios omnes qui in predicto pacto comprehensi sunt. Omnia eciam predicta servabuntur a liberis nostris et eorum successoribus. Ut autem predicta maneant firma presentem cedulam sigillis nostris fecimus roborari. Testes sunt hujus domini dicti Snellones et b..... de brunner et plures alii. Acta sunt hec 1267. Indictione decima.* »

Au dos de la charte dont les sigilles manquent : *Hohenkunigsperg das slos.*

de Strasbourg (alors Jean de Lichtenberg). Le duc Jean de Lorraine, n'ayant pas même été consulté pour cet acte de cession, il s'ensuivit, pendant une vingtaine d'années, des tiraillements entre la maison de Lorraine et les prélats de Strasbourg. Des inféodations du château furent accomplies en dépit de l'évêque (en 1365 et 1369, à Burkard de Fénétranges); un moment Hohkœnigsbourg, arraché à Lambert de Buren, successeur de Jean de Lichtenberg, fut même engagé par le prince lorrain au duc de Wurtemberg; mais le prélat Fréderic de Blankenheim l'arracha de nouveau, par voie d'échange, à ces mains étrangères, et dès lors les évêques restèrent pendant un siècle les seigneurs féodaux de la pittoresque forteresse (de 1370 à 1480).

Le 15e siècle était, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, une époque d'anarchie sans exemple. Hohkœnigsbourg n'échappa point à l'état général des choses; ce château était trop bien situé sur le bord et au-dessus de la grande voie de communication entre la Suisse et la vallée moyenne du Rhin pour ne pas devenir l'asile de quelques caractères audacieux. Comment était-il arrivé, en dépit de l'autorité épiscopale, que des brigands cuirassés s'y soient établis? je l'ignore, mais le fait est positif. Vers 1454, une nichée de gens de sac et de corde, qui se disaient chevaliers, occupait Hohkœnigsbourg, et venait fondre sur les marchands qui allaient de Bâle à Strasbourg et à Francfort, ou qui en revenaient. L'image des oiseaux de proie qui s'abattent du haut de leurs aires, appliquée à ces bandes, quelque rebattue qu'elle soit, est cependant la seule exacte. J'ai le regret de rappeler que le bailli de Markolsheim, Gauthier de Dhan, de concert avec ces brigands, se rua sur une compagnie de noces, composée d'une centaine de personnes qui, de Fribourg-en-Brisgau, se rendaient à Colmar. Il s'ensuivit une scène, digne à la fois des pinceaux de Breughel et de Teniers. Mais

l'attentat ayant porté sur des gens de qualité, l'indignation publique se fit jour. Des milices venues de Strasbourg, Colmar et Schlestadt, sous la conduite de Jean et d'Antoine de Hohenstein, allèrent assiéger Hohkœnigsbourg, où les voleurs s'étaient réfugiés avec leur butin. Grâce à un compromis, ils eurent la vie sauve; les conquérants vendirent le château, et l'année suivante d'autres chevaliers pillards y avaient de nouveau fixé leur résidence. C'était à recommencer.

On toléra encore pendant quelques années ces incroyables exactions, lorsqu'en 1462[1], de notables citoyens de Strasbourg, allant à Bâle, furent pillés par les bandits de Hohkœnigsbourg, parmi lesquels figurait un enfant prodigue, Adam Riff, le fils d'un ammeistre de Strasbourg. Ce fut de nouveau un cri de réprobation universelle; tout le pays prit les armes pour mettre à la raison cette poignée de vauriens qui bravait les lois dans son repaire inaccessible à des forces isolées. Pour le coup, l'évêque de Strasbourg, le sire de Ribeaupierre, l'archiduc Sigismond d'Autriche firent cause commune avec les villes. Strasbourg fournit sa formidable artillerie, et du haut d'une éminence, située au midi du château, on se mit à le canonner pendant cinq jours (du 22 au 27 octobre). La garnison se rendit à discrétion, et ne fut cependant pas pendue ; on se contenta de détruire en partie le château, qui fut remis entre les mains de l'archiduc d'Autriche.

Les bandits délogés et réfugiés je ne sais où, eurent l'audace, quatre ans à peine après cet événement, d'envoyer un défi à ce prince lui-même. Il ne paraît pas qu'il ait tenu compte de cette bravade, car en 1480, après avoir résisté d'abord aux injonctions et à un arrêt de l'Empereur Fré-

1. En 1472, d'après d'autres données.

deric III (de 1479), il inféoda le château aux frères Oswald et Guillaume de Thierstein et prescrivit aux Strasbourgeois, chose humiliante! de relever la forteresse ruinée et de ne point troubler les nouveaux feudataires.

La charte originale[1] rappelle les circonstances qui ont fait tomber le château dans ses mains (*nach dem wir mit sand andern das Schlos Hohenkœnigsperg erobert, zerprochen, und zu unsern handen bracht haben*), et énumère les services qui ont valu cette récompense aux Thierstein[2].

Cinq ans plus tard l'empereur Fréderic III déclare[3] que le château de Kœnigsbourg relevera à l'avenir de la maison d'Autriche et non de l'empire; et en 1501 l'empereur Maximilien I confère le même fief *(Burgstall et Schloss)* à Henri de la même famille de Thierstein.

Il est donc constaté, de toute manière, qu'à l'entrée du 16e siècle, la maison d'Autriche avait le domaine direct de ce château fort; aussi devait-il tenter les ennemis intérieurs de la famille de Habsbourg qui grandissait de ce moment à vue d'œil, et fondait avec une légitime satisfaction, sa puissance sur l'ordre public rétabli par ses soins.

Au nombre des adversaires allemands de Maximilien, figurait en première ligne, *l'Electeur palatin*, Philippe, alors encore préfet de la Décapole alsacienne *(Landvogt im untern Elsass)*. Son lieutenant ou sous-préfet *(Unterlandvogt)* Jacques de Fleckenstein, résidant à Haguenau lui transmet

1 Liste d'une d'Alsace. Fiefs. Carton 54, article 3, n° 5.

2 Il confère le *Burgstall* et le *Schloss*, à titre de fief, au comte Oswald de Thierstein pour services rendus comme commandant supérieur et Landvogt en Alsace, pendant la guerre contre Charles-le-Téméraire, et à son frère Hermann, pour services rendus et encore à rendre à la maison d'Autriche. — Les Thierstein descendaient d'une très-ancienne famille originaire du Frickthal (canton d'Argovie). Le père d'Oswald, le comte Jean, avait été landvogt autrichien en Alsace et protecteur du concile de Bâle.

3 Charte de 1485, carton 54, art. 3, n° 6.

à la date du dimanche *Lætare* 1504 le rapport d'un ingénieur, Albert de Berwangen, « qui se fait fort de prendre Hohkœnigsbourg au nom de l'électeur, pourvu qu'on lui « donne une troupe résolue, à la tête de laquelle il puisse « s'emparer de ce qu'il appelle *le vieux château*. Une fois « maître de ce point, il serait facile d'incommoder le château « neuf, en construisant une terrasse, sous laquelle on « s'abriterait; le vieux château d'ailleurs est protégé par « quatre murs transversaux, derrière lesquels on ne pourrait « inquiéter les assaillants. » Tels sont les termes curieux de la dépêche de l'Unterlandvogt; la pièce jointe de l'ingénieur est plus curieuse encore, mais plus confuse, et plus difficile à saisir en son entier. Albert de Berwangen « fixe le chiffre du secours, dont il aurait besoin, à trois cents hommes, qui devront être composés en partie de charpentiers et de maçons. Une fois le vieux château pris, on y placerait des couleuvrines et des apparaux grands et petits, derrière le parapet. De cette façon il serait facile d'abîmer la porte de Hohkœnigsbourg et de dominer les quatre ou cinq chemins qui aboutissent au château fort. La terrasse ou l'avance déjà mentionnée dans la dépêche de Fleckenstein, est indiquée ici, comme devant être éventuellement établie à l'étage du milieu, pour offrir sous son couvercle un abri aux tireurs. Derrière le vieux château, il faudrait aussi établir une tranchée (*einen Laufgraben*) sur le revers de la montagne du côté de St.-Hippolyte, et y construire un blokhaus de fortes bordures (*von starken bræmen*); de cette manière on intercepterait toute communication de la garnison avec le dehors. »

Ces pièces que j'emprunte au fonds de la préfecture de Haguenau[1] sont isolées; évidemment l'électeur, bientôt après dépossédé de la landvogtey de Hagenau, n'a pas cru

1. Liasse I du fonds de la préfecture de Haguenau, n° 11, ou liasse 299 de la série C, n° 11. (Voir les deux titres transcrits p. 17 et 18.)

devoir ou n'a pu donner suite à une proposition aussi aventureuse. Mais il en résulte pour nous la constatation de l'existence d'un fort, appelé au 16e siècle *l'ancien castel*, presque contigu à l'enceinte du grand château reconstruit par et pour les Thierstein, vers la fin du 15e siècle [1].

Le fief autrichien de Hohkœnigsbourg ne resta pas même quarante ans entre les mains des Thierstein. Dès 1517, Henri de Thierstein [2] offre de vendre ses droits à l'empereur Charles V, pour la somme de 12,000 florins, payables en trois annuités, sous condition toutefois de rester usufruitier, sa vie durant, du château ainsi que du village d'Orschviller qui en dépendait; il réserve de plus le droit de rachat ou de retraite à sa postérité mâle, s'il devait lui en survenir. L'acte de vente fut réalisé en 1518, aux conditions relatées dans le projet; de plus, le vendeur obtenait une pension de 600 florins, à titre de gardien du château et éventuellement 200 florins de pension pour sa veuve.

Henri de Thierstein mourut bientôt après la signature de l'acte et avec lui s'éteignit cette antique famille, originaire du Frickgau, qui remontait aux premières années du 12e siècle.

La maison d'Autriche établit dès lors à Hohkœnigsbourg une série de gouverneurs ou de châtelains, tels que: Armstorffer (en 1521); Martin de Thann (en 1522); Urbain de Landeck (en 1527); Jean Henri de Landeck, son frère (le

1. Ce vieux château dont les vestiges sont à peine visibles aujourd'hui, au sud-ouest de Hohkœnigsbourg, est mentionné, dans le manuscrit de Pfeffinger, comme étant muni d'une tour carrée en ruines, entourée d'un fossé dont l'un des talus est formé, à l'est, par le roc vif. Le vieux château lui-même était construit en pierres de taille massives. Il servait, selon Pfeffinger, d'ouvrage extérieur, et se trouvait assis sur la route qui de Hohkœnigsbourg conduit dans le val de Villé.

2. Carton 54 de l'Intendance, nos 18 et 19. Il vendait, par la même occasion, la dîme, le droit de patronage et une cour ou ferme à Oberbergheim, le tout pour une somme de 3,000 florins et sous réserve d'usufruit viager. (Même acte de vente de 1518.)

22 août 1529); et en 1530, Fréderic de Fridingen. La lettre de nomination [1] confère à ce dernier le titre de capitaine commandant, et lui attribue tous les revenus et toutes les servitudes du château (*Einkommen und Roboten*). Le gouverneur au surplus n'a pas ses coudées franches; pour toute affaire grave, il aura à référer à la régence autrichienne d'Inspruck, pour toute affaire urgente à celle de la haute Alsace à Ensisheim; il aura à faire les réparations et les constructions nécessaires, aux frais toutefois du seigneur suzerain, et après lui en avoir donné avis. En cas de non-paiement de son salaire de capitaine, le château lui demeurera à titre de gage. Il tiendra le château toujours ouvert pour le service de son suzerain; s'il s'absente, il donnera le commandement à un *Untervogt* ou lieutenant assermenté, qu'il entretient à ses frais; il fait prêter serment à tout arquebusier et tout servant d'armes, admis par lui dans le château.

Dans le cas, où il serait fait prisonnier, lui ou son lieutenant, et conduit en face du château, la garnison ne le laissera pas entrer, mais tirera au besoin sur lui.

Dans le cas où son suzerain lui redemanderait le château et le village d'Orschwiller qui en dépend, il les rendra sur l'heure, avec tout ce que contient le château, en fait de munition et de mobilier (*fahrender Habe.*)

Voici les personnes, les chevaux et les ânes qu'il aura à entretetenir; je les cite dans l'ordre établi par la lettre de dénomination : un servant d'armes *(einen geraisigen Knecht)*; un garçon d'écurie *(ein pueben)*; trois chevaux, un maître arquebusier; un cellerier; un cuisinier, un garçon de cuisine; un boulanger *(phister)*; deux âniers et quatre ânes pour amener les provisions de bois *(das schloss ze behulzen)*; six gardiens, un gardien de jour sur l'échauguette ou le lan-

1. Carton 54 de l'Intendance, nos 9 et 10.

lernon, (*ein tagwæchter auf dem gugger*[1]); un portier, un maréchal-ferrant, un chapelain; deux servantes pour prendre soin de la literie, du linge et du mobilier.

L'entretien de toutes ces personnes, au nombre de vingt et une, ainsi que des chevaux et des bêtes de trait est à la charge du capitaine qui jouit d'un traitement de 800 florins.

Si les circonstances amenaient la nécessité d'augmenter la garnison ou les gens de service, l'Autriche en ferait les frais.

La maison d'Autriche confie aussi à Fréderic de Fridingen l'avouerie de Bergheim où il entretiendra un Untervogt, chargé de percevoir les rentes en vin, en blé, les amendes, l'impôt sur les juifs, en un mot toutes les redevances. Il entretiendra aussi la cour dîmière et ce qu'il prendra à Bergheim en vin et en blé pour l'usage du château sera défalqué, au prix du marché[2], sur son traitement.

Un brevet, délivré par Ferdinand, roi des Romains, à la date du 6 juillet 1530, complète ces dispositions, en permettant à Fréderic de Fridingen d'employer en temps ordinaire un sous-gouverneur de naissance roturière; mais en cas d'absence du capitaine, le sous-gouverneur ou lieutenant devra être noble d'extraction.

De ce document relatif à la nomination de Fréderic de Fridingen, ressort un fait que vous avez sans doute remarqué, c'est le petit nombre des hommes d'armes qui forment la garnison de Hohkœnigsbourg. Plus tard, dans la guerre de trente ans, la même circonstance se reproduira, et vous devez vous rappeler que lors du siége de 1462, c'était aussi un très-petit nombre d'aventuriers, qui du haut de ces murs dominaient le pays.

1 Le gugger ou gucker, s'il est placé à l'angle d'un mur en forme de guérite, s'appelle *échauguette*; au haut d'une tour, lorsque le gugger abrite l'escalier en spirale qui y conduit, il s'appelle *lanternon*.

2 Cotton 54, n° 11

L'énumération du personnel du château met en saillie une particularité de nature à effacer le vernis romanesque dont l'imagination aime à couvrir ces demeures ruinées. Au lieu de ces belles châtelaines et de leurs suivantes que la fiction toujours et l'histoire quelquefois placent dans les salles de chevaliers, que trouvons-nous à Hohkœnigsbourg en 1530? deux femmes de peine, *une lingère et une servante !*

De même, en 1460, pas de mention de figure féminine au milieu de ces bandits ! Il est vrai, le beau temps de la féodalité était passé, et nous sommes toujours libres de croire, qu'au siècle des Hohenstauffen, lorsque «*la maison de Kœnigsbourg (das hus ze Kœnigsburg)*» portait dans les documents le nom poétique d'Estuphin *(le stauffen*, la montagne au calice), des formes gracieuses paraissaient dans les embrasures cintrées de cette royale demeure [1].

Hohkœnigsbourg ne resta pas longtemps confié à Fridingen; en 1533, le château passa à titre d'engagement, toujours sous la suzeraineté autrichienne, à Schweigkart, Jean et François Conrad de Sickingen, fils du célèbre François de Sickingen qui payèrent 1,800 florins de pfandschilling au sieur de Fridingen, et 1,300 florins à l'archiduc Ferdinand [2].

Hohkœnigsbourg resta pendant quatre-vingt-trois ans entre les mains de ces engagistes, et dans ce long intervalle

1. Ni les gouverneurs, ni les seigneurs engagistes n'habitaient eux-mêmes, en temps ordinaire, le château.

2. Voyez lettre de la régence d'Ensisheim à celle d'Inspruck, n° 12 du carton 54 de l'Intendance. Les trois frères de Sickingen sont nommément indiqués. — Iselin donne une autre descendance à François de Sickingen. Selon lui, il n'aurait eu qu'un fils, François-Conrad, et celui-ci aurait eu cinq enfants, parmi lesquels Jean et Schweigkart. Il y a là évidemment une inexactitude. Les documents de l'Intendance devront faire foi contre le savant, qui a pris ses renseignements de seconde main.

le capital provenant du gage fut successivement grossi de plusieurs autres dettes contractées par l'Autriche envers les Sickingen.

En 1536, à la date du 11 mars, l'empereur Ferdinand leur accorde 200 florins de solde de capitainerie, et 1,000 florins pour frais de construction; en mars 1558 et avril 1559, François Conrad de Sickingen obtient du même empereur l'addition d'une somme de 3,000 florins, pour décompte de munitions livrées par son père François de Sickingen à l'empereur Charles V sous les murs de Mézières [1].

Mais hors de ces questions d'intérêt, aucun événement guerrier de quelque importance ne signale la capitainerie des Sickingen [2]; et l'on est tout surpris de voir ce nom, qui dans les guerres de la réforme prend une si grande place, s'éclipser pour ainsi dire dans ce rôle de fendataire de l'Autriche. On se demande ce qu'aurait fait François de Sickingen, cet homme bardé de fer et dévoré par une ambitieuse activité, s'il s'était trouvé entre ses mains un gage de la valeur de ce château fort, lui qui dans ses petits castels du Palatinat avait défié tant d'adversaires puissants.

Si ses fils et petits-fils n'ont point marqué dans l'histoire générale du pays, ils ont au moins le mérite d'être restés fidèles à leur serment de vassal, et d'avoir préféré leur honnête obscurité à la gloire aventureuse et sanglante de l'ami de Hutten et de Goetz de Berlichingen.

En 1605 et en 1606 commence pour le château de Hoh-

1. Voir Obligation ou lettre de gages souscrite par l'empereur Ferdinand, le 17 mars 1558, et une quittance de 3,000 florins donnée par Sickingen, le 23 avril 1559. (Carton 54, nos 13-15.)

2. Le 30 septembre 1578, l'archiduc Ferdinand d'Autriche invite la régence d'Ensisheim à prendre des mesures contre une invasion française, et à songer à la défense du château de Hohkœnigsbourg. (Voir fonds de la régence d'Ensisheim I, n° 7 ou série C, 353, n° 7.)

kœnigsbourg une nouvelle période. Les Sickingen vont être remplacés par la famille de *Pollwiller* ou *Bollwiller*, qui ramène son origine légendaire jusqu'aux parents de St.-Apolla[1].

Rodolphe de Bollwiller, fils de Nicolas de Bollwiller gouverneur d'Inspruck, et d'une comtesse de Lichtenstein, remplissait au commencement du 17e siècle la charge de grand maréchal de l'archiduc Ferdinand. Il occupait déjà le val de Villé, à titre de gage autrichien; dans les négociations entamées avec les régences d'Inspruck et d'Ensisheim, au sujet de Hohkœnigsbourg, il faisait valoir comme motifs majeurs, que ses sujets du val de Villé étaient souvent obligés de se retirer en lieu de sûreté, que la ville de Schlestadt était trop éloignée, que Hohkœnigsbourg leur offrirait un abri, et que les sieurs de Sickingen n'avaient aucun intérêt à garder la forteresse[2].

Près d'une année se passa dans ces préliminaires : une longue correspondance entre les parties intéressées et le gouvernement autrichien en fait foi. Des commissions furent envoyées sur les lieux pour examiner l'état du château; les conditions de la cession des Sickingen, et celles à imposer aux nouveaux engagistes furent discutées en détail; et dans ces projets, la question des reconstructions et réparations occupe toujours une grande place.

La régence d'Inspruck (Haute Autriche) ayant demandé l'avis de la régence et chambre d'Ensisheim (22 janvier 1605) une

1. En 1135, le monastère de Goldbach fut fondé par Gerhard de Pollwiller. A la fin du 13me siècle, les Pollwiller figurent parmi les vassaux de l'Église de Strasbourg. En 1547, Jean de Pollwiller reçoit le titre de baron de l'Empire, il avait été grand-maître d'hôtel de Charles V, grand échanson du roi d'Espagne et président de la chambre impériale (mort en 1585). Son frère était Nicolas de Pollwiller et oncle de Rodolphe, dont il est question ci-dessus.

2. Lettre du sieur de Bollwiller à la régence d'Ensisheim, à la date du 4 janvier 1605. (Carton 54, n° 20.)

réponse de cette dernière (du 29 janvier 1605) déclare qu'en dehors de Brisach, il n'y a pas dans l'Alsace autrichienne de lieu plus sûr et plus fort que Hohkœnigsbourg; que le château domine et barre le pays du côté du Landgraben; qu'il importe de remettre en des mains amies une pareille localité, que M. Rodolphe de Pollwiller n'ayant pas d'enfant mâle, mais seulement deux filles, il fallait se réserver de les exclure, si leur père venait à mourir sans laisser de fils, « car il se pourrait, est-il dit, que ces demoiselles épou- « sassent des personnes étrangères au pays, à l'empire « romain et à la religion catholique. »

L'Archiduc Maximilien consentit au dégagement du château des mains des Sickingen à la date du 16 août 1605. Le principe était arrêté; restait maintenant à s'entendre définitivement avec les engagistes actuels. Je vous épargne le détail minutieux de ces préliminaires. François-Conrad et J. J. de Sickingen écrivent le 6 janvier 1606, de Fribourg, qu'ils avaient à prévenir leurs cousins, lesquels sont tous au service de plusieurs princes. Ils demandent à connaître le jour des conférences qui est préalablement fixé par la Régence au 3 avril.

Au procès-verbal de ces conférences d'Ensisheim (du 4 et 5 avril[1]), figurent deux Sickingen, M. de Stadion, deux MM. de Büst, dont l'un Obervogt de Thann, et quelques conseillers de Régence. Dans les considérants, les Sickingen déclarent qu'ils auraient, comme leurs pères, préféré garder le Hohkœnigsbourg, mais qu'ils ne veulent point s'opposer aux intentions de l'Archiduc. Ils se bornent à exprimer le désir qu'une partie du capital de rachat (14,000 florins) ne leur soit pas remboursée, mais demeure hypothéquée sur les baillages de Thann et de Landser[2].

1. Carton 54, n°s 21 et 22.

2. En 1558, la dette contractée par l'Autriche vis-à-vis des Sickingen montait

On convint que l'on se rendrait le 10 avril suivant au château pour la visite des lieux, pour la confection de l'Inventaire et pour constater les réparations qui resteraient à la charge des Sickingen.

Le procès-verbal de la vente du 10 avril[1] fait connaître que «dans la vieille bâtisse, au-dessus du manège (Reitstall), une restauration de la charpente et des tuiles de la toiture, ainsi que l'établissement de gouttières, était indispensable; que le corps de logis principal, au-dessus des deux allées, avait la toiture endommagée, et exigeait la restauration avec du fer et du plomb; que les bardeaux recouvrant la citerne étaient en mauvais état, et qu'il fallait faire une provision de bardeaux à Villé; que le vent avait renversé la cheminée et commis des dégâts sur l'échanguette «*auf dem Gugger*»; que les portes, les fenêtres, les poëles étaient en mauvais état; que le mur du parc ou Thiergarden (*sic*) était renversé.»

L'inventaire des munitions[2] et de l'artillerie du château n'est pas moins curieux.

Sur les remparts extérieurs *(auf dem Mantel)* se trouvaient à cette époque six fauconneaux neufs aux armes d'Autriche, un vieux canon ou fauconneau en fer, un mortier en pierre, huit hallebardes ou piques, une roue avec cordes; au corps de garde, sept vieilles arquebuses à croc en fer (*Doppelhacken*); douze arquebuses en fer, trois en cuivre, etc., etc.; quarante-six fusils de lansquenets en mauvais état; trente-cinq cornets à poudre, vingt-cinq petites boîtes à poudre; une vieille armoire pour les balles; dans la chambre aux farines, un moulin à bras[3].

déjà à 21,666 florins, tandis que l'engagement s'était fait en 1533 pour 13,000 florins.

1. Carton 54, n° 25.
2. Carton 54, n° 25.
3. Je n'indique pas tous les objets de ce long inventaire.

Dans un inventaire supplémentaire dressé le 15 septembre 1609[1], il est constaté que l'acquéreur ou le nouvel engagiste a fait conduire à Hohkœnigsbourg trois tonneaux de poudre, deux quintaux et demi de plomb, un demi-quintal de mèches, six poëles ou chaudières à poix, une douzaine de mousquets; douze hallebardes, deux mille cercles ou tourteaux goudronnés (*pech-ringe*), commandés à Colmar. Il ne faut pas perdre de vue, que les dix années qui ont précédé la guerre de trente ans, étaient déjà fort agitées, que les troubles de Juliers allaient éclater, et que de part et d'autre on se préparait à la lutte.

A la date du 10 avril 1606[2], la convention finale entre M. de Sickingen et les commissaires impériaux pour le règlement des frais de réparation, est conclue; les Sickingen auront à payer 500 florins en y comprenant les décomptes antérieurs[3].

Cinq jours plus tard (15 avril 1606)[4], les mêmes commissaires signent la convention avec Rodolphe de Pollwiller. La Régence fournira sur-le-champ 600 florins, argent comptant, pour frais de réparation; 2,000 florins seront ajoutés au capital d'engagement; mais M. de Pollwiller aura à justifier de l'emploi de cette somme; il ne répond pas des cas fortuits ou majeurs, tels qu'armes ennemies, feu du ciel, ouragan, tremblement de terre; mais il est tenu d'aviser à tous les moyens pour empêcher la chute des grands piliers, en y faisant encastrer des pierres de taille, et il recevra 50 florins par an, pour frais de menues réparations.

1 Carton 54, n° 25.

2 Carton 54, n° 26.

3 Cet acte est signé par Frédéric Harsch, chancelier d'Ensisheim, Conrad d'Altendorf et J. Heckler, conseillers, et par les deux Sickingen, F. Conrad et J. Jacques, munis des pleins pouvoirs de la famille.

4 Carton 54, n° 27.

Au moment de faire place aux nouveaux acquéreurs, les Sickingen déposèrent à la date du 11 avril[1], à l'avouerie d'Oberbergheim, un urbaire où se trouvent consignés les revenus et les rentes du village d'Orschwiller qui relevait du château[2].

Le 18 avril 1606[3], la Régence d'Ensisheim transmet à celle d'Inspruck un rapport sur la prise de possession de M. de Pollwiller. Soixante-quinze habitants d'Orschwiller, y est-il dit, prévôt, jurés et commune étaient réunis devant les murs de Hohkœnigsbourg, et ont prêté foi et hommage au nouveau seigneur engagiste, à haute voix et en levant la main (*mit Mund und Hand*), et en invoquant Dieu et tous les saints (*zu Gott und allen Heiligen*).

Le nouveau seigneur, de son côté, a promis à ses vassaux assemblés sous la voûte du ciel, de les protéger envers et contre tous, d'être leur fidèle magistrat et en quelque sorte leur père, auprès duquel ils puissent trouver en toute circonstance, consolation, secours, recours et assistance. Quant aux récalcitrants, on saurait aussi en faire façon (*da hatt es seiner weg, und würde man sich gegen die selbigen auch der Gebür zu erzeigen wissen*). Il les priait tous avant toutes choses, de se conduire comme il convient à des hommes d'honneur et à de fidèles sujets, dans l'amour du Seigneur Dieu; ceci étant, il n'avait point de doute qu'ils

1. Carton 54, n° 28.

2. L'acte de vente relatif à tous les biens situés autour de Hohkœnigsbourg et du château avait été passé à la date du 5 avril précédent. Il portait sur une maison avec pressoir à Orschwiller, sur beaucoup de vignes et de rentes, le tout au prix de 3,200 florins. Rodolphe de Pollwiller y est désigné comme baron de Pollwiller et dans le val de Villé, seigneur de Marmoutiers, Hilikensperg (sic), Blumberg, conseiller de Sa Maj. Impériale, commandant supérieur et préfet (*Landvogt*) des pays antérieurs de l'Autriche. L'urbaire sus-relaté fait mention de mines d'argent (*Silbergruben*) près d'Orschwiller. (Carton 54, n° 22.)

3. Caston 54, n° 29.

ne vécussent ensemble en bonne affection réciproque, ayant une seule et même tendance, de manière à acquérir après cette vie passagère la vie éternelle.

Après ce discours cordial, qui est l'expression naïve de ce que j'appellerai, sans hésiter, le côté patriarchal de la féodalité, Rodolphe de Pollwiller donna à ses nouveaux vassaux six mesures de vin à consommer entre eux en temps opportun (*zu geleyner Zeit*).

La cérémonie de prestation de foi et hommage étant terminée, on inspecta les bâtiments, puis vint le tour du déjeuner seigneurial, puis l'inspection des munitions et des engins de guerre, d'après l'inventaire dressé en 1582 par les conseillers de la régence d'Ensisheim, Jean-Henri de Reinach et Laurent de Heidegg; enfin le nouveau propriétaire se fit présenter les anciens documents relatifs à Hohkœnigsbourg, et l'on délivra à la fin de cette journée, le prix de rachat ou *pfandschilling* aux Sickingen.

Le procès-verbal, auquel j'ai emprunté ces détails, contient aussi des remarques sur les frais de réparations qui, de prime abord, sembleraient trop considérables si l'on ne tenait compte de la difficulté du transport des matériaux.

Six mois après cette cérémonie d'installation, M. de Pollwiller entame déjà une correspondance assez vive avec la Régence d'Ensisheim sur les réparations que nécessite le château[1]. Il rappelle que les Sickingen ont constamment signalé les dégradations de Hohkœnigsbourg à la chambre d'Ensisheim, sans obtenir aide et assistance, puisque l'on se disputait sur la répartition des frais; que les délais étaient interminables, et que si l'on obtenait quelque chose, la confection était mauvaise, grâce à l'égoïsme des architectes qui ne cherchaient que leur profit; qu'à raison du site

1 Lettre du 22 septembre 1606. Carton 54, n° 29.

exceptionnel de cette maison au haut de la montagne (*Berg-Haus*), où chaque jour, chaque heure de retard, fait péricliter l'ensemble, les dégradations étaient arrivées à un point extrême.

Après avoir récapitulé ce dont on était convenu, Rodolphe de Pollwiller continue en ces termes : «Quant à ce qui concerne les réparations journalières du château, MM. de la Régence en connaissent la qualité et la situation ; ils savent qu'il faut tenir à toute heure la bourse ouverte et les yeux ouverts; que sur une montagne aussi élevée, on construit avec beaucoup de frais et de peine ; que la toiture, quoique souvent restaurée, tombe ; qu'il y a six portes et ponts-levis à réparer, que les voûtes périclitent partout; qu'il faut les défaire et refaire (*abtragen und remediren*); que le mur d'enceinte et de défense (*zwingmauer*) est sur le point de chuter, et se trouve en ruines sur plusieurs points ; qu'accorder cinquante florins par an pour tout cela était une dérision.

Puis il rappelle que le titre d'engagement (*der Schuld und Pfand brief*) est simplement écrit sur du papier et muni du petit sigille ; il exige que cet acte important soit transcrit sur du parchemin et soit muni du grand sceau.

Il termine par des objections sur la partie du texte relative au Burgvogt (gouverneur ou administrateur du château), qui devra être agréé par Son Altesse Sérénissime et professer la religion catholique. MM. de Sickingen, dit-il, n'ont jamais été obligés de souscrire à cette condition; il serait sinon impossible du moins difficile de référer, en certains cas, à la cour ou régence archiducale, pour la nomination du burgvogt, et il demande à être traité sur le même pied que les Sickingen.

Dès le 28 septembre 1606[1], la Régence d'Ensisheim

1. Carton 54, n° 29.

transmet à la régence d'Inspruck un rapport sur la situation de Hohkœnigsbourg; mais il paraît que les demandes de M. de Pollwiller donnèrent lieu à de longs débats, car le 9 juillet 1607[1], on accorde un délai pour les grosses réparations; quant à la nomination du Burgvogt, M. de Poliwiller (est-il dit dans la dépêche de la Régence d'Inspruck), ayant promis de présenter ses candidats aux deux régences, on se contente de cet engagement, en vue de la loyauté bien connue de l'engagiste, qui ne prendra sous ses ordres que des employés dévoués à la maison d'Autriche[2].

Pendant le peu d'années où Rodolphe de Pollwiller est seigneur engagiste de Hohkœnigsbourg, il est en lutte à peu près permanente avec la Régence autrichienne pour affaires de restaurations, de reconstructions, et pour délivrances de titres.

A la date du 11 août 1608[3], il écrit à M. de Stadion pour le prier de venir lui-même, en place et lieu du chancelier, à Hohkœnigsbourg, où devaient avoir lieu, le 20 du même mois, des conférences avec MM. d'Aldendorf et Heckler, conseillers de régence, et avec le capitaine Barthelemy Bysanzer. Ce dernier personnage était bailli à Dattenried; il reçoit le 15 août un ordre direct de la Régence de se trouver le 20 au soir au plus tard à Hohkœnigsbourg. Il y arrive en effet, comme il appert d'un compte rendu adressé par les commissaires à la Régence (du 21 août). M. de Pollwiller leur fait faire dès le jour de leur arrivée le tour des murs, et le lendemain on leur montre l'intérieur des bâtiments. Le capitaine indique les améliorations à faire, les tranchées à pratiquer

1. Carton 54, n° 32.

2. Dans l'intervalle, c'est-à-dire, vers la fin de 1606, l'archiduc Maximilien avait émis des lettres d'investiture en faveur de M. de Pollwiller. Lettres archiducales du 22 décembre; les lettres reversales de M. le comte de Pollwiller sont du 31 décembre 1606. (Carton 54, n°s 30 et 31.)

3. Carton 54, n° 34.

(*die Laufgræben*), de manière à pouvoir établir une défense croisée (*dass ie eins auf das andre orth streichen und hilf leisten kœnnen*); enfin les plans, devis et modèles à dresser, pour que le tout soit exécuté à l'aide du Tout-puissant et en vue du bien du pays et du gouvernement. On convient qu'il sera nécessaire de placer sur le corps même du bâtiment un ou deux canons, destinés à défendre la porte; de faire l'acquisition de poudre, de salpêtre, de soufre, de cercles à poix goudronnés, d'une douzaine de seeaux à incendie, de mousquets, de cuirasses, de hallebardes, de lances, etc., etc. . . . et il paraît que suite fut donnée à ces projets, car un accusé de réception d'André Hilteprandt, employé rédacteur de M. de Pollwiller, à la date du 17 septembre 1609, constate la livraison de plusieurs de ces objets.

Le gouverneur cependant n'est pas à bout de ses réclamations; en mai 1610, il demande une décision au sujet de l'exécution du modèle des fortifications, et une assignation sur le receveur général de Bergheim, pour la restitution des frais de garde. A ce propos, Rodolphe de Pollwiller rappelle que depuis le 4 avril dernier il a enrôlé six nouveaux soldats, à 6 fl. par mois; enfin le 14 mai, il transmet la quittance des frais de garde, et de la solde de sa petite garnison (325 florins).

Dans le courant de juillet, il insiste vivement sur le paiement de nouveaux déboursés, et sur l'envoi de munitions, d'approvisionnements, tels que des choux, du plomb etc.: il a besoin de quarante hommes de garnison, en vue des temps difficiles [1].

A la date du 21 juillet (1610) la régence accorde les munitions demandées, mais seulement douze hommes de renfort de garnison; elle référera pour le surplus à S. A. S. l'archiduc Maximilien lui-même.

1. Les lettres du 11 juillet sont datées de Schlestadt.

Je tomberais dans les redites, en analysant toute cette correspondance de M. de Pollwiller qui roule sans exception et sans relâche sur le même objet : la nécessité de mettre Hohkœnigsbourg dans un état de défense respectable.

La discussion sur les parchemins à livrer se termine en 1613 seulement. A la date du 5 mars, M. de Pollwiller promet de livrer les titres à Pâques; et il saisit cette occasion pour réclamer avec vivacité les arrérages de rentes sur la recette d'Oberbergheim pendant les années 1609 à 1613.

Nous touchons à une nouvelle phase dans l'histoire du château, qui, au moment même où la guerre de trente ans va éclater, passe des mains de Rodolphe de Pollwiller dans celles de son gendre, le comte Jean Ernest de Fugger, seigneur de Kirchperg et Weisenhorn, de la célèbre famille des banquiers d'Augsbourg, amis de Charles-Quint.

M. de Pollwiller était mort en 1617 probablement; car cette même année, à la date du 1er décembre[1], l'avoué ou administrateur du val de Villé (Nicolas de Wilersberg) représente à la régence d'Ensisheim que son maître M. de Fugger est débiteur envers le directoire de la noblesse ou le corps de la chevalerie d'une somme considérable et qu'il a un besoin instant de récupérer les 1,350 florins que le gouvernement autrichien lui doit pour achat de munitions et frais de garde de Hohkœnigsbourg.

Ces réclamations continuent jusqu'en 1621 ; le comte Fugger écrit à plusieurs reprises[2] ; il rappelle qu'il reste encore des comptes à régler avec M. de Sickingen, et avec la famille de feu son beau-père.

La chambre d'Ensisheim, elle-même embarrassée, donne de bonnes paroles ; tantôt elle prescrit au receveur d'Ober-

1 Carton 54, n° 35

2 Lettres du 6 mars et 5 septembre, cette dernière datée de Fridsberg. (Cart. 54, n° 35.)

bergheim de payer; et celui-ci, faute d'argent, n'exécute pas les ordres; tantôt elle prie le comte de Fugger d'attendre au milieu des conjonctures si graves de la guerre [1].

En 1628, il y a recrudescence dans les plaintes du comte de Fugger. Avait-il reçu satisfaction, dans l'intervalle, quant à ses anciennes prétentions? il est permis d'en douter en lisant les termes d'une lettre du 29 août 1628, qui porte non-seulement sur les frais de garde de Hohkœnigsbourg, mais sur les intérêts arriérés d'une créance de 1,800 florins hypothéqués sur Oberbergheim, et sur 1,000 sacs de céréales, fournis à la régence au moment des troubles de Mansfeld. Cette avoine a été donnée à très-bas prix *(à 3 florins, soit deux rixdaler par sac)* et en la livrant, il s'est confié, ajoute-t-il, *fidei et custodiæ ipsorum* [2].

A cette réclamation est joint un certificat de Jean Balthazar Blech, adjudant et maître des approvisionnements à Schlestadt, qui atteste à la date du 1er juin 1622, que cent sacs d'avoine ont été livrés par Nicolas de Weylersperg, bailli du val de Villé et receveur du comte de Fugger.

Le 6 septembre 1630, la régence fait prendre des informations très-confidentielles auprès de l'avoué de Bergheim sur l'urgence des réparations à faire à Hohkœnigsbourg. Pendant la première période de la guerre de trente ans le château n'avait pas été directement attaqué, quelles qu'eussent été les craintes d'ailleurs très-fondées que manifestait le gouverneur engagiste dans sa correspondance. Les hordes de Mansfeld n'avaient eu ni le temps ni l'occasion de tenter un coup de main contre cette forteresse; mais il ne devait plus en être de même, lorsque les Suédois envahirent l'Alsace pendant la seconde moitié de cette guerre fratricide.

Au printemps de 1633 le château fut investi par un corps

1. Lettre du 29 mars 1620, signée par M. de Falkenstein et Munckh. *(Ibidem.)*
2. Ces mots sont insérés en latin dans le texte allemand.

de siége que commandait George Sébastien Fischer, *Colonel-Wachtmeister* du régiment Hubalt. La défense du château était confiée par la régence d'Autriche, alors réfugiée d'Ensisheim à Brisach, au capitaine commandant *Philippe de Lichtenau*. A la date du 4 juin (1633) la régence, en réponse à une lettre du 2, lui recommande de tenir la maison en bon état de défense, de ne pas se laisser intimider par les menaces de l'ennemi. Nous allons voir à l'instant même, combien une recommandation de ce genre était superflue auprès d'un homme de la trempe de Lichtenau. La régence assure qu'elle est très-disposée à lui venir en aide par l'envoi d'un artilleur *[constabler]*; mais qu'elle entendait demeurer juge des moyens pour faire passer ce secours. Le commandant Lichtenau avait, à la date du 2, annoncé la prise d'un capitaine suédois du régiment Solms; on lui enjoint de bien garder ses prisonniers et de renvoyer la partie adverse à Brisach, si les propositions d'échange étaient faites.

Le secours annoncé a-t-il pu s'effectuer ? Il paraît que non : car, à la date du 15 juillet, le colonel suédois Fischer adresse de la batterie dite: *Fischerschantze*[2] devant Hohkœnigsbourg, une sommation à son adversaire, le commandant Lichtenau : « J'ai reçu, est-il dit dans cette lettre transcrite « sur un mauvais chiffon de papier, j'ai reçu de mon général « la mission de réduire le château sous la domination suédoise « *[zur schwedischen devotion zu bringen]* et d'exhorter, une « fois pour toutes, les troupes qui y sont cantonnées, d'éviter « leur perdition et leur ruine. — En conséquence, il fait « connaître au commandant et à ses gens la volonté de son « Excellence, savoir, que si dans l'espace de six heures à

1. Carton 54, n° 36.

2. Cette batterie a dû être située soit du côté sud, soit à l'ouest de Hohkœnigsbourg. — Une vieille gravure du 17e siècle, représentant le bombardement du château, montre les boulets traçant leur parabole dans la direction indiquée, c'est-à-dire, du midi au nord, vers l'un des flancs du château, et de l'ouest à l'est.

« partir de ce moment, la garnison veut bien quitter la dite « maison et chacun se retirer chez lui, il leur en octroye- « rait la permission, *par grace*, et que chacun serait traité « de même que les autres personnes vivant sous la protec- « tion suédoise; mais que, dans le cas où ils seraient opi- « niâtres, ne pouvant cependant tenir à la longue, ils seraient « traités et poursuivis comme rebelles par le feu et le glaive, « et n'obtiendraient ensuite à tout jamais *(in Ewigkeit)*, « aucune espèce d'accord, mais seraient expulsés comme de « méchants révoltés, de leurs cours et maisons, avec enfants, « petits-fils et parents et *pendus* ensuite par le *bourreau* au « haut des murs. »

Le commandant autrichien répond le lendemain (26 juillet nouveau style) dans les termes suivants : « On répond suc- « cinctement à la sommation écrite qui a été adressée à « notre forteresse par le colonel George Sébastien Fischer : « que les ordres reçus ne prévoient point un cas pareil, et « qu'il n'est point en notre pouvoir d'entrer en pourparler « sur l'un ou l'autre de ces points ; en conséquence pour « en référer à qui de droit, nous demandons un armistice « de six semaines.

Le commandant Lichtenau aux abois ne pouvait faire meilleure contenance, ni répliquer d'une manière plus simple et plus digne aux menaces suédoises.

Le 8 août 1633 il fait connaître à la régence siégant à Brisach, l'état de détresse où il est réduit ; il rappelle « que du 17 au 25 juillet les ennemis ont vivement assiégé le fort ; qu'après la demande d'un armistice à la date du 26, aucune trève n'avait été accordée ni de jour ni de nuit ; que les tranchées touchaient à la porte ; que le château était si bien cerné, qu'il n'y avait plus moyen d'y pénétrer sans danger de vie ; que la défense avait été conduite avec le zèle que lui inspiraient vingt-trois années de fidèle service, mais qu'il

serait grand temps de porter aide et assistance à la forteresse réduite à la dernière extrémité; que le colonel Etienne Wernemni serait chargé sans doute de cette mission.»

Puis le commandant de Lichtenau entre dans des détails sur le mal que du haut des murs on a fait aux hommes et au canon de l'ennemi; mais les dégâts, ajoute-t-il, étaient immédiatement réparés. Enfin il déclare avoir fait l'impossible et demande, avec l'humilité d'un sujet fidèle, à ne pas tomber en disgrâce.

Il informe aussi la régence des mauvaises dispositions de la commune d'Orschwiller qui veut s'accommoder avec les Suédois.

La Régence s'émeut à la fin de la situation désespérée du brave commandant Lichtenau; elle veut au moins l'encourager, le calmer par de bonnes paroles; elle lui annonce, à la date du 6 août 1633 qu'une troupe considérable, à pied et à cheval, se réunit dans le pays de Souabe, qu'il n'a qu'à se défendre vaillamment et compter, à raison de ses fidèles services, sur la gratitude de la maison d'Autriche. On l'engage surtout à donner du cœur aux habitants d'Orschwiller dont la supplique désespérée et désespérante se trouve jointe à la correspondance. Dans le préambule de cette pétition, le magistrat local déclare que la commune était réduite à la mendicité. C'était là, au surplus, la situation de la plupart des villages d'Alsace à cette époque.

Depuis trente-neuf semaines, y est-il dit, les habitants ont été mis en réquisition permanente à Hohkœnigsbourg, pour coupes de bois et autres fournitures; que depuis neuf mois, chaque jour, douze habitants d'Orschwiller montent la garde à leurs frais, au château; qu'en fin de compte, ils ont été obligés d'abandonner complétement le village et de se retirer avec femmes et enfants, corps et biens, à Hohkœnigsbourg; qu'en attendant, l'ennemi avait fait invasion

à Orschwiller; qu'il avait brûlé l'église, une partie des maisons et des granges; que dans les demeures et les champs, tout avait été mis au pillage, et que l'ennemi menaçait de tout incendier, si les habitants ne retournaient dans leurs domiciles.

Les malheureux demandent des instructions en toute humilité. Que devons-nous faire? Ils ne demandent pas mieux que de rester sous la gracieuse domination autrichienne; mais partout ils seront repoussés par l'ennemi qui veut les forcer à rentrer dans leur gîte.

Le 25 août 1633, le commandant de Hohkœnigsbourg écrit une lettre de détresse à la Régence réfugiée à Brisach. Il annonce que « les habitants d'Orschwiller sont en pleine sédition et ne veulent plus faire le service de garde; que toute exhortation a été inutile; qu'à la date du 12 juin M. le colonel Etienne de Wernenni avait amené trente-neuf Lorrains à la garnison, et avait promis, en cas de nécessité, d'accourir au secours de la forteresse, avec hommes et approvisionnements; que le moment suprême était venu; qu'il n'y avait plus, dans la forteresse, que de l'eau et du pain (*das liebe Brod*), et vingt hommes du Val de Villé, qui commençaient aussi à se montrer mal disposés; que lui était bien résolu à se défendre, à toute extrémité, avec une petite poignée d'hommes fidèles, mais qu'il demandait cependant à savoir s'il pouvait compter sur le secours du colonel Wernenni. »

Au moment même où il écrit à la Régence, il reçoit une nouvelle sommation du colonel Fischer, et il annexe la copie. Cette lettre du Suédois est écrite en style plus modéré que la première du 25 juillet, mais de nature cependant à intimider tout homme dont le cœur aurait été moins haut placé que celui de Lichtenau.

Le colonel Fischer lui dit que le duc de Lorraine est

battu, chassé de toutes ses positions, et dans l'impossibilité de porter secours au château; que la garnison elle-même ne devait pas se barrer le chemin du salut; que le commandant Lichtenau et le bailli (probablement le bailli de Villé), s'ils se rendaient sur l'heure, pouvaient encore compter sur un accord raisonnable; mais que dans le cas contraire, ils devaient, en gens qui connaissent les choses de la guerre, savoir à quoi ils s'exposeraient par leur obstination.

Le commandant Lichtenau répond catégoriquement comme la première fois (lettre du 25 août): «qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre, vu que l'armistice demandé en juillet n'avait pas été accordé, et que lui, Lichtenau, n'avait par conséquent pu en référer à la Régence d'Autriche; que maintenant il réitérait cette demande, puisqu'il ne pouvait rendre le fort sans un ordre de son souverain.»

Le 27 août, la Régence de Brisach mande au duc de Lorraine la situation de Hohkœnigsbourg, et lui démontre la nécessité de venir au secours des braves gens enfermés dans la forteresse.

Le même jour, la Régence écrit au burgvogt (gouverneur) de Hohkœnigsbourg; on essaie de lui inspirer confiance dans l'avenir, en lui annonçant derechef que «sur les bords du lac de Constance, un corps de troupes espagnoles et impériales, fort de 20,000 hommes se réunissait; qu'un autre secours viendrait dans une autre direction; que dans quinze jours il serait hors d'embarras; que l'on serait en mesure de tenir tête partout à l'ennemi; que le gouverneur de Hohkœnigsbourg devait sermonner les habitants d'Orschwiller et du Val de Villé; qu'ils seraient récompensés de leur fidélité, mais punis comme rebelles, s'ils s'accommodaient avec les Suédois, parce que de cette manière ils contribueraient, pour leur part, à la reddition de la place.»

La Régence ajoute que « M. Annibal de Schauenbourg[1] était chargé d'aviser le duc de Lorraine, qui ne se trouvait pas du tout dans la situation fâcheuse indiquée par le commandant suédois, et attendait au surplus du jour au lendemain, des secours des Pays-Bas; que les Suédois venaient d'être battus entre Pfaffenhoffen et Haguenau[2], où ils avaient perdu 2,500 hommes d'infanterie. »

« Si, comme on le présume, il reste quelques provisions de viande salée au château, on devait en faire la distribution aux sujets d'Orschwiller et de Villé, pour les tenir en bonne disposition. »

Ici se termine la correspondance; le secours annoncé n'arriva probablement pas, et tout porte à croire que le château fut obligé de se rendre dans le courant de l'automne, et que ses fortifications furent démantelées. Je n'ai au surplus pu découvrir aucune donnée précise ni sur cette reddition ni sur l'époque de la destruction du château.

Chemnitz, dans son histoire de la guerre de trente ans (t. II, p. 127), énumère les troupes que le Rhingrave J. Philippe, qui occupait en mai 1633 le Val de Villé, envoie dans la direction de Hohkœnigsbourg (*auf den Steeg*), sous la conduite d'un colonel Scharff; mais il ne parle point de la reddition du fort. Schœpflin ne donne aucun détail sur le siége de Hohkœnigsbourg, et ne nomme ni Fischer ni l'intrépide Lichtenau; il se borne à dire qu'en mai 1633,

1. Chevalier de l'ordre de Saint-Jean, général distingué pendant la guerre de trente ans, engagiste de la seigneurie de Stauffen dans le Brisgau. (Voir Schœpflin-Ravenèz, V, p. 760-761.)

2. Ce renseignement était en partie erroné : les Suédois n'avaient pas été entièrement battus à Pfaffenhoffen. La cavalerie de Birkenfeld seule n'avait pas résisté au choc des cuirassiers impériaux, mais ces derniers furent refoulés par l'infanterie suédoise, commandée par De Rantzow; et l'infanterie lorraine subit une déroute complète; neuf cents hommes périrent pendant et après le combat. (Voir Strobel, histoire d'Alsace, IV, p. 554 et 555.)

les *Suédois tentèrent le siége du château*[1]. Schœpflin affirme de même, mais sans fournir de preuve ultérieure, qu'après la paix, c'est-à-dire en 1648, le Roi de France conféra de nouveau le château de Hohkœnigsbourg, à titre de fief royal à la famille des Sickingen.

Un fait avéré, c'est qu'en 1756, au moment de la vérification des titres féodaux d'Alsace par le conseil des fiefs, M. le baron Ferdinand Sébastien de Sickingen, président de la noblesse des pays antérieurs d'Autriche, en résidence à Fribourg, était en possession du château de Hohkœnigsbourg et fut mis en demeure de produire ses titres[2].

En 1770, Hohkœnigsbourg et Orschwiller passèrent à la famille de Boug qui prit dès lors le nom de Boug d'Orschwiller, et en était encore propriétaire en 1830.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur les faits qui viennent de se dérouler devant nous, et sur les personnes dont le nom se rattache aux murs maintenant effondrés de Hohkœnigsbourg, quels sont les événements, quelles sont les individualités qui ont quelque droit à rester fixés dans votre mémoire? Vous avez vu le château, fief lorrain d'abord, passer aux évêques de Strasbourg, puis à la maison d'Autriche, enfin à la maison royale de France. Comme feudataires de ces puissances diverses, les de Werde, les d'Œttingen, les Thierstein, les Sickingen, les Pollwiller, les Fugger ont tour à tour occupé le château fort, soit eux-mêmes, soit par des gouverneurs. Une dramatique prise de possession par Rodolphe de Pollwiller a un instant, j'ose l'espérer, captivé votre sympathie; mais, je le dis avec regret, de tous ces noms, les seules individualités qui ressortent avec un caractère fortement trempé, ce sont les

1 Voir Schœpflin-Ravenèz, IV, p. 461.

2 Il résulte des notes des dossiers de l'Intendance que la seigneurie rapportait alors la modique somme de 800 florins. (Carton 54, n° 37.)

deux commandants autrichien et suédois qui, en 1633, se trouvent face à face : c'est aux pieds des remparts le colonel Fischer, fier comme l'étaient à cette époque tous les guerriers sortis de l'école de Gustave-Adolphe; et dans l'intérieur des murs, le brave Lichtenau, le modèle du sujet loyal, de la valeur calme et modeste.

En seconde ligne vous trouvez l'ingénieur aventureux du 16e siècle, Albert de Berwangen, qui se fait fort de prendre mais qui n'a pas pris le château, enfin le fils de l'ammeistre de Strasbourg, qui joue dans la seconde moitié du 15e siècle, un rôle peu honnête, mais inoui d'insolence, et qui lui aurait valu en d'autres temps un asyle sur les galères du roi.

Je n'ai jusqu'ici pu découvrir aucun document relatif à la situation matérielle de Hohkœnigsbourg à partir de la guerre de trente ans. Le château a-t-il encore été habité par intervalle, et la ruine n'a-t-elle été complète qu'à partir de la révolution de 1789? je l'ignore; ce qui est certain, c'est que la dégradation qui s'est faite sous nos yeux a été rapide et désolante.

«Une forêt de plantes grimpantes d'arbres et d'arbrisseaux « couronne d'un feston de verdure les créneaux de cette « antique forteresse; partout dans les interstices des pierres « de taille, le lierre parasite a jeté ses bras tenaces, le bou- « leau agite au haut des murs son élégant panache, et le « pin mélancolique pleure au sommet de cette grandeur déchue[1].

Et maintenant, Messieurs, qu'un tribut a été payé à l'histoire, au passé, à la réalité, permettez, qu'une minute soit consacrée au rêve. Je sais que le vœu que je vais émettre n'est point réalisable et ne sera point réalisé, car les exi-

1. Encyclopédie des Gens du Monde, t. XII, p. 133.

genres matérielles de chaque jour sont trop grandes pour laisser place à la fantaisie . . . Mais s'il est loisible parfois de construire des châteaux en Espagne, pourquoi ne pas élever, pourquoi ne pas restaurer, dans la pensée, sur des assises encore debout, un magnifique château princier « au « haut de la pyramide gigantesque dont les premiers chaînons « des Vosges forment le soubassement[1].»

Figurez-vous un seul instant, Messieurs, le Hohkœnigsbourg relevé de ses ruines, et transformé non en château fort contre l'ennemi, mais en pacifique musée du moyen âge . . . quelle affluence de promeneurs français et étrangers! . . . quel pèlerinage d'artistes, de poëtes, de penseurs vers cet asyle rouvert au culte du passé! quel concert d'admiration de tous et de chacun, en planant, du haut des balcons ou des parapets rétablis, au-dessus de ce beau pays, que nous appelons avec quelque orgueil légitime *notre Alsace*, où d'un seul regard vous embrassez une immense étendue, un tableau dont les Alpes, la Forêt-noire et nos montagnes indigènes forment la bordure et où, dans un cadre plus restreint, notre œil erre du *champ du mensonge*, théâtre d'iniquité, de révolte contre nature, point de départ du démembrement de l'empire carlovingien, vers cette montagne de Hohenbourg consacrée par onze siècles de prières et par une vierge, modèle de soumission filiale, souvenir qui réunit tous les respects, toutes les adorations, et devant lequel s'inclinerait le musulman lui-même, s'il entendait le récit de cette pieuse légende[2].

1. Encyclopédie des Gens du Monde.

2. L'architecture du château de Hohkœnigsbourg fera l'objet de communications ultérieures. La notice dont l'auteur a donné lecture dans la séance du 11 février 1856, a été écrite au cœur de l'hiver, sur la demande du fondateur de la société, et l'on n'a pu vérifier immédiatement sur place quelques points obscurs.

Lettre de Jacques de Fleckenstein, Unter-Landvogt ou sous-préfet de Haguenau, à l'Électeur Philippe, comte-palatin du Rhin.

Durchluchtiger hochgeborener furst und here Euern furstlichen gnaden sieen myn underthenig willig schuldig diennst allzitt gehorsamlich zuvor Gnedigster here, Ewer gnade hatt myn vetter Caspar des vogts sone zu Wissenburgk thun schribenn, gernst von Heidelbergk zu kommen, wiewol Ich den bitzhær Inn Ewerer gnaden diennst by den Rutern zu Barr, wider E. g. fynde zu Konigspergk gebrucht hab, do man sin notturftig were, hab ich doch den nit wollen hiobenn behalten, ewer gnade bittende, so erst es sin mag inn wider haruff zu schickenn, dann ich hab Balthasar von falckenstein den Rutern zu ein houbtman zu gehen und als sie beide einander nohe verwandt, schickent sie sich wol zusammen und arbeiten die sachen mit ernnst, truwlich dann zu fusz dann zu Rosz. E. g. hatt auch gut alt knecht die sich ir wol vermogen. Gnedigster here *Ich hab die beiden und Albrecht von Berwangen der Fuszknecht houbtmann, lossen das alt slosz* by konigsperg noch notturft besehenn, das mir vormals alwegen mit unglicher reden, angezeigt ist, das sie umb mittag inn eim nebel durchgangen sint, do dunkt mich gut sin, das E. g. Casparn eigentlich verhœre, Inn bysin E. g. werckh und Buchszenmeister, Ich hab In deszhalb eins tags vor, Inhalt E. g. schrifft zu eweren gnaden bescheiden, und nach mym beduncken, so wurde man als sicher inn demselben slosz ligen als in dem Nuwen, wan man den mantel umbwarff, den sie meynen, mit ir grossen Buchssen Inn das alt slosz zufellenn. Ich hab auch vernommen, wan sie die selb Buchsz schiessen, das sie onn eim tag die Kum wider geleggen mœgen, so sint vier hoher uberzwercher Muren Im alten Slosz den sie mit dem andern geschutz kein schaden thun mogen. Das alles und was not ist, hatt E. g. eigentlich an im zu erfaren und uffzeichen zu lassen. zudem Ich E. g. Ich hieby schick, wie mir Albrecht vonn Berwangen desshalben schribt, unnd ist zu besorgen das sie das alt slosz selbs innemen werden, wann sie wettershalb do inn blibenn mogenn, sollichs gib ich E. g. Im bestenn zu erkennen. Gebenn uff den sontag letare anno 1504. —

E. f. G.

underlantfangt In elsas

Jacob vonn Fleckennstein

Au dos : dem durchluchtigen hochgebornnen fursten und heren heren Phillipszen pfaltzgraven by Rine Ertzdruchsess und Churfurst etc. etc. minem gnedigsten herrnn.

Et d'une autre main, avec une encre plus pâle : an Caspar von Rechberg wider hinuft zu schicken.

Lettre ou rapport d'Albert de Berwangen à Jacques de Fleckenstein.

Dem Lantfaugt [1].

Des alten slosz unnd Bolwerks halben ist myn meinung als ir die ungezwifelt auch finden werden, das der ytzig kost, so myn g. h. (gnediger here) hatt zu Rosz une fusz, gar kum den kriege riechte, auch mynem gnedigen heren lutzel nutz, oder den finden abgebrochen wurt, dann wo in ein Buebe erstochen oder gefangen wurt, so lauffent jj (zwo) hienuff man schickt sich dann darin, das man Innen nychts zugeen liesz, und sie auch understand darinn zu behalten. Das mag myner meinung nach und als ichs gnau tags und nachts besichtiget hab, nit bass gescheen, dan wo anders myn gnedigster here nit mit versicht, das es Im durch ander lut dan durch die von Konigspergk gewert werde. Wann er dann hett II oder III hundert man und der merteil Bur ouch Bouwenmeister, werklut und zimmerlut, so mag er das alt slosz innemmen une geschutz darin bringen, slangen und derglich geschutz, allem, mag gon Konigspergk schissen in die porten, und uffviel weren, mag mag *(sic)* auch uss dem slosz, uff den zimmerplatz und uff dryg oder vierwege schiessen, man muss aber in dem mitteln stock einen darras von starken brœmen machen, darunter man bliben mag, vor vallen Wann sie mit iren buchszen an die muren schiessen werden auch mocht man uff demselben darras ein umblouffende were machen, und hett man auch die vorderst mure gegen dem rechten slosz bevor vor irem geschutz, dan der muren sind vier vor einander, und ist myn meynung das man wol mit hohen schragen und hochwellen, daran gelent, hinder den man ein Schantzgraben, mecht von dem alten slosz den Berg hienab gegen Sant Bildt, damitt man und in dem man vor allem geschutz sicher ging, bitz in ein Blockhus, vermeint ich zu machen, das dabey sicher vor allem irem geschutz, und man Inen uss dem selben Blockhus mit geschutz drig oder vier weg wert und man dan lut an den beiden orten het ligen mit gutem geschutz, dermitt wer Innen aller wandel gewert, sie mochten auch zu keinem brunnem usserthalb des sloss kumen, es were auch aller furschub, kuntschafft, bottschaft, und warnunge, so sie uss allen flecken und Dorffern, bitzher gehabt, entnommen. Aber das alten sloss halben, das must by zitt geschehen dann ich hab ware kuntschafft, als bald si wetters halben bliben, das sie es mut haben selber inzunemen, ir werden auch fynden das ich uch an keinem ende luigen will. Geben uff Dornstag nach Gregorii anno 1504.

Albrecht von Berwangen, houbtmann.

1 Copie transmise par l'Unterlandvogt à son maître l'Electeur-Palatin

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 3 mars 1856.

A onze heures et demie, M. le Président ouvre la séance.

Onze membres, parmi lesquels figurent cinq des nouveaux membres élus par la Commission primitive, et sanctionnés dans la séance générale du 11 février dernier, sont présents.

L'ordre du jour appelle le secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il fait connaître les noms des membres de la commission, nouvellement élus. Au nom de M. Perrin, M. le Président annonce que ce dernier a refusé de faire partie du comité. On remet à une séance prochaine à s'entendre sur le choix du membre qui devra le remplacer. Le procès-verbal est adopté.

M. Spach rappelle à la Commission qu'il a été convenu que les extraits des procès-verbaux, le règlement intérieur de la Société, définitivement adopté le 11 février dernier, et un article sur le Hohenkönigsbourg, dont lecture partielle a été faite en assemblée générale, seront publiés, comme premier cahier du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.*

M. Bœrsch croit qu'il serait plus convenable d'ajourner cette décision jusqu'à ce que les ressources de la Société soient assurées. Il est soutenu dans son avis par MM. Heitz et Piton; néanmoins l'explication donnée par M. Spach sur la situation financière, et appuyée vivement par MM. Petit-Gérard et de Ring, tranche la question qui, mise aux voix, passe à la majorité de 7 contre 4. Il est décidé que cette publication se fera, selon le besoin des matières, à des époques non fixées, par cahiers destinés à être plus tard réunis en volumes.

Une communication de M. Levrault annonce la démolition de la belle arcade romane qui existait naguère encore à Saint-Léonard, et qui formait le seul reste de l'antique monastère de ce nom. Le couvent est cité dès 1109 dans une charte de fondation d'après laquelle il aurait d'abord été occupé par des moines de l'ordre de Saint-Benoît.

Cette fondation est attribuée à Cunon, évêque de Strasbourg. Mais, déjà un siècle plus tard, en 1215, lors de la déposition de l'abbé Gottfried, par l'évêque Henri de Vehringen, le monastère devint une collégiale dont les chanoines et les biens passèrent sous la dépendance du prévôt du grand chapitre de Strasbourg. Cette transformation ou sécularisation fut approuvée en 1236 par le pape Grégoire IX. La situation de Saint-Léonard resta la même jusqu'à la révolution de 1789.

L'habile crayon de M. Perrin a reproduit ceux des monuments du cloître qui avaient été conservés jusqu'à nos jours, et dont M. Levrault fait remonter l'origine à l'époque qui précéda sa transformation en collégiale. L'arcade, qui survécut seule à ces constructions, a elle-même disparu au moment où la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace se constituait. Lorsque le membre qui donne ces tristes détails, averti de la profanation, se rendit

sur les lieux, elle n'était plus qu'une ruine, et les blocs qui la composaient étaient tous renversés.

En consultant le plan de Saint-Léonard que M. Ringeisen met sous les yeux du Comité, on est porté à croire que cette arcade, dont il montre aussi le dessin, formait l'entrée principale de l'antique enceinte qui entourait le monastère. Dans ce cas, pour nous servir des expressions de M. Levrault, la disparition de ce couvent est encore plus digne de regrets; car si les constructions accessoires avaient un si grand air monumental, que devaient être les constructions principales ?

Après la lecture de ce mémoire pour lequel on vote des remercîments à l'auteur, et qui sera conservé dans les archives de la Société, M. le Président charge le Secrétaire de donner lecture de trois communications faites par M. le curé Siffer, de Mertzweiler.

La première a pour but de rappeler les antiquités romaines trouvées dans la Haardt de Gundershoffen, située au sud-ouest de cette commune, entre Uttenhoffen et Gumbrechtshoffen. Il veut parler de l'autel romain, élevé à Mercure, déterré en ce lieu en 1809, et qui se trouve aujourd'hui au Musée lapidaire de Strasbourg.

MERCVRIO SA

CRVM. LVCIVS SAN. . .

EX IVSSV POSVIT L. M.

Mercurio sacrum Lucius San [ilius?] ex jussu posuit lubens merito.

Nous ne nous arrêterons point sur ce monument dont la conservation nous est assurée.

Ce qui serait à désirer, c'est que les bas-reliefs consacrés au même Dieu Mercure, et retrouvés dans la même localité en 1833 et 1843, fussent reproduits par un dessin exact,

envoyé au Comité. La demande, sur la proposition de M. de Ring, en sera faite à M. le curé Siffer, avec prière d'indiquer les modules des monnaies romaines déterrées au même lieu, les effigies des empereurs, et surtout de signaler celles qui pourraient porter le nom d'une légion.

La seconde communication regarde le château de *Frankenbourg* situé à l'entrée du Val de Villé, et dont la tradition attribue la fondation à Clovis. De nombreuses flèches ont été trouvées dans le terrain de la montagne qui le supporte.

En 1820, on a déterré à Neuve-Église un sarcophage sans inscription et de moyenne grandeur, qu'on a attribué à l'un des seigneurs de Frankenbourg. Ce monument a été détruit. Il était fait d'une seule pierre avec une excavation de la forme du corps et un emboîtement ovale pour la tête. Si effectivement cette pierre recéla un membre de la famille de Frankenbourg, cette découverte tendrait à légitimer la tradition, que les chevaliers de cette maison se rendaient, pour assister au service divin, dans l'église de cette commune, dont la partie inférieure de la tour présente en effet le caractère d'une haute antiquité.

La troisième communication regarde la demeure des Sigelmann; elle a été provoquée par la mention que M. Spach a fait d'un inconnu de ce nom dans l'un des trois articles publiés dans la *Revue d'Alsace*, sous le titre de *Deux voyages d'Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, roi de France.*

M. Siffer cite à ce sujet une charte sur parchemin en langue latine, datée du IIIe jour des kalendes de septembre de l'an 1378, en vertu de laquelle l'abbaye de Neubourg vendit à l'abbaye de Waldbourg le village de Laubach, avec ses dépendances et avec tous les droits qui y étaient attachés.

Dans cet acte, l'ancien manoir féodal aujourd'hui rasé,

mais qui se trouvait placé en amont du moulin, près du pont qui réunit les deux communes d'Uberach et Niedermodern, est désigné sous la dénomination de *Curia Sigelmanni dicti* in der Burgn *in villa* Ubach *sita*.

Jean d'Albe, après avoir habité en 1386 le château de Lœvenstein, situé entre Weglenbourg et Fleckenstein, s'était retiré dans celui de Niedermodern avec Henri Streif de Landenberg. Tous deux, redoutés, détroussaient les passants et vivaient de rapines. La demeure des Sigelmann était donc devenue un repaire de brigands. Pour mettre fin aux déprédations de ces deux aventuriers, la ville de Strasbourg se vit obligée d'intervenir avec des forces armées. Elle envoya contre eux un corps de soldats qui, d'abord, se cachèrent à Pfaffenhoffen, et qui, envahissant à l'improviste le château au milieu d'une nuit sombre, s'en emparèrent et amenèrent les deux chevaliers à Strasbourg. Tous deux y furent exécutés par le glaive. Cette expédition qui amena la destruction du château coûta à la ville 14,000 florins.

On voyait encore en 1789, attenant à la métairie qui appartenait aux nobles Gailing d'Altheim, la tour ronde et quelques bâtiments de l'ancienne demeure des Sigelmann, alors connue sous le nom de Niedermodernbourg. Vendus, en exécution du décret qui confisquait les biens des émigrés, ces vieux restes furent démolis de fond en comble par le nouvel acquéreur. Aujourd'hui, toute trace en a disparu.

Le Sigelmann, dont il est question dans le travail de M. Spach, ayant été Brisgovien, et ayant vécu deux siècles plus tard que celui dont parle M. le curé de Mertzwiller, le président fait remarquer qu'il est impossible de préciser s'il était effectivement de cette maison. Quoi qu'il en soit, cette communication offre un intérêt local, et il a été décidé par la Commission que des remercîments seraient adressés à son auteur.

M. Dietz, maire de Barr, envoie au Comité une boîte renfermant divers bijoux et antiquailles de l'époque gallo-romaine, trouvés en février dernier sous un tertre de trois mètres d'élévation sur environ quarante mètres de circonférence. Le donataire, qui regarde ce tertre comme la sépulture d'un guerrier romain, l'a fait niveler, afin d'améliorer la prairie sur laquelle il était assis. Malheureusement il ne donne aucun détail sur l'intérieur de cette butte tumulaire, qui doit nécessairement conserver encore d'autres restes précieux. Le terrain lui-même touche les murs de l'ancien couvent d'Ebl, près de Benfeld, et était connu dans le pays sous le nom de Heidenkantzel. La Commission charge son Secrétaire de faire un rapport sur ces divers objets qui seront déposés dans le Musée de la Société, et vote des remercîments à M. le Maire de Barr.

Une dernière communication est celle de M. Piton, concernant la porte Nationale que le génie militaire est dans l'intention de démolir pour faciliter les constructions du nouveau moulin. M. Piton réclame l'intervention du Comité pour la conservation de cette porte qui devient en effet inutile par suite des travaux que le génie militaire doit élever, mais qui pourrait néanmoins être conservée comme monument.

La Commission charge son auteur de vouloir bien lui faire un rapport détaillé à ce sujet.

Sur la proposition de M. Bœrsch, il a été résolu à l'unanimité que le présent procès-verbal serait envoyé par extraits aux journaux de la localité, pour mettre, par cette voie, MM. les sociétaires, éloignés de Strasbourg, en communication directe et immédiate avec les travaux de la Commission ; un pareil extrait sera dorénavant envoyé aux journaux après chaque séance.

Séance du Comité du 7 avril 1856.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures. Douze membres du Comité sont présents. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Spach communique au Comité le spécimen du premier cahier de la publication de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. Il prend son avis sur le nombre d'exemplaires auquel le tirage devra être fait. Il est convenu que le premier cahier sera tiré à 500 exemplaires, sauf à diminuer ce nombre, si l'on s'aperçoit plus tard qu'il outrepasse les besoins.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Arth, adressée au Comité, et qui contient une réclamation relative à la restauration de l'ancienne chapelle de Neuviller, canton de la Petite-Pierre. Cette réclamation, dit l'auteur de la lettre, est peut-être un peu tardive; il n'aurait su à qui l'adresser avant la constitution de la Société.

A l'époque, continue-t-il, où il s'occupait plus spécialement d'archéologie, il était admis en principe que plus un édifice est ancien, moins la toiture est élevée; et il croit qu'à toutes les époques les deux égouts du grand comble suivaient une ligne parallèle à celle de la toiture des bas côtés. Or, sans faire remonter l'ancienne chapelle à l'époque mérovingienne, et en reportant simplement la date de sa construction au IXe siècle, il croit que M. Böswillwald, chargé de diriger cette restauration, et dont il est loin de vouloir contester les connais-

sances spéciales, s'est trompé, en adoptant, pour la restauration du grand comble, un angle aigu qui ne s'accorde ni avec cette date présumée, ni avec les traces qui restaient du fronton des bas côtés.

M. Böswillwald n'aurait, d'après les indications recueillies par M. Arth, adopté ce profil, que parce qu'il en aurait cru reconnaître quelques vestiges sur le chevet de l'église actuelle qui se trouve adossé à l'ancienne chapelle. Mais, à quelle date, demande le correspondant, appartiennent ces vestiges ? car la toiture a été refaite plusieurs fois; et, partant du faîtage, elle descendait sans interruption sur les bas côtés, en masquant les fenêtres de la grande nef. Cette toiture a été reconstruite à des époques où l'on se préoccupait médiocrement de la fidélité historique dans la réparation des monuments.

Plusieurs membres du Comité pensent que M. Arth recule de deux siècles trop haut la fondation de la chapelle, qui ne remonterait qu'au XIe siècle; le Comité décide qu'une lettre serait adressée à M. Böswillwald pour le prier de donner quelques explications sur les principes qui l'ont dirigé dans la restauration de la chapelle en question.

M. Arth, dans sa même lettre, déclare se charger de la statistique des monuments des cinq cantons alsaciens de l'arrondissement de Saverne. Le Comité accepte cette offre avec reconnaissance. Cette circonstance provoque de la part de M. Ringeisen, présent à la séance, la même offre pour l'arrondissement de Schlestadt. M. l'abbé Guerber déclare s'occuper de la statistique du canton de Haguenau. M. Ohleyer, à Wissembourg, sera prié de s'occuper de celle des environs de cette ville; enfin M. le professeur Straub se chargera de celle des cantons de Molsheim et de Rosheim.

L'ordre du jour appelle M. Piton à donner lecture de son

rapport sur la porte Blanche de Strasbourg, dont on craignait la démolition. Il commence par rassurer le Comité sur la crainte qu'on avait de voir disparaître ce monument. M. Arth, d'ailleurs, entretient aussi ses collègues des dispositions prises par le génie militaire à ce sujet. Il envoie au Comité quelques mots de M. Schnéegans, archiviste de la ville, qui a reçu de M. le colonel du génie la lettre suivante :

« Permettez-moi, Monsieur, de vous faire connaître que « la démolition de ces deux tours (la porte intérieure et du « milieu) n'est rien moins que décidée. Le génie militaire « ayant besoin de voûter le passage de la porte dans la traversée « du bastion du moulin, MM. les Ingénieurs des ponts et chaus- « sées ont pensé que le passage serait bien amélioré par la sup- « pression des deux tours, qui permettrait d'augmenter la « largeur de la voie et d'en diminuer la longueur dans cette « portée. Un projet a été rédigé en conséquence ; mais il est « loin d'être approuvé, et il est même probable qu'on re- « viendra à une combinaison qui consisterait à reporter le « passage dans la courtine. Le génie militaire ferait alors « des améliorations à la fortification, en conservant les deux « tours qui ne la gêneraient en rien. »

Cette lettre écarte momentanément l'appréhension qu'on avait pour le sort de ces deux monuments qui se lient à l'histoire de nos fortifications.

M. Petit-Gérard attire l'attention du Comité sur la démoliton de l'église de la Robertsau, qui doit être reconstruite, et sur le portail de laquelle existe une inscription remarquable qu'il serait intéressant de conserver. Le Comité adopte cette conclusion et prendra les mesures nécessaires pour provoquer la conservation de ce que l'église, dans son état actuel, peut offrir d'intéressant au point de vue archéologique.

A ce sujet, M. l'architecte Klotz propose au Comité de s'adresser à l'administration municipale pour que des inscriptions commémoratives des monuments détruits, et des endroits illustrés par de grands faits historiques, soient tracées sur des tables de marbre dans les lieux où de semblables monuments existaient. Il cite, à ce sujet, la place où s'élevait la maison dans laquelle l'illustre Kléber vit le jour, et où une telle inscription constaterait sa naissance ; puis l'emplacement de la maison dans laquelle s'élabora un des grands actes de l'époque moderne, l'invention de l'imprimerie, dont les premiers essais eurent lieu au *Thiergarten*, sinon par Guttenberg lui-même, au moins par Mentel, son émule et son contemporain. La proposition est adoptée, et il sera écrit à ce sujet à M. le Maire de Strasbourg pour le prier de vouloir bien prendre cette initiative.

M. de Ring est appelé à faire son rapport sur les antiquités trouvées dans le *tumulus* de la prairie, attenant à l'ancien couvent d'Ehl, près de Benfeld. Il ne considère point tous ces objets comme antiques, et ne reconnaît tels que les deux bracelets de bronze, les ornements oxydés de même métal, qui ont dû entourer un objet quelconque de forme circulaire, une longue épingle à cheveux et trois anneaux dont l'usage ne saurait être défini. Il regrette de ne point avoir pu se procurer des renseignements précis sur la structure intérieure de cette butte tumulaire, qu'il regarde comme ayant appartenu à l'époque gallo-romaine. Il donne à ce sujet quelques explications sur la forme des *tumuli* qu'il a étudiés de l'autre côté du Rhin, et qui lui ont présenté plusieurs objets semblables à ceux trouvés près de Benfeld. La circonstance que ces antiquailles se sont trouvées mêlées à des objets modernes de bois et de corne, fait penser au rapporteur que ces restes n'ont point été retirés d'un des

tombeaux renfermés dans le *tumulus* (car on aurait sans doute trouvé quelques traces du squelette), mais qu'ils y ont été offerts, lorsque le tertre se ferma pour toujours, comme un hommage rendu aux mânes de ceux que cette terre avait renfermés.

M. le professeur Straub attire l'attention du Comité sur quelques cloches de l'ancienne Alsace. Il cite celle de Molsheim, fondue en 1412 par maître André, de Colmar, fils sans doute de celui qui fondit les anciennes cloches de Mutzig, en 1349, et dont M. Schnéegans a parlé dans la *Revue d'Alsace*, en 1850.

M. Straub fait ensuite mention des deux cloches qui existent encore dans l'église d'Ammerswihr, dans le Haut-Rhin, et dont la plus petite paraît dater du commencement du XIVe siècle. La seconde, d'un volume beaucoup plus considérable, étonne par la largeur de son cerveau, et son peu de hauteur, comparativement au diamètre de sa périphérie. Enfin il cite l'ancienne cloche de Sigolsheim dont il transcrit aussi l'inscription, et qui date de 1467. La cloche supporte en relief les deux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, patrons de l'église. Les deux extrémités de la hampe et des bras de la croix sont ornés de petits médaillons renfermant les emblèmes des quatre évangélistes.

Un autre mémoire du même membre concerne la petite église romane appelée chapelle de Sainte-Marguerite, sur le cimetière d'Epfig. Ce monument, de style sévère, daterait, selon M. Straub, du XIe siècle, sinon d'une antiquité plus haute encore. Cette chapelle, dont M. l'abbé Guerber a le premier fait connaître la valeur archéologique, est construite en forme de croix latine avec un clocher fort massif, reposant sur quatre piliers à l'intersection des transepts. Les voûtes, construites en gros blocage, sont toutes en berceaux plein cintre, à l'exception de celle de la tour,

dont les arêtes, formées par l'intersection des voûtes demi-cylindriques de la nef et des transepts sont fortifiées par des tores très-simples. Les fenêtres des croisillons, qui seules donnent un jour direct à l'édifice, sont toutes postérieures à sa construction, et accusent la dernière époque du style gothique. La nef, très-petite, est divisée en deux étages par une tribune en bois qui en occupe toute l'enceinte. Elle n'est percée que de trois lucarnes fort étroites, et reçoit tout son jour des fenêtres du transept.

Cette église avait autrefois trois autels, dont l'un a disparu lors de la construction de la petite chapelle du XVIe siècle. Les deux autres, d'une sévère simplicité, existent encore. L'église et le cloître y attenant avaient autrefois un carrelage dont il reste encore quelques fragments. Une charmante petite cloche, fondue en 1659 par Melchior Edel, de Strasbourg, se trouve suspendue dans la tour.

M. Straub se demande si la destination primitive de ce petit monument n'aurait pas été de servir de chapelle mortuaire, et pourquoi, dans ce cas, elle n'a pas été consacrée à l'archange Saint-Michel. Il croit qu'elle a primitivement servi d'ancienne église paroissiale à la commune d'Epfig, qui aurait alors été située au pied de la colline, et ne se serait établie que plus tard auprès de l'antique château. Les trois autels fixes qui se trouvaient dans son enceinte sembleraient le prouver, quoique, d'un autre côté, comme l'observe M. de Ring, plusieurs chapelles mortuaires (et il cite entre autres celle de Fribourg en Brisgau) aient aussi ce même nombre d'autels. Le *sacrarium* que l'on voit encore dans la muraille du côté de l'Évangile, et dans lequel on conservait la Sainte-Eucharistie, semble être une autre preuve à laquelle M. l'abbé Straub se rattache.

Quoi qu'il en soit, les habitants d'Epfig, depuis un temps immémorial, enterrent leurs morts autour de ce petit édi-

fice, bien que, pour y arriver, il faille franchir une distance de deux kilomètres, à partir de l'église supérieure.

Le Comité remercie l'auteur de ces deux mémoires qui seront déposés dans les archives de la Société.

Séance du Comité du 5 mai 1856.

Présidence de M. SPACH.

M. Klotz, trésorier de la Société, est appelé à donner communication des recettes opérées par lui.

Il résulte de l'aperçu qu'il présente que la Sociéte se compose de 162 membres, dont :

105 à Strasbourg.
5 à Haguenau.
10 dans l'arrondissement de cette ville.
6 à Saverne.
2 dans l'arrondissement.
7 à Schlestadt.
12 dans l'arrondissement.
4 à Wissembourg.
3 dans l'arrondissement.
2 à Colmar.
1 à Mulhouse.
1 à Rouffach.
3 à Paris.
1 à Mannheim.

Ont cessé de faire partie de la Société : MM. Schnéegans, archiviste de la ville, Matter, professeur à la faculté de théo-

logie protestante, et le docteur Robert, lesquels ont tous les trois donné leur démission.

M. le président fait part au Comité de la réponse de M. Böswillwald à la lettre qui lui avait été écrite concernant la restauration de la chapelle de Neuwiller. M. Böswillwald, refusant de donner les renseignements demandés, parce qu'il ne peut se reconnaître justiciable de la Société des monuments historiques, le Comité décide, à la majorité des voix, qu'il en sera rendu compte à M. le Préfet, avec prière d'y donner telle suite que de droit.

M. Ohleyer écrit qu'il ne pourra s'occuper de la liste et de la nomenclature des monuments de l'arrondissement de Wissembourg qu'au mois de septembre prochain.

M. Schöll, de Saverne, membre de la Société, envoie un bracelet de l'époque celtique et un stile d'un âge moins ancien, trouvés l'un dans une tranchée faite lors du creusement du canal de la Marne au Rhin, l'autre sur le Sindelsberg, voisin de Marmoutier; renvoi à M. le professeur Jung pour rapport.

Une autre communication est due à M. le professeur Édouard Gerhard, de Berlin, qui a fait parvenir au président du Comité un numéro de l'*archeologischer Anzeiger* contenant un mémoire sur les terracotes de Rheinzabern.

Renvoi à M. Jung pour faire un rapport. Le président est autorisé à renvoyer en retour, à la société archéologique de Berlin, le bulletin de la Société d'Alsace.

M. Spach rappelle au Comité l'intérêt que M. le Préfet, dès le commencement des séances de la Société, a pris à la conservation des deux châteaux de Lutzelbourg et Rathsamhausen. Le président a prié MM. Levrault et Ringeisen de se rendre sur les lieux, pour faire un rapport sur la situation actuelle de ces monuments. La persistance du mauvais temps a empêché les deux membres de s'acquitter immé-

diatement de leur mission. M. Levrault donne, en attendant, sur ces deux châteaux, quelques renseignements historiques dont le Comité décide l'impression. Le Comité charge M. Ringeisen de se transporter sur les lieux et de faire un devis des dépenses que nécessiteraient les travaux de déblaiement et de support, pour rendre quelque solidité à ces ruines historiques.

M. Ringeisen soumet au Comité, pour être déposés dans les archives de la Société, les plans détaillés de St-Léonard et de l'ancienne porte romane dont il a été question dans une précédente séance. Le Comité remercie leur auteur de cette nouvelle preuve de son zèle.

Le Président entretient le Comité d'une circulaire que M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser à ses cinq correspondants pour les travaux historiques dans le département du Bas-Rhin. (MM. de Ring, Schnéegans, Levrault, Jung et Spach).

« Son Excellence demande le calque exact, estampé ou « photographié de toutes les inscriptions connues depuis les « temps les plus anciens jusqu'en 1789, en quelque langue « que ce soit, qui se trouvent dans le département. »

Le président pense qu'une circulaire adressée par l'autorité départementale à MM. les curés et pasteurs de toutes les communes, pourrait seule permettre de réaliser un travail aussi considérable. Il demande l'assentiment du Comité pour écrire en ce sens à M. le Préfet du Bas-Rhin et prier ce magistrat de vouloir bien intervenir auprès des autorités ecclésiastiques en donnant à l'appui de sa demande un extrait des instructions ministérielles.

Les envois partiels seraient centralisés et coordonnés par le Comité.

MM. de Ring, Jung et Levrault appuient cette demande de leur confrère. Le Comité y donne son assentiment.

M. l'abbé Straub lit une note supplémentaire à son mémoire sur l'église de Sainte-Marguerite, d'Eptig, qui confirme la première opinion émise par lui sur cette construction, servant aujourd'hui de chapelle mortuaire, mais qui a dû primitivement être une église paroissiale. Cette note déposée sur le bureau sera réunie au mémoire de l'auteur.

M. le curé Guerber soumet au Comité la liste des monuments historiques du canton de Haguenau. Ce document sera déposé provisoirement dans les archives de la Société. Le même membre communique quelques notes curieuses sur les anciennes cloches de Saint-George, à Haguenau, dont il a été question dans une séance antérieure, à l'occasion des communications de M. l'abbé Straub sur un sujet pareil.

La grosse cloche de la tour de Saint-George, dit M. Guerber, est une des plus remarquables de l'Alsace.

Après six siècles d'existence, elle a le son aussi plein et aussi pur que possible, et ses dimensions la mettent au premier rang après le bourdon de la cathédrale. Sa hauteur est de 1 m. 60 c.; sa circonférence de 4 m. 38 c. Au-dessous des oreilles on lit en cercle :

Magister henricus de hagen. fudit me.

Au collier, sur deux rangs, on lit en beaux caractères du XVIIe siècle :

X P ϵ Titulus triumphalis dñi Salvatoris
I H ϵ Nazarenus Rex Judeorum, misere (re)
populo tuo quem redemisti † Cetum voco, nun-
cio festa, pando fori gesta, produco funera
mesta. Anno Dñi M. CC. LXVIII. fusa
erca sum testa. 1268.

Une seconde cloche moins grande, quoique aussi ancienne, et même plus âgée de quelques mois que la précédente, se trouve au même lieu.

On y lit l'inscription suivante :

Alpha et Omega † Anno Dñi M. CC. LXVIII
XII Kal. februarii, sub Jacobo Plebano ha-
genoœn sum fusa Magro henrico de
hagenowe. Titulus triumphalis
I H Є Nazarenus Rex Judeorum Misse
sacrate, Tempestates. . . . . ; prede
sublate notificate †

C'était, selon la tradition, le beffroi de la ville, et l'inscription ne dément en aucune façon cette assertion. Son usage était mixte; elle annonçait les SS. messes; elle se mettait en branle pendant les orages; elle signalait les bandits et provoquait la poursuite des déprédateurs. M. le curé Guerber joint à sa notice une inscription qui se trouve placée sur la porte d'entrée de l'ancien grenier de Saint-George à Haguenau, aujourd'hui grenier de l'hôpital, et une inscription sur parchemin trouvée dans le Christ colossal placé vis-à-vis de la chaire de Saint-George.

Ces notes diverses pour lesquelles le Comité vote des remercîments, seront déposées dans les archives de la Société.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du 9 juin 1856.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le Secrétaire, ne donne lieu à aucune réclamation.

M. le Président fait part au Comité de plusieurs lettres adressées à la Société.

La première, de M. G. Hilbold, instituteur à Balbronn, contient la description d'une grande pierre qui se trouve placée devant l'église du lieu. Suivant le correspondant, elle a environ quatre mètres carrés et est de forme rectangulaire. Sur sa surface se voit une figure sculptée, et se lit une inscription que le correspondant n'a pu déchiffrer. Malheureusement la pierre est fracturée; mais toutes les pièces en ont été conservées, et le tout est parfaitement visible.

Le Comité, en l'absence de tout autre renseignement, prend note de cette communication pour laquelle il remercie son auteur. Il accepte avec reconnaissance la proposition que lui fait un des membres présents, M. l'abbé Straub qui, dans une excursion qu'il se propose de faire pendant les vacances, se charge de visiter Balbronn et de faire une description et un dessin exacts de la pierre en question.

Par une lettre de M. le Conservateur des eaux et forêts, adressée au Président de la Société, ce fonctionnaire demande :

1° Un état des monuments connus, avec indication des localités où ils sont situés, et, autant que possible, du degré d'importance que l'on attache à leur conservation.

2° Un état des localités où l'on suppose l'existence de monuments inconnus, avec des indications sur la nature de ces monuments.

Mais, comme le Comité ne s'est lui-même mis en rapport avec la direction des forêts que pour connaître ceux des monuments qui, perdus dans les bois ou vallées, peuvent lui être inconnus, et que la lettre du Président à M. le Directeur de cette administration, à la date du 29 décembre dernier, était explicite à cet égard, les renseignements demandés ne sauraient être donnés par le Comité. La statistique des monuments à laquelle on travaille n'étant qu'entamée, M. le Président se mettra de nouveau en rapport

avec M. le Directeur des forêts, afin de se concerter avec lui sur la nature du concours que pourront prêter les agents forestiers.

M. Arth écrit au Comité à l'occasion du refus de M. Böswillwald à donner les explications demandées sur le système suivi dans la restauration de la chapelle de Neuwiller.

Pour ce qui est de la date de cette chapelle, le correspondant a seulement entendu rappeler que ce petit édifice est évidemment d'une date antérieure à celle de l'église actuelle de Neuwiller, dont *les parties les plus anciennes peuvent remonter à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe*, ce qui nous reporterait au IXe siècle environ pour la fondation de la chapelle de Saint-Sébastien, date qui s'accorderait, selon lui, avec le caractère de son architecture, et surtout des chapiteaux. Au surplus, la date du monument est secondaire. « Car, ajoute-t-il, je pense que « le parallélisme entre les lignes du grand comble et celles « des toits du bas côté est de toutes les époques, et je ne « crois pas avoir remarqué cette anomalie dans aucun des « nombreux édifices que j'ai eu occasion de voir. Ce qui « semblerait encore indiquer que je n'ai pas tout à fait tort, « c'est que pour élever la toiture de M. Böswillwald, il a « fallu condamner une fenêtre percée dans le chevet de « l'église actuelle, et qui a certainement existé simultanément « avec l'ancienne toiture. »

Le Comité, ayant déjà adressé à M. le Préfet un résumé de cette affaire, avec prière d'y donner telle suite que de droit, la question est désormais en dehors de ses attributions.

La parole est à M. Ringeisen pour faire un rapport sur les travaux de consolidation des deux châteaux d'Ottrott (Lutzelbourg et Rathsamhausen.)

Ces deux manoirs, dit l'architecte, quoique à l'état de ruines, sont encore d'une conservation qui leur permettra de

braver pendant de longues années les atteintes du temps, pourvu que la main des hommes ne vienne pas accélérer leur destruction. Malheureusement on n'aperçoit que trop son action. Ainsi, pour satisfaire sans doute à quelques exigences modernes, on a enlevé les jambages et les encadrements des baies le plus à portée de la main, et il en est résulté que la maçonnerie adjacente n'étant plus retenue par les arêtes ou par l'appareil qu'elles supportaient, s'est successivement détachée et a formé des brèches et des lézardes qui se manifestent quelquefois sur des pans entiers de murs, dans toute leur hauteur. Ces mutilations non-seulement compromettent la solidité des murailles qui n'ont point un grand intérêt archéologique, mais de quelques autres encore qui sont d'une haute importance au point de vue de l'art.

Ainsi, dit-il, dans le château de Rathsamhausen, sur un des pans du mur situé à l'est, on aperçoit à la hauteur d'un troisième étage, facilement accusé par les corbeaux des solivages et par les rangées des fenêtres, une cheminée de vaste proportion et de construction romane. A droite et à gauche du foyer, subsistent encore cinq colonnettes avec leur base et leurs chapiteaux cubiques d'un charmant dessin. Le sixième fût manque. Le manteau qui autrefois faisait entablement, manque de même. Eh bien! cette partie intéressante de l'ancien château féodal, qui rappelle si bien la structure intérieure, et dont la conservation est rare à une date si reculée, est également menacée dans sa conservation. Au-dessus, et principalement vers le jambage gauche se trouvent quelques vides qui, dans un temps plus ou moins rapproché, entraîneront des disjonctions dans les parties supérieures, et par suite, leur affaissement et leur destruction.

Le rapporteur pense que quelques travaux de consolidation seraient urgents, principalement en cet endroit. Ces

travaux qui, à son avis, devront être très-simples, consisteraient à remplir, à l'aide de maçonneries ordinaires, les vides qui permettent aux appareils de s'affaisser. Il les estime à cent francs environ.

Quelques travaux du même genre, sur trois ou quatre autres points principaux, pourraient également retarder, et peut-être même préserver de la ruine, pendant des siècles encore, des pans de murs entiers.

Quoique moins intéressants, sous le rapport de l'art, ces murs servent néanmoins par leur position, soit à indiquer l'état ancien du bâtiment, soit à consolider par leur masse, les autres parties de l'édifice.

Ces nouveaux travaux reviendraient ensemble à environ deux cents francs.

Quant aux parties du château qui présentent du haut en bas des disjonctions importantes, le rapporteur estime que l'action du Comité serait impuissante pour en prévenir la chute. Les ancres ou crampons que l'on a proposés seraient sans résultat, et, peut-être, leur pose aboutirait-elle à compromettre encore plus la construction.

Il pense que le meilleur moyen de sauver de l'oubli les monuments existants, serait de constater l'état actuel, soit par des descriptions, soit par des représentations sur toutes les faces au moyen du dessin.

Le Comité entend avec intérêt ce rapport et autorise son président à s'aboucher avec les propriétaires de ces châteaux, et à faire faire avec leur concours, les travaux indiqués par M. Ringeisen, travaux que ce membre, plein de zèle et de sagacité, veut bien se charger de diriger.

M. Petit-Gérard dépose sur le bureau l'estampage de l'inscription de l'église de la Robertsau. Cette inscription, en lettres du XIVe siècle, est ainsi conçue :

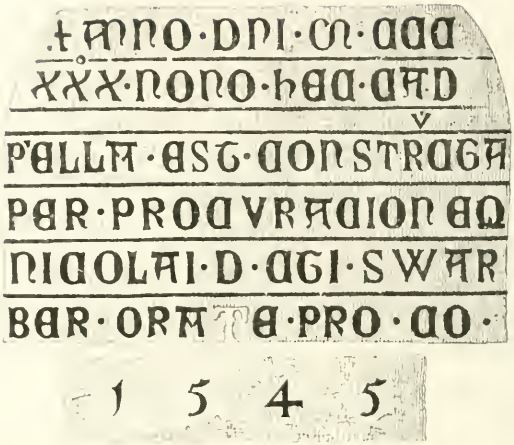

Anno domini millesimo tricentesimo trigesimo nono hec capella est constructa per procuracionem Nicolai dicti Swarber. Orate pro eo.

Il donne un autre estampage à la date du seizième siècle qui, sans doute, a quelque rapport avec la restauration de l'église, à cette époque.

Il est décidé qu'une lettre serait adressée, au nom du Comité, à M. le Maire de Strasbourg, afin de prier ce magistrat de vouloir bien prendre des mesures pour que ces deux inscriptions soient conservées dans la construction de la nouvelle église de la Robertsau.

M. l'abbé Aprédéris, à Saint-Pierre, fait déposer sur le bureau le dessin d'un baptistère conservé dans le jardin de la cure de Zellwiller. M. l'abbé Straub dépose le dessin d'un monument semblable qui orne le jardin du presbytère de Mutzig. Le dernier de ces dessins, en arcades ogivales, contient dans les parties antérieures les six figures symboliques de la salamandre, de l'agneau, du lion, de la syrène, de l'oiseau ou de l'aigle, et de l'homme. Sur la partie postérieure, les arcades sont privées d'ornements.

A ces dessins est jointe la nomenclature donnée par M. Aprédéris :

1° d'une cuve baptismale romane qui sert de margelle à un puits dans les champs entre Meistratzheim et Schæffersheim;

2° d'une croix de procession, en argent, dans l'église de Niedernai;

3° dans le jardin de la cure de Saint-Pierre, d'un Christ en terre cuite, mutilé, provenant d'un petit tombeau qui se trouvait dans l'ancienne église. Le corps et les bras sont creux; la tête et les mains percées de petits trous à travers lesquels devait suinter une liqueur rouge qu'on avait fait entrer dans le corps au moyen d'éponges qui s'y trouvaient encore au moment de la découverte du monument, faite à la fin du XVe ou du XVIe siècle;

4° à Steinwiller, du tympan d'une porte de l'église aujourd'hui démolie. Ce tympan mutilé présente au milieu le Christ, les bras étendus, et bénissant à sa droite un prêtre portant et offrant une croix, suivi d'hommes et de femmes qui tiennent les mains levées pour prier. A la gauche du Sauveur est un second groupe dans une position analogue. L'inscription qui entourait le cintre de la pierre est malheureusement détruite. Cette sculpture, grossièrement travaillée, remonte pour le moins au XIIe siècle, époque de la construction de l'église;

5° à Eichhoffen, dans la cave de l'ancienne maison Gail, aujourd'hui propriété du sieur Ham, d'une colonne romane à fort beau chapiteau, provenant probablement de l'église d'Ittenwiller;

6° à Baumgarten, près de Bernardswiller *(im Loch)*, de restes curieux de l'ancién couvent de ce nom, dans la maison du propriétaire. Ces restes appartiennent à une chapelle du XVe siècle, avec de nombreuses pierres tombales plus anciennes.

Remercîments et dépôt dans les archives.

M. le grand-vicaire Schirr communique au Comité un

cachet en fer trouvé à quelques pieds de profondeur sous le sol, dans la cour de l'ancien couvent de Sainte-Odile, et contenant pour insigne un calice et les deux lettres O et R, placées de chaque côté du ciboire. Il est décidé qu'il en sera fait une empreinte et que ledit cachet, gravé sur bois, sera inséré au procès-verbal dans la seconde livraison du Bulletin.

L'absence de M. le professeur Jung fait remettre à une prochaine séance le rapport qu'il devait lire sur quelques antiquités de Rheinzabern.

Le Comité charge M. de Ring de lui faire un rapport sur deux mémoires de M. le curé Siffer, de Mertzwiller, concernant divers monuments d'antiquité romaine trouvés dans cette localité en 1841 et 1844.

Le séance est levée à 1 heure.

Séance du 7 juillet 1856.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire. Aucune réclamation ne s'élevant, il est adopté.

M. le Président procède à la lecture de deux lettres qui, dans l'intervalle de la dernière séance, ont été adressées au Comité.

M. Merck, de Brumath, rappelle qu'il a été trouvé l'année dernière dans cette localité, une pierre tumulaire qui a dû recouvrir les restes d'un membre d'une ancienne famille noble habitant Brumath. Cette pierre, dit-il, couverte d'armoiries et d'inscriptions, est dans un état de conservation parfaite. Malheureusement elle est adossée contre une maison dans la rue, et se trouve exposée à toutes sortes de dégradations. Il serait à désirer qu'on lui trouvât un autre emplacement. Le correspondant, qui fait lui-même partie de la Société, croit de son devoir de prévenir le Comité de ce fait, et le prie d'envoyer l'un de ses membres pour examiner la pierre tumulaire, et pour l'acheter, s'il y a lieu, afin qu'elle soit placée dans le nouveau musée que la Société se propose de créer.

M. le professeur Jung s'offre d'aller lui-même faire cet examen, et d'en référer au Comité.

Une lettre de M. Hilbold, instituteur à Balbronn, donne de nouveaux détails sur la pierre dont il a entretenu le Comité dans sa lettre du 12 mai dernier. Une nouvelle inspection du monument, dit-il, semblerait prouver que cette pierre ne date que du XVIe siècle, et porte le millésime de 1564.

M. l'abbé Straub, qui s'est déjà chargé, lors de la dernière séance, de visiter ce monument, prend note de cette communication.

M. le baron Mathieu de Faviers entre dans quelques détails sur l'état de dégradation du château de Hohenkönigsbourg. Il pense que 300 fr. employés annuellement pendant une dizaine d'années, pour jeter du béton dans les lézardes des voûtes, pour consolider la base de plusieurs parties de l'édifice, là où des pierres en ont été arrachées, pourraient

servir à conserver encore pendant long-temps dans son état présent cette ruine historique.

MM. Piton, Ringeisen, etc. soutiennent cette opinion.

Afin de s'assurer du fait, il est convenu qu'une commission de quelques membres auxquels M. l'architecte Ringeisen veut bien promettre son concours, se rendront, avec M. le Président, au château de Hohenkönigsbourg et le visiteront dans tous ses détails. Cette course archéologique est fixée au 19 de ce mois.

Le Président rend compte de son entrevue avec les propriétaires des châteaux de Lutzelbourg et de Rathsamhausen, qu'il a trouvés disposés à répondre au vœu du Comité, sauf à conférer sur place avec M. l'architecte de l'arrondissement. Une entrevue prochaine est fixée dans le courant du mois.

La parole est à M. Jung, pour rendre compte des deux objets d'antiquité envoyés à la Société par M. Schöll (de Saverne).

Le bracelet, dit le rapporteur, a été trouvé à Wilwisheim, lors des travaux qui ont eu lieu pour l'établissement du canal de la Marne-au-Rhin, lequel en cet endroit, a coupé la route romaine conduisant de Saverne à Brumath. L'usage de cette sorte de bijoux était très-répandu. On en a trouvé dans tous les pays habités par la population celtique; c'était un des produits de ce peuple habile à couler le bronze[1]. Le rapporteur pense que les deux petites entailles qui correspondent aux deux boutons du bracelet, pouvaient servir à le maintenir fermé par un nœud.

Quant au style trouvé sur le Sindelsberg, voisin de Marmoutier, c'est, dit-il, une des variétés nombreuses que présentent ces instruments, si répandus jusqu'au commencement du XVIe siècle. Le bout, destiné à effacer l'écriture,

1. Voyez la publication de la Société des antiquaires de Zurie (année 1854), tom. IX, 3me cahier, comp. Schreiber. *Taschenbuch für Geschichte und Alterthum in Süddeutschland* (année 1840). *Die Metallringe der Kelten*, etc.

forme une ligne horizontale de quinze millimètres, avec des bouts descendants qui donnent à l'instrument la forme d'un T. Longueur totale 0 m. 13 c.

L'honorable membre entre dans quelques détails sur les fours à poterie et sur les bronzes de Rheinzabern, à l'occasion de l'envoi fait par M. le professeur Édouard Gerhard (de Berlin), d'un numéro de l'*archeologischer Anzeiger* (n° 87, mars 1856), où il est parlé des *terracotes* de cet antique établissement romain. Il rappelle les nombreuses poteries fabriquées en cet endroit, et dans les diverses localités de Riegel, d'Offenbourg, et d'autres lieux de la rive droite du Rhin. Le rapporteur se réserve de compléter dans une prochaine séance ces indications préliminaires.

M. Spach fait part au Comité du concours que demande le propriétaire de la maison qui forme l'angle de la rue et de la place de la Cathédrale. L'ornementation remarquable de cette maison a été décrite dans la *Revue archéologique* (11e année, liv. du 15 août, p. 277). Cette demeure se distingue par sa vieille construction en bois sculpté. Mais, comme elle est soumise, ainsi que toutes les propriétés, à l'arrêté municipal qui prescrit la restauration des façades, il est à craindre que le badigeon ou la peinture dont on se servirait, ne fît disparaître la délicatesse de la sculpture. M. de Ring fait observer que pour obvier à cet inconvénient, et pour donner néanmoins un air de fraîcheur à l'habitation, il faudrait imbiber d'huile le bois de chêne sculpté et le recouvrir ensuite d'un vernis de copal, en ne badigeonnant que les intervalles murés. Il serait regrettable, dans tous les cas, que ce curieux spécimen de l'architecture de Strasbourg au moyen âge, ne fût pas conservé intact. Le Comité décide qu'il en serait référé à M. le Maire de Strasbourg, et que ce fonctionnaire serait prié de vouloir bien dispenser préalablement du badigeonnage le propriétaire de ladite maison

Le Secrétaire est appelé à donner lecture de son rapport sur les deux monuments romains communiqués par M. Siffer, curé de Mertzweiler.

Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Chargé de vous rendre compte d'un mémoire sur un monument épigraphique, d'origine romaine, trouvé à Mertzweiler en 1844, mémoire qui vous a été adressé par M. Siffer, curé du lieu, je viens vous proposer de remercier le correspondant pour cet acte de bonne volonté, en vous engageant d'un autre côté, à ne point faire usage de son travail pour le Bulletin de la Société. Je serais d'avis de le conserver simplement dans vos archives comme document historique. Le commentaire que l'auteur vous a envoyé sur l'inscription de Mertzwiller, adressée à Mercure, prouve de la part du correspondant une grande érudition, mais pèche, je le pense, par une fausse interprétation.

Voici l'épigraphe telle qu'il l'a transcrite :

/// ERCVRIO. E. MA . . . .
// AC. SENNAVS. LE . . . .
GNATA. LVTEVI. VIRE . .
RATVLLA. FLL
RVFINO. E. QVADRA . . .

Ou bien, dit-il, ce fut un Marius Laccus Sennaus Lépidus, et la fille de Lutevus, Virecalla Ratulla, enfants, qui érigèrent à Mercure un édifice que cette pierre décorait, sous le consulat de Rufinus et de Quadratus.

Mercurio exxeruut Marius Laccus Sennaus Lepidus, gnata Lutevi, Virecalla Ratulla, filiali, Rufino et Quadrato consulibus.

Ou bien Sennaus Lépidus et la fille de Lutevus, Virecalla

Ratulla, enfants, ont érigé à Mercure cet enclos sacré sous les consuls Rufinus et Quadratus :

Mercurio erexerunt maceriam sacram Sennaus Lepidus, gnata Lutevi, Virecalla Ratulla, filioli, Rufino et Quadrato consulibus.

Ni l'une ni l'autre de ces deux interprétations ne peut être admise.

Il est bien évident que la première ligne de l'inscription contient la dédicace à deux divinités dont l'une, Mercure, est incontestable, et dont l'autre, de laquelle la pierre ne montre que la première syllabe MA, ne peut être que Maia.

Le culte de cette déesse, génie qui présidait à l'une des pléiades, et qui donna son nom au mois de mai qui lui était consacré, se trouve souvent associé à celui de Mercure, qui fut le fruit de ses amours printanières avec Jupiter. Il n'est donc point étonnant de trouver son nom associé à celui de Mercure sur une inscription qui décorait le *Sacellum* ou *Sacrarium* qui leur fut consacré à Mertzweiler.

La syllabe MA se lit encore sur la pierre, et il était bien facile de compléter le sens du mot par *Maiæ,* en place de recourir à un *Marius*, ou, d'après une autre interprétation, à une *Maceria sacra* ou enceinte sacrée qui, selon l'auteur, a déjà dû servir au culte celtique, et qui fut sous les Romains entourée d'un mur par deux enfants, *filioli.* L'E qui se trouve placé entre *Mercurio* et *Maiæ* contenait évidemment le trait supérieur du T que le temps a pu faire disparaître. Dans le cas contraire, c'est l'abréviation d'*et,* abréviation dont les inscriptions romaines nous fournissent un grand nombre d'exemples. Jamais une inscription n'a commencé par *erexerunt* ou *posuerunt*, placé avant les noms propres. La syllabe AC de la seconde ligne devant laquelle manque une lettre, devient claire en la faisant précéder d'un S, et

dès lors, il est facile de comprendre l'inscription qui doit être lue ainsi :

Mercurio et Maiæ sacrum Sennaus, Lepidi filius, et gnata Lutevi Virecalla Ratulla fecerunt lubentes læti, Rufino et Quadrato consulibus.

C'est-à-dire que Sennaus, fils de Lepidus (ou peut-être de Levius, car nous ne plaçons ce nom, auquel la finale manque, que par hypothèse), et Virecalla Ratulla, fille de Lutevus, ont consacré cette chapelle de leur gré et avec joie à Mercure et à Maia, sous le consulat de Rufin et de Quadratus.

La finale FLL qui semble avoir embarrassé le correspondant, lequel, après beaucoup d'essais de mots, se décide pour celui de *filioli*, se trouve communément sur les inscriptions romaines. C'est une formule, consacrée par l'usage, pour exprimer *fecit lubens lætus* ou *fecerunt lubentes læti*, et qui, jointe à *sacrum*, complète évidemment le sens que nous lui restituons.

Ce qui rend surtout la pierre de Mertzweiler précieuse, c'est la date qu'elle contient. Ce fut en 142 de l'ère chrétienne, que L. Cuspius Rufinus et L. Statius Quadratus, furent consuls, sous l'empire d'Antonin-le-Pieux. C'était une des époques où les contrées du Rhin étaient le plus florissantes, et où, non-seulement la rive gauche du fleuve, mais encore la rive droite jusqu'au delà des bouches du Mein, étaient couvertes des établissements du grand peuple. Il est possible, comme le présume le correspondant, que Mertzweiler ait alors été un lieu de quelque importance, quoique je doute fortement que les murs d'enceinte dont il croit avoir retrouvé les traces, aient provoqué le nom moderne de Mertzweiler. Lui-même cite comme nom du moyen âge de l'endroit, celui de Marinzawiller. Certes, ce nom n'a point été dérivé de *Maceria sacra* (mur de circonvallation

sacrée) qu'il a cru devoir lire sur l'inscription. Rien ne trompe plus que les étymologies, et, en épigraphie surtout, rien n'est plus scabreux que les hypothèses.

Au reste, beaucoup de ruines avaient été laissées sur le sol de Mertzweiler, avant que tous ces décombres ne fussent déblayés pour faire place à la culture. En 1839, dit le correspondant, existait encore sur le Breitenbühl, un *tumulus* romain dont on ne retrouve plus aucune trace aujourd'hui. Une voie romaine de seconde classe traversait ce lieu et se dirigeait sur Glosheck et la Haard de Gundershoffen, où de nombreux monuments romains ont été retrouvés. Peut-être, ajoute l'auteur du mémoire, doit-il avoir existé dans ce dernier endroit, un *vicus* romain, à en juger par la quantité de débris qui jonchent le sol sur un espace assez étendu. A Glosheck, existait également un édifice romain, et le correspondant cite le fragment d'une pierre qui provenait de ces décombres et qui portait encore le nom de Mercure auquel elle avait été consacrée.

Un second mémoire de M. Siffer, sous le titre de *Notice à déposer sur le bureau du Comité d'administration de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, contient les détails des antiquités romaines trouvées en 1841, lors de la démolition de l'ancienne tour de l'église de Mietesheim.

Sa construction, dit-il, datait d'avant la Réforme, et se perdait dans la nuit des temps.

Dans la partie inférieure des murs, furent déblayés plusieurs objets d'antiquité romaine, entre autres un bas-relief de 56 centimètres de haut, sur 44 de large, sculpté en saillie sur une pierre de grès rouge des Vosges. L'auteur croit encore reconnaître un Mercure dans cette figure dont il donne le dessin. Elle n'en a point cependant les attributs. Placée dans une niche dont les bords sont fort saillants,

elle tient levés les deux bras, et est revêtue du *sagum* qui dépasse les genoux. Cette tunique ne forme aucun pli. La figure a les cheveux relevés sur le sommet de la tête, et maintenus par un nœud.

Un autre bas-relief de 45 centimètres de haut sur 22 de large, et, comme le précédent, déposé dans le presbytère de Mietesheim, représente une figure sans vêtement, les mains pendantes et écartées du corps. Ses cheveux sont bouclés et roulés autour de la tête. M. Siffer en fait de même un Mercure. Il pense que ces deux pierres ont pu, dans l'origine, appartenir à l'établissement de Glosheck ou à celui de Mertzweiler, et avoir été enlevées de l'un de ces lieux pour servir à la construction du vieux clocher de Mietesheim.

Quoi qu'il en soit, il ajoute que, lors de la démolition de cette tour, divers objets d'antiquité, notamment des fragments assez considérables de pierres taillées, dénotant des traces d'architecture bizantine, ont été retrouvés, lesquels ont de nouveau été employés comme matériaux dans la nouvelle construction de l'église.

Un cippe recouvert d'un fragment d'inscription, a néanmoins été conservé.

Il est aujourd'hui déposé dans le presbytère du lieu.

En voici l'inscription :

M. SACER D

CANDDVS

DDVS. PREF

P

Ici, l'auteur pense que l'M qui commence l'inscription, peut être une abréviation du nom de Mercure ou celle de MANIBVS. Je ne puis adopter ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses. Jamais une lettre isolée n'a été employée comme

abréviation du nom de la divinité à laquelle on consacrait un monument, sinon en tête de l'inscription et suivi d'autres initiales qui constituaient les titres ou qualités du dieu ou de la déesse[1]. Il en est de même de *Manibus* qui, lui aussi, ne se rencontre jamais sans l'épithète de DIS ou DIIS; car ce n'était pas aux mânes mêmes, mais aux dieux Manes que l'inscription s'adressait. Je pense plutôt que cet M n'est que le prénom de *Sacer*, et que le D que M. Siffer comprend dans ce dernier mot pour en faire *Sacerdos*, doit être séparé. *Canddus* est, dans tous les cas, un nom barbare. Ce nom peut avoir été répété, et on pourrait en voir la fin dans le commencement de la troisième ligne, quoique les quatre lettres DDVS puissent aussi se lire *denariis datis votum solvens*. Comme nous n'avons ici qu'un fragment d'inscription, je ne tenterai point d'en rétablir le sens d'une manière incontestable. D'ailleurs l'inscription est de peu d'intérêt puisque nous ignorons sa destination primitive, le lieu d'où elle provient, et surtout la date de sa pose.

Il serait à désirer que le correspondant voulût bien nous donner l'estampage des deux monuments sur lesquels roulent ses deux mémoires. Ces estampages doivent trouver place dans nos archives, et si vous adoptez mes conclusions, vous me permettrez, Messieurs, en remerciant de votre part M. Siffer, de lui exprimer ce vœu du Comité, et de réclamer de lui cette nouvelle preuve de son zèle et de son amour pour la science.

Les conclusions du Secrétaire sont adoptées, et il est décidé que son rapport sera inséré au présent procès-verbal.

Le Président donne communication d'une lettre de M. le baron de Schauenburg, sur une inscription encastrée

1. Comme, par exemple, S. I. M. *Soli invicto Mythræ*, I. O. M. *Jovi optimo Maximo*, I. R. *Junoni reginæ*, etc.

dans le presbytère d'Altenstadt, près de Wissembourg. Cette lettre avec le fac-simile annexé, est renvoyée pour examen et rapport à M. Guerber, curé de Haguenau.

La séance est levée à 1 heure et demie.

Séance extraordinaire du bureau du 26 juillet 1856.

Une convocation extraordinaire du bureau a été provoquée par M. le Président pour aviser sur la publication de la seconde livraison du Bulletin de la Société.

MM. Spach, de Ring, Jung, Straub, Heitz, Eissen et Bœrsch sont présents.

On décide que les procès-verbaux des séances, rédigés par le Secrétaire, seront imprimés, et qu'il y sera joint trois mémoires, l'un de M. le professeur Jung sur le château de Lœwenstein, dont l'auteur vient de donner communication, l'autre de M. Levrault sur les châteaux d'Ottrott, et le troisième de M. l'abbé Straub sur les vitraux de l'église Sainte-Magdeleine à Strasbourg. M Spach annonce pour la prochaine livraison un travail sur l'ancienne abbaye de Wissembourg, dont il communique quelques passages au Comité.

Diverses communications de M. Siffer, curé de Mertzwiller, arrivées dans l'intervalle de la dernière séance, sont remises au Secrétaire.

Séance du 4 août 1856.

Présidence de M. Spach.

La séance est ouverte à onze heures.

Quatorze membres auxquels se joint un des membres de la société, présent à Strasbourg, y assistent.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucune réclamation. Néanmoins elle provoque de la part de M. Petit-Gérard, absent lors de la dernière séance, quelques observations sur le mode de restauration proposé pour la maison qui fait le coin de la rue et de place de la Cathédrale. Le comité devant s'en tenir pour le moment à la lettre qu'il a adressée à M. le Maire de Strasbourg, pour que le propriétaire soit dispensé de badigeonner sa façade, la question est abandonnée, et le procès-verbal adopté.

Le président rend compte au comité de la course archéologique entreprise au Hohenkœnigsbourg par une commission de quelques-uns de ses membres à laquelle M. le Préfet a bien voulu se joindre.

Le surlendemain de cette visite (21 juillet), ce magistrat, en vertu de l'article 19 du sous-chapitre 18 du budget départemental pour l'exercice 1856, lequel alloue un crédit de 1,000 francs pour la conservation des monuments historiques, a mis à la disposition de la société établie à Strasbourg une somme de 800 francs, dont 500 seront consacrés aux travaux généraux de ladite société, et le surplus, de 300 francs, sera employé aux travaux de consolidation nécessaires pour préserver d'une ruine imminente les parties du château de Hohenkœnigsbourg qui y sont le plus exposées.

Le président instruit le comité, que les travaux de consolidation du château de Lutzelbourg, pour lesquels les fonds ont été votés lors de la dernière séance seront très-prochai-

nement entrepris sous la surveillance et par les soins de M. l'architecte Ringeisen. Le propriétaire de la ruine qui a eu avec l'honorable membre une entrevue dans le château même, promet son concours.

M. Spach lit le rapport qu'il a adressé au Préfet sur les travaux de la société depuis la constitution du comité jusqu'à ce jour. Ce document a été transmis au premier magistrat, afin de servir de renseignement à consulter lors des prochaines séances du Conseil général. Le président fait part au comité du travail de M. Arth sur la statistique des monuments de l'arrondissement de Saverne. Il annonce de plus la coopération de M. Frœhlich, médecin cantonal, pour la statistique du canton de Drulingen, et celle de M. le pasteur Liebich pour le canton de Saar-Union.

M. Piton s'occupera le mois prochain de visiter les monuments du val de la Lièpvre et de ses environs. Il communiquera au comité le résultat de ses recherches.

La parole est à M. le curé Guerber, chargé de faire un rapport sur le fronton de l'église d'Altenstadt ; il dépose sur le bureau l'estampage d'une partie de ce monument, et un dessin fait sur les lieux, qui doit servir à modifier quelques parties de celui envoyé par M. le baron de Schauenburg. L'Annuaire du Bas-Rhin de 1847 (p. 360) contient, dit-il, une notice historique sur Altenstadt et son église. L'auteur, en parlant du monument, affirme que l'inscription du portail est indéchiffrable, et que les bas-reliefs du linteau sont probablement des hiéroglyphes égyptiens, sculptés par quelque artiste de la XXIIe légion romaine revenue d'Égypte et stationnée à Altenstadt.

Il est regrettable que de pareilles assertions s'impriment dans un recueil aussi répandu et aussi utile que l'Annuaire. Le rapporteur félicite M. de Schauenburg d'en avoir fait justice.

L'église, selon M. le curé Guerber, est remarquable à plus d'un titre. La tour est belle, la nef du milieu a conservé son caractère primitif; les côtés et le chœur ont subi de grandes modifications. Un arc en plein cintre ouvre sur le porche et donne accès au portail dont la longueur est de $2^{m},45$, et la hauteur de $0^{m},52$. L'inscription qui surmonte le linteau est ainsi conçue :

J⁺HOC QVI COENOBIV⁻ ORITS TRANSIRE DECRV⁻ PSCE
SERA ABBATI VENIA⁻ LVTHAR (Ici manquent deux lettres).

Hoc qui cœnobium cupitis transire decorum poscite supremam Abbati veniam Liuthardo.

Quelque sculpteur mal habile a mis plus tard au-dessous le mot *suberam* qui n'a aucun sens.

Le rapporteur entre dans quelques détails sur le caractère de cette inscription qui, d'après les petites lettres intercalées aux grandes, pourrait de prime abord être attribuée à l'époque carlovingienne (à peu près au IXe siècle), mais qui, examinée avec plus d'attention, n'accuse point réellement cet âge, et doit être de la première moitié du XIe siècle. L'J⁺ est le monogramme du Christ.

L'abbé Liuthard, dont il est fait mention dans l'inscription, régit l'abbaye de Wissembourg depuis 1002 jusqu'en 1032. (*Annal. Wiss.* pag. 16-17.) Il fut le fondateur du couvent de Saint-Étienne, près de cette ville, lequel, en 1525, fut détruit de fond en comble pendant la guerre des paysans. Il est probable que le linteau en question fut transporté après la ruine de cet édifice à Altenstadt, qui eut aussi beaucoup à souffrir (V. Michel Frey, *Beschreib. des Rheinkreises*), et que, pour le conserver, il fut placé au-dessus de la porte de la nouvelle église, où il se voit encore. L'assertion des historiens et la tradition locale semblent du moins le confirmer.

Quant aux bas-reliefs, ils ont, dit le rapporteur, le

cachet de l'époque romane secondaire, qui coïncide avec le XIe siècle. Un feston roman en fait le tour en forme de rinceaux composés du lis végétal (non du lis de blason). C'est la fleur ordinaire des ornements romans.

Le linteau est partagé en sept champs ou cercles entrelacés; le cercle du centre renferme une main sortant d'un nuage et se détachant sur une croix grecque. C'est, selon le rapporteur, le symbole du Père éternel. La croix forme l'auréole de Dieu; l'auréole croisée est le privilége des trois personnes divines. Le stigmate qui se remarque dans la main sur le dessin de M. le baron de Schauenburg, n'existe point sur la pierre; le nuage, au contraire, que le dessin ne contient point, y est très-reconnaissable.

Les deux cercles de droite et de gauche renferment deux animaux d'une exécution fort peu soignée, mais qu'un examen attentif permet de prendre pour deux agneaux. Le dessin de M. de Schauenburg semble en faire deux chevaux. Néanmoins le pied fourchu, que l'on y remarque, porte M. Guerlier à les considérer comme agneaux, symbole ordinaire des chrétiens.

Les deux cercles avoisinant ceux des agneaux renferment chacun un ornement en rinceaux de lis roman. Les lis sont réunis, deux à deux, par un nœud, et forment, au nombre de huit, une sorte de croix végétale. Enfin, les deux cercles des extrémités contiennent comme moulure des nœuds romans ou mystiques.

Le mémoire et les dessins dont il est accompagné seront déposés dans les archives de la société.

M. Petit-Gérard, conteste l'assertion de l'auteur qui voit dans la main celle du père éternel. Sa position sur la croix semble, selon lui, appartenir plutôt à Dieu le fils. M. de Ring observe que le nuage indique au contraire la main de Dieu le père, dont la croix n'est que l'auréole lumineuse. M. le

curé Guerber ne reconnaîtrait Dieu le fils qu'autant que la main porterait le stygmate; ce qui certainement, dit-il, n'existe point sur la pierre.

M. Jung lit un rapport sur les antiquités de Rheinzabern. L'auteur développe l'histoire de cet ancien établissement romain, et entre dans des détails sur les fours à poteries, sur les bronzes et les terres cuites que son sol a livrés, et surtout sur le commerce de ces antiquités, si souvent mêlé de fraude. Ce mémoire substantiel trouvera place dans le bulletin de la société.

M. de Ring communique à l'assemblée une lettre de M. Siffer, curé de Mertzwiller, qui développe quelques points contestés de son mémoire sur les antiquités romaines du Marinzanwiller du moyen âge. M. de Ring s'applique à réfuter ces assertions, et soutient l'opinion émise par lui à ce sujet dans la dernière séance.

Il donne lecture d'une autre communication du même correspondant sur les antiquités romaines trouvées entre Pfaffenhoffen et Ringendorf en 1845, et dont une pierre contient une inscription adressée à *Mercure* et à *Maia*. Le secrétaire voit dans cette nouvelle communication de M. Siffer une preuve de l'assertion qu'il a émise dans son rapport sur le culte connexe de ces deux divinités, en parlant de l'inscription de la pierre de Mertzwiller.

Une troisième communication de M. Siffer signale plusieurs localités de la vaste forêt de Haguenau où se trouvent des traces d'antiquités romaines. Il cite le canton appelé *Sang*, et celui dit *Kuttleeren*, qui tous deux aboutissent à la banlieue de Mertzwiller.

Au canton de Metzeleck, à un quart de lieue d'Eschbach, furent découverts, au mois de juillet 1846, par plusieurs bûcherons occupés à déraciner des souches dans la forêt, un grand nombre de briques, des socles en pierres de taille

paraissant avoir servi à l'emboîtement des jambages d'une porte, des assises fondamentales assez considérables, une statue équestre en pierre, la tête ornée d'un casque, l'un des bras étendu, et paraissant avoir tenu dans la main le glaive du commandement. Les quatre jambes du cheval étaient brisées; cet objet a été conduit chez M. le garde général qui réside à Haguenau; le correspondant ignore ce qu'il est devenu.

M. Matthieu de Faviers, qui n'a pas assisté au commencement de la séance où il était question du Hohenkœnigsbourg, annonce qu'après la visite faite au château par la commission, il a reçu la permission verbale du propriétaire de la ruine de faire commencer les travaux projetés. Néanmoins, il lui a écrit à ce sujet, afin d'avoir un document à fournir, en cas de besoin. Il attend sa réponse.

Le président propose de conférer le titre de membre du comité à M. Morin, architecte du département, et à M. Fries, ancien architecte de la ville de Strasbourg, chargé de la confection de la partie importante de l'inventaire relative au chef-lieu du département. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à une heure et quart.

Séance extraordinaire du bureau du 18 septembre 1856.

Les membres du bureau s'assemblent à onze heures du matin dans le local habituel de la préfecture, afin de s'entendre sur quelques difficultés survenues à l'occasion du deuxième cahier du bulletin de la société.

MM. Spach et de Ring ayant reçu de l'imprimerie les épreuves des procès-verbaux et d'une partie des mémoires dont la publication a été votée, sont d'avis d'y ajouter encore les comptes rendus des dernières séances et un nouveau mémoire qui rendraient ce second cahier du bulletin plus considérable, et compléteraient, à l'égard de MM. les membres de la société non résidants à Strasbourg, le tableau de tout ce qui a été fait et discuté au sein du comité.

Ils ont cru devoir convoquer à ce sujet ceux de MM. les membres qui sont présents à Strasbourg, pour leur soumettre la question.

Le mémoire de M. Jung sur le château de Lœwenstein n'étant pas encore parvenu au bureau, ils désirent le remplacer par celui du même auteur sur les antiquités de Rheinzabern, localité si riche en souvenirs de l'époque romaine, et, quoique ne faisant plus partie du territoire français, est cependant comprise dans l'ancienne Alsace. La lecture en a été faite dans la dernière séance extraordinaire du bureau, et l'insertion dans le bulletin en a été votée.

Au moment où cette question est débattue, M. Jung vient lui-même prendre part à la séance. Il annonce que son travail sur Lœwenstein peut être livré dans la journée même. M. de Ring propose de joindre les deux mémoires, dont le premier (celui de Lœwenstein), avec les documents qui le suivront, permettra de compléter le cahier. Il demande que le mémoire de Wissembourg, de M. Spach, que l'on avait d'abord eu l'intention de joindre dans ce cahier, soit réservé pour la troisième livraison, ainsi qu'il avait été décidé.

Cette proposition du secrétaire obtient l'assentiment du bureau.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Ringeisen qui désire que quelques membres du comité visitent avec lui le Hohenkœnigsbourg, afin d'examiner les travaux de

consolidation qui y ont déjà été commencés. MM. Jung et Piton promettent de s'y rendre incessamment.

M. Piton dépose sur le bureau un exemplaire de sa nouvelle publication : *Promenades en Alsace.* Remercîments et dépôt dans les archives.

Le président annonce aux membres du comité l'envoi d'un Mémoire de M. Dartein sur le château de Bernstein. Il en propose la lecture qui est faite par le secrétaire. L'assemblée l'écoute avec intérêt; mais avant d'en voter la publication par extrait, le renvoie à M. Jung, pour compléter les notices historiques qu'il contient.

A ce mémoire sont joints : un très-beau dessin en perspective du château ;

un plan détaillé ;

et un second dessin extrait du *Statutenbuch* de Dambach, de l'an 1644, appartenant aux archives communales de cette ville où se trouve relatée la constitution octroyée par l'évêque Berthold de Strasbourg, qui érigea cette commune en ville en 1330.

Ce second dessin représente les bâtiments du château, tels qu'ils existaient au dix-septième siècle, en partie recouverts de la toiture; on lit au bas : *Alt-Ampthaus. Pfleg Bernstein.*

La séance est levée à une heure.

LES CHATEAUX
DE LUZELBOURG-RATHSAMHAUSEN.

Dans la première de nos séances, le fondateur de la société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace a appelé l'attention du comité sur l'urgence de quelques travaux de réparation à l'un des deux châteaux vulgairement dits d'Ottrott, et qui ont porté successivement les noms de *Luzelburg* et de *Rathsamhausen*.

Peu de ruines, parmi toutes celles qui couronnent les premières crêtes de nos Vosges d'Alsace, méritent, en effet, davantage, par leur site, par leur degré de conservation, et par leurs détails archéologiques, la sollicitude des amis de nos vieux monuments.

A qui ces châteaux doivent-ils leur origine? Cette question est pour eux, comme pour la plupart des autres anciens *Burgs* des deux départements du Rhin, fort difficile à élucider; les chartes et les chroniques la laissent presque pour tous dans l'ombre, se bornant par-ci par-là à indiquer les possesseurs contemporains, car nos bons aïeux étaient, pour le moins autant que nous, partisans de ce qu'on appelle les *intérêts d'actualité*.

Nous sommes donc réduits aux conjectures quant à la date de la fondation et au nom des fondateurs de ces deux châteaux, si rapprochés l'un de l'autre (environ une portée de flèche), qu'ils ont dû avoir le même maître dès leurs commencements, à moins que l'un des deux, frère cadet de son voisin, n'ait été élevé par le seigneur suzerain pour tenir en bride quelque félon vassal retranché dans le château le plus

ancien, comme l'histoire de notre architecture militaire au moyen âge nous en offre plus d'un exemple.

On pourrait admettre que les roches d'assises de ces deux monuments de la féodalité, et surtout celles du château inférieur, furent façonnées de la main des Romains pour une de ces vigies (*speculæ*) ou une de ces tours de garde (*burgi*) qu'ils élevaient sur les points d'où ils pouvaient observer une vaste étendue de terrain et éclairer l'approche de leurs retranchements. En effet, une vigie établie sur cette dernière avancée du *Homburger-Berg*, au-dessus de la vallée du *Klingenthal* et à l'angle de la montagne sur la plaine, aurait servi non-seulement d'avant-poste au *Köpfel*, ce petit retranchement gallo-romain situé en vue de *Luzelburg* sur une autre avancée du *Homburger-Berg*, mais elle aurait encore surveillé les approches de tout le front méridional du mur païen et de la voie pavée dite aujourd'hui d'*Ottrott*.[1]

La famille équestre qui donna leur plus ancienne désignation à nos châteaux ou qui reçut d'eux le nom de *Luzelburg*, ne paraît pas avoir été la même que celle des seigneurs de *Lutzelburg*, qui ont laissé un château de leur nom dans les environs de Saverne. Elle semblerait plutôt à cause du *c* ou du *z* substitué au *tz* se rattacher à la maison belge de Lucelbourg. Au surplus, nous ne baserons aucune conclusion sur cette différence d'orthographe; car, suivant les temps et les scribes, l'orthographe des noms propres varie dans les titres. Nous serions tenté d'attribuer ces châteaux à Wenceslas de Luzelbourg, Landvogt d'Alsace, dont le nom s'écrit tantôt avec *c*, tantôt avec *z* et *tz*. Cette origine expliquerait comment l'empereur Wenceslas, neveu du Landvogt, s'arrogea le droit de disposer de l'un des châteaux, ainsi que

1. Je prends la liberté de renvoyer sur ce point au chapitre VII de mon Opuscule sur les monuments gallo-romains de la montagne Sainte-Odile.

Schœpflin nous l'apprend. Dans ce cas il aurait été un aleu de la maison de Luxembourg, aleu alsacien dû au Landvogtat d'un prince de cette maison. Quoi qu'il en soit, les deux *Burgs* possédaient bien et duement le nom de *Lucelburg* ou *Luzelburg* dans le quatorzième siècle, lorsque l'histoire commence à s'occuper d'eux.

Schœpflin rapporte que le château antérieur ou supérieur (*Vorder-Burg*) était possédé vers la fin de ce siècle par les sires d'Andlau, et il cite une lettre de l'empereur Wenceslas au Landvogt d'Alsace pour lui recommander de faire respecter les droits de la maison d'Andlau. Il est digne de remarque, et c'est un trait du caractère bien connu de cet empereur, que, malgré la proclamation officielle des droits des Andlau, Wenceslas donna l'année suivante, toujours d'après Schœpflin, l'investiture du même château à Egenolff, Hartmann et Jean de Rathsamhausen-Ehenweyer, qui reçurent en même temps la seigneurie de Nieder-Ottrott.

Devenu peu après un ganerbiat entre les mains de ces nouveaux seigneurs, ce château antérieur fut l'objet d'une paix castrale sous l'intervention de l'évêque de Strasbourg, suzerain d'Ober-Ottrott.

Quant au château inférieur ou en arrière de l'autre (*Hinter-Burg, Hinter-Schloss*), il paraît avoir été déjà à cette époque un fief des Rathsamhausen, fief mouvant, non de l'Empire, mais des électeurs palatins. Il passa, en 1424, à Henri de Hohenstein, probablement à titre de domaine engagé, car ce chevalier en paya douze cents florins à l'électeur palatin; possédé ensuite au même titre par les sires de Mullenheim, Schœpflin nous le montre restitué par ces derniers, en 1557, à la maison de Rathsamhausen moyennant quatre cents florins.

Nos annalistes se taisent sur les souvenirs historiques attachés aux deux châteaux de Luzelburg-Rathsamhausen.

S'ils doivent leur premier nom à la maison des comtes de Lucelbourg, qui joua un si grand rôle politique en Lorraine dans les onzième et douzième siècles, on est fondé à croire qu'ils se trouvèrent liés à des entreprises de cette maison. Sous les sires d'Andlau, l'histoire de l'un des châteaux dut être mêlée aux différends féodaux de ces puissants barons et à leurs vives querelles avec l'évêque Walther de Géroldseck et avec la ville de Strasbourg. Sous les Mullenheim, il dut servir souvent de place de refuge au parti strasbourgeois, ennemi du parti des Zorn.

Nous ne trouvons aucune mention du rôle politique des *Luzelburg* antérieur et inférieur pendant les invasions des compagnies anglo-gasconnes et des Armagnacs dans les quatorzième et quinzième siècles. Cependant, comme la ville impériale de Rosheim, les châteaux de Niedernai et de Bischoffsheim furent occupés, en 1444, par l'une de ces bandes, il est probable que ces petites forteresses féodales furent menacées par les soudarts de Philippe de Jaloignes, et que, sous la garde de la bonne épée d'un Rathsamhausen ou d'un Mullenheim, elles surent les tenir en échec.

Dans les *Vogesischen Ruinen* d'Imlin, on lit, sur la foi de J. Woog, que *Vorder-Burg* subit les horreurs d'une prise d'assaut par Charles-le-Téméraire, qui y aurait fait prisonnier le comte de Wurtemberg. Ni la chronique dite *des Archives de Strasbourg*, si riche en renseignements sur les opérations du duc de Bourgogne et de ses lieutenants en Alsace, ni aucun autre document, que je sache, ne viennent à l'appui de cette assertion. M. de Barante, dans son émouvant récit des tortures morales subies par Henri de Wurtemberg sous les murs de Montbéliard, rapporte qu'il fut arrêté par ordre du duc Charles à *Luxembourg*.

Les chroniques des guerres de religion et de la guerre de trente ans ne rattachent pas non plus de fait spécial à nos

deux châteaux. Toutefois, pour les troupes de Mansfeld et de Horn, comme précédemment pour les Armagnacs, il y aurait eu occasion de s'attaquer à ces murs, puisque dans leur voisinage le premier de ces généraux mit à sac les villes de Rosheim et d'Obernai, reprises encore dix ans après par les troupes du second. Peut-être ces châteaux furent-ils occupés sans coup férir par les Suédois, ou peut-être les Rathsamhausen obtinrent-ils de les faire respecter.

Leurs ruines, surtout celles de *Vorder-Burg*, indiqueraient quelque prise d'assaut ou une destruction plus violente que celle du temps. Tant de querelles féodales ont eu lieu du treizième au seizième siècle qu'il n'y a rien d'improbable en fait de surprise et de sac de châteaux-forts, même quand les chroniqueurs plus ou moins contemporains oublient d'en parler. En dernière analyse, nous aurions toujours la ressource d'attribuer ces ruines aux pétards que les ingénieurs de Mazarin et de Louvois auraient pu faire jouer, heureusement sans beaucoup d'effet, dans des citadelles désormais inutiles.

Le contraste entre les deux châteaux est assez piquant : autant l'un, *Vorder-Burg*, a en quelque sorte l'air d'une caserne abandonnée, autant l'autre se montre coquet et élégant malgré ses décombres.

Vous montez au premier par une rampe entre deux murs ou un chemin couvert. La première porte, en assez bon état encore, a son amortissement en cintre surbaissé inscrit sous une baie figurée; de larges blocs de pierre gardent derrière elle les entailles de sa barre de fermeture. La seconde porte est dans l'alignement du mur d'enceinte; ogivale, elle s'appuie à une demi-tour ronde, percée d'une longue et étroite meurtrière qui commande le chemin couvert.

Une fois dans l'intérieur, vous avez à votre droite un large arceau en plein cintre, et un peu plus loin, une belle porte

ogivale qui était celle du corps de logis. La cour se prolonge jusqu'au donjon, de forme ronde, engagé dans le mur d'enceinte et très en saillie du côté extérieur comme du côté de la cour. Son épaisse voûte, revêtue de pierres diamantées, laisse un étroit espace dans l'intérieur. Silbermann a mesuré 39 pieds à sa circonférence. Une seule ouverture, fort élevée, en plein cintre, permet d'y pénétrer. Il paraît être de date plus ancienne que les autres constructions et montre moins de traces de retouches. Les assises au-dessus du roc sont en grands blocs d'un appareil classique. C'est au fond de ce donjon que, suivant Silbermann, on trouva une longue chaîne encore scellée à des ossements humains.

Au nord-est du donjon, le mur d'enceinte, après avoir décrit un angle droit fort régulier, découvre une corniche en arcature fort bien conservée. Du reste, l'ornementation est rare parmi les débris du château antérieur. Les baies assez clair-semées des murailles sont de forme rectangulaire, à meneaux droits; quelques-unes paraissent inscrites dans d'anciennes baies figurées en plein cintre. Elles sont étroites en dehors, mais fort ébrasées en dedans. Quelques corbeaux des entablements sont armoriés; on croit reconnaître sur les uns l'écu à la croix des Andlau, sur d'autres l'écu à la roue, anciennes armes parlantes des Mullenheim, transformées par la suite en la rose d'argent boutonnée d'or à la bordure.

Une pierre-borne, à quelque distance du château, porte l'écusson à la fasce dans le champ des Rathsamhausen.

Le château antérieur est séparé d'une espèce de terre-plein ou de glacis par un large fossé creusé dans le roc. A l'autre bout de cet ancien glacis est un fossé encore plus profond, au-dessus duquel se dressent, sur des rochers à pic, le haut donjon et le mur d'enceinte-est du château inférieur (*Hinter-Burg*).

Ce dernier n'est plus accessible que par sa porte méridionale, quoique près du donjon et en face de l'autre château une poterne laisse voir une ancienne porte ogivale murée avant l'abandon du château.

L'entrée actuelle du *Hinter-Burg* a aussi son chemin couvert dont les grands blocs de pierres se marient au roc vif. Une première porte est brisée, la seconde a son revêtement extérieur en plein-cintre, mais la maçonnerie qui appuie cet entablement affecte la forme rectangulaire, un peu déprimée d'un côté, comme si à une époque reculée une voûte surbaissée ou en plein-cintre eût existé là. Le rocher qui, après l'entrée, sert de première assise à l'édifice auquel la porte s'appuie, offre une ouverture taillée en plein-cintre, aux trois quarts comblée, qui devait conduire à quelque souterrain.

En face de la porte et au fond de la cour intérieure, vous rencontrez des restes de constructions qui paraissent avoir été des bâtiments secondaires; derrière ces débris est une tour qui flanque le côté nord de l'enceinte carrée du château.

A l'est on rejoint le donjon; il est revêtu de pierres diamantées et de forme circulaire comme son voisin du *Vorder-Burg*. Une ligne de larges corbeaux au-dessous de ses créneaux signale en regard de ce dernier l'existence d'un balcon de défense ou machecoulis. Aucun jour ne pénètre sa masse épaisse, si ce n'est par deux étroites meurtrières fort peu allongées. Une petite porte ou fenêtre, très-élevée, y donne seule accès.

Près du donjon, dans le prolongement-est du mur d'enceinte, un édifice à baies larges et ornementées semble déceler l'ancienne chapelle ou la salle des chevaliers; il s'appuie du côté méridional à une très-vaste tour carrée, qui est la partie la plus monumentale de ce château.

Lorsque de la terrasse, en avant de l'entrée située au midi, on contemple cette haute et large construction, si régulière de forme, aux assises de rochers coupés à pic, il est difficile de ne pas songer à quelque *burgus* romain; mais les monuments des âges féodaux viennent bien vite distraire de cette première impression.

L'intérieur de cette tour ou de ce colossal pavillon carré, qui servait évidemment de principal corps de logis, est presqu'un musée de détails d'architecture et même de sculpture. Quelques-unes de ses baies, fort ébrasées en dedans, offrent, en outre, quelques restes de peinture. Aux divers étages, vous apercevez des baies de toutes grandeurs, de tous styles; les unes en plein-cintre et en cintre surbaissé, les autres rectangulaires inscrites dans des plein-cintres figurés; d'autres enfin, en ogives des plus belles époques. Il faut remarquer, surtout au deuxième étage du côté de l'est, une baie élancée à amortissement rectiligne, qui est toute tapissée en quelque sorte de reliefs sculptés en losanges, gaufres et chevrons. Puis, à la même hauteur, une énorme et très-élégante cheminée conserve ses colonnes accouplées aux chapiteaux à corbeilles cubiques ornementées.

C'est pourtant cette belle partie du vieux château qui menace de s'écrouler le plus promptement. Couronnée d'arbres dont les racines ont fendu son épaisse muraille, elle est, en outre, sur le front-sud, soumise à l'effort constant d'une grande pierre de taille tombée du faîte dans une fente, et qui ne peut manquer d'amener dans un avenir assez prochain la chute de tout ce pan de mur.

Les travaux à faire pour porter remède à cet état de choses semblent devoir être peu considérables, bien que le rédacteur de cette note se fasse un devoir d'avouer qu'il est peu compétent pour en apprécier toute l'importance sous le rapport de la dépense.

Si le comité voulait inaugurer son action conservatrice en venant en aide aux monuments des châteaux de Luzelbourg-Rathsamhausen, je lui proposerais de placer sur le mur réparé une inscription destinée à rappeler la date de l'organisation et le nom du fondateur de notre société de conservation des monuments historiques.

Obernai, 2 mai 1856.

L. Levrault.

NOTICE

SUR LES VERRIÈRES DE L'ÉGLISE,

AUJOURD'HUI PAROISSIALE,

DE L'ANCIEN COUVENT DE SAINTE-MARIE-MAGDELEINE,

A STRASBOURG.

L'an 1225, cinq jeunes filles de Strasbourg, « voulant « servir Jésus-Christ à l'imitation des cinq vierges sages de « l'Évangile[1] » s'établirent hors de la porte des Juifs, au lieu connu alors sous le nom de Waseneck. D'après une note manuscrite que nous avons entre les mains, plusieurs familles nobles y avaient construit dès l'an 1200, une église dédiée à Sainte Marie-Magdeleine, et un petit couvent qui ne suffit bientôt plus aux besoins de la congrégation naissante. Le Directeur spirituel de la communauté, Rodolphe, prêtre d'une grande vertu, venait d'obtenir (10 juin 1227), un bref par lequel le souverain pontife admettait les jeunes filles dans l'ordre des pénitentes de Sainte Marie-Magdeleine, en les soumettant à la règle de Saint-Augustin et aux statuts des religieuses de Rome. La haute réputation de sainteté dont jouirent toujours les Madelonnettes de Strasbourg, et qui leur valut du chef de l'Église les priviléges les plus flatteurs, attira dès lors dans leur maison un si grand nombre de postulantes, qu'elles durent songer à bâtir un monastère plus spacieux et mieux approprié aux besoins de leur ordre. Les aumônes des fidèles et surtout les largesses de plusieurs dames nobles les mirent à même de construire en 1245, le

1. Manuscrit portant le titre : « *Accurata monasterii Sanctæ Magdalenæ sive penitentium sub regula Sancti Augustini episcopi historia,* » cité par M. Th. de Bussierre dans son « Histoire de l'établissement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace, » tom. I, p. 350.

vaste couvent qui subsista au Waseneck jusqu'en 1475, sous le nom de Reuerinnen-Kloster[1].

A cette époque, le magistrat de Strasbourg, craignant que Charles-le-Téméraire ne vînt mettre le siége devant la ville, ordonna la démolition de tous les édifices et de tous les bâtiments qui se trouvaient hors de l'enceinte et à proximité des remparts. Cette mesure, impérieusement commandée par les circonstances, frappa 680 maisons, deux chapelles et cinq monastères, parmi lesquels le couvent de Sainte-Marie-Magdeleine du Waseneck.

Hâtons-nous de dire que le magistrat, pour indemniser les Repenties d'une partie de leurs pertes, acheta peu de temps après une belle et vaste propriété, située dans l'ancienne rue d'Uton, et la mit à la disposition des religieuses de Sainte Marie-Magdeleine[2]. Le 20 janvier 1478, on posa solennellement la première pierre de l'église actuelle, en présence du célèbre prédicateur de la cathédrale, Jean Geyler de Kaisersberg, de Jean Mundhart, prévôt du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, l'un des savants les plus distingués

1. Specklin, dans ses *Coll.*, p. 161, raconte différemment les origines du monastère des Repenties. D'après ce chroniqueur, le frère Henri de Hombourg construisit en 1315 une maison et une chapelle près de la porte de l'hôpital, pour y recueillir les femmes de mauvaise vie, qui voulaient revenir à de meilleurs sentiments. La maison se trouvant bientot trop petite pour contenir les pénitentes, on bâtit un couvent au Waseneck. Cette version a été suivie par Schœpflin dans son *Alsatia illustrata.*

Voici ce que nous avons trouvé, à ce sujet, dans la chronique manuscrite de Wencker, conservée à la bibliothèque de la ville : « *In einer Chronik in M. S.* « *in IV°, pag. 39, wird daron gesagt : Es vermeinen einige die Reuerinnen* « *wären von den Geisslern, die im Jahr 1241 gen Strassburg kommen : Con-* « *junctura, die nicht schlechterdings zu zernichten.* »

2. Elle avait appartenu au damoiseau Jean Blenkelin, et lui fut payée 1700 florins. Blenkelin mourut le dernier jour du mois de mai 1479, et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie-Magdeleine; Silbermann donne son épitaphe dans une de ses notes manuscrites, conservées à la bibliothèque de la ville.

de son temps, et de maître Egelin de Brunswick[1], licencié en théologie, et confesseur de la communauté.

Faute de ressources, les travaux avancèrent très-lentement pendant la première année. Mais après l'obtention des lettres d'indulgence, que le pape Sixte IV octroya aux religieuses, le 23 octobre 1479[2], les aumônes des fidèles devinrent si abondantes, que déjà le premier dimanche après la fête de Saint-Mathias, 1480, l'église put être consacrée. Plusieurs familles nobles de Strasbourg s'étaient à cette occasion distinguées par leurs largesses, et avaient puissamment contribué à la construction de l'église et des bâtiments claustraux; c'est aussi à leur munificence que nous devons les belles verrières du chœur, qui font l'objet de cette notice.

Le chœur de l'église de Sainte Marie-Magdeleine est éclairé par six fenêtres, dont trois, plus larges, et divisées chacune par deux meneaux, s'ouvrent dans le fond du sanctuaire; les trois autres, percées au côté nord, ne sont partagées que par un meneau. Toutes, excepté la première baie à l'entrée du chœur et la moitié de la seconde, sont encore garnies de vitraux peints. Elles présentaient autrefois chacune un des grands sujets que nous allons indiquer, et dont quelques-uns seulement occupent leur ancienne place. Les panneaux, à personnages de petites dimensions, qui représentent des scènes de la passion du Sauveur et de sa vie glorieuse après sa résurrection, quelques traits de la légende de Sainte Marie-Magdeleine, ainsi qu'une annonciation, viennent d'ailleurs (peut-être des fenêtres de la nef ou du

1. Egelin, mort le 5 avril 1481, fut également enterré dans l'église des Repenties. Voir les notes de Silbermann.

2. Nous trouvons dans ces lettres d'indulgences, écrites sur parchemin et conservées aux archives de la Préfecture, que les constructions ne dépassaient pas encore la hauteur d'un homme, et qu'il ne fallait pas moins de 15,000 florins pour les achever.

cloître) et doivent avoir été réparties dans les baies du chœur, lors d'une restauration qui eut lieu au siècle passé. L'on verra avec combien peu d'intelligence cette répartition a été faite. Nous commençons notre analyse par les verrières du côté nord.

Première fenêtre.

Cette baie, aujourd'hui entièrement dépossédée de ses verres peints, paraît avoir été garnie de grisailles dans la partie supérieure, ainsi que les deux fenêtres qui suivent. Elle était sans doute historiée par la belle *Annonciation* de la Vierge, qui se voit aujourd'hui dans la troisième fenêtre, au-dessus de la *Visitation*. Ce dernier sujet doit lui-même avoir figuré, comme sujet principal dans la

Deuxième fenêtre,

représentant l'*adoration des rois mages*. Nous remarquerons en passant que l'un d'eux a déjà le teint noir. On sait que jusqu'à la fin du XVe siècle, et dans plusieurs contrées, même encore au commencement du XVIe, les artistes n'établissaient point de différence entre les trois rois sous le rapport de la couleur du visage[1].

Les quatre panneaux inférieurs figurent des traits de la passion du Christ, d'une exécution parfaite, quoique un peu pâles de couleur. On y voit la *Sainte-Cène*[2], *Jésus au jardin des Oliviers*, la *flagellation* et le *couronnement d'épines*. C'est tout ce qui reste de la passion avec un cinquième panneau représentant *Jésus-Christ devant Pilate;* ce panneau est placé dans un des angles inférieurs de

1. « *Quidam pingunt unum magorum nigrum, aut potius subnigrum et fuscum, quales sunt albiores Mauritani. Quod mihi valde recens videtur. Nam in picturis vetustioribus sæpius omnes tres candidos pingi observari.* » — *Molanus, De historia SS. imaginum, lib. III, cap. III.* Molanus écrivait ces lignes dans la première moitié du XVIe siècle.

2. Judas, auquel le Sauveur présente l'hostie, ne porte pas le nimbe. Dans le sujet qui suit, un restaurateur maladroit a coiffé d'un voile la tête de St-Jean.

la dernière fenêtre. Il est bien regrettable que nous n'ayons plus les autres scènes de cette belle composition, qui accuse une main différente de celle qui fut chargée de peindre les vitraux du chœur.

La

Troisième fenêtre,

qui, comme nous l'avons observé plus haut, représentait probablement comme sujet principal l'*adoration des mages*, est ornée de l'*Annonciation* et de la *Visitation*.

L'auguste Vierge, assise devant un prie-Dieu, qui supporte un livre ouvert et au pied duquel s'épanouit le lis, symbole de la virginité de Marie dans la conception du Verbe, se retourne vers l'ange avec un mouvement de surprise. Le messager céleste, dont le front est orné d'une croix d'or fixée au haut de son diadème, est revêtu d'une chappe, retenue sur la poitrine par un magnifique fermail ouvragé. D'une main il tient le bâton de héraut, de l'autre un phylactère sur lequel on lit en minuscule gothique :

ave·g(ratia p)lena·Dominus·tecum·[1]

L'Esprit saint, sous forme de colombe, portant le nimbe crucifère, se dirige vers la Vierge dans un rayon lumineux, qui s'échappe du sein de Dieu le Père, bénissant le monde, dont il tient le globe suspendu dans sa main.

Au-dessus de cette peinture, deux panneaux dont on a interverti l'ordre et qui devraient figurer sous l'*Annonciation*, renferment les portraits des donateurs et leurs armoiries. Ce sont *Rodolphe*, *Voltz d'Altenau*, bailli de Herrenstein, revêtu de son armure de chevalier à l'éperon d'argent, et son épouse *Ursule Wirig*, portant le costume riche et intéressant des dames nobles de son époque[2]. Une banderole présente l'inscription suivante :

1. Les lettres placées entre parenthèses manquent dans le vitrail.
2. Voir Herzog, p. 284. L'écu des Voltz est *tiercé en barre de gueules d'ar-*

O·(her) durch·den·englischen·grüß·
gib·uns·fur·unser·sond·buß·

(O Seigneur, en vertu de la salutation évangélique, accordez-nous la rémission de nos fautes).

Le second sujet du vitrail figure la *Visitation*. Marie, vêtue d'une longue robe bleue et d'un manteau blanc, est reçue par sa cousine Élisabeth. Deux charmants petits lapins jouent à ses pieds. Le dernier plan du tableau, qui donne l'entrée d'une ville fortifiée, mériterait à lui seul une étude par les détails précieux qu'il fournit sur l'architecture militaire de l'époque.

Dans les deux panneaux inférieurs, l'artiste a placé le portrait et les armes de *Jean Vœlsch*[1], homme d'une haute piété, qui s'était particulièrement intéressé au sort des religieuses lors de la démolition des couvents en 1475, et dont cinq filles avaient pris le voile dans différents monastères de Strasbourg. Au-dessus de ce personnage, représenté en robe noire et dans l'attitude de la prière, on lit les mots :

O·(maria)·ein·kunigin·bis·myner·sellen·pflege·

(O reine Marie, prenez soin de mon âme!)

Ajoutons pour mémoire qu'encore de nos jours un assez grand nombre de personnes regardent cette figure comme le portrait de Luther, quoique, abstraction faite du costume, il n'y ait aucun trait de ressemblance entre les deux personnages.

Il nous reste à dire un mot de deux panneaux dépareillés, placés au haut du vitrail sous la naissance de l'ogive. Celui de droite, retraçant le miracle de la *résurrection de Lazare*,

gent et d'azur, la barre chargée d'une croix d'or en chef. Celui de Wirig porte *d'azur à la bande d'argent chargée de trois aiglettes de gueules.*

1. Vœlsch porte *d'or à la fasce de sable chargée de trois aiglettes d'argent, membrées, onglées et becquées de gueules.*

fait partie de la légende de Sainte Marie-Magdeleine dont nous allons nous occuper; l'autre appartient à une *Annonciation*. On y voit l'ange Gabriel chargé de déclarer à Marie les volontés du Très-Haut; sur son phylactère est inscrit le salut :

ave·gracia·(plena·)dominus·(tecum·)

La seconde moitié de ce tableau, représentant la Vierge en prière dans un intérieur charmant, se trouve presque au milieu du dernier vitrail. A côté de l'ange, ainsi qu'à côté de la Vierge, on voit les armes des Spender ou des Huffel; elles portent *d'or au demi-vol dextre abaissé de sable.*

Nous passons aux trois grands vitraux du chevet, qui ont conservé chacun son sujet principal, et dont celui du milieu n'a subi aucune altération notable.

La

Première fenêtre

fut donnée à l'église par plusieurs membres de la famille des Wurmser, si toutefois les armoiries, qui sont peintes dans les trois panneaux inférieurs, se trouvent à leur place primitive, ce qui paraît probable au moins pour les deux dernières.

Le premier panneau donne les armes de *Nicolas Wurmser* et de son épouse *Anne Vœlsch.* Ce chevalier, qui s'était distingué aux batailles de Morat, de Granson et de Nancy, mérita par les largesses qu'il fit aux religieuses de Sainte Marie-Magdeleine, d'être appelé le fondateur du couvent des Repenties[1]. Il porte *coupé au premier de sable à deux croissants d'argent et au second d'or.*

Suivent les armes d'*Erhard Wurmser*, qui fut inhumé

1. Reichard, *Genealogie und Wappen der vornehmen alten burgerlichen Geschlechter in Strassburg*, tom. IV, f. 390a. Manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville.

dans l'église de la Magdeleine, et celles d'*Agnès Meerschwein*, qui porte *d'or au marsouin de sable rampant, à une filière de gueules*. Enfin se montrent les armes de *Valentin Wurmser* et de sa femme *Adelaïde d'Andlau*. L'écu de la famille d'Andlau est *d'or à la croix de gueules*.

Au-dessus de ces signatures se développe l'*Adoration des bergers*. A gauche on aperçoit la Vierge-mère à genoux devant le divin Enfant, dont il ne reste malheureusement plus que le nimbe cruciforme. Dans les airs une multitude d'anges chantent le cantique de joie : « *Gloria in excelsis Deo* » dont on distingue les premières paroles sur un phylactère qui flotte au-dessus de l'étable, et sur les cahiers que les chantres célestes tiennent en main, tandis que deux autres anges sont prosternés en adoration devant l'Enfant de Bethléhem. A droite deux bergers accourent avec empressement pour offrir leurs hommages au Sauveur du monde. Cette belle scène, dont quelques parties ont souffert des injures du temps, est couronnée de pinacles gothiques, traités avec un soin et une richesse vraiment remarquables. Au sommet du clocheton principal, sous lequel s'abritent deux prophètes qui ont annoncé la naissance du Messie, on lit la date 1881. C'est ici que devait s'arrêter sans doute la partie historiée du vitrail, dont la moitié supérieure renferme aujourd'hui dans quatorze panneaux les sujets qui suivent :

Trois scènes tirées de la légende de Sainte Marie-Magdeleine :

1° *Sainte Marthe, sœur de Lazare et de Magdeleine, s'avance vers un dragon*, le bénitier et l'aspersoir en main. En présence de tout le peuple, elle a dompté le monstre en faisant sur lui le signe de la croix avec l'eau bénite; déjà elle le tient enchaîné et le force à sortir de son repaire, dont le sol est jonché des ossements de ses victimes. On voit accourir un homme qui enfonce sa lance dans le poi-

trail du dragon, tandis qu'un autre, armé d'une arbalète, décoche une flèche contre lui[1].

2° *Une extase de Sainte Marie-Magdeleine* dans sa solitude de Baume en Provence, et

3° *Sa dernière communion dans la ville d'Aix.* Pendant trente ans, dit la légende populaire accréditée au moyen âge, les anges portaient chaque jour Magdeleine dans les cieux, où elle assistait au chant des heures canoniales, au milieu du chœur des esprits célestes; puis, quand les cantiques sacrés avaient cessé de retentir, ils redescendaient vers la grotte de Baume et y déposaient la sainte pénitente. Un jour, c'était peu de temps avant les fêtes de Pâques, un prêtre, qui était venu se retirer dans la même solitude pour se préparer à la célébration des augustes mystères, entendit le concert ravissant, et vit les anges descendre avec la sainte vers la caverne où elle habitait. Surpris de ce spectacle, il s'approcha du lieu où ils avaient disparu, mais il se sentit bientôt arrêté par une force irrésistible, et entendit distinctement ces paroles sortant du fond de la grotte : « Je suis Marie-Magdeleine, la pécheresse de l'Évangile, qui ai eu la grâce d'approcher de la personne du Sauveur, de verser le baume sur sa tête, et d'essuyer ses pieds avec mes cheveux. Jésus-Christ vient de me faire connaître ma fin prochaine; je mourrai le saint jour de Pâques, à l'heure où

1. « *Cum in Aquensi adhuc territorio diversaretur (Martha), erat super Rhodanum fluvium, inter Arelatem et Avenionem, draco immensæ molis, interdum sub aquis latitans, et aliquando super terram gradiens : qui et navibus naufragium plerumque intulit et viatoribus exitium. Rogata autem beata Martha, signo crucis illi ostenso, et aqua benedicta in illum vespersa, mansuetum et innoxium reddidit. Quod cernens populus, lanceis et lapidibus draconem peremit.* » *Clichtoveus in homilia de Martha.* Le bréviaire d'Avignon rapporte la même légende. Voir Migne, *Theologiæ cursus completus*, tom. XXVII. Cf. *Vincentii Belvacensis Speculum historiale, lib.* X, *cap.* 99; *Jacobi a Voragine Legenda aurea, cap.* IV; *Das Sumerteil der heiligen leben*, f. 87b. *Strasburg*, 1513.

le Sauveur est ressuscité des morts. Allez donc trouver l'évêque Maximin, et priez-le de se rendre dans son église avant l'aube du jour de cette grande solennité, afin que je reçoive, encore avant de mourir, le viatique du corps et du sang de Jésus-Christ. » Le prêtre se hâta de porter cette nouvelle à son évêque. Celui-ci se rendit dans son église au temps marqué, et reconnut la sainte, déjà prosternée devant l'autel, au milieu d'une gloire éblouissante de lumière, et accompagnée de plusieurs anges. Sur la demande de Magdeleine, Maximin réunit son clergé, et en présence de toute l'assemblée des prêtres et des lévites, il communia la sainte, qui s'endormit aussitôt d'un doux sommeil et rendit l'âme entre les mains de son divin époux[1].

Cette dernière scène est reproduite avec un rare talent et mérite une attention particulière. L'évêque, en chasuble et portant la mitre, donne la sainte communion à Magdeleine, vêtue de blanc[2] et assistée de deux anges en dalmatique, faisant office de diacre. Derrière le pontife, on voit sur un retable d'autel, le Sauveur en croix entre la vierge Marie et le disciple bien-aimé; sur la marche inférieure de l'autel, on distingue les deux lettres UV, peut-être le monogramme du peintre-verrier, auquel nous devons ce délicieux tableau, tracé de main de maître, et bien propre à nous donner une haute idée de l'école à laquelle il appartient.

Les panneaux qui restent représentent quelques traits de la vie glorieuse de Jésus-Christ et les armoiries de trois donateurs. Nous commençons par l'indication de ces dernières, pour continuer l'ordre ascendant que nous avons observé jusqu'ici.

1. Voir *Speculum historiale*, *lib.* X, *cap.* 102, 103; - *Legenda aurea*, *cap.* XCVI; - *Das alte Passional*, *von Hahn*, p. 385 et suiv.; - *Das Sumerteil der heiligen leben*, f. 76 et suiv.

2. Dans l'extase figurée sur le panneau qui précède, Magdeleine n'est vêtue que de ses longs cheveux qui lui couvrent tout le corps.

1° Les armes de *Bernard Riff* et de son épouse *(Claire?) Heilmann*. Les Riff portaient de *gueules à une rivière d'argent coulant en barre;* les Heilmann, *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles oreillées partie d'argent et de gueules.*

2° Les armes d'un autre membre de la famille Riff, que nous ne saurions déterminer, et celles de son épouse, portant *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois écrevisses de gueules.*

3° Les armes de l'ammeistre *Conrad Riff* et d'*Adelaïde d'Amelungen*, son épouse[1]. Celle-ci porte de *gueules à deux renards au naturel adossés.* Avant la révolution, ces armoiries, ainsi que les précédentes, se voyaient également dans l'église de la Magdeleine, au-dessous d'un tableau votif représentant la descente de la croix. Au pied de cette peinture se trouvait une dalle tumulaire avec l'écusson de la famille des Riff[2].

4° *Saint-Thomas met la main dans la plaie du Sauveur.*

5° *Jésus-Christ retire Saint-Pierre des eaux.*

6° *Le Sauveur apparaît à ses disciples* après la résurrection, et les salue par les paroles : *Pax vobis.*

7° *Jésus-Christ mange deux poissons avec ses disciples.*

8° *Descente de l'Esprit-Saint le jour de la Pentecôte.* La Vierge Marie, tenant sur les genoux un riche évangéliaire, est assise au milieu des apôtres; un des disciples se couvre les yeux des mains.

9° *Ascension du Sauveur.* On voit l'empreinte de ses pieds sur le sommet de la montagne.

10° *Couronnement de la Vierge dans le ciel.*

11° *Jugement dernier.* Le Christ-juge, dont les pieds

1. Reichard, *op. cit.*, III, f. 280.
2. *Ibid.*, I, f. 5.

reposent sur le globe du monde, tient les mains élevées. De la droite il bénit les justes, tandis que sa gauche est étendue et fait voir aux réprouvés l'un des stigmates qui doivent leur rappeler l'amour d'un Dieu mort pour leur salut. A ses pieds on aperçoit Marie et Saint Jean-Baptiste suppliant la clémence divine. Dans les angles supérieurs deux anges sonnent le réveil du genre humain, et convient les hommes aux dernières assises.

Deuxième fenêtre.

Ce vitrail, posé dans l'église en 1481, comme l'indique la date qu'on voit au sommet de l'ogive, est le seul qui ait conservé son ancienne ordonnance. Il représente *Jésus-Christ en croix*, *sa résurrection* et *son apparition à Marie-Magdeleine* sous la figure d'un jardinier.

Le Sauveur mourant jette un regard sur sa sainte mère, qu'il vient de recommander à la sollicitude de son disciple Jean, tandis que Magdeleine, la pécheresse pénitente, embrasse tout éplorée le pied de la croix. Deux anges, auxquels l'artiste a su donner cette expression de douleur pleine de dignité, qui convient à des esprits célestes, se soutiennent sur leurs ailes à côté de la croix, et adorent le Verbe éternel dont la mort va racheter le monde. Ce beau sujet, admirablement traité, se détache ainsi que les deux autres sur un fond bleu, figurant une tenture aux fleurs richement feuillagées; il est couronné par trois pinacles, accusant la dernière époque de l'architecture ogivale et remplissant les six panneaux supérieurs de la verrière.

La résurrection n'est pas moins remarquable. Jésus-Christ portant sur les épaules la pourpre royale, sort du tombeau, plein de grandeur et de majesté. Sa droite bénit le monde, tandis que la gauche tient la bannière triomphale surmontée

de la croix qui a vaincu la mort[1]. Près du tombeau, deux gardiens se lèvent précipitamment avec un mouvement de surprise. Celui qu'on voit sur le premier plan est parfaitement conservé et offre un spécimen remarquable du costume militaire de cette époque. Il porte par-dessus son armure plate une cotte d'armes jaune, fourrée de pelisse bleue, et assujettie par un ceinturon auquel est suspendue la lourde hache de bataille. Ses pieds sont chaussés de housseaux rouges qui lui cachent la moitié des jambards; son morion ou chapel de fer est suspendu sur son dos à une lanière de cuir. Le second gardien est trop mutilé pour que nous puissions en donner une description.

Au bas du vitrail, le peintre-verrier a figuré les portraits des donateurs, dans lesquels nous croyons reconnaître *Guillaume Bœckel ou Bœckten*[2], l'un des plus grands bienfaiteurs du couvent, et *Ursule Wurmser*, son épouse. Au-dessus de Guillaume, représenté à genoux, dans une brillante armure de chevalier, on lit la prière :

O-her-din-lid-vn-sterbe-losz-an-mir-nit-vlore-werde-

(O Seigneur, ne permettez point que les mérites de votre passion et de votre mort soient perdus pour moi.)

Un phylactère, qui se déroule autour de la tête d'Ursule, porte une inscription analogue que nous cherchons à rétablir.

O-her-durch-din-(lid-vn-sterbe-losz-vns-din-huld-erwerben-

(O Seigneur, par les mérites de votre passion et de votre mort, faites-nous sentir les effets de votre miséricorde).

1. Dans le *Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsberg, fol. 167, on lit à côté de la bannière du Sauveur l'explication : « *Crux et vexillum est victoriæ signum.* »

2. Il mourut le jour de Saint-George 1505 et fut enterré dans l'église de la Magdeleine, ainsi que sa femme. Voir les notes manuscrites de Silbermann.

La noble dame tient entre les mains un riche patenôtre; elle est revêtue du costume si décent et si gracieux à la fois des femmes de qualité de son époque, tel que nous aimons à le voir sur les tableaux de l'ancienne école allemande, et encore sur les gravures de quelques maîtres du commencement du XVIe siècle.

Entre les donateurs, on voit leurs armes[1] placées aux pieds d'une Vierge. Celle-ci est entourée d'une gloire en forme de soleil rayonnant et tient une rose de la droite; le divin Enfant repose sur son bras gauche.

Troisième fenêtre.

Le troisième et dernier vitrail du chœur présente comme sujet principal la *Circoncision*. Nous n'essaierons point de décrire ce beau tableau, dont un panneau est malheureusement perdu, tandis qu'un autre paraît avoir été retourné. La scène se passe dans une église romane, dont la nef centrale est voûtée en bois; on distingue parfaitement les corbeaux sur lesquels reposent les cintres de la charpente. Le panneau qui a disparu a été remplacé par le portrait d'un donateur, probablement de *Laurent Armbruster*, mort en 1522 et enseveli dans l'église de Sainte-Magdeleine[2]. Son écu est blasonné *d'argent à un pal de sable chargé de trois coquilles oreillées d'or*. Sur une banderole qui flotte au-dessus de sa tête, on lit les mots :

O·maria·ein·königin·himelß·tron·erwirb·vuß·den·ewigen·lon·

(O Marie, qui siégez en reine dans les cieux, obtenez-nous les récompenses éternelles.)

1. Sur notre vitrail Bœckel porte *de gueules au bouc d'argent rampant et vilené*.

2. Reichard, I, f. 27b.

Ce portrait figurait anciennement à côté d'une Vierge avec l'enfant Jésus, placée un peu plus bas, à la droite du spectateur. Entre cette représentation de la Vierge Marie, dont l'émail a beaucoup souffert, et une scène de la passion qui figure Jésus-Christ devant Pilate, et dont nous avons fait mention plus haut, se voient les portraits de deux donateurs, d'une exécution parfaite, mais que l'absence des armoiries ne nous permet point de déterminer. L'invocation suivante est tracée sur un phylactère :

O·maria·muter·zart·hilff·vns·off·die·recht·fart·

(O Marie, notre douce mère, aidez-nous à nous mettre dans la bonne voie.)

Il nous reste à indiquer rapidement les quatorze sujets, qui proviennent de différents vitraux et qui ont été distribués dans la partie supérieure de la fenêtre.

1° *La Vierge de l'Annonciation*, portant l'écu des Spender ou des Huffel, dont nous avons déjà parlé, en analysant la troisième fenêtre du côté nord. Nous remarquerons la belle tapisserie et le carrelage de l'appartement de la Vierge, ainsi que la forme du lectrin couvert d'une riche étoffe et supportant un livre d'heures.

2° Un *Noli me tangere*. Ce sujet a beaucoup souffert et n'est presque plus reconnaissable; il en est de même de celui qui suit :

3° *Sainte-Magdeleine dans la maison du Pharisien verse l'huile sur la tête du Sauveur*. Sur un fragment de verre que l'on a fait entrer dans ce panneau lors d'une restauration, on lit le mot WILHELM, après lequel on distingue le commencement d'une lettre qui pourrait avoir été un V.

4° *Jésus-Christ avec les deux disciples d'Emmaüs*. Dans la partie supérieure de ce petit tableau se trouvent les armes

des Mullenheim (*de gueules à la rose d'argent boutonnée d'or à la bordure d'or*), mais qui paraissent n'y avoir été placées que comme remplissage.

5° *Le Sauveur se montre à ses disciples après la résurrection et les salue par les mots : Pax vobis.* On reconnaît Saint-Pierre aux deux clefs, l'une d'or et l'autre d'argent, symboles de la double puissance réunie dans la papauté; Saint-Jean tient un livre.

6. 7. 8. *Jésus-Christ apparaît à Saint-Pierre, aux trois saintes femmes près du tombeau, et à Sainte Marie-Magdeleine.* Dans les trois apparitions, le Sauveur tient en main l'étendard triomphal.

9° *Les trois Marie au tombeau.*

10° *Les trois saintes femmes et Saint-Pierre.*

11° *Jésus-Christ descend dans les limbes.* Adam et Ève participent les premiers aux fruits de la rédemption.

12° *Le Sauveur apparaît à sa sainte mère,* qui reste à genoux sur un prie-Dieu devant son divin Fils.

13° *Résurrection de Jésus-Christ.*

14° *Pierre et Jean dirigent leurs regards au fond du tombeau.*

Nous ne craignons point d'affirmer que les fenêtres que nous venons d'analyser peuvent être comptées au nombre des plus belles verrières peintes en apprêt de la fin du XVe siècle, et doivent appartenir à une école d'artistes très-distingués, dont nous serons peut-être quelque jour assez heureux de trouver les noms. Espérons qu'une main intelligente viendra bientôt réparer les outrages du temps et compléter, ou du moins classer et coordonner les sujets, dont plusieurs sont étrangers aux vitraux du chœur, et pourraient être distribués dans deux ou trois

baies de la nef. En restaurant ces verrières, dont l'existence est depuis longtemps compromise, on conservera non-seulement un monument de la piété de nos anciennes familles nobles de Strasbourg, mais encore une œuvre d'art, qui fait le plus bel ornement et l'un des plus riches trésors de l'église de Sainte Marie-Magdeleine.

L'abbé A. STRAUB,
Professeur au petit Séminaire.

NOTICE

SUR RHEINZABERN ET SES ANTIQUITÉS.

Tabernæ ad Rhenum, Rheinzabern, (non *Tres Tabernæ*, Saverne en Alsace, selon l'indication assez précise d'Ammien Marcellin), était sous les Romains un bourg d'une certaine importance; il occupait une étendue plus considérable que le sol où est assise la ville moderne. A ce qu'il paraît, les Romains y avaient établi une station; la *Notitia Imperii,* en traçant la série des commandements militaires chargés de la défense de la frontière du Rhin, nomme entre Seltz, Spire et le *Vicus Julius* (Germersheim?), Tabernæ comme siége du *Préfet*[1] du corps des *Menapiens,* recrutés dans la Gaule belgique.

La station a-t-elle été choisie parce qu'une agglomération d'habitants plus ancienne s'y était formée au passage de la rivière dite l'Erlenbach, ou la cité s'est-elle constituée sous la protection du camp?... c'est une question difficile à résoudre.

La station se trouve sur la route romaine qui lie l'ancien Argentorat avec Mayence, en suivant la rive gauche du Rhin. Si nous adoptons les indications de deux colonnes milliaires trouvées l'une à Brumath, l'autre près de Rheinzabern, cette route, assez facile à suivre encore de nos jours, aurait été construite par l'empereur *Licinius,* qui, dans l'une de ces inscriptions, a eu soin de conserver le nom de son fils *Licinius Cæsar.* Nous connaissons l'année dans laquelle ce titre de César a été donné à ce prince (en 317), ainsi que celle de sa mort (326); à l'aide de ces don-

1. *Præfectus militum Menapiorum : Tabernis.*

nées il est donc facile de préciser l'époque de la construction ou du rétablissement de cette voie importante.

Le nom romain de *Tabernæ* semble indiquer des établissements destinés, soit à loger les voyageurs, soit à offrir à la garnison les auberges et les magasins ouverts, par l'industrie, que nous rencontrons auprès de tous les camps ou *castra* des Romains. La signification de Tabernæ répond à celle de *baraques;* c'était des constructions légères, faites de planches *(tabulæ)*, ce qui n'empêchait pas de les convertir plus tard en bâtiments plus solides. Mais indépendamment de la garnison, des aubergistes et des industriels ordinaires, il y avait à Tabernæ une autre population nombreuse, occupée d'une industrie spéciale, c'étaient des potiers et des fondeurs en métaux; au moins c'est de leur exploitation que nous trouvons encore aujourd'hui les traces nombreuses. Peut-être cette population celtique, réunie en commune, avait-elle donné à cette demeure un nom spécial qui s'est perdu, parce que les Romains ne connaissaient que leur poste militaire, et le désignaient sous un nom qui se rencontre souvent dans la géographie de leur empire[1].

Je n'ai point à faire ici l'histoire de ce Tabernæ, ni à parler de sa destruction au moment de la chute de l'Empire, ni de sa reconstruction sans que le nom eût changé, ni du développement de ce petit centre agricole qui devint un moment la résidence temporaire des évêques de Spire.

L'état dans lequel nous trouvons les ruines de Tabernæ montre que le torrent dévastateur du Ve siècle est venu fondre sur cette localité avec la même rapidité que partout ailleurs dans ces provinces : la population a été surprise inopinément, au milieu de ses travaux paisibles. On rencontre près des fours des potiers, les instruments de leur

1. Nous le trouvons même près de la capitale, sur la voie Appienne, τρεῖς ταβέρναι. (Actes des Apôtres, 28, 15.)

industrie; sous les cendres des maisons, on a déterré les ustensiles servant à la vie domestique; dans les magasins se sont trouvés entassés les produits du travail; dans la rivière un vase rempli de monnaie avait été caché par quelque habitant terrifié qui comptait bien le reprendre après la catastrophe. Mais le malheureux fugitif n'est pas revenu, et son trésor n'a été découvert que quinze siècles plus tard (1810).

En présence de ces faits, nous comprenons la vérité saisissante des immenses malheurs, dont le retentissement fut porté jusqu'à Saint-Jérôme, qui a consigné dans l'une de ses lettres quelques détails de cette catastrophe.

La forêt a couvert ces plaines de la vallée du Rhin; les arbres séculaires ont poussé leurs racines dans la route romaine, dans les tumulus et les murs destinés à préserver les ossements des morts. Puis, après un long espace de temps, la main de l'homme a déboisé les champs propres à la culture. Un sol fertile s'est étendu sur les décombres; les générations nouvelles construisaient leurs demeures sur ce terrain factice et labouraient une couche fertile sans se douter que leurs maisons étaient fondées sur une ville antique et que leurs récoltes poussaient sur de vastes ruines.

Ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle que *Béatus Rhenanus* de Schlestadt nous dit dans sa description historique de la Germanie,[1] « qu'à Rheinzabern, on trouve en fouillant la terre, des urnes (*urnæ fictiles*) et des sarcophages qui renferment les cendres de Romains illustres, des pierres gravées et des vases de poterie rouge. » Ce savant distingué raconte avec une grande satisfaction que par respect pour l'antiquité, les habitants ont transféré dans leur cimetière un autel dédié à Mercure et une seconde pierre avec une inscription dans laquelle Lucius Silvanius Probus

1. *Rerum German.*, liv. III, p. 323.

place sous l'invocation des dieux ou de la maison impériale les ponts qu'il avait établis. Le premier de ces monuments ne s'est pas retrouvé, le second a été déposé par Schœpflin dans sa collection[1].

Trois siècles s'écoulent à partir de ces premières découvertes, et personne ne porte son attention sur ce sol d'où devaient sortir un si grand nombre d'objets intéressants et instructifs pour la connaissance des mœurs et de la société romaine. Il est vraisemblable que de temps à autre la charrue ou les excavations ont mis à nu des débris de poterie ou d'autres objets : mais personne n'était là pour les conserver, pour les recueillir ou pour diriger des fouilles. Enfin l'homme capable de donner une direction utile s'est rencontré : M. Lambert, administrateur du district de Wissembourg s'intéressa à ces antiquités, dès qu'il en eût connaissance. Il forma une collection à Lauterbourg, et en donna communication à M. Schweighæuser, fils, professeur et bibliothécaire à Strasbourg. C'est sous les yeux de M. Lambert que fut découvert en 1810, dans l'Erlenbach, le vase rempli d'un grand nombre de médailles romaines. Quelques années plus tard, un maçon de Rheinzabern, nommé Kaufmann, poussé par le désir de se procurer des briques romaines, dont il avait déterré quelques débris dans les champs, fit de l'exploitation de ces ruines une spéculation qui eut beaucoup de succès. Il rencontra dans le Président du gouvernement de Bavière à Spire, M. Stichaner, l'appui et la direction dont il avait besoin. M. Stichaner fut aussi un appréciateur intelligent et érudit de ces antiquailles. Un musée fut organisé à Spire; des doubles furent envoyés à Munich, ou cédés à des amateurs qui vinrent de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, enrichir leurs collections au moyen de ce magasin qui paraissait inépuisable.

1. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, tom. I, p. 159, 527.

En 1820, Kaufmann découvrit la première forme ou le module employé pour faire les vases avec des figures en relief; quatre années plus tard, il parvint à mettre à nu le premier four employé à la cuisson des poteries, dont on avait déjà trouvé des fragments innombrables.

Un caractère particulier s'annonçait dans toutes ces antiquailles : à côté d'un petit nombre d'objets destinés à l'usage profane, ces productions de la poterie se rattachaient en majeure partie aux rites religieux et au culte païen : c'étaient de petits autels dédiés aux dieux lares, des statuettes de divinités ou des urnes cinéraires ornées de représentations des dieux du paganisme. Cette ornementation des vases semblait appartenir aux mythes religieux ou du moins au symbolisme qui jouait un si grand rôle dans l'art antique. Les animaux, les plantes qui s'y rencontraient, les figures humaines, les actes qu'ils accomplissaient, les luttes, etc., pouvait-on les interpréter comme des types symboliques, ou étaient-ils de simples ornements adoptés de prédilection par l'artiste, ou le hasard seul avait-il mis des modèles entre ses mains?. . .

N'oublions pas que nous nous trouvons dans une station militaire, sur la frontière de l'Empire, dans un pays habité par des barbares : l'artiste de Rheinzabern n'est pas inventeur, c'est un potier de race germanique ou celtique, comme l'indiquent souvent les noms appartenant à des langues étrangères. Il s'est servi des types que lui ont fourni des provinces plus avancées dans la civilisation : les coins dont il se sert pour imprimer les figures dans les formes sont en terre cuite, tandis que dans le midi on les trouve en métal et ciselés, et c'est vraisemblablement avec ces formes plus parfaites que le potier de Rheinzabern a produit, au moyen de matrices, les instruments de son art.

D'un autre côté cependant, ne perdons pas de vue que

l'organisation de l'empire conduisait dans les provinces les plus éloignées, des administrateurs, des soldats, des négociants, des prêtres, qui, habitués au luxe, cherchaient à l'introduire dans leurs habitations, dans leurs villæ bâties dans les plus beaux sites du pays.

C'est pour le culte public, pour les temples, pour les besoins journaliers de la vie, que travaillait le potier de Rheinzabern. Ses productions n'auraient pas pu concourir avec celles de l'Étrurie, mais en imitant ces beaux modèles, il imprimait à ses œuvres un degré de perfection où il est permis de reconnaître un reflet de l'art romain.

Les demandes adressées aux potiers de Rheinzabern étaient nombreuses : toutes les colonies des provinces qui l'entouraient cherchaient dans cette grande fabrique les objets qu'elle pouvait fournir : les briques de toutes espèces pour les constructions, les conduits de chaleur pour les bains publics, les tuiles pour couvrir les maisons; enfin les autres productions destinées à orner les habitations, les temples, l'autel public et le laraire domestique. Les noms des potiers imprimés sur les productions de son art, au moyen de cartouches, nous permettent de suivre les fabricants de Rheinzabern dans un vaste rayon qui s'étendait jusqu'aux bains de Baden, sur la rive droite du Rhin.

Pour répondre à toutes ces demandes, les poteries ont dû prendre une extension extraordinaire. De là le grand nombre de fours qui entourent la ville, et qui, d'après une donnée récente, montaient à 76. Le chiffre n'est pas trop considérable, si l'on veut bien considérer combien était difficile le procédé alors en usage. Le four, semblable à ceux du Heiligenberg en Alsace et à ceux du Brisgau, consistait dans une construction souterraine qui recevait le combustible : elle est faite en pierres de taille, formant voûte en s'appuyant les unes contre les autres, avec des ouvertures pour laisser

passer la flamme. Au-dessus de cette voûte, se trouvent une ou plusieurs grandes dalles, souvent de trois mètres de diamètre, percées de trous auxquels étaient adaptés des tuyaux en terre cuite qui recevaient la flamme et communiquaient la chaleur à une espèce de chambre voûtée où se faisait la cuisson de la poterie. Un conduit circulaire autour de ces dalles, transmettait la chaleur à une autre série de conduits ronds qui chauffaient les chambres du dehors. Cet arrangement garantissait parfaitement la poterie contre la flamme et la fumée, mais il laissait néanmoins beaucoup à désirer : la cuisson était longue et le nombre de vases compris dans la même opération devait être très-restreint.

Grâce à la protection de M. Stichaner et aux liaisons qu'il avait formées, Kaufmann se fit un monopole du débit des objets romains trouvés à Rheinzabern ; c'est lui qui s'empara des fouilles et les habitants de la petite ville lui cédaient les objets qu'ils découvraient, ou le chargeaient de les vendre.

Dans les premiers temps il mettait en vente des fragments de vases et malgré la quantité énorme qu'il a fournie, il n'y a pas lieu de douter de leur authenticité. Le résultat le plus net obtenu, grâce à ces fragments, c'est la constatation des noms des potiers. J'en donnerai la liste dans une note. Ils nous présentent un intérêt ethnologique, car il y en a un certain nombre qui ne sont romains que par la terminaison.

Plus tard Kaufmann a apporté sur le marché des objets non fracturés et de plus grande dimension. C'est là que commencèrent les doutes. Je m'abstiens de discuter l'authenticité, la réalité des magasins qu'il affirme avoir découvert et où se trouvaient entassés les objets de diverse nature. C'est possible, mais comment se fait-il que toutes ces tables représentent les mêmes dieux, que ces urnes soient toutes ornées des mêmes figures, pourquoi ces petits autels sont-ils

de terre diverse et diffèrent-ils en couleur? D'où viennent les dimensions différentes sinon de ce que le moule, pris récemment sur une table vraiment antique, s'est rétréci par la cuisson, et ne peut produire que des tables plus petites que l'original qui a servi de type? Le commerce était si facile et offrait trop d'avantages pour que la tentation de fabriquer des objets d'art ne se présentât d'elle-même. La série régulière des objets que Kaufmann fit entrer dans le commerce motive les soupçons de fraude. Lorsque les amateurs se sont trouvés approvisionnés d'une certaine espèce d'antiquailles, le génie fécond du commerçant découvrait une autre série, tandis que la première disparaissait complétement. Des tables avec cinq divinités, il passa à d'autres avec trois divinités, puis sont venus les autels, puis les laraires, les urnes à trois, quatre, cinq faces, et ainsi de suite.

Il est possible que l'ancien potier se soit servi d'un seul et même moule d'une divinité pour produire une figure qu'il appliquait tantôt à un laraire et tantôt à une urne; mais comment se fait-il que nous retrouvions partout et toujours le même type qui ne change que dans quelques accessoires faciles à ajouter ou à retrancher? Enfin ces nombreux fabricants auraient-ils eu tous les mêmes types?

Je ne voudrais pas m'ériger en juge infaillible; je respecte les opinions d'archéologues savants de différents pays qui se sont prononcés sur le caractère de ces objets. En les voyant isolés, il est facile de se tromper, d'autant plus que les types sont véritablement antiques. Mais cela n'empêche pas que le moule ne soit moderne et que l'objet ne soit le produit d'un potier vivant à Rheinzabern. On se rappelle la fraude de Becker pour les médailles : le coulage dans des matrices faites sur d'anciennes médailles était usé; on distinguait facilement les médailles coulées et celles qui étaient frappées; alors ce faussaire s'est appliqué à graver des coins

d'une parfaite ressemblance avec les antiques, et la fraude a de nouveau suivi son cours et produit de brillants résultats.

Ainsi les acquéreurs de ces antiquailles de Bergzabern tiennent en main des objets dont les types sont authentiques, mais dont la fabrication ne date que de nos jours.

M. de Hefner, professeur à Munich, a édité une série assez longue d'objets en terre cuite provenant de Rheinzabern et qui se trouvent dans quelques cabinets. Ce catalogue est inséré dans les *Gelehrten Anzeigen der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften, 17 et 19 décembre 1855;* M. Édouard Gerhard en a fait mention dans le Journal archéologique de Berlin. L'énumération est incomplète, car j'ai vu de ces caisses remplies d'antiquailles de Bergzabern, qui se sont répandues dans les collections particulières et dont les journaux ne parlent pas. Malgré le nombre extraordinaire des potiers à Rheinzabern, il est toujours étonnant de voir une si grande quantité d'objets de même espèce et tous si admirablement conservés.

Je crois que nous possédons à Strasbourg des objets authentiques, parce que leur découverte a été constatée soit par le bourguemeistre, soit par l'ecclésiastique de la localité. Je crois aussi que les difficultés que j'oppose au vendeur et le choix que je puis faire à l'aide de la collection de feu M. Schweighæuser me préservent quelque peu contre la fraude; mais j'avoue que j'ai acquis un certain nombre de ces objets plutôt parce que les types me semblaient curieux, que parce que j'étais convaincu de leur authenticité.

Il y a encore un autre point sur lequel je n'ose m'expliquer qu'avec une grande réserve, ne me croyant pas archéologue compétent; je veux parler de l'incongruïté que présente la réunion de certaines figures. Je suis loin de supposer à ces potiers romains de Rheinzabern des connaissances profondes de l'art, du style et des principes que suivait le véri-

table artiste romain ou grec : ils donnent eux-mêmes la mesure de leur ignorance dans l'orthographe de leurs noms ou des inscriptions. Mais qu'est-ce que ce

Silvano Tetteo Serus Fitacit ex votor

gravé à la main sur un si grand nombre d'objets, car je n'ai pas vu d'empreinte faite au moyen d'un cartouche. Si ce Tetteo est un Dieu, pourquoi l'a-t-on inscrit sur la table représentant le cavalier armé d'une lance, et dont le cheval foule aux pieds la figure d'une femme terminée en queue de poisson ? Cette table, je l'ai aussi en main sans cette inscription. Pourquoi reproduit-on constamment le même *Ex votor*, soit que l'inscription se trouve gravée sur un autel, soit qu'elle se rencontre aux pieds des divinités principales? Ce Dieu inconnu, qu'a-t-il de commun avec Apollon ou Minerve? Il est possible que dans le Palatinat où le culte de Mithras avait des partisans, on ait eu des laraires avec un taureau, mais quel rapprochement y a-t-il entre cette figure et le Silvanus Tetteus? Que l'on ait incrusté des divinités du Hadès sur les urnes cinéraires, cela se comprend, mais pourquoi une Minerve, une Pomone, ou une Flore?

Je ne prétends pas porter un jugement péremptoire sur les diverses antiquailles provenant de Rheinzabern; le but de ces observations ne tend qu'à appeler l'attention des amateurs sur des faits qui se sont présentés depuis une longue série d'années pendant lesquelles je me suis occupé de ces objets.

Depuis quelque temps on nous offre aussi des bronzes et mes observations à leur égard sont les mêmes. Y aurait-il eu à Rheinzabern des fonderies comme il y a eu des potiers? On n'a encore découvert ni formes, ni fours, ni ustensiles, ni bronzes en masse. Et cependant les figures sont toujours les mêmes. C'est une espèce d'Isis assise sur un trône fait d'entrelacs et tenant sur son sein deux enfants; puis un Jupiter tenant une main levée et l'autre serrée contre la

cuisse droite; puis une figure debout, dans l'acte de marcher et tenant dans la main droite une espèce de pomme de pin; puis une femme habillée, portant dans sa main gauche un calice en forme de fleur, etc.

J'ai acquis, de Rheinzabern, deux bracelets en bronze à ressorts, avec l'inscription :

AMO TE. AMA ME;
et AMA ME. AMO TE

que je regarde comme authentiques, et qui se sont trouvés dans une urne cinéraire. Une épée romaine en bronze, avec un aigle, est-elle authentique, ainsi que la partie supérieure d'un étendard, avec les lettres :

C. A. (Custos armorum)
L XXII. G. (Legio XXII).

surmontée de la figure d'un guerrier, ornée au milieu d'un médaillon?... Je serais assez disposé de croire à l'authenticité de ces deux objets trouvés dans le même tombeau.

Les figures de bronze, représentant Jupiter, ont une grande ressemblance avec celle dont la description a été insérée dans l'*Intelligenzblatt des Rheinkreises* du 21 juillet 1820.

Sans aucun doute, ces objets sont le produit de types anciens, mais la fabrication elle-même est-elle de l'époque romaine? Par une comparaison attentive, je suis arrivé à trouver des traces de procédés différents pour la confection de ces objets, notamment pour la statuette de l'Isis, dont l'intérieur est creux. La figure que je possède porte la trace d'une petite barre de fer qui traverse le haut de la tête et qui a dû servir à la fonte.

Ces découvertes si variées ont un grand intérêt : ce sont des monuments représentant la vie intime dans une localité spéciale de l'Empire, qui peuvent jeter une lumière vive sur bien des faits; mais c'est précisément à raison de cet intérêt

qu'on ne saurait assez recommander la circonspection la plus grande et l'esprit de critique le plus sérieux.

Voici les noms des potiers tels qu'ils se trouvent sur les vases, les moules et les fragments; il est facile de reconnaître que plusieurs ne sont pas complets.

ABBO FE (Fecit).
ANICCIVS.
ARVERNICVS.
(M?) ARCILIVS F
ATTILIVS F
CAFVRIO
CASSI.
CAVINILV
CERIALIS
COBENERDVS
COITOS F
COMITIA
COMMVNIS
CONSTAENI
COWILINVS F
. . ELSVS F
. . EGNVS F
. . ESVCIV OF. (Officina)
FLORANTIVVS F
IALI
IANV F ou IVNA
IANVARIVS F
. . . IRANVS F
(F?) IRMVS F
IOVINII.
IVLIVS F
IVMANVS
IVRRVN.
LVMALIS
LVSANVS
LVTEVI
MANILIVS
MARCELLVS FEC
MERCARI
MIRCIO
MMITANV F
NECIMVS FEC
NIVIRES F
NVM . . .
NVSLECI
POMP . . .
PRIMITIVS F
PRIMITIVOS F
QVADRVI F
RACIANIR F
RASI
REGINVS FECIT.
RECPVS
RIVLLONI
RZANVS F (Risanus.)
ROTALI
RVFINI FAT
RVLLINV
SACIANIR
SACRATVS
SECARVALI
SECAVATI
SECVNDINAVI F
SECVNDINVS
STROBII
TOCCI.
VALER
VARAN
VER. — OTTI
VERECVNDVS
VICTORINVS
VIRILIS FE
VIRISS FECI.

JUNG,

Professeur et bibliothécaire.

LE CHATEAU DE LŒWENSTEIN.

INTRODUCTION.

Vers le milieu du quatorzième siècle l'empire germanique était livré à des agitations extraordinaires. La couronne impériale portée successivement par des princes de différentes maisons avait laissé à chacune de ces dynasties des priviléges et des prétentions dangereuses. A l'époque indiquée, la couronne était dévolue à la maison de Luxembourg, et Charles IV, prince énergique et prudent, semblait lui rendre l'autorité qu'elle avait perdue dans les luttes précédentes.

La *bulle d'or*, discutée par la réunion des États à Nuremberg, et définitivement arrêtée dans celle de Metz 1355, était en grande partie l'œuvre de ce prince. Il l'avait proposée dans l'espoir de rétablir en Allemagne la paix et l'ordre public. Elle aurait produit ces effets, si les éléments anarchiques n'avaient pas acquis une trop grande consistance, c'est-à-dire, si l'indépendance des vassaux et des villes n'avait pas atteint une limite dont la transgression était trop facile, pour ne pas donner lieu à une violation fréquente des principes constitutionnels de l'empire.

Les grandes dynasties avaient donné l'exemple en cherchant à agrandir leur propre territoire par la conquête; elles provoquaient contre ces entreprises hostiles la ligue des villes. Lucerne se rattacha à la confédération suisse pour échapper à l'oppression autrichienne (en 1332); vingt ans plus tard, Zurich et Berne se séparèrent de l'empire en se réunissant aux cantons libres de l'Helvétie.

En Souabe, nous rencontrons une confédération de trente-quatre villes; celle du Rhin s'étendait de Mayence jusqu'à Bâle. Les princes se virent obligés de se liguer entre eux pour garantir la soumission de leurs territoires, et empêcher leurs communes de s'allier avec les villes et d'arborer le drapeau de l'indépendance.

L'intérêt commun de ces princes et des villes conduisit enfin à des alliances entre les villes confédérées et les grands vassaux de l'empire; car le même esprit agitait la petite noblesse; elle réclamait l'indépendance vis-à-vis des princes, de même que ceux-ci avaient secoué l'autorité de la couronne impériale.

Dans ces luttes, les communes jouissaient d'un avantage très-prononcé; leur constitution faisait de chaque bourgeois un homme de guerre, et leurs richesses leur permettaient d'augmenter la milice municipale, en y enrôlant des guerriers soldés, choisis principalement parmi la petite noblesse. Leurs troupes étaient peut-être moins braves que la noblesse; mais elles étaient plus nombreuses, plus régulièrement équipées, et mieux entretenues que celles des princes composées de vassaux obligés à ce service par le lien féodal.

Ces petits vassaux n'avaient pas encore oublié que les grandes dynasties étaient sorties de leurs propres rangs, qu'autrefois les droits et les honneurs avaient été les mêmes pour tous les nobles. Depuis l'élévation des dynasties princières, le joug de la féodalité s'était compliqué et aggravé. De là, l'esprit rebelle des petits vassaux, leurs tentatives de se garantir mutuellement en formant des associations, par exemple celle qui avait pour insigne le lion, et qui s'étendait sur une partie de l'Allemagne, celle de l'amitié (*die Minne*), celle de Saint-George et autres.

Une seule fois nous trouvons la noblesse de tous les rangs réunie pour combattre le tiers-état; ce fut lorsque

Léopold d'Autriche l'appela contre les Suisses. La victoire des paysans et des bourgeois à Sempach (1386), et le massacre de 700 nobles proclama la puissance de l'élément nouveau qui s'était formé dans la société.

Mais dans la suite, la lutte entre les communes et les princes cessa; on s'allia intimement, à la fois contre l'autorité impériale, et contre la noblesse inférieure. Cette alliance était basée sur les avantages que les ressources des villes offraient aux princes, dans tous les embarras financiers, sans compter que la milice des cités se battait pour eux, car les villes seules possédaient des matériaux de guerre, et des armes perfectionnées. Pour se ménager de pareils auxiliaires, les princes se faisaient inscrire au nombre des citoyens, et cette inscription avait plus d'effet que la simple alliance; la commune était obligée de prendre les armes toutes les fois que *leur concitoyen noble* était lésé[1]. Par compensation, les seigneurs permettaient aussi à leurs alliés la destruction des châteaux de la noblesse inférieure, partout où ces manoirs et leurs possesseurs menaçaient la liberté des routes et la sûreté du commerce; on compte une vingtaine de ces châteaux détruits par les Strasbourgeois seuls dans le cours du quatorzième siècle.

La réduction de la noblesse inférieure a dû produire un effet sensible sur la constitution de la société, et contribuer, dans le cours du siècle suivant, à la modifier dans ses fondements. Il faut, parmi ces résultats obtenus, compter, en première ligne, la paix et l'ordre qui règnent dans l'intérieur de l'empire, l'esprit et la forme des discussions dans les assemblées de la nation, les progrès immenses que fait la civilisation sous l'autorité de la loi publique, enfin le rétablissement de l'unité de l'empire, non telle qu'elle existait

1. 1385. Alliance entre la ville de Strasbourg et l'évêque Fréderic de Blankenheim.

autrefois à titre de monarchie, mais comme une vaste confédération, formée de princes indépendants et de villes libres, ayant à sa tête un empereur.

La lutte des villes contre l'aristocratie féodale semble prêter un intérêt particulier aux détails, dont elle se compose; je crois devoir appeler votre attention sur un événement de ce genre, dans lequel la cité de Strasbourg a joué le rôle principal.

LE CHATEAU DE LŒWENSTEIN,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A SA DESTRUCTION.

Sur la lisière de notre département, des deux côtés de la route qui conduit de Bitche à Wissembourg, s'étend une série de hauteurs couvertes de forêts. Ces bois sont bornés par les communes de Ober- et Nieder-Steinbach et de Lembach, flanquées de quelques hameaux isolés qu'habitent des bûcherons. Les sentiers qui s'enfoncent plus avant dans ces régions forestales aboutissent à une série de châteaux ruinés, tels que Arnsbourg, Lützelhart, Wasenheim, Frundsberg, Fleckenstein, Hohenbourg, Lœwenstein, qui nous rappellent les anciennes dynasties féodales de la province.

Les chroniques du pays mentionnent à peine l'époque de la destruction de ces forteresses, qui a été cependant le signal d'une ère nouvelle, puisqu'elle a transformé la constitution de la féodalité. Le chroniqueur froid, impartial et désintéressé se trouve rarement complété par les documents des archives, qui se bornent ordinairement à constater le simple fait et les conditions de l'existence nouvelle faite aux parties intéressées.

Une liasse de documents conservée à la Bibliothèque de la ville de Strasbourg, fournit des éclaircissements plus détaillés sur la *destruction* du château de Lœwenstein; ils serviront à compléter les indications sommaires que nous trouvons dans les chroniques de Kœnigshofen, de Dunzenheim, de Wenker et de leurs copistes ou continuateurs.

Lorsqu'on quitte près de Schœnau la vallée de la Sauer

ou du Fischbach, pour descendre dans celle de la Lauter, le sentier qui traverse les hauteurs passe au pied des ruines des châteaux de *Hohenbourg* et de *Lœwenstein*. Ce dernier n'est indiqué que par quelques restes de murs appuyés sur les rochers, qui ont fait partie de l'ancien fort. On le trouve inscrit sur les cartes sous le nom de château de *Lindenschmidt*: c'est le nom que lui a donné la tradition populaire, qui y rattache les souvenirs des longues et formidables déprédations exercées par ses anciens maîtres. L'histoire et les documents ne fournissent aucune trace pour expliquer l'origine de cette désignation, si ce n'est le nom d'un des membres de la bande, *Hans de Lindenfels*, qui a occupé le château, et qui l'a défendu lorsque les Strasbourgeois sont venus l'assiéger. Les anciennes chartes et les chroniques l'appellent *Lœwenstein* ou *Lawenstein*. Ces deux noms que le savant Schœpflin a séparés (*Als. ill.*, II, 253 et 655), ne sont que deux formes d'un seul et même nom; la variante, dans la bouche du peuple et la langue écrite se trouve déjà dans les mots de Lœwe et de Leuwe.

La famille qui portait le nom de ce château n'est guère connue. En 1283, Wolfram de Lœwenstein[1] a transmis la souveraineté de sa propriété à l'empereur Rodolphe de Habsbourg, et c'est peut-être son fils Wolfram dont le nom se trouve en 1306 parmi les seigneurs que les bourgeois de Wissembourg ont invoqués comme témoins des franchises accordées à leur cité par les empereurs. Siegfried Lymelz de Lœwenstein est devenu copropriétaire du château de Frundsberg, par son mariage avec Élisabeth de Frundsberg, et reçoit pour sa part une indemnité, lorsqu'en 1348 ce fort est détruit par Jean de Lichtenberg, doyen du chapitre de

1. On a vraisemblablement conclu de cette donation que ce Wolfram a été le dernier de sa famille. (Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, p. 715.)

2. *Als. dipl.*, p. 836.

la cathédrale de Strasbourg, et vicaire impérial en Alsace[1]. Enfin, un Emery de Lœwenstein a une part au Ganerbiat de Drachenfels en 1510, mais il est impossible d'affirmer s'il appartient ou non à cette ancienne famille. Rodolphe de Habsbourg avait cédé le château à Otton d'Ochsenstein, et les Ochsenstein l'ont donné comme fief à la puissante dynastie des *Puller de Hohenbourg.*

A l'époque où s'accomplit l'événement que nous allons raconter, le château a deux copropriétaires par portions égales : *Hans d'Albe* et *Hennel* ou *Hennelin Streiff de Landenberg,* dont l'origine et les antécédents nous sont complétement inconnus[2]. Wirich Puller de Hohenbourg étant mort, sa veuve et ses enfants paraissent encore avoir eu quelques droits au château, car il en est question dans l'acte de réconciliation signé par Jean d'Albe ; mais ces droits ne sont pas déterminés. Nous ne possédons aucun détail sur le traité (*pax castrensis*) conclu en 1380 entre Ottomann d'Ochsenstein et ce Hennel Streiff de Landenberg, que Schœpflin a trouvé dans les archives des dynastes de Fleckenstein[3] ; cet acte contenait peut-être des stipulations qui pourraient nous renseigner sur le titre de possession de ce Landenberg.

La tradition et les chroniques nous disent que ce château était devenu un repaire de brigands, qui n'auraient vécu que du pillage des environs. Selon nos documents, ces actes de pillage auraient été limités aux possessions des seigneurs de *Lichtenberg,* et auraient provoqué des répressailles de la part de ces puissants voisins et dynastes. Il est vrai, qu'en examinant la liste des défenseurs du château

1. *Als. ill.*, t. II, p. 435.

2. Il ne nous a pas été possible de le rattacher à la puissante famille des Landenberg en Suisse, dont une branche a été possessionnée dans le Sundgau.

3. *Als. ill.*, t. II, p. 253.

qui, après avoir rendu le manoir, signent l'acte de réconciliation, nous sommes autorisés à y voir une réunion d'aventuriers nobles et roturiers, appartenant aux deux rives du Rhin, et disposés à pousser aussi loin que possible un acte de vengeance, ou *de justice,* comme disent les chefs qui les avaient engagés.

La seigneurie de Lichtenberg entourait le siége de ces hommes résolus, et leur offrait dans ses bourgs ouverts, ses villages et ses hameaux, une occasion facile d'exercer leur vengeance. La puissance du seigneur était insuffisante pour réprimer ces excès, protégés par un fort construit sur un rocher, et difficile à entamer. Les grandes villes seules disposaient à cette époque des moyens d'attaques, notamment de l'argent nécessaire pour entretenir un corps capable de faire un siége. Aussi les voyons-nous toujours à la tête des nombreuses confédérations qui se forment dans le but de maintenir la paix publique contre la chevalerie turbulente. Leurs relations commerciales, leurs possessions étendues, qu'elles avaient l'usage de maintenir sous leur domination directe, et qu'elles ne morcelaient pas en fiefs, comme les grands seigneurs, leur commandaient les mesures nécessaires pour protéger leurs adhérents et leurs concitoyens que des affaires appelaient dans des contrées éloignées. C'est ainsi qu'en 1385 l'évêque Fréderic de Strasbourg s'est allié à la ville, qui dans la même année s'était fait recevoir elle-même dans la grande ligue des villes de la Suisse et de la Souabe, formée à Constance.

Des seigneurs moins puissants se faisaient recevoir parmi la bourgeoisie, pour avoir le droit d'appeler à leur secours des alliés aussi intéressés qu'eux-mêmes au maintien de la paix publique. *Jean de Lichtenberg* avait conclu un traité dans ce sens avec la ville de Strasbourg; en 1383 il avait prêté le serment d'être fidèle à la ville, d'avoir soin de tout

ce qui pouvait lui être utile, de marcher avec elle dans ses guerres, et de lui ouvrir, en cas de besoin, ses villes et ses châteaux. Ce traité, fait pour dix ans, a été renouvelé en 1393 pour une période semblable. «Il est devenu notre concitoyen, «comme d'autres seigneurs et nobles,» disent les chroniques strasbourgeoises.

La considération dont jouissait Strasbourg était si grande, qu'une simple menace suffisait pour désarmer ses ennemis. Les frères Beyer de *Boppard*, qui dépendaient de l'évêché de Metz, avaient reçu en 1383, dans leur château de Hombourg, un adversaire de la ville, *Sigismond de Schœneck*; la menace de porter le siége devant le refuge de l'aventurier, produisit un effet immédiat; il fut chassé par ses protecteurs, et ne trouva qu'un asile temporaire parmi les hordes qui s'étaient formées des armées soldées de la France et de l'Angleterre. La ville avait promis 3,000 florins à celui qui le livrerait vivant, et 2,000 lorsqu'on lui apporterait sa tête.

Dans ces temps le magistrat était constamment obligé de veiller à la sûreté publique de la ville; il avait à lutter contre des ennemis intérieurs et extérieurs. Tantôt c'étaient des luttes entre les familles nobles qui ensanglantaient ses rues et ses places publiques; tantôt c'étaient des entreprises hardies de quelques magistrats ambitieux. En 1383 se livra la bataille sanglante entre les nombreuses familles de *Rebstock* et de *Rosheim*, dont le dernier acte fut joué à Molsheim. Deux années après ce fut la conjuration de trois anciens ammanmeistres, hommes de grande énergie et très-influents, qui espéraient pouvoir se perpétuer dans leur position, et contre lesquels il a fallu prononcer l'exil.

En 1386, au milieu de ces troubles, le seigneur Jean de Lichtenberg s'adressa au magistrat pour le faire intervenir dans le conflit élevé entre lui et les deux maîtres du *Lœwenstein*. La ville leur écrivit immédiatement de déposer les

armes et les somma de se rendre dans une conférence. L'un et l'autre refusèrent d'obtempérer.

Hennel Streiff de Landenberg répondit, le 26 avril, que le magistrat avait tort de lui rappeler un traité conclu avec lui, et «qu'on lui communiquerait dans une entrevue dans le «faubourg de la cité. Il a, dit-il, examiné ce traité, et le ma«gistrat doit bien se rappeler qu'il ne l'a pas signé, parce «que les Lichtenberg devaient en être exclus.» La réponse de Jean d'Albe, du 20 avril, contient des explications plus précises. «Il ne se rendra pas à la conférence fixée à Wœrd, «écrit-il, car la querelle avec le seigneur de Lichtenberg ne «regarde pas la ville; les causes du litige sont antérieures «à la réception de ce seigneur parmi les citoyens de Stras«bourg; elles remontent en partie déjà à son père qui avait «été dépouillé par son adversaire, ainsi que lui-même et «ses pauvres sujets. Ce seigneur a été pour lui et les siens «un vrai spoliateur *(Landzwinger)*.»

Ces actes d'insoumission forcèrent la ville de prendre des mesures plus efficaces; un des quatre consuls, *Jean Bock*, fut envoyé devant Lœwenstein, ayant sous son commandement trente lances (*Gleven*), et un corps de troupes à pied, avec les moyens nécessaires pour attaquer la forteresse. (*Harst.*)

La liasse conservée à la bibliothèque comprend trois lettres écrites par le commandant et adressées à ses collègues et au conseil de la ville. Le meistre rend compte des détails curieux de ce siége.

Avant de le commencer, on avait fait trois prisonniers, dont l'un avait été enfermé à Lichtenberg, les deux autres à Ingwiller; le consul (meistre) demande s'il faut les transférer à Strasbourg, «car le seigneur allié consentirait à tout ce «que le magistrat déciderait.» Après l'arrivée devant le château, l'assiégeant a construit un ouvrage (*das Werk ist auf-*

geschlagen), à ce qu'il paraît, en charpente. Du haut de cette construction les machines lancent les projectiles avec une grande précision dans la tour de Hennel Streiff : «une arquebuse, dit-il, ne ferait pas mieux.» Le gros de l'armée d'abord campé à Gerlisdorf (Gersdorf), a été rapproché et logé à Fleckenstein. Les trente lances sont en quartier à Fleckenstein et à Hohenbourg. La moitié est chaque nuit de garde auprès de l'ouvrage de siége.

«Vers le soir, écrit-il dans la seconde missive, nous avons «pris les armes pour attaquer le château, et nous avons mis «le feu à une défense en bois (*Grendel*). Vers le premier «sommeil nous avons repris les armes et lancé des traits «incendiaires (*Feuerspfeile*).» Le lendemain à midi, nouvelle attaque, avec des traits à incendier et autres machines (*Geschützen*).[1] «Les assiégés ont répondu, en lançant de leur «côté des projectiles, mais aucun des nôtres n'a été blessé. «Nous avons attaqué des deux côtés et élevé deux ouvrages. «Envoyez-nous des tailleurs de pierre pour utiliser ces «constructions, qui sans cela ne pourraient pas nous servir «plus longtemps. Nous aurions aussi besoin de quelques «mineurs; nous ferons de sorte, qu'ils pourront être em«ployés utilement. La maison de Streiff est déjà très-endom«magée; mais ni lui, ni Jean d'Albe, ne se trouvent dans le «château.»

«Enfin, écrit-il, dans la troisième lettre, nos mineurs sont «arrivés au pied du mur, ils n'en sont plus éloignés que la «moitié de la longueur d'une pique. Albrecht Frige de Hohen«hart, le commandant des assiégés avec lequel j'ai eu un «entretien, m'a dit des choses, que je ne peux pas conve«nablement vous écrire ; il résulte de ses paroles que ce sont

1. Il serait difficile d'admettre que c'étaient des canons : on était encore trop près de l'époque de l'invention de la poudre, en 1385. L'envoi des tailleurs de pierres semble être réclamé pour la confection de projectiles faits de ces matériaux.

«des hommes perdus, et que le succès ne se fera pas attendre; «les amis que vous avez envoyés se montrent parfaitement «bien.»

C'est ici que s'arrêtent ces communications; en effet, à la fin de la quatrième semaine de siége, les mineurs s'étaient logés sous les murs qui menaçaient de tomber, ainsi que le rocher, formant leur soubassement, et le 19 juin les assiégés signèrent la capitulation. Parmi ces dix-neuf défenseurs, il n'y en avait que cinq munis de leurs sceaux; Albrecht Frige de Hohenhart, deux frères Kranich de Dirmenstein, Guillaume Klüpfel et Henri Fleming, Edelknecht (noble); mais quatre autres nobles, que les assiégés ont fait intervenir, un Sickingen, Robert Munich, Guillaume de Gemmingen et Aberhart Wider, y avaient apposé leurs sceaux comme garants de la convention. Le traité de paix comprend le duc palatin Robert l'aîné, le seigneur Jean de Lichtenberg, et les consuls, le conseil et les bourgeois de Strasbourg et tous leurs alliés.

Cependant les deux chevaliers, auteurs de la guerre, et éloignés du château au moment de sa reddition, n'avaient pas adhéré à cet acte de conciliation; au contraire, ils firent des démarches auprès des seigneurs voisins pour les inviter à intervenir en leur faveur. Le premier auquel ils s'adressèrent fut Robert, le duc palatin du Rhin et de Bavière. Loin d'entrer dans les propositions des ennemis de la ville, le duc palatin en donne connaissance au magistrat, ainsi que de sa réponse aux deux chevaliers. Sa liaison avec Strasbourg, son *alliée*, leur écrit-il, lui défendait d'épouser la cause de ses ennemis. Tout ce qu'il veut faire, c'est de leur ménager une conférence, et il les invite à cet effet de se rendre, soit à Baden, soit à Germersheim.

Une réponse toute pareille est donnée aux deux chevaliers par le duc Jean de Lorraine, que Jean d'Albe était prêt à

accepter comme suzerain. Ils avaient obtenu auprès du duc l'intercession du bailli (Pélis), Jean Lors de Guerbewiller.

Enfin Hennel Streiff de Landenberg signe un traité avec la ville, le 9 avril 1387, en prenant l'engagement de ne jamais élever des prétentions contre elle à cause de son château de Lœwenstein, complétement détruit par les vainqueurs.

La chronique de Kœnigshofen ajoute que cette expédition a coûté 14,000 florins à la ville. S'il était permis de tirer une conclusion d'une note contenue dans une des lettres du consul Jean Bock, ce ne serait que les deux tiers de la dépense totale, car en faisant connaître à ses collègues le nombre de trente lances qu'il a avec lui, il ajoute que vingt d'entre eux sont à la solde de la ville, et les dix autres à la charge de leurs alliés.

Les ruines et leur dépendance firent retour au suzerain, la famille d'Ochsenstein, et plus tard, lors de l'extinction de cette famille, elles arrivèrent avec toutes ses possessions à l'évêché qui les a données à la famille des Sickingen.

Nous n'avons pas trouvé de traité signé par Jean d'Albe; il paraît que ses négociations avec le duc de Lorraine l'ont éloigné pendant quelques années de l'Alsace.

Specklin, chroniqueur souvent bien instruit, mais qui reproduit aussi quelquefois des faits purement traditionnels, ajoute dans une note inscrite au bas de l'article sommaire relatif aux faits que nous venons d'exposer, que les deux chevaliers ne restèrent pas fidèles au traité. Ils reprirent leur ancienne manière de vivre, en pillant les voisins et les voyageurs. Cette fois ils avaient choisi pour leur repaire le château de Mothern, *Nieder-Motherbourg,* dans le village de Niedermodern. Ils s'étaient par conséquent rapprochés de Strasbourg et du centre de la seigneurie de Lichtenberg; ils interceptaient en même temps l'ancienne route qui conduisait de l'Alsace à Bitche et dans l'intérieur. Cette effronterie

et le danger devenu plus imminent demandaient une prompte répression. La ville de Strasbourg se chargea encore une fois de punir les brigands. Elle envoya en secret les hommes d'armes qu'elle avait à sa solde (*Soldner*) à Pfaffenhofen; la nuit ils se rendirent à Niedermodern, et escaladèrent le fort. Streiff et Jean d'Albe tombèrent entre leurs mains. Les soldats les emmenèrent à Strasbourg où ils furent décapités.

Bernhard Hertzog (p. 152) raconte que Jean d'Albe, avant de se livrer au bourreau, aurait demandé d'être enterré dans l'abbaye de Neubourg, à l'entrée de la maison du chapitre; car, aurait-il dit, je me suis toujours arrêté avec plaisir en cet endroit pour entendre les admonestations et les punitions qu'on infligeait aux jeunes membres du monastère. Cet historien affirme aussi qu'on lisait sur la pierre tumulaire érigée en souvenir du chevalier l'inscription suivante: *Anno domini MCCCLXVIII. 6 calendis februarii obiit Johannes Armiger de Alba. Requiescat in pace. Amen.*

Cette date de 1368 a trompé les historiens de notre province : ils ne se sont pas aperçus qu'ils se mettaient en contradiction avec eux-mêmes, étant tous d'accord sur l'époque de la destruction de Lœwenstein qui est invariablement fixée par nos documents à l'année 1386. L'année de la mort du chevalier, telle que Bernhard Hertzog l'indique, est donc inexacte. Il se peut que le texte ait eu le millésime MCCCXCVIII, qui s'accorderait assez bien avec les événements.

Aujourd'hui la vérification n'est plus possible; l'abbaye de Neubourg près de Dauendorf n'existe plus; les bâtiments sont complétement rasés, à l'exception du mur d'enceinte, et toute trace de l'église, de la chapelle remarquable par l'élégance de sa construction, ainsi que de l'habitation des moines, ont disparu depuis que l'enclos a été vendu comme bien national.

Il nous serait également impossible de dire à quel titre Jean d'Albe et son confrère ont pu s'établir dans la Nieder-Motherbourg. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis la catastrophe ce château paraît au nombre des propriétés de la famille de Soulz, et que dans le dix-septième siècle le mariage de Jean-Christophe de Gailing, originaire de la Franconie, avec la fille de Jean-Philippe de Soulz, a donné cette propriété aux descendants du fondateur de cette famille noble adoptée par l'Alsace.

La famille des Albe disparaît avec l'aventurier dont nous avons raconté le sort; mais celle de Lœwenstein s'est maintenue jusqu'en 1700, où elle s'éteint à son tour avec Henri-Erneste Streiff de Lœwenstein, grand-bailli (*Ober-Amtmann*) de Lahr, dans le grand-duché de Baden. Les fiefs qu'il a laissés, et qui tous sont situés sur la rive droite du Rhin se sont confondus avec le domaine de la maison de Baden-Baden [1].

1. Voir Ichtersheim, *Elsässische Topographie,* 1710, p. 10, et additions manuscrites.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1. Hans von Albe an Meister und Rath von Straszburg.

Karfreitag 1386 (20 April).

Meister vnd Rat, lieben herren, ich enbiete vch min dienst. Also ir mir verschriben hant, von Junkher Johanses wegen von Lichtenberg, vwers burgers, das ich das widersagen (Krieg) abe sulle dun, vnd gein (gegen, nach) werde [1] súlle riten zu einem tage [2], do bitte ich vch das irs (ihr es) nit wellent fúr übel haben, wenn es mir nit gefúglich ist das widersagen abe zu dunde. Er widerkere mir danne das (was) er vnd sin vatter mir vnd min armen lúten genummen vnd abegeschatzet hant, vnd sie vertriben hant, vnd mir óch der schade vor Ziten beschehen ist, e das er úwer burger was (war), vnd númet (dúnket) mich vmbelichen (unbillig), das er vch darvmbe anruffende ist, vnd vch bekúmbert: also

1. Wœrth,
2. Conferenz.

(da) er ein Lautvinger[1] an mir worden ist. Darvmbe so biete ich vch vnd getruwe vwern erberkeiten wol, das ir mich darv́ber one notrede[2] lassent, sit dem male (sintemal) das es mir vor (vorher) beschehen ist, e dan er vwer burger wart; wenn ich es óch (auch) in vnd sin vater vormals ansprechende bin gewesen vnd truwe (getraue, hoffe) óch darüber vwer vnd der vwern vnbesorget zu siende (seyn). Geben an dem Karfreitage anno dni M°CCCLXXX sexto

Hans von albe.

2. Hennel Streiff von Landenburg an die Straszburger, wegen seiner Feindschaft gegen Lichtenberg.

Den erbern, wisen vnd bescheiden, dem meister vnd dem rate zu strazburg enbúte ich hennel Streife von Landenburg min dienst. Also ir mir schribent vnd mich manent mins Eydes, ich súlle das widersagen abe dún gein Juncher Johans von Lichtenberg, vnd habe ich des briefes nút ein abgeschrift wie ich vch verbunden súlle sien (seyn); so súlle ich kummen in disen nehesten ahte (acht) tagen gein Strazburg in vwer vorstat, do wellent ir mich den brief lassen hören lesen, wie ich vch verbunden sie; do wissent das ich des briefs ein abgeschrift hant. vnd wol weis wie er stat (lautet), do wil ich nach hútigs tages gerne riten in disen nehesten ahte tagen vúr mins herren des hertzogen genade[3], oder vúr sin rat, vnd wil do kuntlich machen, das ich alle von Lichtenberg vs dingete in dem briefe, vnd wissent es óch selber wol, das ich den brief nút besigeln enwolte vnze (bis) das ir mir alle herren von Lichtenberg vs dem briefe datent, vnd getruwe óch vwern Erberkeiten wol, das ir hervber nút mir nach min Eren stant, sit dem male das ich gehorsam bin: es lassen zu besehende (untersuchen) obe ich die vygentschaft (Feindschaft) abe súlle dun oder nút, in aller der massen also ich vch vormals verschriben han. Geben an dem fritage nach dem ostertage anno dni M°CCCLXXX sexto. (26 april)

3. Johannes Bock, der Stettmeister an Meister und Ammanmeister und dem Rate zu Straszburg.

Den wisen, bescheiden, dem Meister vnd dem Rate zu Strazburg Enbút ich minen gewilligen dienst. Als ir mir verschriben hant von der gefangen wegen, daz habe ich wol verstanden; da lasze ich vch wiszen, daz wir heinrich Cammerer vf disen nehsten vergangenen fritag hant geschicket gen Liechtenberg vf die Vesten, vnd die andern zwene gefangen gen Ingewihre. Wollent aber ir sie gen Strazburg, so wil sie min Jungherre vnd ich vch gen Strazburg bringen, wanne ir es vns entbietent, gebet vns ouch daz bottenbrot.[4] Daz werg (Belagerungswerk) ist vfgeslagen vnd würffet in hennyn Stróyffen turne, als eben alse dehein (so gut als

1. Grassator, exactor populi. Scherz.
2. Gerichtliche Vertheidigung.
3. Ruprecht von der Pfalz.
4. Præmium, quod datur bonum nuncium afferenti. Scherz. Lohn für gute Bottschaft.

eine) armbrust geschieszen mag. Vnd ist ouch das werg gar wol geraten. Wiszent ouch daz ich den harst[1], den ich gen Gerlisdorf[2] schickete, wider dannen genommen habe, vnd sie gen Fleckenstein geleit (gelegt) habe. Wiszent ouch daz ich nút me habe by mir ligende, danne driszig glefen[3] zu Homburg vnd zu Fleckenstein. der (deren) sint zwanzig, vber die ir versoldent, vnd die andern zehen glefen sint der herren (verbündeten Fürsten) Wiszent ouch daz alle naht (Nacht) vnder vns die halben wachen . . . . . schirmen vnd daz werg behútent; vnd vns noch wol gat von Gotz gnaden. Wiszent ouch daz niemand noch by vns ist von den stetten vwers bundes. Wiszent ouch daz vf Löwenstein der Vesten C vnd deryber gewoffente sint, die wir wiszent, ane ander arme Knechte zu dirre (dieser) Zit vf disen . . . . . samstag. (Il y a vers la fin quelques lacunes.)

Ich Johans Bock
der Meister.

4. Derselbe an dieselben.

Den wisen, bescheiden, dem Meister vnd dem Rate zu Strazburg Enbút ich minen gewilligen Dienst vnd waz ich gutes vermag, vnd lasze vch wiszen daz wir an Zinstage zu Vesper Zit vns woffetent vnd an die Vesten giengent zu Löwenstein, vnd in (ihnen) einen Grendel[4] angewunnent vnd den verbrantent úber not[5]. Vnd darnach vmbe den ersten slof (Schlaf) do woffetent wir vns ander werbe, (zum zweiten mal), vnd giengent an vnd schussent fürpfile (Feuerpfeile) in (hinein). Da schuffent wir nút vil mit. Vnd darnach vff mittewoche zu mittendage (Mittag), do woffetent wir vns anderwerbe, vnd giengent sie an zwen enden (Seiten) an mit fúrpfilen vnd mit ander me geschútze, vnd (wir) wúrdent ouch vaste (heftig) geworfen. Doch so getruwe ich zu gotte, daz keyme (keinem) davon vt (etwas) werden sulle. Wiszent ouch daz wir daz ander werck ouch vf hant geslagen, vf dise nehste vergangen mittewoche. vnd dar vmbe dúhte mich gút, daz ir zwentzig gúter steinmetzen her vs schihtent (schicketet) zu den zwein wercken, oder sie müszent aber müszig (ungebraucht) liegen vnd nút laszent; ir schickent vns sechs odes Echtwe (acht) gúter greber (Schanzgräber), die truwent wir wol an die ende zu schickende, da sie als ir vorteil besehent, wie sie zu der vesten kommen mögent, vnd als der Lonherre[6] vch seit, den vertigent (fertiget), daz er vnverzögerlich her vs keme, ob (wenn) es vch gut dunket. Wiszent ouch daz Stroyffen hus gerwe (des Hennin Streiffen Haus gänzlich) zerworffen ist. Wiszent ouch daz hennyn Stroyffe, noch hans von Albe ir keinre in sinre vesten ist zu Lonwenstein.

Ich Johans Bock
der Meister.

1. Heerhaufe.
2. Gersdorf.
3. Lanzen.
4. *Pessulus*, Riegel, Vorwerk von Holz.
5. Völlig, ganz, *studiose*.
6. Zahlmeister der öffentlichen Arbeiten auf dem Pfennigthurm, woselbst die Stadt-Kasse war.

5. Derselbe an dieselben.

Den wisen — lieben herren, ich lasze vch wiszen, daz die greber vf disen nehsten vergangenen Sámstag zu obende komen sint by eins halben Spieszes lang zu Löwenstein an den graben. Wiszent ouch daz ich mit den redte (sprach), die zu Löwenstein inne sint, vf dieselbe zit, vnd sunderlich mit obrecht frigen yrme (ihrem) houbtman, von maniger hande sachen wegen, daz ich vch nút alles schriben mag; wanne er einen stosz (Streit) hette mit vnserme gesellen eine. vnd nach den reden, die ich von in hörte, so duncket mich nút anders, danne daz es verlornde (verlorene) Lúte sint, vnd vns mit gotz helffe wol sol an in gelingen vnd an der vesten. Wiszent ouch daz sich vnser lieben fründe, die ir zu vns geschicket hant, ordenlich vnd reht zu Löwenstein vmbe die vesten nidergeslagen (gelagert) hant mit gutem genoszen (Nutzen).

Ich Johannes Bok
der Meister.

6. Urfehde der neunzehn, welche das Schloss vertheidigt hatten.

19 Junius 1386.

Es sind

Albrecht frige von Hohenhart; Hennin Kranich von Dirmenstein; Cune Kranich von Dirmenstein, dessen Bruder; Wilhelm Klúpfel; Heinrich Fleming, Edelknecht; Hans v. Michelfelt, dem man sprichet Schutternade; Brechtelin v. Nüwenhoffen; Hans v. Heinfelt; Kirchans v. Bergzabern; Hans v. Lindenfels; Heinrich Gochspitze; Nycolaus v. Horenbach; Hans Strinko v. Rietsels; Hans v. Argental, dem man sprichet Birenstil; Claus Saltersack v. Hagenowe; Cuntze v. Oszenberg; Fridolin v. Oesterrich; Cüntzelin Ostertag vnd Hans v. Bruszel (Bruchsal);

Hant gesworn mit vfgehepten henden lipliche (leiblich) zu den heiligen ein gute stete vrfechte ewekliche zu haltende vnd zu habende gegen dem erwirdigen herren herren Adolfe Ertzbischof zu Mentze, dem hocherbornen fürsten hertzog Ruprechte dem eltern, von Gotz Gnaden Pfaltzgrafen bi Ryne, des heiligen Römschen richs obersten Truhseszen vnd Hertzoge in Peygern (Baiern), gegen dem edeln Jungherren Johanuse, herren zu Lichtenberg, vnd gegen dem erbern bescheiden dem Meister, dem Rate vnd den Burgern, gemeine vnd besunder der Stat zu Straszburg, allen iren helffern, dienern vnd den iren, vnd gegen allen denen, die in der von Straszburg Bunde vnd in ire vereinungen sint vnd allen den iren vnd gegen allen den die vor der vestin Löwenstein gelegen vnd gewesen sint, vnd darzu auch gegen Winich Pullers seligen Wituwen vnd iren Kinden vnd den iren, vnd gegen allen die zu denselben sachen geritten oder beholffen gewesen sint in welchem weg daz sie (sey), ane alle geverde, von des Lagers vnd des Sesses[1] wegen also sie jetzent vor Löwenstein der vestin gewesen sint vnd dieselben vestin gebrochen hant vnd von alles des schadens, kumbers (kummers) vnd kosten wegen, so vns von in an libe (Leib) oder an gute, oder an der vorgenannte

1. Sesse, *chadio*, Scherz.

vestin geschehen vnd widerfaren ist, in welchen Weg daz sie, one alle geverde. Wir sullent ouch bi denselben vnsern Eiden, vnd ieglicher vnder vns besunder, alle die wile (so lange) das wir gelebent, nyemer getun wider die vorgenannte, den Meister, den Rat vnd die Burgere, gemeine vnd besunder der Stat zu Straszburg, alle ire nachkomme vnd die iren, vnd alle ire burgere, die vor derselben vestin Löwenstein gewesen sint, noch schaffen, getun, werben, in deheinen (keinen) weg, daz in zu schaden komen müge, in welchen Weg daz sie, one alle geverde u. s. w.

Vnd der vorgenanten Dinge zu einem Urkunde so hant wir die vorgenanten Albreht Frige von hohenhart, hennin Kranich von Dirmenstein, Cune Kranich von Dirmenstein, min Bruder, Wilhelm Klüpffel vnd Heinrich Fleming, edelknecht, vnsere Ingesigele von vnser selbs wegen vnd ouch von der vorgenanten personen allersament wegen, zu einre gezúgnúsze, und sie aller der vorgeschrieben Dinge zu úbersagende (überzeugen, verpflichten) die sie ouch gesworen hant zu haltende, also vor ist bescheiden, an disen Brief gehencket, vnd hant dar zu wir die vorgenanten nünzehen personen, edel (adelig) vnd vnedel, also wir vnd jeglicher vnder vns besunder mit namen namenlichen do vor genant sint, gebeten die erbern, freien Marin von Sickingen, Ruprecht Münich, Wilhelm von Gemmingen, vnd Aberhart Wider, daz sie ire Ingesigele zu den ersten fünf Ingesigelen hant gehencket an disen Brief zu gezügnüsse, vnd ouch vns allesament zu übersagende aller der Dinge die von vns vnd von vnsern wegen do vorgeschriben sten. Des ouch wir dieselben Marin von Sickingen, Ruprecht Münich, Wilhelm von Gemmingen vnd Aberhart Wider verichent (bestätigen) an disem Briefe, vnd des zu einem Vrkunde, so hant ouch wir vnser Ingesigele durch bete (Bitte) willen der vorgenanten personen allersament an disen Brief gehencket. Der war gegeben an dem ersten Zinstdage vor sant Johanns Baptisten tage zu Sunngichten [1] in dem iar MCCCLXXX vnd sechs Jar.

Les documents suivants ne présentent plus le même intérêt dans leurs détails, nous les donnons par extraits, et uniquement comme complément de cette correspondance.

1386. 8 Dez. Herzog Ruprecht der Aeltere bietet den Straszburgern in dem Streit mit Streiff und Hans von Albe die Oeffnung aller seiner Schlösser an, und die Beihilfe seiner Amtleute. Dat. Mannheim dominica post conceptionem b. Mariæ.

1386. 26 Dez. Der Herzog entschuldigt sich wegen Unwohlseyn nicht auf der Zusammenkunft der Straszburger mit Streiff beiwohnen zu können. Die ersteren sollen den Bischof und ihre Verbündeten darüber berichten. Der Herzog wünscht der Tag möchte in Germersheim oder Baden gehalten werden. Er würde den Hans von Venigen und Reinhart Wels von Sickingen mit sich bringen. Datum Oppenheim in die b. Stephani Protomartyris.

1387. 14. April. Heinrich Kemmerer, Edelknecht, der von den Straszburgern gefangen worden [2], söhnt sich mit der Stadt und Johannes von Lichtenberg aus.

1. Sonnenwende.

2. Voir ci-dessus, p. 138.

Seine Bürgen sind Siegfrid von Wildenstein, Heinrich von Fleckenstein, der jüngere; Simon von Castel, Johann von Wartenberg, Ritter, und Heinrich von Herbozheim (Herbizheim) ein Edelknecht. Gegeben an dem Sonnentage nach dem heil. Ostertage, als man singet Quasimodogeniti.

1387. 6. April. Hermann Bosse's von Waldecke Aussöhnungsbrief mit denselben. An dem heiligen Osterabend.

1387. 9. April. Hennel Streiff von Landenburg, Edelknecht, söhnt sich mit Johann von Lichtenberg und den Straszburgern aus. Donnerstag nach dem heil. Ostertage.

1387. 5 Mai. Herzog Ruprecht schreibt wegen einer Zusammenkunft mit Simon von Lichtenberg in Weissenburg, um über das Loos des gefangenen Streiff zu entscheiden. Datum in die ascensionis domini.

1387. 15. Mai. Johann von Puldingen an den Herzog Johann von Lothringen und Markgraf. Hans von Albe sei zu ihm nach Benesdorf gekommen, um ihn zu bitten, sich für Hennel Streiff bei dem Herzog zu verwenden, der zur Zeit in dessen Diensten gewesen. Der Junker Johann von Lichtenberg und die Straszburger hätten das Schloss Löwenstein besetzt: es sei den Straszburgern und den übrigen Stædten sehr gut gelegen und eine starke Feste. Die Oeffnungsrechte derselben bieten nun beide dem Herzog an, wenn er ihnen Hilfe leisten wolle. Mittwoch in dem halben Mai.

— Antwort des Herzogs von Lothringen. Er könne sich in den Streit nicht einlassen, weil er mit Lichtenberg befreundet sei.

1387. 29 Juni. Cuno von Kolbozheim (Kolbsheim)[1] an Johann Lors von Gerbewiller, Pelis (Bailli) des Herzogthums Lothringen um ihn zu bewegen den Hans von Albe aufzugeben. Er soll sich auch verwenden, dass eine Einigung herbeigeführt werde zwischen der Stadt und Rudolph von Würzburg und dessen Gesellen Hans Fust von Dippach, genannt Knobel, welche wegen des ersteren den Straszburgern den Krieg erklärt haben. Sabbato ante diem sanctorum Petri et Pauli apostolorum.

— Aussöhnungsbrief Johann Hamann's von Sickingen, genannt Goler, und Hennels Streiff von Landenburg, die bei Ettelingen gefangen worden, mit dem Bischof von Strassburg, Heinrich dem ältern, und Simon von Lichtenberg und des letzten Söhnen, Heinrich dem jüngern, Conrad und Johann, und den Strassburgern. In dieser Sühne sind auch begriffen die Räthe und Burger von Mainz, Worms und Speier; ferner Johann von Ochsenstein, Dechant von Strassburg. Bürgen sind die Ritter Zwicker von Sickingen und Cunz Röder.

1. Il y avait deux châteaux dans le village de Kolbsheim; le château inférieur, Altenau, fut détruit par la ville de Strasbourg en 1261. L'autre appartenait à la famille des Cuno. Ces seigneurs possédaient des fiefs de Lichtenberg et de la Cathédrale de Strasbourg. Cuno a commandé les citoyens de cette ville dans la guerre contre l'evêque Fréderic de Blankenheim et ses alliés en 1392. Voir Bernard Herzog, p. 180.

L'ABBAYE DE WISSEMBOURG.

Otfried.

Vers l'an 870, c'est-à-dire à l'époque où l'empire carlovingien était en pleine dissolution, un moine d'origine franque, et *Otfried* de nom, vivait dans le cloître bénédictin de Wissembourg au pied des Vosges. A l'abri de ces murs, loin du bruit d'un monde croulant, ce religieux s'appliquait — phénomène étrange — à confier ses inspirations solitaires à la langue du peuple ; il paraphrasait l'Évangile dans l'idiome des Francs, dans la langue théodisque, et transmettait, sans le savoir, aux érudits des siècles à venir l'un des plus curieux monuments philologiques, destiné à constater l'origine de la langue allemande.

C'est à ce point de vue surtout que l'œuvre d'Otfried a une valeur inappréciable. Lui, il s'excusait avec une naïve modestie, de ne point faire usage de la langue d'Église pour les développements didactiques et mystiques, dont il encadrait le récit des Évangélistes ; quant à nous, nous lui rendons grâces de l'inspiration qui lui faisait préférer au latin des hymnes sacrées le dialecte des chants populaires, recueillis par le grand empereur carlovingien ; nous rendons grâces aux religieux, ses confrères, qui l'ont, sans doute, soutenu de leurs encouragements ; et notre gratitude se reporte surtout à la pieuse et vénérable matrone, Judith de nom, qui avait prié Otfried de célébrer *le Christ*[1] dans la langue des pauvres, des serfs et des opprimés.

1. *Le Christ*, tel est le titre du poëme d'Otfried, édité par Græff, à Kœnigsberg, en 1831 ; 1 vol. in-8°.

Lorsqu'on lit à haute voix les vers d'Otfried, il est impossible de ne point regretter l'harmonieuse surabondance de voyelles et de diphthongues, qui a déjà complétement disparu dans l'allemand du XVe siècle. A entendre le langage rhythmique et sonore du moine Otfried, vous vous croiriez, sans exagération aucune, transporté dans les forêts vierges, qui enveloppaient l'abbaye mérovingienne de Wissembourg, et prêter l'oreille au vent qui s'engouffrait dans les chênes et les sapins, aux sources qui murmuraient sous leur dôme de verdure, et qui formaient le cours d'eau de la Lauter, dont les murs du cloître étaient baignés.

Quel était donc cet asyle, qui recélait, il y a tout à l'heure mille ans, un pareil joyau? Quel était cette congrégation où surgissait, dans un siècle que nous appelons barbare, un poëte précurseur de Milton, de Klopstock et de Sonnenberg? [1]

Fondation du couvent.

D'après les renseignements les plus probables, l'abbaye de Wissembourg existait déjà depuis deux siècles à l'époque où le moine Otfried composait «le Christ». Des traditions moins sûres font même remonter son origine à l'an 624, c'est-à-dire au règne de Dagobert Ier, qui aurait été le fondateur et le premier donateur du couvent [2]; d'autres traditions

1. Sonnenberg est l'auteur d'un poëme epique «*Donatoa*,» ou la fin du monde. — Sonnenberg est mort en 1806. Son œuvre posthume a été inspirée par la Messiade et par les bouleversements contemporains. Le poëte, nature excentrique, exaspéré par les victoires du principe révolutionnaire représenté par la France, n'a pu survivre à la chute de l'Allemagne aristocratique, battue à Austerlitz et à Iéna.

2. La charte, qui attribue à ce roi la fondation de l'abbaye de Wissembourg, est évidemment apocryphe; elle reporte à la vingt-troisième année du règne de Dagobert Ier la fondation de notre couvent. Or Dagobert Ier n'a régné que seize ans. (Voy. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, n° 20, et Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizemburgenses*, page XII.)

Schœpflin place l'origine du couvent à l'année 674, et Zeuss, avec plus de

plus contestables encore font mention d'un « empereur Pépin », qui aurait, le premier, élevé les murs de ce cloître. Il est évident que, dès le Xe siècle, les moines de Wissembourg eux-mêmes ne savaient rien de précis sur l'origine de leur asyle.

Dagobert III donne les bains de Baden-Baden. 712.

Sous Dagobert III (en 712), le couvent de Wissembourg acquiert les bains de Baden-Baden et la marche qui les entoure[1]. Cette donation royale est constatée par un titre parfaitement authentique, où le donateur rappelle les empereurs romains Adrien et Antonin, qui avaient déjà connu, apprécié et doté ces sources thérapeutiques; elle ouvre, à peu de choses près, la série des munificences princières, qui enrichirent le couvent.

Le Mundat.

Il est probable, que le même Dagobert III, plutôt que l'un ou l'autre de ses prédécesseurs homonymes Dagobert Ier ou Dagobert II, a conféré à l'abbaye de Wissembourg le *Mundat* inférieur (*emunitas*), c'est-à-dire les vastes domaines privilégiés, libres de toute redevance, situés dans le diocèse de Spire et formant, pour notre congrégation, le noyau d'un admirable patrimoine, de même que dans le Haut-Rhin le mundat de Rouffach a été pour l'évêque de Strasbourg une source de revenus considérables.

Etendue des propriétés du couvent.

Il n'y avait guère en Alsace d'abbé plus richement doté que l'abbé princier de Wissembourg. Ses possessions s'éten-

probabilité, de 685 à 690. Ce serait, d'après lui, *Dragobod*, évêque de Spire, qui aurait construit l'abbaye.

Le fondateur de l'illustre abbaye de Reichenau (*Augia dives*), dans le lac inférieur de Constance, a eu des rapports avec notre abbaye, dont il emprunta le formulaire. (Voy. Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, vol. III, p. 386.)

1. Voy. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, n° 3, et Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, page XIII et page 266.

daient dans la Lorraine, le Palatinat, l'Alsace, le pays de Bade; du Rhin au Danube et jusque sur les bords de l'Iller, des Vosges à la Forêt-Noire, il prélevait de larges redevances.[1] Était-ce un bien, était-ce un mal? La suite de ce récit prouvera que ces possessions devinrent, dans un moment donné, pour l'abbaye une source de troubles, de désorganisation et de malheur. On dirait qu'une malédiction inévitable s'attache aux biens de ce monde, lorsqu'ils s'accumulent outre mesure sur un seul point ou sur une seule tête. Quoi qu'il en soit, je vais rappeler succinctement, en m'appuyant sur des données certaines, avec quelle rapidité des donations partielles vinrent grossir le domaine mérovingien de l'abbaye.

Contenu du «Code» publié par Zeuss.

Le public érudit, très-restreint, qui s'occupe des documents originaux, connaît de reste le beau recueil publié en 1842 par le savant archiviste de Spire, sous le titre *Traditiones possessionesque Wizenburgenses.* Mais je ne risque rien en répétant ici, du moins pour quelques-uns de mes lecteurs bénévoles, que ce volume inappréciable pour l'histoire de l'abbaye de Wissembourg est formé de trois parties très-distinctes, et qu'il reproduit:

1° Un code ou livre de donations, qui a dû être écrit dans le couvent même de Wissembourg par quelques-uns des

1. L'abbé de Wissembourg siégeait, dans les diètes de l'Empire, à la suite des élections ecclésiastiques.

J'ai compté soixante-neuf abbés et prévôts de Wissembourg, depuis Principius, le premier dignitaire un peu apocryphe du VIIe siècle, jusqu'à Wilderich, comte de Waldersdorf, élu, en 1795, évêque de Spire et prévôt de l'abbaye de Wissembourg.

Avant Édelin, quarante-cinquième abbé, les noms qui se succèdent sur la liste de ces dignitaires, n'ont guère de valeur individuelle. Les données que nous avons sur ces prélats, du VIIe au XIIIe siècle, sont ou très-vagues ou limitées à de simples mentions dans quelques chartes isolées. Quelquefois même leur existence n'est pas certaine. Je donne, parmi les pièces justificatives, la liste telle que je l'ai dressée, en collationnant la série relatée par le chroniqueur Herzog avec celle que donne Zeuss, pages XIV à XIX.

couventuels, probablement vers 870, à l'époque où le moine célébrait le Christ. Rien n'empêche de penser que le poëte a fait partie des consciencieux copistes, dont le travail nous vaut la conservation du contenu de deux cents soixante-dix-neuf chartes ou actes de donation.

2° Un polyptyque ou registre de biens et revenus du couvent de Wissembourg, composé par ordre de l'abbé *Édelin*, qui a présidé pendant trente ans aux destinées ecclésiastiques et mondaines de la congrégation (de 1262 à 1292), et qui a fortifié la ville ainsi que le cloître de Wissembourg. Ce registre a dû être rédigé en 1284, quatre siècles après Otfried.

3° Le code ou recueil des priviléges impériaux, royaux et pontificaux, conférés à l'abbaye de Wissembourg. C'est un travail authentique, dû à Jean Castmeistre, notaire de Marmoutier, qui a copié, en 1491, les chartes originales sous la direction de Laurent Hell, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg.[1]

La publication de ce code de donations de toute nature

1. Voici comment les chartes, reproduites par Zeuss, se répartissent entre les règnes mérovingiens et carlovingiens :

Une sous Clovis III, de l'année 693.

Dix sous Childebert III, de 695 à 711.

Vingt sous Dagobert III, de 711 à 715.

Sept sous Chilpéric II et Clotaire IV, de 716 à 719.

Treize sous Thierry IV, de 723 à 737.

Quinze sous Charles Martel et Pépin-le-Bref, maires du Palais.

Huit sous Childéric III.

Dix-neuf sous Pépin.

Trois sous *Charles* et Carloman, fils de Pépin.

Cent-neuf sous Charlemagne, seul souverain.

Dix-huit sous Louis-le-Débonnaire.

Douze sous Lothaire d'Italie et Louis-le-Germanique.

Vingt-neuf chartes sans désignation précise ni d'un règne ni d'une année, et ne portant en tête que le nom d'un abbé de Wissembourg.

Enfin quelques chartes supplémentaires.

faites par des personnes de toute condition à l'abbaye de Wissembourg, serait plus que suffisante pour constituer à cet établissement religieux des droits à l'attention de l'historien et à la sympathie du paléographe; mais à peu d'exception près, ces actes qui presque tous consistent en donations particulières, ne dépassent guère le XIIIe siècle. A partir de cette époque, nous serions, par conséquent, réduits à reconstruire l'histoire spéciale de l'abbaye de Wissembourg à l'aide des données contenues dans l'histoire de la ville du même nom ou dans l'histoire générale d'Alsace, du Palatinat et du pays de Bade, si d'autres sources authentiques ne venaient se rattacher et faire suite au code des « traditions » que j'appellerai le livre d'or du couvent.

Documents des archives départementales du Bas-Rhin concernant l'abbaye de Wissembourg.

Les archives départementales du Bas-Rhin, dans le fonds intitulé : Évêché de Spire (série *G*), contiennent une série de titres de propriété très-variés, concernant l'abbaye de Wissembourg. A peu d'exceptions près, ils commencent avec le XIIIe siècle, et deviennent fréquents à partir du XIVe, pour ne s'arrêter qu'à la fin du XVIIIe. Ces pièces (actes d'acquisition, baux, renouvellements, règlements forestiers, etc.), constatent le nombre et l'étendue des propriétés abbatiales, plus tard, chapitrales; incidemment, ils ouvrent des points de vue sur l'histoire intime et extérieure de la congrégation, qui se trouve toujours mêlée à celle de la ville, souvent à celle des pays circonvoisins. Enfin, dans le fonds récemment constitué de la préfecture de Haguenau (série *C*) l'abbaye de Wissembourg occupe aussi une large place. Ce sont ces titres surtout que je vais essayer de mettre en relief pour constater la situation critique du cloître au milieu et à la fin du XVe siècle. Dans les XVIe et XVIIe siècles, quelques événements marquants offrent encore des points de repère à la mémoire; à partir de la guerre de trente ans,

l'histoire de l'abbaye se confond, à peu de choses près, avec celle de la ville.

Il ne peut entrer dans mon plan d'analyser ni même d'indiquer tous les titres de propriété; je n'ai point à dresser ici le tableau des richesses matérielles de ce couvent; il m'importe davantage de raconter les événements qui s'accomplirent dans ses murs ou sur ses domaines, et de retracer les passions qui agitèrent ses habitants. Mais, sans entrer dans des détails oiseux, il sera nécessaire de connaître le terrain en général, de dire surtout ce qu'était ce Mundat inférieur, auquel j'ai déjà fait allusion, et qui provenait de la munificence des rois mérovingiens.

Étendue du mundat de Wissembourg.

Le mundat de Wissembourg[1] formait un canton fertile, situé autour de Wissembourg et de la Lauter; sa longueur de l'est à l'ouest était de vingt kilomètres; sa largeur, de seize kilomètres, du nord au sud. Ce territoire, d'abord la propriété exclusive de l'abbaye, devint dans la suite des temps propriété commune entre l'abbaye et la ville qui, de protégée et de cliente, s'était élevée au rang de rivale du prieuré, et avait fini par en secouer la domination.

Outre la ville de Wissembourg et un grand nombre de hameaux, le mundat comprenait les huit villages du bailliage d'Altenstatt[2]; deux du bailliage de Saint-Remy[3]; Schweigen, Weiler et Saint-Germain, qui appartinrent plus tard à la ville de Wissembourg; Cléebourg, Roth, Steinseltz, Oberhoffen, Rechtenbach, soumis plus tard à la Maison palatine.

Ces rapports de la Maison palatine avec l'abbaye suzeraine

1. Voy. Schœpflin-Ravenèz, tome V, p. 323 et 324.

2. Altenstatt, Schweighoffen, Schleithal, Oberséebach, Bobenthal, Schlettenbach, Bærenbach, Finsternheim. Ils appartiennent spécialement à la prévôté de Wissembourg

3. Steinfeld et Kapsweyer, aussi la propriété de la prévôté.

donnèrent lieu, comme nous le verrons, à de graves complications.

Dans le bailliage d'Altenstatt, les empereurs s'étaient un moment arrogé le droit d'advocatie; mais l'empereur Henri VII le rendit à l'abbaye.

Les quatre forts de St-Remy, St-Paul, St-Germain et St-Pantaléon.

Celle-ci était flanquée, vers les quatre points cardinaux, de quatre forts : celui de Saint-Remy, à l'est; de Saint-Germain, à l'ouest; de Saint-Paul, au nord, et de Saint-Pantaléon ou des Quatre-Tours, au midi; tous les quatre à des distances assez rapprochées pour offrir à l'abbé, soit un refuge, soit un point d'appui[1], et quoique de nos jours ils aient tous les quatre à peu près disparu de la surface du sol, il est permis de juger, par la mention fréquente qui en est faite, qu'ils contribuèrent, au moyen âge, à grandir l'influence de l'abbaye centrale, placée *sous l'invocation de S. Pierre et S. Paul.*

Quant aux domaines temporels du couvent, les empereurs et les évêques de Spire les protégeaient; plus d'une fois ces derniers, ainsi que les prélats de Worms, ne dédaignèrent pas de réunir à leur dignité épiscopale le titre et les fonctions d'abbés de Wissembourg. Au milieu du XVIe siècle, l'abbaye de Sainte-Walburge, avec ses dépendances, vint, grâce à une incorporation solennelle, augmenter l'importance de l'abbaye ou plutôt du chapitre de Wissembourg; car l'abbaye venait d'être sécularisée. Enfin, de l'assentiment des papes

1. S. Germain et S. Pantaléon étaient des couvents fortifiés, régis par des prévôts à la nomination de l'abbé de Wissembourg. (Schœpflin-Ravenez IV, p. 407.)

En 1483, une bulle de Sixte IV concède à l'abbé de Wissembourg le droit de dire la messe dans les prévôtés des Quatre-Tours et de Saint-Germain, ainsi que dans les châteaux de Saint-Remy et de Saint-Paul. (Voy. Fonds de l'évêché de Spire, carton de Wissembourg, série G, n° 70.)

En 1508, il s'éleva une contestation sur le droit de l'abbé de Wissembourg de nommer à la charge de prévôt des Quatre-Tours. Jacques de Nonomagio fut revêtu de cette charge. (Série G, n° 70.)

et des empereurs, ce même chapitre fut à la même époque définitivement incorporé à l'évêché de Spire; mais je devance les événements.

Fiefs dont l'abbaye de Wissembourg disposait.

Indépendamment des villages du Mundat déjà mentionnés, l'église de Wissembourg avait, dans le Palatinat, des fiefs superbes, tels que les châteaux d'Arnsberg, de Berbelstein et de Scharfenberg. Arnsberg, pendant quelque temps fief de la famille d'Ochsenstein, fut récupéré sous l'empereur Charles IV par l'abbé de Wissembourg. L'empereur écrivit même au sénat de Strasbourg (en 1361) pour l'inviter à veiller à ce que Jean d'Ochenstein, le chorévêque de Strasbourg, ne gardât pas plus longtemps ce château, puisqu'il y avait jugement contre lui.

Château d'Arnsberg.

Berbelstein.

Quant au château de Berbelstein, qui occupe une large place dans les annales du couvent, l'abbé l'avait acheté en 1347 d'Otton de Wingarten, et le reçut en 1348, à titre de fief impérial, des mains de Louis de Bavière. J'y reviendrai tout à l'heure.

Scharfenberg.

Le château de Scharfenberg parvint entre les mains du couvent à partir de 1334. L'abbé Jean de Frankenstein l'avait acquis de Sigismond de Mulnhofen, et le possédait à partir de 1339 comme fief impérial.[1]

1. A l'occasion de ce contrat, l'abbé de Wissembourg avait été mis en possession d'un titre de 1318, en vertu duquel Nicolas Bernbach, chanoine de Saint-Germain de Spire, avait rendu le château de Scharfenberg à Épho, doyen de la cathédrale de Spire, à Pierre d'Erboltzheim et à Émich Wollensleger, chevaliers.

En 1366, Robert, électeur palatin, certifie avoir mis Jean, abbé de Wissembourg, en possession du château par ordre de l'empereur Louis de Bavière.

En 1408, Wentz de Lenzviller s'engage envers Jean de Veldentz, abbé de Wissembourg, à garder le château pendant un an avec cinq varlets. L'abbé lui promet en retour quarante sacs de seigle, dix sacs d'avoine, trois foudres de vin, à assigner sur les biens de l'abbé à Queichhambach; de plus, cinq livres d'argent à payer aux Quatre-Temps.

En 1425 (jour de Saint-George), Jean de Witenmühle s'engagea envers l'abbé

Fiefs divers.

Au XVe siècle, Pfaffenhofen, Ringendorf, Obermodern, Bitchhoffen, Eckendorf, Kirrwiller, formaient des fiefs, dont les abbés de Wissembourg investirent souvent les comtes d'Eberstein.

En passant sur la rive droite du Rhin, dans la Forêt-Noire, le pittoresque village de Forbach, sur la Murg, était un fief de l'abbé de Wissembourg, à partir de 1361.

Les margraves de Bade feudataires du couvent.

La Maison margraviale de Bade, représentée par le margrave Fréderic et sa femme Agnès, avait, en 1318, offert à l'abbaye de Wissembourg, à titre de fief, les localités de Kuppenheim et d'Oberdorff.

Une série considérable d'autres localités, dépendantes de l'abbaye de Wissembourg, étaient tenues à titre de fief par la Maison de Bade.[1]

Jean de Veldentz à garder le château de Scharfenberg pendant quatre ans ; il aura la juridiction à Hambach, au Hubhof de Rasbach, des rentes en vin à Unweyler. L'abbé donnera vingt livres à payer sur la taille (beete) à Odenheim ; de plus, des redevances en rentes et en vin.

En 1442, le 1er mai, Spirer, dit Altdorff Cleisel, s'engage à la garde du château sous les mêmes conditions.

En 1445 (14 octobre, mercredi après Sainte-Lucie), c'est Contz Pfile, d'Utenbach, qui s'engage pour huit ans à la garde du même château.

En 1447, Reinfried Jungfauth, de Wissembourg, signe des lettres réversales, par lesquelles il renonce aux intérêts de la somme de six cents florins, prêtée par lui à Philippe d'Erpach, abbé de Wissembourg, aussi longtemps que le prélat le laissera dans le château.

Vers la fin du XVe siècle se produit un litige entre le couvent de Wissembourg et le détenteur du château, Alexandre, duc de Bavière ; mais, à la même époque, la lutte entre Philippe, Électeur palatin, et le couvent de Wissembourg prend un tel caractère de gravité que les discussions à propos du château de Scharfenberg ne sont qu'accessoires et passent pour ainsi dire inaperçues. (Voy. Série G, n° 66, fonds de l'évêché de Spire, titres de propriété du chateau de Scharfenberg.)

1. C'étaient, surtout dans le Pfinzgau et l'Ufgau, les localités de Malsch, Bietigheim, Durmersheim, Au, Mœrsch, Dachslanden, Ettlingen, Durlach, Grezingen, Berghausen, Sellingen ; puis Elchenheim, Ober- et Untermœrsheim, Freudenstein, Rosswagen, etc.

En mai 1280, l'abbé Édelin confirma un acte de donation, fait par maître

A partir du XVe siècle, les comtes de Linange étaient feudataires de l'abbaye, pour la ville de Grünstadt (Palatinat), et pour une série d'autres localités.[1] Les comtes de Linange.

Enfin, les comtes palatins du Rhin possédaient dans le Mundat des fiefs relevant de l'abbaye, et qui valurent à celle-ci plus d'une fois des embarras, parce que les électeurs palatins étaient trop puissants pour jouer le rôle de vassaux soumis à l'endroit d'un prince-abbé, et d'ailleurs en leur qualité de Landvogt de Haguenau, ils étaient les protecteurs nés, les avoués (Vœgte) de l'abbaye de Wissembourg, et cette position complexe les porta à susciter des querelles qui ébranlèrent dans ses fondements la création des princes mérovingiens. Les comtes palatins du Rhin.

Cette énumération rapide de propriétés domaniales et féodales situées dans une terre de bénédiction, fait comprendre de reste que si je m'appliquais maintenant à l'analyse de toutes les chartes reproduites dans la collection de Zeuss, de toutes celles que renferment les cartons et les liasses de nos archives départementales, si je relatais les actes d'acquisition, et de vente, les baux, les renouvellements de biens et de rentes, les titres forestiers, les affaires de cours d'eau et de naviga-

Erlewin à un autre couvent. Le sigille de l'abbé Édelin, appendu à cet acte, que cite M. Mone, est symbolique ; c'est, d'une part, un abbé avec la crosse et le livre de l'Évangile ; sur le revers du sigille : l'apôtre S. Pierre, le patron de l'église abbatiale de Wissembourg. (Voy. Mone , *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, V, p. 421 - 430.)

En 1295, Henri de Crezingen, chevalier, reçoit de l'abbé Guillaume de Wissembourg, l'investiture des biens situés près de Durlach. (Voy. Mone, V, p. 249.)

En 1318, le même abbé accorde au margrave Fréderic II, de Bade, la permission de vendre le village de Malsch au profit du couvent de Herrenalb. Par compensation, la ville de Kuppenheim fut offerte à titre de fief par le margrave au couvent de Wissembourg.

1. Assenheim, Sausenheim, Kirchheim, Schweigen, Weisheim, Hergisheim, etc.

tion du Rhin, je donnerais à cette notice une étendue démesurée, et, pour faire ressortir l'importance matérielle de cet établissement religieux, où j'ai montré, dès le début, la mystique figure d'un ouvrier intellectuel, je risquerais de lasser l'indulgence même des lecteurs peu nombreux qui jetteront un coup d'œil sur cette esquisse.[1]

La ville de Wissembourg rivale de l'abbaye; son affranchissement.

Mais tandis que l'abbaye augmentait son influence, les hameaux, puis le bourg, puis la ville de Wissembourg grandit à ses côtés. Du moment où la jeune cité se crut assez forte pour se passer de la protection abbatiale, elle entra dans l'alliance des villes du Rhin. Le premier acte d'indépendance date de 1247; mais déjà un siècle et deux auparavant l'abbé s'était plaint de la violation de ses priviléges (voy. Schœpflin-Ravenèz V, p. 238, §. 716). Vingt-huit ans après l'alliance des villes, en 1275, à la suite de longues contestations, Rodolphe de Habsbourg confère aux bourgeois de Wissembourg la libre élection de leurs magistrats, à la condition toutefois d'y laisser intervenir l'abbé, de conserver l'usage commun des forêts et des pâturages, et le droit de battre monnaie.

Son fils, l'empereur Albert Ier, affranchit les Wissembourgeois de la juridiction du tribunal de Spire; Charles IV adjoignit au magistrat jusqu'ici exclusivement composé de patriciens, des membres élus par les tribus bourgeoises; l'empereur Sigismond enfin les déclara libres de toute sujétion envers l'abbaye, et confirma leur droit d'avoir une aigle dans leurs armes. Maximilien Ier et Maximilien II étendirent encore ces franchises. (Schœpflin-Ravenèz, V, p. 239, §. 717.)

1. Je donne, à la suite de mon récit, la copie d'une charte d'Engiscalcus, abbé de Wissembourg, de l'année 1166 (pièces justificatives, n° 2), comme échantillon de l'un des titres de propriété les plus anciens du fonds de l'évêché de Spire.

L'institution du Staffelgericht[1] (justice graduelle), ou du Mundatgericht, dont le Schultheiss (prévot ou président) était au choix de l'abbé, mais dont les sept assesseurs étaient pris dans la magistrature municipale, et dont la juridiction était très-considérable, donnait aussi à la ville, en face de l'abbaye, une importance extrême. (Voy. Schœpflin-Ravenèz, V, p. 244 et suivantes.) Le Staffelgericht.

Le Cammergericht (tribunal caméral[2]), ou Rittergericht (tribunal équestre) qui formait le tribunal d'appel du Staffelgericht, laissait, il est vrai, une part d'action assez grande à l'abbé, parce que sur quatorze membres il en choisissait sept parmi ses ministériaux et vassaux nobles, et que les sept autres étaient pris parmi les familles patriciennes du magistrat local; mais il ne paraît pas que l'influence abbatiale y fut prépondérante; car à la fin du XVe siècle l'abbé Henri demandait à l'empereur Fréderic III des restrictions à l'endroit des causes évoquées devant ce tribunal. (Voy. Schœpflin-Ravenèz, V, p. 245 et 246.) Le Cammergericht.

Ainsi, l'abbaye trouvait, dans ce qui aurait dû faire sa force, des motifs journaliers de malentendus et de froissements. Elle avait nourri dans son sein et abrité sous ses ailes une communauté civile naissante, et celle-ci sut se créer, à côté d'elle, et presque au-dessus de sa bienfaitrice, une existence parfaitement indépendante. Pour être juste toutefois, il faudrait savoir jusqu'à quel point l'abbaye avait été, elle aussi, exigeante, et jusqu'où, dans ces siècles où la supériorité de la tiare et de la crosse sur l'épée était incontestée, jusqu'à

1. Ainsi appelé, parce qu'il siégeait, dit-on, dans l'origine sur les degrés qui de l'abbaye descendaient vers la Lauter. J'ai entendu contester cette étymologie par un érudit compétent, sans qu'il ait pu toutefois m'en donner une autre plus acceptable.

2. Ainsi appelé, parce qu'il siégeait dans la chambre ou auprès de la cheminée de l'abbé.

quel point elle avait poussé ses velléités de despotisme maternel. On sait « qu'un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense. »

Je tiens en main un document de 1333, qui prouve à quel point en étaient venus les tiraillements et les violences entre la ville et le cloître.

Titre de 1333. — Discussion entre l'abbaye et la ville.

« Herrmann de Lichtenberg, évêque de Wurzbourg, chancelier de l'empereur Louis IV (de Bavière), nommé arbitre dans ce litige, s'est adjoint frère Nicolas de Hagen, commandeur de l'ordre de Saint-Jean, de la maison des Chênes à Wissembourg, de plus le chevalier Rodolphe Boppelmann, et il émet une sentence de la teneur suivante :

« Lorsque l'abbé et les conventuels (*die Herren*) voudront de nouveau rentrer en ville, et qu'ils auront fait connaître leur résolution au conseil de Wissembourg, cette magistrature municipale, ainsi que les habitants riches et pauvres auront à venir à leur rencontre avec les croix jusqu'à la porte Bannagger, où ils les recevront et les assompagneront jusqu'en leur couvent.

« Quant aux fils de Heyd qui ont porté une main téméraire sur messeigneurs du couvent, et sur leurs gens, ils auront à marcher pieds nus et en chemise, tel dimanche ou jour de fête que l'abbé désignera, devant les crucifix et devant la procession ; ils porteront des verges en leurs mains, et lorsqu'ils reviendront avec le cortége de la procession dans le monastère, ils s'agenouilleront devant l'abbé, s'il est présent, et à son défaut devant le doyen ; ils reconnaîtront leurs torts envers l'abbaye, et dans le mois qui suivra, ils auront à vider le royaume irrévocablement, et dans le premier mois de leur exil, ils ne devront pas passer la Lauter ni s'approcher du couvent.

« De plus, en l'honneur de l'abbé et du couvent, Nicolas-

le-Vieux-an-der-Staffeln Hartmann, Sifelmann Kantz, et vingt-deux autres bourgeois de la ville, au choix de l'abbé, devront, lorsqu'ils en seront requis, quitter la ville de Wissembourg, et se rendre ensemble à Haguenau, Lauterbourg ou Landau, et y rester selon les convenances de l'abbé.

«Ceux des bourgeois qui auront encouru le ban ou l'interdit, à raison des violences commises sur le couvent et ses habitants, devront faire de leur mieux pour être libérés du ban.

«L'abbé et la congrégation, de leur côté, devront faire tous leurs efforts auprès des amis du prévôt des Quatre-Tours, pour qu'ils veuillent se contenter de la convention faite entre les susdites parties, et si les amis du prévôt persistaient à faire la guerre à la ville de Wissembourg, cette circonstance ne devra influencer en rien la paix faite entre la ville et l'abbé. Lundi 11 octobre 1333.[1]»

Jean de Falkenstein, abbé de Wissembourg.

Quoique nous ne puissions préciser ici le point de départ ni les circonstances de cette lutte entre l'abbaye et la ville, lutte à laquelle se trouvait mêlée la congrégation ou la prévôté des Quatre-Tours, il est facile de deviner que l'abbé Jean de Falckenstein, en vue de violences commises par quelques citoyens notables, s'était retiré, soit dans le fort des Quatre-Tours, soit autre part hors de l'abbaye, et que l'empereur fut obligé de nommer des arbitres pour donner satisfaction à l'abbé offensé, sans pousser toutefois les citoyens au désespoir. La punition ignominieuse tombe sur la famille Heyd plus spécialement compromise.[2]

1. Voy. l'acte transcrit parmi les pièces justificatives, n° 3; il est emprunté au fond de l'évêché de Spire, carton de Wissembourg, série G, n° 70.

2. Je n'ai pu découvrir quelle était cette famille Heyd, qui ne figure point au nombre des familles wissembourgeoises citées par *Herzog*. Schœpflin parle, à propos du château de Plobsheim, d'une famille *Heiden*. C'est peut-être la même. (Voy. Als. ill., V, p. 567.)

Eberhard, abbé de Wissembourg.

Vers le milieu du XIVe siècle, sous la très-longue administration de l'abbé Eberhard, le couvent de Wissembourg eut une lutte à soutenir contre les comtes de Linange, ses feudataires; plusieurs documents de nos archives en font foi. En 1351, samedi après Saint-Jean-Baptiste (25 juin), une convention fut signée entre Joffrit comte de Linange et le couvent; la même année, l'abbé Eberhard consentit à payer des dommages-intérêts à la ville de Wissembourg pour les pertes qu'elle avait éprouvées pendant cette lutte. (Voy. série G, n° 70, année 1351.)

XVe siècle.

Les électeurs palatins landvogts ou préfets de Haguenau, protecteurs intéressés de l'abbaye.

Ces tribulations des abbés et des conventuels de Wissembourg prirent un bien autre caractère de gravité lorsqu'au commencement du XVe siècle, les électeurs palatins eurent reçu, à titre d'engagement des mains de l'empereur, la préfecture de Haguenau, dont relevaient la ville et l'abbaye de Wissembourg.

L'avénement du Palatin Robert à l'empire d'Allemagne assurait déjà sur les bords du Rhin une prépondérance marquée à sa maison; il eut grand soin de la consolider, en conférant la charge de Landvogt ou préfet de la Décapole d'Alsace à son fils Louis (III), qui fut confirmé dans cette dignité par l'empereur Sigismond, de la maison de Luxembourg. A partir de ce moment, l'électeur, préfet d'Alsace, exerce une influence marquée à Wissembourg, et lorsqu'au milieu du XVe siècle, Fréderic-le-Victorieux prit en main les rênes du gouvernement du Palatinat, l'abbaye subit des humiliations et des revers que les anciens abbés, même dans les mauvais moments de leurs démêlés avec la cité libre et impériale, avaient été loin de prévoir.

Fréderic-le-Victorieux, électeur palatin. — 1452-1476.

Il est indispensable de rappeler en quelques mots ce qu'était Fréderic-le-Victorieux, qui, dans son domaine restreint et

au milieu de l'anarchie du XVe siècle, sut se faire un nom glorieux dans l'histoire d'Allemagne.

L'électeur palatin Louis III, fils de l'empereur Robert, était mort en 1437; il laissait lui-même deux fils, dont l'aîné Louis IV dit le Bon, fut revêtu de la dignité électorale palatine pendant douze ans, et qui, en mourant (1449) laissa un fils au berceau.

La tutelle de cet enfant (plus tard connu comme électeur sous le nom de Philippe-l'Ingénu) revenait de droit et par la volonté même de Louis-le-Bon à Fréderic, second fils de Louis III. C'était, en d'autres mots, une longue régence qui se préparait.

La position délicate du tuteur se compliquait d'une situation politique, difficile à définir. Dans l'empire d'Allemagne la seconde moitié du XVe siècle était une époque de transition; dans le corps des princes-électeurs l'égoïsme prédominait; l'empereur Fréderic III songeait plutôt à sa maison (de Habsbourg), qu'aux intérêts généraux; il était décidément mal disposé pour la Maison Palatine.

Dans ces circonstances, le Palatin Fréderic, noblement ambitieux, fort de sa conscience, et sachant affronter avec courage l'opinion publique, crut nécessaire d'échanger le titre de tuteur contre celui d'Électeur. C'était, on ne peut en disconvenir, une violation de l'ordre naturel et légal; mais il avait un devoir à remplir envers son pays, et envers son pupille lui-même, qu'il détrônait en quelque sorte comme prince, mais qu'il adoptait comme fils et successeur. Ses intentions étaient sincères à un point tellement incontestable, qu'il renonça d'abord au mariage; plus tard séduit par les charmes de Clara de Dettingen, il contracta des liens morganatiques, et déclara que les enfants, issus de cette union légitime devant Dieu, ne le seraient point devant les lois politiques de l'électorat palatin.

Dans le même siècle, et à peu d'années de distance, Richard III, en Angleterre, se trouva dans une position analogue à celle de Fréderic-le-Victorieux; seulement pour arriver au trône, il ensanglanta les degrés qui l'y conduisaient, et la justice divine le frappa lui-même. Fréderic-le-Palatin apprit à son fils adoptif l'art difficile de régner, et Dieu récompensa ses soins, en permettant que Philippe-l'Ingénu vécût, et que, parvenu à l'âge d'homme, il continuât l'œuvre gouvernementale de son tuteur.

Quel était le plan, que Fréderic dut se tracer au milieu de l'anarchie générale?... Donner une cohésion plus grande à ses terres patrimoniales disséminées sur les deux bords du Rhin moyen, et à cet effet constituer un État qui pût tenir tête au mauvais vouloir de l'Empire et de ses voisins, profiter à cet effet des circonstances sans les provoquer, affranchir en un mot sa principauté particulière des chaînes dont l'aristocratie électorale de l'Empire, et l'empereur lui-même l'auraient accablée, si elle n'avait développé sa force native.

Je n'ai point à faire ici le panégyrique du prince palatin; mais un caractère loyalement habile et ferme comme le sien inspire la sympathie, même à quatre siècles de distance, et quoiqu'il n'ait pas trouvé l'occasion de déployer ses talents de régent sur un théâtre *européen*.

Il s'était fait électeur en 1452; à partir de 1456, il soutint, presque chaque année, une lutte avec l'un ou l'autre des princes et dynastes, au milieu desquels ses possessions étaient disséminées. Ce fut en premier lieu la guerre de Lützelbourg[1], puis la guerre contre l'un de ses cousins Louis-le-Noir, comte palatin de Veldentz, puis celle contre l'électeur

1. Je rappelle que je ne puis indiquer ici qu'en passant les hauts-faits accomplis par Fréderic-le-Victorieux avant la guerre qu'il fit à la ville de Wissembourg, à l'occasion de la réforme de l'abbaye.

de Mayence dont il avait d'abord été l'allié, et qui s'était ligué avec Veldentz, Wurtemberg et les comtes de Linange.

La victoire de Pfeddersheim (juin 1461) opéra la dissolution de cette ligue; mais l'année suivante ce fut à recommencer contre le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade. La victoire de Seckenheim (juin 1462) fit justice de ces adversaires, que Fréderic-le-Victorieux amena prisonniers dans son château de Heidelberg, et qu'il ne relâcha que contre bonne rançon territoriale et pécuniaire, et après une assez longue captivité.

Il était désormais à l'apogée de sa puissance; une troupe de Suisses qu'il avait prise à sa solde, et une petite armée indigène bien aguerrie, bien disciplinée, lui assurèrent l'obéissance de ses nouveaux sujets.

Guerre de Wissembourg. — 1469-1471.

En 1469, il était occupé à rétablir, sur le Rhin inférieur, l'autorité de son frère Robert, archevêque de Cologne, lorsqu'éclata sur les confins méridionaux du Palatinat une lutte que pour le coup il aurait pu éviter, en se montrant plus modéré, moins ambitieux; car, il faut bien le dire, les meilleures natures se gâtent au contact prolongé du pouvoir.

Philippe d'Erpach, abbé de Wissembourg.

A l'époque, dont je parle (1469), l'abbaye de Wissembourg, avec laquelle l'électeur Fréderic allait se trouver en litige, comptait vingt-quatre membres, appartenant aux meilleurs familles d'Alsace, de Lorraine et du Rhin supérieur. Mais l'esprit des premiers fondateurs ne régnait plus dans la congrégation bénédictine; ses habitants, issus de la haute aristocratie, conservaient au sein du cloître des habitudes de luxe et de dépense, qui entamèrent le patrimoine même du couvent. L'abbé Philippe d'Erpach était mort naguère à Wissembourg, laissant, après une administration de trente-trois ans, un déficit de 30,000 florins à solder, somme

énorme à cette époque! Cette brèche faite aux finances du couvent n'était pas facile à combler; tous les biens de l'abbaye étaient criblés de dettes. Philippe d'Erpach n'avait point eu à se plaindre de la Maison palatine; loin de là, il avait trouvé en elle un point d'appui dans sa longue lutte avec Pierre de Mulnhoffen, auquel il avait affermé le château de Saint-Paul, et qui s'était permis, vers le milieu du siècle, des empiétements graves sur les biens de l'abbaye[1]. Les conseillers de régence à Heidelberg, Pierre et Jean Guldkopf, avaient donné à l'abbé Philippe bons conseils et appui efficace. Dans les discussions de l'abbé avec les comtes de Linange et les habitants de Wissembourg, l'électeur Fréderic-le-Victorieux s'était déclaré contre les comtes et contre la ville; mais Philippe d'Erpach était décidément un mauvais administrateur, et de plus, d'après les expressions du chroniqueur *Eickard Artzt*, « *ein Frauenmann.*[2] »

Jean de Bruck, abbé de Wissembourg. 1469-1472.

A sa mort, on avait nommé, dès 1467, pour le remplacer, un prélat d'un très-honorable caractère, d'origine lorraine; il se nommait Jean de Brugk ou Bruck; ses bonnes intentions semblaient devoir amener de meilleurs temps pour l'abbaye; la ville de Wissembourg attendait aussi cet avenir avec confiance. Mais comme il arrive souvent, sous l'empire d'une loi fatale dans l'histoire, les innocents expient les fautes du passé. D'ailleurs, à côté de l'abbé Jean de Bruck, se trouvait un autre dignitaire, le prieur des Quatre-Tours, Anthis (Antoine) de Linange, homme éloquent, mais pas irréprochable peut-être, détesté d'ailleurs par Fréderic-le-Victorieux, qui, en sa qualité de préfet de la Décapole alsatique, exerçait un patronage sur le couvent, et avait la prétention

Anthis de Linange, prieur des Quatre-Tours.

1. Série C. 334, n° 3. — Fonds de la préf. de Haguenau.

2. *Verfellet jungfrauen, hett' vil kinder, und verthet das stifft mer dan* 30,000 *gulden.*

bien ou mal fondée de le réformer, en y mettant l'économie et l'humilité à la place des vanités aristocratiques.[1]

Le 7 janvier 1469, une commission palatine, composée des baillis de Heidelberg et de Germersheim, et de l'abbé Jaques de Mayence, vint occuper le couvent de Wissembourg, mettre le séquestre sur les bâtiments et les meubles. Une troupe de paysans de Cléebourg leur prêta main forte, et s'empara du château de Saint-Paul, bientôt après avoir occupé l'abbaye centrale.

Ces actes de violence répandirent la terreur dans la congrégation et dans la ville même, dont l'électeur s'apprêtait à châtier la turbulence invétérée.

Réforme de l'abbaye par une commission palatine.

Quelques semaines plus tard, le 2 février, les moines « de l'observance, » qui devaient renouveler la congrégation de Wissembourg, arrivèrent, et la commission commença son travail d'épuration. L'abbé Jean de Bruck et son prieur, voyant que la place n'était plus tenable, réclamèrent un jugement arbitral régulier; puis, emportant avec eux les ornements et les joyaux d'église, qu'ils étaient parvenus à cacher aux yeux des émissaires palatins, ils se rendirent provisoirement au château de Drachenfels dans le Palatinat.[2]

Du sein de cet asyle, l'abbé fit demander à l'électeur un

1. Ces démêlés ont été racontés par un chroniqueur contemporain, Euchaire ou Eickart Artzt, bourgeois de Wissembourg. M. Mone a publié le récit d'Arzt, en 1827, dans le Recueil intitulé : *Badisches Archiv*, vol. 2, p. 210-306. Le savant éditeur fait grand cas de cet historien impartial, véridique, clairvoyant, et le compare même à Hérodote, au point de vue de sa narration épique. Eickard Artzt n'est point partisan de Fréderic-le-Victorieux ; citoyen patriote, il blâme la guerre que l'électeur palatin fait à sa ville natale ; il se moque, en quelques passages, du peu de succès de ses armes ; mais il ne se laisse pas aller à des sorties passionnées ; et, dans la première partie de sa Chronique, qui embrasse le commencement du règne du Victorieux, il raconte le succès de ses armes, sans enthousiasme, mais aussi sans les amoindrir.

2. P. Hænsser, Histoire du Palatinat, I, p. 384 et suiv. Strobel, Histoire d'Alsace, III, p. 212.

sauf-conduit pour Henri Holtzapfel de Herxheim, qu'il désirait envoyer à Heidelberg, pour y arranger, de concert avec les conseillers de régence palatins, les affaires de son abbaye. L'électeur y consentit; le bailli de Germersheim, Jean de Gemmingen, fut chargé d'escorter Henri Holtzapfel.[1]

Ce bailli de Germersheim n'était que trop bien connu des dignitaires ecclésiastiques expulsés. Anthis de Linange, prieur des Quatre-Tours, avait déjà porté devant l'électeur des plaintes contre lui, à raison des empiétements qu'il s'était permis sur les droits de l'abbaye, contrairement aux priviléges octroyés par les papes et les rois mérovingiens.[2]

Il ne paraît pas que cette mission ait abouti à un résultat quelconque; car peu de temps après, Jacques de Bruck fait ses doléances à l'électeur. *Il demande une pension pour son entretien;* il renouvelle ses plaintes contre les nouveaux inspecteurs (*Visitatoren*), l'abbé Eberhard de Münchberg et celui de Jacobsberg, qui l'ont violemment dépossédé. Avant tout il demande à être réintégré; il ne peut, sans la volonté du Saint-Siége, dont relève l'abbaye, faire ni décider quoi que ce soit; mais si par l'intermédiaire du pape on veut lui faire une provision sur l'abbaye, il acceptera, pour complaire à l'électeur.[3]

1. Voy. Fonds de la préf. de Haguenau, C. 334, n° 4.

La lettre que la régence de Heidelberg écrit, en 1469, lundi après *Reminiscere* (27 février), pour annoncer que le sauf-conduit est accordé, porte la signature de Jodocus de Vrintz (de l'Ordre teutonique), de Jean de Gemmingen l'aîné et de Dietrich de Sickingen.

2. Jean de Gemmingen, est-il dit dans cette lettre d'Anthis de Linange, a déjà promis devant l'évêque de Spire, « *ere und recht zu thunde; so bitt ich eure gnade mir auch von den andern thetern ere und recht zu schaffen.* » (Voy. Pièces justificatives, n° 5.)

3. Voy. Série, C. 334, n° 5 : Fonds de la préfecture de Haguenau. — Voy. aux Pièces justificatives, n° 6, le compte-rendu de l'abbé de Munchsberg à l'électeur palatin.

Voici ce qui s'était passé à Wissembourg après la fuite du prélat :

Les anciens conventuels, qui étaient restés sur place, ne s'empressèrent point de faire bon accueil, ni aux commissaires palatins, ni aux moines intrus, ni à l'abbé Michel (de l'Observance). La ville, intimidée, promit, au contraire, de prêter, au besoin, main forte aux décrets des inspecteurs. C'était un engagement téméraire, et peut-être de mauvaise foi; car maintenant que les anciens chanoines se trouvaient opprimés, il y eut, dans l'opinion publique, une réaction en leur faveur. Plus d'un bourgeois de Wissembourg était investi de biens-fonds, appartenant au couvent, et il y a lieu de croire que les anciens moines excitaient sous main la population contre le nouvel ordre de choses introduit dans l'abbaye.

Scènes violentes dans l'église de St-Jean.

Le mécontentement public se fit jour pendant un sermon tenu dans l'église de Saint-Jean, par le professeur Jodocus de Calw, venu tout exprès de l'université de Heidelberg, pour faire le panégyrique du coup d'État électoral, et pour vanter les vertus des moines « de l'Observance. » L'église fut envahie par une foule de malveillants proférant des injures contre les moines intrus[1]. Le prédicateur, les commissaires palatins, les moines se sauvèrent, et la ville fut déclarée en état de siége par l'électeur irrité (juillet 1469). Les marchandises, les bestiaux des Wissembourgeois furent capturés sur les routes et dans les pâturages par les troupes palatines, et cet état de choses continua assez longtemps, malgré l'intervention des villes de la Décapole alsacienne, qui devaient aide et protection à leur sœur opprimée. L'électeur Landvogt fit la sourde oreille; il était depuis quinze ans si fort habitué

1. *Als nun gemelter doctor prediget, so kombt ein feindgeschrei in die kirchen, und wart der grost uflauf den je kein man zu weissenburg gesach ; schreuwen alle : « Die pforten zu ! »* Eickard Artzt.

à voir tout réussir au gré de ses désirs, qu'il ne tint compte de ces démarches (juillet 1469).

Appel de Jean de Bruck au pape et à l'empereur.

Alors les opprimés eurent recours au pape Pie II et à l'empereur Fréderic III.

Le S. Père, malgré les efforts du Victorieux, se déclara pour l'abbé dépossédé, dont la cause avait été défendue en cour de Rome par son chapelain Widtmann (un pauvre moinillon, d'après l'expression d'Eickard Artzt). Il autorisa l'abbé de Gottesaue (du margraviat de Bade) à rétablir les choses dans leur ancien état; ce commissaire apostolique publia immédiatement un monitoire contre l'intrus Michel, qui interjeta appel en cour de Rome. L'abbé Jacques, de son côté publiait mandements sur mandements, contre l'électeur palatin, contre ses officiers, contre le bailli de Germersheim. Des mesures de rigueur furent aussi décrétées par le chef de l'Empire, auprès duquel Pierre Brentz d'Ugelmann avait chaudement plaidé la cause des habitants de Wissembourg.

Rentrée furtive de l'abbé Jacques.

Ceux-ci, encouragés par un double message impérial et pontifical (24 octobre 1469), se rendirent à Bade, où l'abbé Jacques s'était retiré dans la maison dite le *Baldreit,* qui continuait à appartenir à l'abbaye de Wissembourg, quoique la donation des eaux thermales, faite par Dagobert III, eût été reprise par l'Empire au Xe siècle.

On n'eut point de peine à décider l'abbé légitime de Wissembourg à faire un coup de tête. Déguisé en femme malade, et conduit par le bourgeois Pierre Brentz sur un chariot, il traversa, sans être arrêté, les postes palatins qui cernaient la ville et l'abbaye. C'était le 30 octobre 1469. Les Augustins offrirent un asyle au prélat; mais déjà le surlendemain eut lieu la rentrée solennelle dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, aux acclamations des habitants, qui saluaient dans Jean de Bruck un paternel Seigneur.

Pour le coup, l'irritation du Victorieux fut grande. Le 27 novembre 1469 il parut lui-même sous les murs de Wissembourg, appuyé par Eberhard duc de Wurtemberg, par les villes de Heilbronn et de Wimpfen. Wissembourg fut bombardée; les ingénieurs palatins y lançaient du feu grégeois, mais sans succès. Loin de se laisser intimider, les bourgeois firent bonne contenance, et se moquèrent des projectiles, qui n'atteignirent que des animaux inoffensifs.[1]

Attaque de Wissembourg par Frédéric-le-Victorieux. — Novembre 1469.

Vers le 9 décembre, un projet de pacification fut présenté par les autres villes de la Décapole; mais ces propositions étaient trop favorables à l'électeur; Wissembourg persistait à poursuivre son droit par les voies légales. Le siége continua; des actes violents de toute nature furent commis aux environs. L'électeur palatin, établi aux Quatre-Tours (Saint-Pantaléon), lançait ses bandes sur les domaines de la ville et de l'abbaye; les belles châtaigneraies des environs de Saint-Paul et de Schweigen furent écorcées. Mais les localités palatines, telles que Altenstatt, Roth, Cléebourg, Steinseltz, Oberhofen, subirent à leur tour les représailles des citadins, L'électeur comprit qu'en face de l'union étroite de l'abbaye et de la ville, il n'atteignait point son but; après dix semaines de siége, il consentit, en février 1470, à la convention de Germersheim, en vertu de laquelle l'abbé Jacques et le prieur Anthis de Linange devaient rester en jouissance de leurs dignités. On remettait à un tribunal arbitral mixte la décision de quelques points en litige.

Convention de Germersheim. - 1470.

Maintenant que l'affaire semblait terminée, ce fut l'autorité impériale qui intervint et qui attisa de nouveau le feu. Déjà le 9 février 1470 on avait annoncé à Wissembourg que l'empereur rouvrait la campagne. Fréderic III était trop heureux de trouver une occasion favorable pour taquiner l'électeur palatin qu'il détestait; mais, comme tous les carac-

1. Eickardt Artzt énumère ironiquement les poules et les rats tués.

Louis de Veldentz, désigné de l'empereur à Wissembourg.

tères indécis et faibles, quelque empereur qu'il fût, il aimait à se retrancher derrière autrui. Le 15 janvier, Louis de Veldentz, le cousin du Victorieux, avait été nommé capitaine de l'Empire, et le 20 mai il poussait les Wissembourgeois à rompre de nouveau avec l'électeur palatin. Il était entré dans la ville à la tête de 200 chevaux, et il avait convoqué les bourgeois dans la cour de l'abbaye sous les arbres séculaires. On manifesta quelques hésitations à se rendre à son appel; mais bientôt on promit de faire ce que l'on pourrait, avec honneur, « pour l'Empire. » — « Je n'en demande pas davantage », répondit Louis de Veldentz.

Les Wissembourgeois détruisent le fort des Quatre-Tours, en haine de Frédéric-le-Victorieux.

En avril, les habitants turbulents chassèrent les fonctionnaires électoraux et détruisirent le couvent-forteresse des Quatre-Tours, que les troupes palatines avaient occupé pendant ces derniers temps. L'exemple de Wissembourg ne fut point imité par les autres villes de la Décapole; elles restèrent fidèles à leur Landvogt Fréderic-le-Victorieux, quoique l'empereur, par l'intermédiaire de Brentz d'Ugelmann, leur eût prescrit de rompre tout pacte avec l'électeur et son lieutenant (sous-bailli, Unterlandvogt) à Haguenau; et de prêter obéissance à Louis de Veldentz, nommé préfet (Landvogt) de Haguenau à la place de son illustre parent disgracié.[1]

Ce fut sur son parent infidèle que tomba toute la colère du Victorieux, qui était mis au ban de l'Empire.

Pendant cette reprise des hostilités, les terres de Wissembourg et de l'abbaye éprouvèrent peu de dommages.

1. Eickandt Artzt blâme formellement cette désobéissance des villes de la Décapole, tandis qu'il loue le zèle dont Wissembourg fit preuve en cette circonstance pour l'Empereur :

« *Der dank, den die von Wissenburg verdient und erwurben mit irer gehorsamkeit, der ist guldin gewesen, und das appelliren, so die slett thaten zu dem kaiser was ine en gross schand und groll, und bæsser denn blei gegen gold ist.* (Voy. l'édition de Mone, *Bad. Archiv*, 2, p. 273.)

Un incident dramatique signala la campagne d'été. Le château de Saint-Paul était occupé, au nom du Palatin, par Nicolas de Mühlhofer. Prise du château de Saint-Paul par les Wissembourgeois.

Les comtes de Linange, accompagnés du prieur Anthis, leur frère, attaquèrent la forteresse, dont la faible garnison, après avoir fait quelque résistance et subi quelques pertes, vint crier merci du haut des murs. Les assiégeants firent des signes négatifs, et manifestèrent l'intention bien arrêtée, d'entrer de vive force dans le château, pour statuer un exemple de rigueur. Tout à coup l'on vit paraître derrière les créneaux, la jeune et belle femme du commandant Muhlhofer. Éperdue de douleur, échevelée, elle poussait des cris de détresse en vue du sort qui l'attendait elle-même et son mari. Ce spectacle émut les seigneurs de Linange; ils firent grâce au commandant et aux soldats palatins; mais le château fut incendié, sous les yeux même de l'abbé Jacques de Bruck, qui était venu activer cette opération vengeresse. «Les bourgeois de Wissembourg, dit-il, m'ont assisté; ils «ont sauvé mon honneur et ma dignité; il est juste que je «ne me sépare point d'eux dans cette circonstance.[1]»

Un second hiver approchait; plus de trente communes rurales, Schleithal surtout, avaient été successivement ravagées ou incendiées par les Wissembourgeois. Le chapitre de Surbourg, fidèle à l'électeur palatin, avait subi un sort pareil. Après des tiraillements, dont je n'ai point à rendre compte, la paix fut enfin conclue le 5 décembre 1471. L'abbé Jacques de Bruck et le prieur Anthis de Linange restèrent maîtres du terrain, sous condition toutefois que les moines «de l'Observance» seraient aussi admis à titre de chanoines. Paix de décembre 1471.

Telle fut la fin provisoire d'une lutte connue dans l'histoire sous le nom *de guerre de Wissembourg*. Mais ce n'était toujours qu'une paix plâtrée; l'inimitié entre l'électeur palatin

1. Voy. Strobel, III, p. 282 et suivantes.

d'une part, l'empereur et l'abbaye de Wissembourg d'autre part subsistait, et n'attendait qu'une occasion pour éclater de nouveau. Les intérêts politiques opposés venaient à l'appui des antipathies personnelles.

Dès l'année 1472 les discussions recommencent; l'abbé Jacques écrit à l'électeur palatin pour se plaindre des empiétements du receveur électoral de Cléebourg, qui avait attribué à Étienne Ross des terres appartenant à la prévôté de l'abbaye. L'abbé s'excuse «humblement d'avoir repris «possession de ses propriétés; il propose la voie régulière «de la justice; il est prêt à répondre devant l'évêque de «Spire ou de Worms. Il fait les mêmes offres touchant les «biens irrégulièrement détenus par Jean Bonne. Mais l'élec«teur répond avec humeur, et maintient les détenteurs dans «leur possession illégale.[1]»

Ce n'étaient là que des incidents insignifiants, qui allaient, sous l'empire de circonstances nouvelles, prendre un caractère plus vif, et amener un conflit très-sérieux et dramatique.

1476. Mort de Fréderic-le-Victorieux.

Fréderic-le-Victorieux, mis au ban de l'Empire, avait fini ses jours en 1476, fatigué, ennuyé des hommes et des choses, indompté cependant, et laissant à son ancien pupille et neveu, avec quelques embarras de minime importance en face d'un empereur débile et d'un empire désuni, un héritage patrimonial considérablement augmenté, de l'argent, des troupes aguerries et la considération qui s'attache à la force intelligente.

Philippe-l'Ingénu, son neveu et successeur.

Philippe-l'Ingénu ne fut point guerroyant au même degré que son illustre prédécesseur; cependant, à l'endroit de l'abbaye de Wissembourg, il adoptait une ligne de conduite

1. Voy. Nos 10, 11 et 12 de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau.

analogue. Dès l'année 1472, l'abbé Jacques de Bruck était mort, après cinq ans et demi d'une administration constamment agitée; ses bonnes intentions avaient été neutralisées par les événements et les péripéties qui signalèrent d'une si triste façon son gouvernement abbatial. On le remplaça par *Henri de Hombourg;* celui-ci, avant d'arriver dans notre abbaye, avait été à la tête de celle de Mersebourg, où il s'était trouvé en désaccord avec l'évêque du diocèse. Résignant pour cette raison sa fonction d'abbé, il saisit des deux mains l'occasion qui se présentait d'occuper un autre siége abbatial dans un pays bien plus agréable que le nord de l'Allemagne et dans un couvent où la discipline, gravement compromise vers le milieu du siècle, devait, à raison même des épreuves dernières, avoir repris tout son empire.

1472. Mort de l'abbé Jacq. de Bruck; Henri de Hombourg, abbé de Mersebourg, son successeur.

Nous allons voir que Henri de Hombourg ne gagna rien au change. Sans tomber dans une appréciation superstitieuse des événements, et loin de prétendre que la fatalité gouverne les destinées humaines, on ne peut écarter de pénibles réflexions en voyant certaines existences vouées à l'agitation et au malheur.

Henri de Hombourg allait se trouver dans sa nouvelle charge en face du propre frère de l'évêque de Mersebourg. Jean de Dratt (ou de Trott) remplissait auprès du nouvel électeur palatin les fonctions de maréchal de la cour[1]. C'était un homme violent, instrument docile dans les mains d'un maître qui se servait de cet étranger, pour infliger à la ville et à l'abbaye de Wissembourg des humiliations sans nombre.

Jean de Dratt, maréchal de la cour du palatin; son origine.

La première mention, qui soit faite de Jean de Dratt, dans les documents originaux, dont je dispose, remonte à 1480[2]; le prieur de Wissembourg l'accuse devant l'électeur d'avoir

1. Hæusser, Histoire du Palatinat, p. 420.
2. Voy. N° 14 de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau.

poussé le receveur du château de *Berbelstein* à commettre des dégats dans les bois de l'abbaye. A cette occasion, le prieur rappelle les torts, autrefois déjà infligés au couvent par Berthold, receveur de Berbelstein, qui avait confisqué les biens, mais qui avait été obligé de les rendre après la prise du château.

Ici je dois dire quelques mots de ce manoir de Berbelstein, dont le nom revient plus d'une fois dans ce récit.

Château de Berbelstein.

Berbelstein[1], situé dans le Mundat de Wissembourg, appartenait au couvent depuis 1347. A cette époque, Otton de Wingarten l'avait vendu, et cet acte avait été garanti par Ulrich de Wingarten, frère du vendeur. Le siége abbatial était alors occupé par Eberhard de Saarbrucken qui crut devoir offrir cette nouvelle acquisition, à titre de fief, à l'empereur Louis de la Maison de Bavière. Était-ce uniquement pour avoir les bonnes grâces du souverain, ou pour atteindre un but intéressé plus direct? Un titre authentique de 1364 ferait pencher vers cette seconde supposition. Par l'acte, auquel je fais allusion, Sigismond Wecker comte de Deux-Ponts et seigneur de Bitche renonce en faveur de l'abbé de Wissembourg, à une série de prétentions qu'il aurait pu faire valoir sur Berbelstein. Ce château était, à cette époque déjà, une propriété contestée entre les Palatins et le couvent; car en 1377, Robert, comte palatin du Rhin, promet de restituer à l'abbé Eberhard le château de Berbelstein, si le prélat, ou ses successeurs, consentent à lui payer, aussi à titre de restitution une somme de 600 florins.

Au XVe siècle (en 1438) le capitaine Wolf de Werde qui a défendu le manoir en 1437, reconnaît par acte authen-

1. Voy. les actes relatifs à ce château, appelé tantôt Berbelstein, tantôt Berwerstein, tantôt Berwartstein, dans la série G, 48. (Évêché de Spire, titres de propriété.)

tique avoir été payé de toutes ses créances par l'abbé de Wissembourg. En 1462, Berthold Greffe a la jouissance du château, pour avoir prêté 300 florins à l'abbaye, alors régie par l'abbé Philippe d'Erpach, ce prélat dissipateur, cause principale des troubles dont je raconte les incidents divers.

La même année, c'est-à-dire, en 1462, Jean de Wyler émet, en qualité de châtelain ou capitaine-commandant du château de Berbelstein, des lettres réversales, contenant des détails sur le nombre de valets à fournir, sur les réparations à faire, et sur la garde des prisonniers. (Voy. n° 7 des Pièces justificatives.)

En 1474, l'empereur Fréderic III met au ban de l'Empire les nobles de Durckheim, de Busenberg et d'autres seigneurs, pour avoir inquiété la veuve du capitaine Wyler dans le château de Berbelstein, qui lui avait été assigné comme douaire, et cette intervention met un terme, au moins en théorie, aux longues et violentes discussions que depuis 1437 les sieurs de Durkheim ont eues avec les divers gouverneurs qui se sont succédé à Berbelstein; car les Durkheim aussi paraissent avoir été temporairement investis du château.[1]

Jean de Dratt; son installation.-1485.

Ce fut dans cette demeure féodale, déjà signalée par de nombreux conflits et par de grands actes de violence, que s'installa vers 1485 Jean de Dratt, le maréchal de la cour de l'électeur Philippe, qui l'avait investi de ce château et de ses dépendances, après le lui avoir vendu. Pour faire cette opération, il avait évidemment usé, contre le couvent, de ses anciennes prétentions fondées ou imaginaires.

1. Voy. une liasse de correspondance, de 1437 à 1470, au sujet du château de Berbelstein (Fonds de l'évêché de Spire, titre de propriété, G, 48). Je ne puis, sans m'écarter complétement de mon sujet, entrer ici en de plus longs détails. Cette longue querelle des Durkheim avec les châtelains de Berbelstein, au XVe siècle, et quelques autres incidents, formeraient la matière d'une petite monographie spéciale.

Il vexe les gens de l'abbaye de Wissembourg.

Le maréchal se mit à vexer, du haut de ce château, les gens de l'abbaye de Wissembourg, mais en ayant soin de mettre les torts du côté du parti abbatial. A la date du 14 octobre 1489 l'électeur Philippe écrit de Bergzabern une lettre pleine de reproches à l'abbé de Wissembourg.[1]

Il le tance vertement de « ses mauvais procédés pendant « une tournée à Drachenfels et dans les environs; car il « (l'abbé) aurait, assure-t-on, mal parlé du maréchal, et dit « aux paysans qu'ils n'étaient pas même des chrétiens. »

Correspondance entre l'Électeur palatin et l'abbé Henri de Hombourg.

L'abbé Henri se défend de son mieux (lettre du 25 octobre 1489), il a été indignement calomnié auprès de l'électeur, et à ce propos, il cite, à titre d'avertissement très-humble, l'exemple de l'empereur Aurélien, qui avait aussi eu le grand tort de prêter l'oreille aux calomniateurs; c'est lui, abbé, qui est la partie lésée; on a enlevé le bétail du couvent; l'abbé recommande instamment cette pauvre communauté à la protection de l'électeur.

Dans une autre lettre il demande en vain que justice soit faite du bailli de Germersheim, qui paraît avoir été non moins violent et arbitraire que le maréchal de Dratt. (Lettre du 15 février 1490.)

L'électeur, au lieu de faire droit à ces suppliques instantes, répond catégoriquement (lettre du 1er mars 1490) que l'abbé est un homme qui décidément ne veut se ranger, ni sous les ordres de l'électeur, ni sous le régime de ses officiers.

Ce n'étaient là, au surplus, que les préliminaires de la lutte civile et religieuse, qui allait continuer sous le successeur de Henri de Hombourg.[1]

Aussi longtemps que les actes de violence du maréchal de

1. Voy. Mone, *Zeitschrift fur die Geschichte des Oberrheins*, vol. 6, p. 436 et suivantes. M. Mone se borne à publier, dans cette partie de son curieux et substantiel recueil, quelques lettres de l'électeur et de l'abbé de Wissembourg.

Dratt ne tombaient que sur le couvent, les fonctionnaires de la préfecture de Haguenau pouvaient à la rigueur fermer les yeux et affecter d'ignorer la chose. Il n'en était plus de même, lorsque la ville de Wissembourg se trouva frappée, car elle faisait partie intégrante de la Décapole. Or, l'électeur Philippe exerçait la charge de préfet impérial (Landvogt) depuis la mort de son oncle (1476). Son autorité, d'abord méconnue, parce qu'il n'avait pu immédiatement se réconcilier avec l'empereur, était pleinement admise depuis 1486; les dix villes libres impériales[1] lui avaient prêté foi et hommage; il leur devait aide et protection en retour.

La ville de Wissembourg impliquée dans le litige.

Lorsqu'en 1496 l'abbé Guillaume eut succédé à Henri de Hombourg, le magistrat wissembourgeois, sans doute d'accord avec le nouveau dignitaire, adressa ses plaintes à J. de Fleckenstein, Unterlandvogt ou lieutenant de l'électeur à Haguenau. Les griefs portaient à la fois sur les actes du maréchal et sur ceux de Fréderic de Rosenberg, avoué ou bailli (Vogt) palatin à Cléebourg, qui commettait, ainsi que Jean de Dratt, des délits de chasse et des dégâts dans les forêts, au détriment de la cité et de l'abbaye.

1496. Guillaume, abbé de Wissembourg.

Cet appel à la justice du Landvogt, qui devait protéger le Mundat, d'après les traditions antiques (*nach lœblichem Herkommen*), ne permettait plus à ce haut fonctionnaire d'éluder la question. L'empereur Maximilien lui-même avait envoyé des lettres de protection en faveur des opprimés, et l'électeur Philippe se vit bien obligé de demander des explications à son maréchal et à son bailli.

Il en appelle au Landvogt.

Le maréchal de Dratt avait un front d'airain. Il se défendit hardiment. Dans une lettre qu'il adresse en octobre 1497

Défense du maréchal de Dratt. - Octobre 1497.

1. Haguenau, Wissembourg, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Mulhouse, Colmar, Münster, Türkheim, Kayserspcrg.

à l'électeur son maître, il ne cache rien; il récapitule tous les griefs qu'on a fait valoir contre lui à la diète de Worms, où il a été accusé d'être le perturbateur de la paix publique. (Voy. n° 27 de C. 334.)

« On affirme, dit-il, que j'aurais barré le cours de la Lauter, « contrairement à la défense faite par S. M. I.; que j'aurais « intimidé la ville avec une troupe de 2,000 hommes à pied « et à cheval, drapeaux déployés, et d'avoir renversé d'an- « ciennes haies de démarcation. L'ordre de la diète de « Worms porterait, que le cours de la Lauter devra être « rétabli, et que lui, maréchal de Dratt, s'abstiendrait de trou- « bler la ville de Wissembourg dans les jouissances de ses « communaux, pâturages, droits de chasse[1]; il est étonné, « stupéfait de la mauvaise foi de ceux de Wissembourg; « étonné, que l'on ose inculper de la sorte son innocence; « il n'a pris aucune part au renversement des haies de dé- « marcation; il a tout ignoré; il n'a point été cité régulière- « ment en justice; il n'a point refusé de se présenter devant « l'électeur palatin qui est son juge naturel; il n'est point un « boute-feu, un trouble-fête (*ein Friedenbrecher und Ech- « terer*) à l'endroit de Wissembourg; il n'a rien fait qui puisse « motiver une déclaration pareille; *il a usé de représailles*; « *il a essayé de maintenir son bien légitimement acquis*; s'il « devait être puni sur la simple parole de ceux de Wissem- « bourg ou de ses antagonistes, ce serait, en vérité, chose « effroyable. »

Ainsi, il rétorque tous les arguments qu'on fait valoir contre lui; c'est lui qui est lésé dans l'exercice de ses droits

1. « *Darzu soll ich sythet die Lutter uber gemelter koniglicher majestat usgangen verbot wyter dann vor verworffen, verhawen und versperrt, auch mit einer merglichen Anzall folks uff zweytusend zu ross und fuss mit uffgethonem fendin by der statt gehalten, und ein hag dere mew rechtlich zuzulose abgehawen han.... auch die von Wissenburg an gebruch derselben und an iren wilpennen wonnen und weiden ferner nit geirrt und gehindert werden.* »

de propriété; « c'est son bois qu'on a coupé et ravagé, et qu'on a essayé de flotter sur la Lauter. Pourquoi ne l'aurait-il pas empêché, puisque ce terrain lui appartient, à lui; » les habitants de Wissembourg ont forcé les lignes de péage et de douane, appartenant à lui fonctionnaire et magistrat palatin; il offre de répondre, devant des arbitres, à toutes les prétentions....

Il demande un tribunal d'arbitres.

Parmi les arbitres, qu'il réclame, figurent l'archevêque de Cologne, celui de Trèves, le duc Fréderic de Saxe, le margrave Jean de Brandebourg, George comte palatin du Rhin, Guillaume landgrave de Hesse, Eberhard duc de Wurtemberg, Christophe margrave de Bade, le comte de Furstenberg, la noblesse de Souabe, les sieurs Vite et Michel de Wolkenstein, Martin et Wolfgang de Polam, etc.

Quel aréopage! le maréchal de Dratt demande à se justifier devant les sommités ecclésiastiques et dynastiques de l'Allemagne; il ne craint point de comparaître devant eux, et, tout en grandissant sa cause par cet appel à un tribunal auguste, il sait intéresser son maître et son protecteur, solidairement, à sa querelle, en lui donnant à entendre que ce sont ses droits de juridiction et ses revenus électoraux qui sont en jeu.

Aussi, ce dernier prend-il immédiatement en main la cause de son maréchal; il écrit à l'empereur en faveur de Jean de Dratt, « qui ne peut et ne veut se laisser déclarer coupable « d'infraction à la paix publique, puisqu'il est tout prêt à « prouver son bon droit. »

Nouvelles plaintes de la ville de Wissembourg.

Mais les plaintes de Wissembourg continuent. Le fermier de l'hospice qui appartient au domaine de la préfecture de Haguenau, a été ruiné; on a incendié une partie de ses bâtiments; on l'a mis à rançon pour les édifices qui sont restés debout. Jean de Dratt maintient une garnison de cent

hommes dans le château de Saint-Remy, jusqu'aux portes de la ville, et fait passer les eaux de la Lauter sur les champs des pauvres, pour arroser ses propres terres; il abat les arbres fruitiers, coupe les chênes dans le Niederwald, continue à occuper Berbelstein.... Les délégués de Wissembourg en appellent au Landvogt : « au nom de Dieu, de la « sainte Vierge, et en vue du jugement dernier. Le conseil « local peut à peine défendre la ville; l'autorité supérieure « doit nécessairement intervenir pour protéger les cam- « pagnes.... »

La cause est portée en cour de Rome et devant les diètes de l'Empire.

Ce cri de détresse, très-éloquent, a-t-il ému l'électeur?... rien ne le fait croire; il essaye de gagner du temps, il fait plaider sa cause et celle de Dratt, qui est la sienne, à la fois en cour de Rome et devant les diètes de l'Empire.

Des instructions avaient été données, pour parler en cour de Rome, à un délégué palatin, nommé Henri de Silberberg, qui devait représenter « quant au couvent de Wissembourg, » que l'électeur avait dépensé plus de 30,000 florins dans l'intérêt de cet établissement; que lui et ses ancêtres avaient noblement usé de leur droit de protection, que le maréchal de Dratt s'était *établi à Saint-Remy, pour sa défense personnelle*, pour empêcher, en un mot, les moines de le léser dans sa personne et ses biens (*ihn an Leib und Gut zu schædigen*).[1]

Il résulte d'une autre pièce, (non datée et non signée) que cette justification des violences du maréchal laissait beaucoup à désirer, et qu'elle voilait ou atténuait les faits réels. Un fonctionnaire, peut-être le Vogt de Germersheim, raconte dans cette lettre l'entrevue qu'il a eue avec le maréchal au moment même de la prise de Saint-Remy, et à la veille du pillage de Steinseltz et de Kapsweyer. « Que vous

1. Voy. n° 28 de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau.

ont fait ces pauvres gens? » a-t-il dit au maréchal; puis il a parcouru à cheval le village, et en passant près du cimetière, il a vu des hommes, soucieux, consternés, qui s'attendaient aux actes de violence, dont ils allaient être les victimes.

Théoderic, cellerier du couvent de Wissembourg, partisan de l'Electeur palatin.

Une autre lettre, aussi non datée, probablement des premières années de cette triste querelle, émane du cellerier du couvent de Wissembourg. Ce moine, Théoderic de nom, paraît avoir été gagné par l'électeur palatin Philippe, et avoir agi dans ses intérêts. Il remercie l'électeur de lui avoir envoyé un secours qui le mettra en état de sortir des mains des moines irrités contre lui. Cette assistance paraît lui avoir été fournie par le prévôt municipal de Wissembourg et par le greffier de Guttenberg. Théoderic présente un mémoire sur les voies et moyens à employer pour sortir d'embarras, et garantir à la fois les intérêts du couvent et ceux de l'électeur. Quant à sa situation personnelle, elle est déplorable; « le couvent lui a tout enlevé; il n'a pas un liard, pas un « livre de prière, pas un habit; mais le greffier électoral de « Guttenberg s'offre à lui donner quelques rentrées sur les « revenus de l'abbaye dans son bailliage de Guttenberg. Enfin, « il est agité, troublé;... il demande à se confesser à un « prêtre séculier, et à présenter sa justification à la ville de « Wissembourg. »

L'Électeur palatin obtient la sécularisation de l'abbaye; le pape révoque cette mesure.

L'électeur avait d'abord obtenu par surprise, en cour de Rome, la sécularisation de l'abbaye, et il s'était mis en mesure de l'exécuter; il en charge par lettre circulaire de mardi S. Antoine (17 janvier 1497) l'Unterlandvogt de Haguenau, le bailli de Germersheim, le comte Philippe de Hanau-Lichtenberg. Celui-ci accuse réception des instructions données : « Il « mettra saisie-arrêt sur tous les revenus que l'abbaye perçoit « dans ses domaines, » et, avocat de ses propres intérêts, il rappelle, en passant, que l'abbaye lui doit, annuellement, un

foudre de vin; il espère bien que l'électeur lui paiera cette redevance.

Correspondance du receveur Balthazar Imhof avec l'Électeur palatin.

Les lettres du receveur Balthazar Imhof à l'électeur (mardi après *Invocavit*, 14 février 1497) nous initient dans toutes les difficultés que l'électeur éprouve à appliquer la bulle de sécularisation, qui d'ailleurs avait été révoquée, sans compter que le prince et son maréchal avaient aussi encouru la peine de l'excommunication.

On voit que les affaires de l'électeur allaient mal, quoiqu'il eût des amis dans les diètes de l'Empire, et qu'il eût envoyé des délégués habiles à Rome [2]. Il se trouvait brouillé avec l'électeur de Mayence, l'évêque de Metz, tous les États de l'Empire, et n'avait pour lui que le prince George de Bavière, l'évêque de Würzbourg, et son propre neveu le margrave Fréderic de Brandebourg. Même l'Unterlandvogt J. de Fleckenstein, qui dépendait cependant de son chef immédiat, se croit en droit de ne pas se rendre à une conférence fixée à Heidelberg; il se dit indisposé, et ne peut donner l'avis

1. Voici ce que portaient en somme les rapports du receveur Imhof : « Il a « notifié au magistrat de Wissembourg la sécularisation de l'abbaye, et l'a invité « à ménager les forêts possédées par indivis par la ville et l'abbaye. »

Le magistrat a répondu : « qu'il ignorait les dégats commis dans les forêts; il n'a « point à se mêler de la querelle avec le maréchal de Dratt, et ne demande qu'à « être maintenu dans ses droits, à ces conditions il est toujours prêt à payer à « l'électeur 200 florins pour droit de protection. »

La sentence rendue contre l'électeur, contre le maréchal et Jean Morsheimer, son avocat général à Germersheim, portait que l'abbé de Wissembourg serait remis en possession de tous les biens dont on l'avait dépouillé ; savoir : le château de Berbelstein, diverses métairies et villages des environs, les droits de pêche, de chasse, de paturage, etc., et l'électeur aurait à payer 115 florins d'or à titre d'amende.

2. Hausser affirme que le savant Reuchlin avait été envoyé à Rome par l'électeur palatin. Je n'ai point, dans les documents des fonds de la préfecture de Haguenau, trouvé ce nom parmi ceux des autres délégués palatins.

qu'on lui demande, parce qu'il est le vassal de l'abbaye de Wissembourg.[1]

Dans sa détresse, Philippe envoya une ambassade en France, pour capter les bonnes grâces du roi, il paraît qu'il en obtint une pension.

Projets d'accommodement.

On s'appliquait cependant à amener un arrangement entre les deux partis; plusieurs projets, l'un élaboré par quelques cardinaux, un autre proposé par l'évêque de Spire, un troisième par l'empereur, s'accordaient à peu près sur les points suivants :

L'électeur et Jean de Dratt devaient restituer à l'abbaye tous les biens et rentes, illégalement détenus et séquestrés, de plus payer à titre de dommages-intérêts la somme de 15,000 florins; le château de Berbelstein resterait à l'électeur, mais comme fief relevant de l'abbaye. L'électeur enfin aurait à respecter les us et coutumes du Mundat. A ces conditions, le couvent lui-même ferait des démarches instantes à Rome pour obtenir l'absolution du prince palatin.

Les conclusions semblaient sans doute acceptables; mais rien ne se concluait, ni dans les diètes, ni à Rome.

Diète de Fribourg.

Aux approches de la diète de Fribourg, l'empereur Maximilien Ier, ainsi que l'électeur de Trèves, avaient écrit à l'électeur palatin[2], l'un pour lui annoncer la prorogation de la diète, l'autre pour promettre l'envoi de délégués. L'électeur palatin, de son côté, adressait officiellement une lettre circulaire aux ducs de Bavière et de Saxe, au margrave de Brandebourg, aux évêques de Strasbourg, de Würzbourg, d'Eichstett; il les supplie d'être favorables à Jean de Dratt, et de travailler à l'accommodement pour lequel l'empereur

Lettre circulaire de l'Electeur palatin.

1. Voy. sa lettre à l'électeur palatin, du mercredi après la Trinité, 10 juin 1498, dans le n° 36 de la série C. 334.

2. Nos 37 et 38 de C. 334.

avait convoqué les deux parties[1]. Mais il donne aussi des instructions confidentielles d'une teneur sinon opposée à la circulaire officielle, du moins singulièrement modifiée. « Il « n'est point disposé, dit-il au comte Crafft de Hohenlohe et « au docteur Morsheimer, de se départir du séquestre des « biens et de la sécularisation de l'abbaye de Wissembourg, « à moins d'un remplacement complet des frais; il demande « le jugement de l'affaire selon la constitution faite à la diète « de Worms, qui ne lui avait pas été défavorable; il ne veut « point être jugé par la chambre impériale de Spire; les pro- « cédures faites contre lui en cour de Rome devront être « abolies et cassées; quant au château de Berbelstein, il ne « veut point l'abandonner à l'empereur; ses délégués auront « à prier George, duc de Bavière, beau-frère de l'électeur, « d'intervenir auprès de Sa Majesté Impériale en faveur de « Jean de Dratt. »

Instructions secrètes

Ceci semble très-clair : l'électeur est très-disposé à faire toutes les concessions qui ne lèsent ni ses intérêts domaniaux et féodaux, ni ceux de son favori, dont le nom revient à toutes les pages de cette correspondance; mais il ne cèdera rien de plus.[2]

Quelques-uns des députés de la diète, tels que Adolphe, comte de Nassau et de Wisbade; Berthold, archevêque de Mayence; Léonard Beurlin, doyen du chapitre de Salzbourg, lui écrivent instamment de céder[3]. On lui fait connaître par l'intermédiaire de ses délégués, que tout le monde lui est contraire, et qu'il serait temps de faire des concessions sérieuses, car, quoiqu'on excuse l'électeur lui-même, le blâme général atteint Jean de Dratt.[4]

1. Lettre de lundi après Cantate, 14 mai 1498. (N° 39 de C. 334.)

2. N° 40 de C. 334.

3. N° 41 de C. 334

4. Ce rapport paraît émaner du comte Crafft de Hohenlohe et du chancelier palatin, qui avaient plaidé la cause de l'électeur Philippe devant l'empereur.

A Rome, ce sont à la même époque (juillet 1498) Conrad Thun, prévôt d'Olomütz (Olmütz), et le conseiller Geismar, qui s'occupent des affaires de l'électeur palatin. La situation n'est pas meilleure en cour de Rome qu'à la diète de l'Empire[1]. Deux ans plus tard, c'est Erpf de Gemmingen, doyen du chapitre de Worms, qui est chargé des affaires palatines à Rome, et l'électeur Philippe lui écrit de Heidelberg, qu'il ait à arranger le différend le plus promptement et le mieux possible. Mais hélas! ces encouragements, ces instructions, ces pleins pouvoirs, ces exhortations incessantes, il est obligé de les renouveler pendant plusieurs années. « Obtenez l'absolution! écrit-il au même procureur Erpf de Gemmingen en 1502, puis en 1503 il accuse réception d'un nouveau projet de transaction (concordanz), « qui laisse beaucoup à désirer, et exige de longues méditations avec ses conseillers;» il s'agit aussi « de se concerter avec Jean de Dratt, et de tâcher de lui rendre acceptables les conditions posées : ce sera difficile.[2] »

L'affaire traitée en Cour de Rome.

Erpf de Gemmingen, délégué de l'Électeur palatin.

Pendant ce temps, toujours même lenteur dans les diètes d'Allemagne, malgré les tentatives individuelles faites par des amis communs pour rapprocher les adversaires. Tantôt c'est l'évêque de Worms qui intervient auprès des moines de Wissembourg; tantôt c'est le margrave Fréderic de Brandebourg, neveu de l'électeur, qui délègue à Fribourg, dans l'intérêt de son oncle, des députés habiles : Jean Spet, chevalier, et Oswald de Reinfeld; tantôt c'est l'Unterlandvogt Jean

Interventions diverses, en Allemagne, en faveur de l'Électeur palatin.

1. « J'ai trouvé l'affaire de Wissembourg, écrit l'un des délégués de Rome, en mauvais état, bien douteuse et périclitante.» «*Habe ich die Sache Wysenburg in einem bosen statu gantz in zwiffel un perickel gefunden.*»

2. Dans la même lettre, l'électeur annonce à Erpf de Gemmingen d'avoir écrit à *Ulric Fugger*, d'Augsbourg, afin de l'engager à envoyer, par les facteurs à Rome, la valeur de vingt-deux ducats et dix carolins, qui seront remis à Erpf de Gemmingen, pour solder un compte arriéré.

de Fleckenstein, qui confère avec le couvent sur les moyens d'exécuter les articles de la transaction projetée; tantôt c'est Jean Stulp, greffier du bailliage de Guttenberg, qui s'abouche avec les moines pour l'affaire de Jean de Morsheim ou Morsheimer, compromis avec Jean de Dratt.[1]

Le chapelain Théoderic contraire aux arrangements.

Le chapelain Théodéric, déjà cité plus haut, n'est point en faveur d'une transaction; lui, il attise le feu. Selon lui, la ville de Wissembourg est bien coupable; elle a profité très-habilement de la désunion entre l'abbaye et l'électeur. Il a appris à connaître les intrigues tramées à cet effet à la diète de Fribourg, où les délégués de la ville et de l'abbaye avaient des conférences secrètes, nuitamment, dans les rues et à l'auberge; il sait que le docteur Engellender, un orateur, et ses valets, de plus un notaire de la cour de Cologne, y ont assisté.

Mémoire de l'abbé Guillaume de Wissembourg.

L'abbé Guillaume de Wissembourg avait aussi, pendant assez longtemps, paru peu disposé à s'arranger. Dans un long mémoire, il se plaint :

1° De ce que dans le bailliage de Cléebourg, qui appartient au Mundat, le bailli palatin de Germersheim n'eût pas renoncé à exercer une juridiction.

2° De ce que le Landvogt empêche l'exercice du droit mortuaire (*Hauptrecht*), lorsqu'un sujet de la préfecture meurt à Wissembourg.

3° De ce que le château de Berbelstein, définitivement racheté des mains de l'électeur Fréderic[2], n'ait pas été livré au couvent, dont l'abbé est bien obligé de se défendre envers et contre tous pour sauver des droits traditionnels et historiques.[3]

1. Toutes ces indications sont empruntées aux pièces des fonds de la préfecture de Haguenau, C. 334.

2. L'année n'est pas indiquée dans ce mémoire.

3. Le pape Alexandre VI était intervenu dans cette longue querelle, en adres-

La diète de Fribourg n'avait abouti à aucune conclusion, pas plus que la conférence d'Erfurt qui l'avait précédée en 1497[1], pas plus que celle de Nuremberg qui la suivit.

La question litigieuse s'était d'ailleurs étendue. On ne discutait plus seulement sur Berbelstein et la sécularisation de l'abbaye, ni sur les dommages-intérêts à payer. Comme il arrive dans les circonstances où toutes les passions égoïstes sont en jeu, on déterra les anciens griefs, les anciennes prétentions. Il s'agissait aussi de la juridiction suprême sur huit villages, dont quatre dans le bailliage de Cléebourg, et quatre dans la préfecture de Haguenau,

De la dîme et juridiction à Rechtenbach;

De la juridiction à Steinseltz, Kapsweyer, Niederotterbach;

De la dîme à Hofstatt;

Des redevances de toute nature dans le Mundat;

Des fiefs Linange et Ochsenstein, relevant de l'abbaye de Wissembourg;

Des droits à Guttenberg, etc.[2]

L'électeur, pour se défendre, cherchait à porter la question sur un autre terrain, et à circonvenir l'empereur, en lui faisant comprendre que la juridiction impériale avait été négligée ou niée par l'abbé de Wissembourg, qui avait porté en cour de Rome cette affaire litigieuse, dont le jugement aurait dû être réservé aux diètes de l'Empire. C'était, en

L'Électeur palatin en appelle au droit germanique.

sant, à la date du 19 décembre 1499, une bulle aux prévôts de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg et de Saint-Jean de Mayence, pour leur enjoindre de faire lever le séquestre. (Voy. Fonds de l'évêché de Spire, carton de la ville de Wissembourg, G, 70.)

1. On y avait discuté la question de transférer les moines de Wissembourg dans une autre abbaye. (Voy. n° 32 de C. 334; Lettre de Marc Decher à l'évêque de Wurzbourg, de 1497.)

2. Voy. les liasses de procédure, n° 43 de C. 334.

d'autres termes, un appel au droit germanique, que faisait l'électeur palatin contre la juridiction cléricale.[1]

Pour un prince qui porte le surnom de *l'Ingénu*, la feinte n'est point mauvaise. Nous devons croire que Philippe avait autour de lui des conseillers savants et adroits. Son université de Heidelberg était au surplus un foyer d'érudition, d'études humanitaires et classiques, où se manifestaient depuis vingt ans des tendances hostiles à l'esprit scolastique du moyen âge, et où des savants illustres, tels que Jean de Dalberg (évêque de Worms en 1481), Agricola et Plenningen furent les propagateurs de l'œuvre de renaissance qui partait de Toscane, de Rome, et des autres centres intellectuels d'Italie.

Université de Heidelberg.

Quelques-uns des conseillers de l'électeur devaient, au contraire, désirer qu'il ne s'engageât pas davantage dans la voie de désobéissance contre l'empereur et le pape. L'homme d'argent, le receveur Imhof[2], soutenu en cette circonstance par l'Unterlandvogt Jean de Fleckenstein, est d'avis de ne pas persister à se charger du séquestre des biens de l'abbaye, puisque les revenus, dans les années où le blé est à bon marché, ne suffisent pas au paiement des intérêts et des redevances.[3]

Mais peu importe à l'électeur; il persiste dans le séquestre, et fait connaître sa volonté aux fonctionnaires de la préfecture de Haguenau, « qui devront observer le membre con-

1. Mémoire présenté à l'empereur par l'électeur palatin Philippe. (N° 44 *bis* de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau.)

2. Le même qui, dès le début, en 1496, avait fait, au nom de l'électeur, une démarche auprès de la ville de Wissembourg, afin de la gagner à la cause de Philippe, et qui en avait reçu la réponse catégorique: «Nous relevons, ainsi que l'abbaye, de l'Empire; nous devons en référer à l'empereur, sans compter que nos intérêts forestiers, de chasse, de pêche, etc., se confondent avec ceux de l'abbaye. »

3. Lettre n° 49 de C. 334, Fonds de la préfecture de Haguenau.

« ventuel de Wissembourg en résidence à Hagnenau, pour « qu'il ne soit pas tenté de percevoir les revenus de l'abbaye « dans ces parages. »

En attendant, l'empereur convoque, vers Pâques 1500, une nouvelle diète à Augsbourg; il invite l'électeur à s'y rendre, à donner le bon exemple, pour ne pas autoriser les autres états à différer plus longtemps; il lui communique confidentiellement les lettres adressées au pape, à propos du litige, avec l'abbaye de Wissembourg. 1500. Diète d'Augsbourg.

Une sentence rendue à Augsbourg réglait les divers points indiqués plus haut; elle maintenait l'abbaye à Wissembourg, et prononçait une amnistie générale[1]; mais il s'agissait de faire accepter l'arrangement à Rome. En 1502, vendredi après Saint-Martin (le 9 décembre), l'électeur écrit à l'empereur pour prier Sa Majesté de faire cesser les poursuites de l'abbaye de Wissembourg, conformément à la transaction conclue sous la médiation impériale et celle de quelques États de l'Empire, lui, électeur, s'y étant conformé.[2]

Enfin, en 1504, on semblait toucher à une solution. Dans un acte notarié, dressé à Heidelberg, l'électeur avait constitué ses fondés de pouvoir dans la personne d'Erpf de Gemmingen, doyen de Worms (voir plus haut p. 189), de George d'Elz, procureur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rome, et de Jean de Winsperg, chanoine de l'ordre de Citeaux; dans un acte notarié, dressé à Spire, exactement à la même époque, Philippe, évêque de Spire, remplissant les fonctions d'arbitre en présence de deux conventuels de Wissembourg, Henri Hercules le cellerier, et Pierre Dalen le chef d'office, on fit les propositions suivantes: 1504. Actes notariés de Heidelberg. Acte notarié de Spire.

« Le château de Berbelstein, vendu par l'électeur à Jean de Propositions définitives de transaction.

1. Voy n° 44 de C. 334.
2. Voy. n° 54 de C. 334.

Dratt, resterait à ce dernier, avec ses villages et ses dépendance; les droits du Mundat seraient maintenus; le couvent de Wissembourg ne pourrait être ni lésé ni inquiété par les gens de Berbelstein. »

Ce sont à peu près les mêmes conditions qui se trouvent consignées dans la sentence impériale rendue à Augsbourg.[1]

« Le château de Berbelstein, fief immédiat de l'Empire, restera provisoirement à Jean de Dratt. S'il était prouvé que l'électeur n'avait pas eu le droit de le vendre; il payera des dommages-intérêts à l'abbé, mais au prorata de la valeur qu'avait le château, lors de son acquisition par Fréderic-le-Victorieux;

« Les quatre bourgs du bailliage de Cléebourg resteront avec leur juridiction à l'électeur, de même que les quatre villages situés dans la préfecture;

« Le comte palatin conservera la dîme de Rechtenbach jusqu'à ce que l'empereur en ait décidé autrement;

« Steinfeld, Kapsweyer, Otterbach, paieront contribution à l'abbé;

« Les dîmes de Haftel appartiendront à l'abbé, de même que le droit de vie et de mort à Guttenbach;

« Les comtes de Linange et le comte de Hanau-Lichtenbourg recevront l'investiture de l'abbé pour certains biens; si l'électeur palatin obtenait la translation de l'abbaye, il y renoncerait, et l'abbé consentira à étouffer toute procédure à Rome. »

Amnistie générale. Une amnistie générale fut accordée; les délégués palatins s'étaient d'abord refusés à la conclusion; mais l'électeur, après une entrevue avec l'empereur, accède et annonce par une lettre circulaire à Plicker de Rodenbourg, au docteur Jean Wacker, et à maître Jean Stulp, greffier du bailliage de

1. 1500 ou 1501? La pièce n° 44 de C. 334 n'est point datée.

Guttenberg, la conclusion de l'arrangement (lettre du lundi après la Conception de la sainte Vierge, 9 décembre 1504).

Il devait être satisfait d'en finir au moins de ce côté, car il avait sur les bras la guerre de la succession de Bavière, où il soutenait son fils Robert Comte palatin, que George-le-Riche, duc de Bavière, avait institué son héritier. Le déplaisir qu'éprouvait l'empereur Maximilien Ier de cet arrangement se traduisait en hostilités ouvertes, dont le théâtre était en partie en Alsace, dans les domaines de la préfecture de Haguenau.[1]

L'Électeur palatin Philippe meurt. - 28 févr. 1508.

Jean de Dratt était mort sur ces entrefaites[2], et l'électeur Philippe lui-même, accablé d'infirmités et de soucis, avait quitté, le 28 février 1508, le théâtre de ce monde, où il avait essayé de jouer un rôle peu en harmonie avec les forces matérielles dont il disposait. Par une ironie bizarre de sa destinée, il s'était trouvé, pendant une bonne partie de son règne, en lutte ouverte avec le pouvoir clérical, pour lequel il devait sentir au fond de son cœur beaucoup de sympathie; car sa nature contemplative, sa passion pour les études sérieuses, l'affection qu'il portait aux savants, semblaient plutôt le pousser vers la carrière ecclésiastique, et la vie du cloître, qu'au devant d'une existence mondaine et agitée. La protection presque aveugle qu'il ne cessa d'accorder à son maréchal Jean de Dratt, si elle parle en faveur de la constance de ses amitiés, ne dénote pas une connaissance profonde des hommes; car il n'est guère possible d'excuser ce

1. Voir la monographie sur le château de *Hohkœnigsbourg*, insérée par l'auteur de la présente notice dans le Bulletin de la société des monuments historiques d'Alsace.

2. Je n'ai pu découvrir l'année précise de sa mort. Hæusser la place, je ne sais sur quel fondement, déjà vers 1492. Les documents authentiques des fonds de la préfecture de Haguenau parlent de lui, dans les années qui s'écoulent de 1496 jusqu'à la conclusion de l'arrangement, comme d'un personnage vivant et très-actif.

personnage dans ses déportements contre une abbaye, déjà rudement éprouvée sous Fréderic-le-Victorieux, et conduite à deux doigts de sa perte pendant les démêlés auxquels j'ai essayé d'initier mes lecteurs.

Louis V, Électeur palatin.

A Philippe-l'Ingénu succéda dans la dignité électorale son fils Louis V, de même qu'à Jean de Dratt avait succédé comme possesseur de Berbelstein Christophe de Dratt.

Les discussions n'avaient été qu'assoupies par la convention de 1504; car en 1508 déjà, peu de temps après son avénement, le nouvel électeur palatin invite le prévôt de la cathédrale de Spire de se rendre à Heidelberg, afin d'y traiter le litige interminable entre la famille de Dratt et le couvent de Wissembourg pour constitution de rentes et propriétés féodales[1]. Une lettre pareille fut adressée par l'électeur à Jean de Sickingen, au maréchal de Dratt, à Dietrich de Dalberg, à Jean de Fleckenstein, à Philippe Forstmeister. Il paraît que l'on transigea plus tard seulement[2]; mais les passions étaient tout de même apaisées; du moins la lutte avait perdu son caractère dramatique.[3]

Continuation du litige entre l'abbaye et la famille de Dratt.

Cette longue querelle fut à peine comprimée que l'on dut aussi réglementer les points de l'éternel litige entre l'abbaye et la ville.

Transaction entre l'abbaye et la ville de Wissembourg. 1518.

En 1518, un traité fut conclu sous la médiation de l'em-

1. N° 55 de C. 334. — Lettre de lundi après Saint-Sixte, 7 août 1508.

2. En 1512 et en 1520 (voy. n° 59 de C. 334). — Cette transaction portait sur la juridiction et les droits seigneuriaux à Schlettenbach, Bobenthal, Erlenbach.

3. Je trouve parmi les pièces des fonds de la préfecture de Haguenau le protocole d'une conférence tenue, en 1511, à Heidelberg, entre le receveur de la préfecture de Haguenau et l'abbaye de Wissembourg. Le receveur prétendait que l'abbaye devait héberger les officiers de la préfecture toutes les fois qu'ils se rendaient à Wissembourg, et payer au cabaret les dépenses des garçons de service. Il saisit les rentes de l'abbaye à Ohlungen pour se faire payer cette redevance (*atzgeld*). — Voy. n° 58 de C. 334.

pereur Maximilien, et l'abbaye obtint gain de cause sur beaucoup de points.[1]

Rudiger, abbé de Wissemb. en 1500; confirmé en 1513; obtient la sécularisation de l'abbaye en 1524.

L'abbé Guillaume avait été remplacé en 1500 déjà par l'abbé Rudiger[2]; sous lui s'accomplit une mesure, que l'électeur Philippe avait déjà provoquée, mais malheureusement pour lui dans un intérêt de famille; j'entends parler de la sécularisation de l'abbaye, accordée par une bulle de Clément VII, le 25 août 1524.

Rudiger fut donc le dernier abbé de Wissembourg, et le premier prévôt du chapitre du même nom. A raison des services rendus par l'électeur palatin Louis V pendant les négociations préliminaires, le nouveau prévôt s'engagea, au nom de son chapitre, à payer annuellement et à perpétuité, au recteur et à l'université de Heidelberg la somme de 50 florins du Rhin.[3]

1. La ville devait payer annuellement 65 florins d'or en reconnaissance des droits de l'abbaye (1800 florins rhénans). L'usage des forêts continuait à rester indivis; on nommait, de concert, les agents forestiers; la pêche dans la Lauter restait aussi en commun, à l'exception de l'étendue du cours d'eau, comprise entre le pont du moulin et le fort de Saint-Remy, qui demeurait exclusivement réservée à la pêche abbatiale; le maître d'école de Wissembourg était à la nomination de l'abbé; la porte Saint-Étienne, dont la fermeture avait excité les plaintes de l'abbé, devait être ouverte toutes les fois que l'abbé sortirait à cheval; des dispositions furent prises au sujet des échevins qui, du staffelgericht, passaient au conseil municipal; au lieu d'une année, ils n'auraient à passer que deux mois hors de la ville, avant de pouvoir être admis au conseil; la ville s'abstiendrait de troubler les hubgerichte (tribunal mansionnaire) de l'abbé aux environs de la ville; l'abbé devait avoir le droit de requérir l'ouverture qui conduit à travers la maison zum schlüssel dans le zwinger[1] de la ville; toutes les fois qu'il serait nécessaire, d'endiguer le ruisseau qui coule, à travers le zwinger, dans le couvent. (Voy. Divers traités entre la ville et l'abbaye. — Fonds de l'évêché de Spire. — Cartons de Wissembourg, série G, 71.)

2. Une bulle de Léon X confirme son élection en 1513 seulement. Herzog, Léon X, p. 196, place la succession de l'abbé Rudiger à l'année 1500. (Voy. Série G, n° 71, cartons de Wissembourg.)

3. Voy. n°s 62 et 64 de C, n° 334.

1. Espace réservé entre les murs et les premières maisons de l'intérieur de la ville.

1525. Guerre des paysans.

La sécularisation était à peine accomplie, contrairement aux intentions des premiers fondateurs de l'abbaye, lorsqu'éclata le mouvement communiste si connu sous le nom de la guerre des paysans. L'abbé Rudiger a pu avoir des torts graves à l'endroit de la ville de Wissembourg, et l'on n'a pas manqué de l'accuser d'avoir provoqué ce mouvement révolutionnaire par des prétentions illégales[1]; mais il est fort douteux que par des concessions ou par l'administration la plus exemplaire, il eût pu prévenir les scènes de violence, qui se répétaient sur une vaste échelle le long du Rhin, dans le midi et le centre de l'Allemagne.

Bacchus Fischbach, le vigneron.

Un bourgeois de Wissembourg, le vigneron Bacchus Fischbach, parvint à réunir dans le bailliage de Cléebourg une bande composée de paysans du Palatinat et de villageois appartenant à l'abbaye; quelques fonctionnaires palatins (des prévôts ruraux) se joignirent à cette horde.

Le magistrat de Wissembourg était vivement contrarié de ce mouvement; il fit défense aux habitants de la ville de se joindre aux révoltés; mais les vignerons, tribu influente excitée par Bacchus Fischbach, penchaient pour eux, et l'embarras du conseil municipal devint de plus en plus grand, lorsque la troupe Cléebourgeoise, forte de 3,000 hommes, fit demander les provisions accumulées dans les caves et les magasins de l'ancienne abbaye et des autres couvents de la ville.

On commence par refuser; mais les paysans mutinés insistent et passent aux menaces. «Livrez-nous tous les «moines, ou bien nous n'épargnerons pas les enfants au «sein de leurs mères, et nous couperons vos vignes par le «pied.»

1. On a même mis sur son compte un incendie qui avait éclaté dans la ville en mars 1525.

Le magistrat réplique : « Nous repousserons la force par la force », et sur l'invitation du commandeur de l'ordre teutonique en résidence à la maison du Chêne à Wissembourg, fait dresser un inventaire de tous les biens ecclésiastiques, qu'il prend sous sa protection spéciale. Résistance du magistrat de Wissembourg.

Alors les insurgés envoient une députation au sein du comité municipal, qui siégeait dans l'abbaye, pour demander que la ville soit remise entre leurs mains. Sur un nouveau refus, ils mettent le siége devant le château de Saint-Remy, où l'on supposait à tort que l'abbé Rudiger s'était réfugié.

Les bourgeois s'emportent à leur tour contre leur magistrat, ferment la porte de l'arsenal et amènent aux assiégeants une partie des munitions et des fauconneaux que renfermait cet établissement.

Au commencement de mai, Saint-Remy fut pris et incendié. Les insurgés, renforcés par de nouvelles bandes, au nombre total de 9000, vinrent camper devant Wissembourg, et faire des démonstrations au surplus infructueuses contre la ville.[1] Mai 1525. Prise de Saint-Rémy par les insurgés.

A Pfaffenhofen, où ils s'étaient rendus, en levant le siége, avec l'intention de rejoindre les hordes pillardes du côté de Saverne, ils apprirent la défaite de leurs camarades par le duc de Lorraine, et demandèrent merci. Ruine des paysans.

L'abbé Rudiger, implacable contre les Wissembourgeois, et ne tenant aucun compte de la résistance opposée par le sénat municipal aux sommations des insurgés, invita l'électeur palatin à tirer vengeance de la ville. Les munitions fournies pendant le siége de Saint-Remy, étaient un prétexte

1. Schœpflin affirme, sans citer la source spéciale, que l'abbaye de Wissembourg fut pillée par les paysans, l'église de Saint-Étienne détruite, et que les chanoines furent emprisonnés. (Voy. Schœpflin-Ravenèz, V, p. 249.— Voy. aussi, pour l'ensemble de ce récit, relatif à la guerre des paysans, Strobel, Histoire d'Alsace, IV, p. 63 à 81.)

plausible; l'électeur palatin (Louis V) avait d'ailleurs souffert dans ses propres domaines. Après le combat de Pfeddersheim, où il avait taillé en pièces un corps principal de révoltés, il vint (en juillet 1525) mettre le siége devant la malheureuse cité, qui en appela en vain au Landvogt de Haguenau.[1]

Wissembourg assiégée, en juillet 1525, par l'Electeur palatin Louis V.

Le bombardement de Wissembourg commença le 9 juillet; le 11, on avait déjà lancé 1,200 projectiles dans la ville; le 12, le magistrat accepta toutes les conditions, que le vainqueur irrité lui imposait. L'abbé-prévôt fut réintégré dans l'exercice de tous ses droits; les curés de Saint-Michel et Saint-Jean, un moment chassés, reprirent les fonctions de leur ministère; les registres de l'abbaye, détruits à Saint-Remy, furent renouvelés; quelques exécutions capitales, des exils en bon nombre, et les doigts coupés aux principaux coupables complétèrent ces mesures de répression, trop sévères, si l'on veut bien tenir compte de la position difficile du magistrat et de la résistance qu'il avait opposée aux rebelles. Un jugement prononcé par la chambre impériale en 1525 établit au surplus la non-culpabilité de la ville de Wissembourg (G. n° 71).

Réintégration de l'abbé-prévôt Rudiger.

Il y eut un répit de neuf ans; mais au bout de ce temps de grâce, l'agitation réformatrice et révolutionnaire recommença de plus belle. D'une part, le curé Kress se fit protestant; destitué par l'abbaye, il se maintint appuyé par la ville, et à la suite d'une intervention de Reinhard sire de Rottenbourg on convint que le prédicant prêcherait l'Évan-

1. La préfecture de Haguenau avait été confisquée au commencement du siècle, sur la maison palatine, par l'empereur Maximilien, pendant la guerre de succession de Bavière. En 1525, l'empereur Ferdinand d'Autriche, frère de Charles V, occupait la charge de préfet de Haguenau.

Ces fonctions furent rendues aux Palatins en 1530, et leur restèrent engagées jusqu'en 1558, époque à laquelle l'Autriche rentra en possession par un rachat.

gile, jusqu'à la prochaine convocation d'un concile, dont la décision ferait loi. Mais en 1545 la ville occupa décidément l'église de Saint-Michel, et ne reconnut plus le curé, nommé par l'abbé-prévôt.

1544.

Réunion de l'abbaye de Ste-Walpurge au chapitre de Wissembourg.

Si l'ancienne abbaye perdait une notable partie de son influence, à la suite du mouvement qui s'opérait dans les esprits, elle était néanmoins en bonne veine; car à la même époque (en 1544) la belle abbaye de Sainte-Walpurge, dans la forêt sainte de H guenau, lui fut incorporée, et l'électeur palatin Fréderic III, après le consentement donné par l'empereur, dut adhérer à cette opération, quoiqu'il fût lui-même partisan et propagateur de la réforme protestante.

Mort de Rudiger. 7 juillet 1545.

Cette incorporation fut un des derniers actes de l'administration de Rudiger; il mourut à Sainte-Walpurge même, le 7 juillet 1545.

Cet incident avait quelque gravité. L'incorporation de l'abbaye de Sainte-Walpurge était de date si récente, les finances de la corporation se trouvaient si embarrassées, la nomination du successeur de l'abbé Rudiger touchait à une question de personnes, si délicate, que l'intervention de l'électeur palatin, Landvogt et protecteur du chapitre de Wissembourg, semblait indiquée par les circonstances.

Le coadjuteur Michel Gillis prétend le remplacer.

Le receveur du couvent de Sainte-Walpurge avait immédiatement, après la mort de Rudiger, offert sa démission, et un roturier, Michel Gillis, prévôt de Neuhaus, et coadjuteur de feu l'abbé-prévôt Rudiger, s'attendait bien à recueillir la double succession de celui-ci, au chapitre de Wissembourg et à Sainte-Walpurge.[1]

1. Ferdinand, roi des Romains, avait ratifié la nomination de Michel Gillis à la coadjutorie, à la date du 15 mai 1538. (Voy. les Fonds de l'évêché de Spire, prévôté de Wissembourg, coadjutorie ; série G, I, liasse 2.)

Intervention de l'électeur palatin Frédéric.

A peine la nouvelle de la mort de Rudiger fut-elle connue à Haguenau, que l'Unterlandvogt s'empressa d'en avertir son maître l'électeur palatin (juillet 1545)[1], et de demander des instructions précises. L'électeur palatin répondit sans désemparer, que l'on eût à prendre possession du couvent de Sainte-Walpurge et de l'hôtel de la prévôté de Wissembourg à Haguenau, et que l'on acceptât la démission du receveur, « s'il se trouvait en état de payer les reliquats. » Quelques mois plus tard il prescrivit au même Unterlandvogt ou sous-préfet (Henri de Fleckenstein) de convoquer les acquéreurs des biens et rentes, que feu l'abbé de Sainte-Walpurge avait aliénés, et de leur faire connaître que cette aliénation était nulle, puisque le consentement de l'électeur-préfet, protecteur du couvent, n'avait pas été donnée[2]. Dans d'autres lettres il essaye de prescrire au chapitre de Wissembourg de nommer un candidat noble d'extraction et indigène, que lui, électeur, désignerait; mais le chapitre ayant répondu qu'il ne pouvait annuler une élection canonique, le prince s'entendit avec l'évêque de Spire, et l'on arrêta les articles suivants:

Incorporation du chapitre de Wissembourg et de l'abbaye de Sainte-Walpurge avec l'évêché de Spire. - 1545 et 1550.

« La prévôté, c'est-à-dire, l'ancienne abbaye de Wissembourg, le château de Saint-Remy, le cloître de Saint-Walpurge, avec dépendance, seraient remis à l'évêque de Spire; le coadjuteur précédemment nommé aurait une pension de 600 florins, et un canonicat à Worms; *que la prévôté de Wissembourg serait à perpétuité incorporée à l'évêché de Spire;* que l'évêque et l'électeur feraient, à cet effet, les démarches nécessaires à Rome, par l'intermédiaire du cardinal d'Augsbourg; que l'évêque de Spire paierait, en retour de l'abandon de ses droits et prétentions, à l'électeur palatin, la somme de 36,000 florins, laquelle serait hypothéquée

1. Voy. n° 75 de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau.
2. Voy. n° 76 de C. 334.

jusqu'à conclusion définitive et confirmation pontificale et impériale, sur la seigneurie de Landeck et sur le bailliage d'Altenstatt.[1]

Philippe de Flersheim, évêque de Spire et prévôt de Wissembourg.

L'empereur Charles IV ratifia ce compromis, qui obtint aussi la confirmation papale[2]. Philippe de Flersheim, évêque de Spire, prit en mains, cette même année 1545, les rênes de la prévôté de Wissembourg et du couvent de Sainte-Walpurge, et conserva sa triple dignité jusqu'à sa mort arrivée le 14 août 1552.

A partir de ce moment, ce sont constamment des évêques de Spire qui ont rempli les fonctions de prévôt du chapitre de Wissembourg, jusqu'au moment où le Palatinat fut incorporé à la république française.

Souvenirs pénibles laissés par l'abbé Rudiger.

Sous l'administration de Philippe de Flersheim on eut encore à régler quelques affaires pénibles que le prévôt Rudiger léguait à son successeur. La conduite de Rudiger n'avait pas été irréprochable; diverses réclamations parvinrent à l'évêque-prévôt, dès la première année de son cumul, et les regrettables révélations, dans lesquelles l'électeur palatin intervint nécessairement, étaient de nature à expliquer et à excuser, par voie rétrospective, la lutte engagée un siècle auparavant par Fréderic-le-Victorieux.[3]

Les prélats de Spire, qui gouvernèrent le chapitre de Wissembourg à partir du milieu du XVIe siècle, couvrirent de leur haute protection cet établissement religieux, dont

1. Le bailliage d'Altenstatt relevait en grande partie de l'abbaye de Wissembourg; en partie de celle de Klingenmünster. (Voy. sur l'incorporation du chapitre de Wissembourg à l'évêché de Spire, n° 77 de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau; et Série n° G, 71, Fonds de l'évêché de Spire, cartons de Wissembourg.)

2. Bulles de Paul III (1545, 5 des Ides de février) et de Jules III (1550, 10 des Kalendes de février); Série G, n° I.

3. Voy. n°s 81 et 82 de C. 334.

les racines plongeaient dans les temps reculés de la monarchie mérovingienne. Sans les désastres de la guerre fratricide du XVIIe siècle, et les ravages révolutionnaires de la fin du XVIIIe, leur régime paternel n'aurait pu qu'être favorable aux chanoines sécularisés.

Les successeurs de Philippe de Flersheim.

A Philippe de Flersheim avait succédé Rodolphe de Frankenstein (1552 à 1560); puis Marquard de Hattstein (1560 à 1580); puis Eberhard de Durheim, décédé en 1610. Ce fut sous Christophe de Sœteren, qui occupa le siége épiscopal de Spire pendant près d'un demi-siècle (de 1610 à 1652) qu'eurent lieu les déplorables événements des guerres de religion.

Christophe de Sœteren, évêque de Spire. - 1610.

Avénement de Christophe de Sœteren, évêque de Spire et abbé de Wissembourg.

L'avénement de Christophe de Sœteren, s'était annoncé cependant sous de favorables auspices. Le procès-verbal de son installation [1], qui eut lieu le 22 novembre 1610, contient des détails, dont je crois devoir donner la substance, parce qu'ils nous initient dans le mécanisme et dans le personnel du chapitre princier, tel qu'il était constitué pendant les trois siècles de son existence, et parce que les rapports de l'abbé-prévôt avec ses vassaux et tenanciers y sont mis en lumière dans une occasion solennelle.

Le prince-évêque de Spire et prévôt du chapitre de Wissembourg, arrive, après sa confirmation, par la route de Lauterbourg, avec un cortége de cent cavaliers, lui-même monté sur un élégant cheval gris, et précédé des deux comtes de Hohenlohe-Heigerloch; il descend sous les tilleuls dans la cour de l'ancienne abbaye, à dix heures du matin, traverse tête nue les rangs de son clergé, et se rend dans l'appartement du grand-doyen.

Au moment de l'arrivée du prélat, les dignitaires du cha-

1. Fonds de l'évêché de Spire. — Wissembourg; cartons historiques et variés, G, 14.

pitre l'attendaient dans la cour abbatiale; c'étaient le doyen Jean Fleckenstein, le custode Christophe-Charles Reichlin de Meldeck, le définiteur[1] Jacques Rautengiesser, tous trois chanoines capitulaires, le prédicateur du chapitre Jean Casimir Pistorius, en ce moment simple chanoine domicillaire, Jean Degler (en l'absence du vicaire senior, dom Blasius qui était alité et malade à la mort), Étienne Fleckenstein, Christophe Mockh, Wendelin Schwan, et Jacques Probst, diacre; tous les cinq vicaires de l'église chapitrale; de plus l'organiste et le maître d'école, revêtus de leurs robes; ces personnes étaient rangées devant le bâtiment de la recette, sans croix et sans bannières.

Les cloches sonnaient à toute volée, dès qu'on avait pu apercevoir le cortége abbatial entre Wissembourg et Altenstatt.

Dans l'appartement du doyen, le prélat reçoit les félicitations de ce dignitaire, qui parle à peu près en ces termes au nom du chapitre:

« Prince Révérendissime,

« Monseigneur,

« Votre Grandeur vient, après la mort du Rév. Prince et Seigneur Eberhard, de son vivant évêque de Spire, prévôt de notre chapitre, et assesseur de la chambre impériale, prendre possession de la prévôté, après avoir été, par faveur providentielle du Tout-Puissant, et par l'élection unanime, nommé évêque de Spire et prévôt de Wissembourg... Nous commençons par souhaiter à V. G. longue vie et heureux règne, et nous avons l'honneur de Lui présenter en toute humilité notre livre de statuts, sur lequel Elle daignera bien jeter un coup d'œil. »

1. *Definitor* ou *visitator*. D'après Ducange, chez les Bénédictins, on appelait du terme de définiteurs les supérieurs nommés pour la durée d'un chapitre général, avec l'office de diriger les élections ou de statuer sur les questions de discipline monastique.

Et le prince évêque répond, en reproduisant presque textuellement l'allocation du doyen : « Puisqu'il a plu au chapitre de Spire, après la mort du revérendissime prince Eberhard, évêque de Spire et prévôt de Wissembourg, de bienheureuse mémoire, de m'imposer ce fardeau, je viens prendre possession de mon siége, et commence par vous remercier de vos vœux et félicitations. Ne pouvant seul suffire à cette charge, je vous prie, Messieurs les Chanoines capitulaires de m'assister de votre mieux, pour les affaires ecclésiastiques et mondaines en ces temps difficiles et dangereux.[1] »

Puis le receveur Martin Renger, notaire du chapitre et rédacteur du procès-verbal, présente au prince évêque le livre des statuts avec la formule du serment, en lui montrant du doigt le passage relatif aux cent florins d'or, que le prévôt devait payer lors de son avénement.

Le prélat se borne à voir ce passage spécial des statuts, et lit à haute voix, debout devant la table dans un livre que le chancelier avait apporté la formule du serment du prévôt. Sur quoi, le secrétaire, aussi présent, donne lecture du titre original; et S. G. fait remarquer que la copie, dans un certain passage, contient un *ne*, tandis que l'original porte *nec*. Ces réserves faites, le receveur introduit dans la pièce J. C. Pistorius et Étienne Fleckenstein ; puis le prince évêque, prévôt du chapître, pose la main droite sur son cœur, en écartant les cinq doigts, à la mode des prélats, et prononce le serment en ces termes : « Nous observerons « fidèlement les articles susdits, tous et un chacun, sans dol « et sans arrière-pensée ; que Dieu et les saints Évangélistes « nous soient en aide.[2] »

1. Les troubles de Juliers commençaient ; on voyait poindre à l'horizon les nuages de la guerre de trente ans.

2. *Omnia et singula præmissa fideliter observabimus, dolo et fraude seclusis, sic nos Deus adjuvet et conditores sanctorum Evangeliorum Dei.*

Après la prestation du serment, le chancelier émet l'avis que la redevance susdite (*das Statutengeld*) n'était applicable qu'aux prévôts avant l'incorporation de la prévôté avec l'évêché de Spire ; mais le doyen ayant répliqué que les prédécesseurs de S. G. avaient payé ce droit, le prélat prescrivit des recherches scrupuleuses, en ajoutant qu'il ferait ce qu'avaient fait ses devanciers.

Sur ces entrefaites, le très-honorable conseil municipal de Wissembourg s'était fait annoncer avec l'intention d'accompagner S. G. à l'église. Le prélat y consent gracieusement ; puis, prenant à sa droite et à sa gauche le doyen et le custode, et leur prescrivant de le conduire, en tenant chacun un bout de son étole, et se faisant suivre enfin par le doyen du dôme, il traverse la cour du doyenné, où l'attendait le clergé, cette fois avec croix et bannières, découvre sa tête devant le vieux conseil (*der alte Rhat*) qui stationnait au coin près de la ruelle vis-à-vis des *Beinbrecher*, et se rend dans le chœur de l'église. Les membres de la noblesse, ceux du conseil, les serviteurs enfin le suivent. Dans la nef se pressait une foule compacte, au point que le cortége du prélat a quelque peine à se frayer un passage. A leur suite se glisse le rédacteur du procès-verbal, qui ne pouvait manquer à cette solennité.

Il a grand soin de nous apprendre que l'escabelle placée devant le maître autel, où le prélat allait monter, était recouverte d'un tapis, et qu'un coussin était placé sur l'autel. Le doyen invite le prélat à s'y asseoir, et à répéter à trois reprises les paroles imposantes et sacramentelles : *hæc requies mea in seculum seculi hic habitabo quoniam elegi eam.*

Les cloches recommencent à sonner ; au son de l'orgue, on entonne le *Te Deum laudamus*, et au milieu du verset : *et rege eos et extolle illos*, le doyen, le custode, le défini-

teur, s'approchent du maître autel, placent leur main dans celle du prélat, et lui promettent obéissance.

Après le *Te Deum*, le prince-évêque retourna avec le même cérémonial que devant, dans le logement du doyen, se faisant précéder par sire George d'Alben, dit Sultzbach, et monseigneur Jean-Casimir Pistorius, chacun, tenant en main un bâton d'argent, en leur qualité de présidents des affaires féodales (*Stebler Lehenmann*). Après avoir présenté leurs devoirs au prince-évêque, ils sont congédiés.

Puis le doyen et le chapitre, en présence du doyen du dôme, et du chancelier, font hommage au prince-évêque de six mesures de vin, et de dix mesures d'avoine, offerts par le receveur.

Le prélat, par l'intermédiaire du chancelier, commence par exprimer ses regrets de ce qu'il devienne pour le chapitre l'occasion d'une dépense pareille; mais ayant appris que c'était une ancienne tradition, il ne veut point y contrevenir, et accepte le don gracieusement. A cette occasion il promet au chapitre et au clergé de les maintenir dans la pleine jouissance de leurs droits et priviléges.

Le dîner est servi; monseigneur l'évêque place à sa gauche le comte de Zollern, aîné, en sa qualité de président de la chambre impériale; à sa droite, le comte de Zollern, jeune; mais ce dernier, à distance, de manière à réserver un siége éventuel à un grand personnage; après lui, le doyen, puis les anciens conseillers; à gauche, à côté du comte de Zollern l'aîné, étaient assis le doyen du dôme, le custode, et d'autres anciens conseillers avec le greffier de la ville.

A la suite de la table du prélat, c'est-à-dire, à une table séparée, étaient assis le tribunal (le *Staffelgericht?*), et le conseil actuel, mais de manière à ce que ce dernier, contrairement aux traditions, avait la préséance sur les juges.

M. le chancelier égaya les convives placés à la première

table, en se moquant des autres, et en affirmant avec un grand sérieux, que le fils du bourguemaître et un grand nombre de gros mangeurs avaient fait invasion par voie extraordinaire, et qu'on s'était vu obligé de préparer pour eux une table supplémentaire.

Le prélat de Stürzelbronn, présent à Wissembourg pendant la cérémonie, n'avait pas été invité au festin du prince-évêque, à raison de son caractère altier et querelleur.

On le voit, à toutes les époques, les petitesses d'esprit étaient à l'ordre du jour, et les questions de préséance, de 1610, sous le régime abbatial, aussi bien que de notre temps, sous le régime de la loi de Messidor, exerçaient une influence, que l'on affecte de dédaigner, mais qui se rattachent évidemment à des questions de prééminence sociales auxquelles les intelligences les plus distinguées finissent par ne pas être insensibles.

Pendant le repas, le doyen, le custode et le receveur se rendent au château de Saint-Remy, pour y attendre S. G. A la nuit tombante, nous sommes en novembre, le prélat arrive à cheval; le doyen et M. l'avoué ou bailli (*Vogt*) ordonne au portier de relever le pont levis, et de ne le baisser que sur ordre.

Le prélat descend dans la cour extérieure; il y est reçu par le doyen, qui lui adresse la parole en ces termes:

«Monseigneur, le chapitre fait de nouveau les vœux les plus sincères en faveur du gouvernement de V. G.; il remet entre vos mains le château de Saint-Remy avec toutes ses appartenances, dépendances, droits et priviléges.»

On descendit le pont levis; la herse fut ouverte, et S. G. se rendit dans ses appartements, accompagnée des comtes, gentilhommes et membres capitulaires, qui tous furent hébergés, le mieux possible, dans le château. Dans la même soirée, le prélat tint table ouverte.

Le lendemain, mardi 23 novembre, à huit heures du matin, le prélat fit venir dans son appartement les domestiques mâles du château, de plus le bailli ou avoué de Saint-Remy, le bailli ordinaire d'Altenstatt, prévôt de Wissembourg et de Schlettenbach. Tout ce monde prête serment au prince-prévôt, seigneur de Saint-Remy et d'Altenstatt, en présence du doyen du dôme, et du doyen de Wissembourg, après avoir été préalablement déliés du serment, prêté à tort et par ignorance (*unwissend und wider den Strom*) au chapitre du dôme. Néanmoins le bailli d'Altenstatt fait quelques difficultés; car il prétend avoir reçu défense de la régence palatine de Heidelberg, de prêter serment à l'abbé-prévôt; il finit cependant par imiter l'exemple des autres.

Cet incident indique à quel point les conflits de juridiction entre le prince-évêque, prévôt de Wissembourg, et les princes palatins, feudataires de l'ancienne abbaye et du chapitre étaient passés à l'état chronique, puisqu'après tant de litiges, on n'était point parvenu à réglementer définitivement la matière.

Après cette prestation de serment, le prélat prend un potage dans son appartement; puis S. G. descend dans la cour, afin d'y recevoir l'hommage de ses sujets.

Le doyen commence par prescrire au chancelier de donner lecture aux sujets assemblés du titre sur parchemin, constatant les droits de souveraineté de la prévôté de Wissembourg; puis ayant montré au public le sceau appendu au titre, le prélat, assis dans un fauteuil, le doyen de Wissembourg et le doyen du dôme-chapitre (*Domdechant*), assis ensemble sur un banc, le doyen de Wissembourg dit à son collègue : J'espère que l'acte qui va suivre ne sera point préjudiciable aux droits du chapitre de Wissembourg. Et le doyen répondit : Non.

Les habitants de Steinfeld et Kapsweyer commencent par donner la main au doyen du dôme, mais non au doyen or-

dinaire; puis le prévôt de Steinfeld dépose son bâton sur une table placée près de l'abbé-prévôt, et commence par prêter serment; son exemple est imité par les autres, avec cette différence que les prévôts d'Altenstatt, Seebach, Schleithal, Bobenthal, ne déposent point leurs bâtons de commandement.

Le prélat finit par congédier tout ce monde (*allen miteinander ein guten Morgen gewünscht*), et fait rendre le bâton au prévôt de Steinfeld par l'intermédiaire de P. Hofmeister de Dalheim.

Le prélat se lève, passe encore un moment dans son appartement, puis part pour Bergzabern, où se répètent sans doute les mêmes cérémonies. Le procès-verbal n'en fait plus mention, tandis qu'il relate le voyage du délégué de l'abbé prévôt à Sainte-Walpurge. C'est le custode Reuchlin Meldegg qui remplit cette mission, et reçoit, dans ce couvent-annexe, en compagnie du bailli de Lauterbourg, les hommages des habitants de Dürrenbach. C'était le 30 novembre 1610, par une pluie battante; un petit nombre des tenanciers du couvent s'étaient rendus à l'appel du receveur. Le bailli de Lauterbourg les exhorte à rester fidèles, pendant ces temps périlleux, au prince évêque, abbé de Sainte-Walpurge, et à ne point abandonner la foi de leurs pères.

Cette réunion donna lieu à un autre incident; le prévôt (*Schultheiss*) reçoit une verte semonce du bailli de Lauterbourg, parce que les sujets du couvent n'avaient point témoigné tout le respect et toute l'obéissance désirables à l'avoué (*Vogt*), qui était jeune encore, et qui ne fonctionnait que depuis peu de temps.

Enfin le bailli de Lauterbourg fait prêter serment à Marcel Gambs, le père, receveur de Wissembourg, en résidence à Haguenau, et à Jean-Marcel Gambs, fils, avoué ou Vogt de Sainte-Walpurge.

Le procès-verbal nous apprend que le bailli de Lauterbourg, ayant grande hâte de rentrer chez lui, où l'attendaient quelques capitulaires, ne fit qu'un repas précipité, et partit, malgré le temps détestable.

Le receveur, au contraire, et le chanoine Meldegg, attendirent quelques jours, et revinrent à Wissembourg « sains « et saufs.[1] »

Influence de la guerre de trente ans sur le chapitre et la ville de Wissembourg.

Le magistrat de Wissembourg profita des désordres du temps pour remettre en discussion la juridiction seigneuriale du prévôt, et le droit de battre monnaie qui de toute ancienneté appartenait à l'abbaye. Le chapitre, après avoir subi les exactions des hordes de Mansfeld[2], fut obligé de se défendre contre des agressions violentes au point de vue du culte, et de réclamer la restitution des églises de Saint-Jean, de Saint-Michel, du hameau de Schweigen, et de documents de toute nature qu'on lui enlevait. Il se perd en récriminations, qu'on n'écoute pas, contre le prédicant Orth, qui déverse la calomnie sur les têtes couronnées et sur la chrétienté; il envoie des pétitions réitérées à l'archiduc Léopold d'Autriche, qui est impuissant à porter remède au milieu du trouble général.[3]

L'intérieur de la collégiale elle-même, envahie par le nouveau culte, avait subi de graves altérations. Une chaire protestante avait été placée au milieu de la nef, de manière à cacher l'autel catholique aux fidèles; des bourgeois avaient obtenu la permission d'ensevelir leurs parents, et d'ériger des monuments funèbres dans le pourtour de l'église. C'est contre ces abus et ces empiétements que le chapitre élevait la voix. Je ne trouve rien dans les documents, annonçant

1. Voy. aux Pièces justificatives le n° 8.
2. Strobel, IV. p. 274.
3. Voy. n°s 94, 95 et 96 de C. 334, Fonds de la préf. de Haguenau.

qu'une satisfaction quelconque ait été donnée. La période suédoise, française et weimarienne de la guerre de trente ans approchait; la ville de Wissembourg prise et reprise par tous les partis, subit toutes les horreurs de cette époque désastreuse, et ses bourgeois furent réduits à un nombre minime. Ce n'était guère le temps de songer à des discussions de monuments sépulcraux, lorsque l'existence de l'Europe centrale était en jeu, que des populations entières disparaissaient, et que leurs corps étaient livrés, sans sépulture, aux bêtes carnassières et aux oiseaux de proie.

Lothaire-Fréderic de Metternich, évêque de Spire. - 1652.

Au prélat Philippe de Sœteren succéda Lothaire-Fréderic de Metternich (de 1652 à 1678). Son administration répara en partie les désastres de la guerre de trente ans.

Pendant le reste du XVIIe et pendant le XVIIIe siècle, sous les successeurs de l'évêque Philippe de Sœteren[1], des questions d'un intérêt secondaire, des affaires forestales, des discussions d'intérieur forment les annales de l'abbaye et remplacent l'agitation des siècles précédents.

XVIIIe siècle.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'évêque Christophe de Hutten se trouva en litige avec le chapitre de Wissembourg pour des affaires de juridiction; la procédure se prolongea jusque sous l'épiscopat d'Auguste de Styrum. Il s'agissait surtout de la perception des revenus en cas de vacance de la prévôté du chapitre[2]. Je n'ai point l'intention de m'occuper de ces détails.

1. Voici la liste de ces prélats :
Jean-Hugues Orsbeck, de 1678 au 6 janvier 1711.
Henri-Hartard de Rollingen, de 1711 au 30 novembre 1719.
Damien-Hugues de Schœnborn, de 1719 au 19 août 1743.
Fr. Christophe de Hutten, du 14 novembre 1743 — 1770.
Auguste Limbourg de Styrum, 1770 — 1795.
Wilderich de Waldersdorff, 1795 — 1809.
2. G, 15 et 16, évêché de Spire.

Etat actuel de l'église collégiale de St-Pierre et St-Paul.

Des splendeurs de l'antique abbaye de Wissembourg il ne reste aujourd'hui que l'église collégiale de Saint-Pierre et Saint-Paul, et quelques hôtels des anciens dignitaires du chapitre.

L'église elle-même est loin de remonter aux premiers siècles de cet établissement de bénédictins. Une tour carrée, occidentale, longtemps attribuée à l'un des rois Dagobert, remonte tout au plus au XIe siècle. Dans sa partie inférieure, des lucarnes semi-circulaires accusent l'époque romane. Cette appréciation, émise par feu M. Schweighæuser, est confirmée par la petite chronique de Wissembourg, qui porte, page CLXXXIV du second volume de l'histoire d'Alsace de Grandidier, que le monastère de Wissembourg fut détruit par un incendie en 1004. Mais en 1034 l'église fut reconstruite; dès cette année, il est question de la consécration par l'évêque Regenbold de Spire. C'est l'abbé Samuel de Wissembourg qui éleva la tour occidentale.[1]

La tour placée au-dessus de la croisée garde des traces de l'époque de transition du plein cintre à l'ogive[2]. Le corps de l'église est de la seconde moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire, du temps des abbés Fréderic et Edelin. On assigne même à la dédicace du temple la date de 1288 ou de 1294, correspondant à la consécration des autels par l'évêque Fréderic de Spire[3]. Les chapiteaux de la nef ont une ornementation bizarre; l'architecture en général est, selon le jugement

1. Une inscription, découverte par M. Ohleyer, en fait foi. — Le second volume de l'histoire d'Alsace par Grandidier, avec ses Pièces justificatives, était prêt pour l'impression; mais il n'a point paru. Note communiquée par M. Schnéegans, archiviste de la ville de Strasbourg.

2. Un sigille de la ville de Wissembourg, appendu à un acte déjà cité de l'abbé Édelin (année 1280), représente, d'un côté, l'église de Wissembourg, avec une coupole au centre et deux tours latérales. (Voy. Mone, *Zeitschrift*, vol. V, p. 430.)

3. Voir Zeuss, page 335.

de Schweighæuser, plutôt lourde que gracieuse[1]. Les restes d'un beau cloître ogival longent le côté septentrional de l'église.

Dans le bâtiment élégant de l'ancien doyenné, on a établi la sous-préfecture. Sans vouloir dénigrer l'administration contemporaine, il est permis de dire que la pensée des constructeurs de cet hôtel avait destiné ces salles aux cérémonies d'installation des princes-évêques, et non à de modestes bureaux d'arrondissement.

Quant aux forts qui entouraient l'abbaye, ils ont complétement disparu. A Saint-Paul seulement quelques pans de mur, dit-on, indiquaient encore naguère la place du château que l'abbé Jean de Bruck avait fait incendier.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur les annales que nous venons de parcourir, la fondation et la donation mérovingienne, vers la fin du VIIe siècle, demeurent un fait acquis, de même que le rapide accroissement des domaines du couvent, et l'asile, qu'il offrit pendant la seconde moitié du IXe siècle, aux lettres et à la poésie.

La lutte entre l'abbaye et la ville, lutte qui remplit les XIIIe et XIVe siècles, se transforme au XVe; elle fait place à une guerre plus considérable avec l'une des maisons les plus puissantes de l'empire germanique. Les noms des abbés plus ou moins obscurs sont remplacés par les noms historiques de Fréderic-le-Victorieux et de Philippe-l'Ingénu; la personnalité des dignitaires du couvent se dessine de son côté : le dissipateur Philippe d'Erpach, Jacques de Brugg, battu par les orages, Anthis de Linange, prieur des Quatre-Tours, le malheureux Henri de Hombourg en butte à la violence du maréchal de Dratt, occupent le premier plan d'un tableau animé.

1. L'aspect extérieur de l'église n'est point imposant; il faudrait, pour juger de l'ensemble, que l'édifice fût dégagé des constructions modernes qui l'obstruent et le cachent du côté du nord et de l'est; il faudrait restaurer le joli cloître ogival, qui est coupé par d'ignobles cloisons.

Dans la première moitié du XVIe siècle, l'abbé Rudiger Fischer obtient la sécularisation de l'ancienne abbaye, et, comme premier prévôt *du chapitre* de Wissembourg, il réunit à cet établissement l'ancienne abbaye de Sainte-Walpurge. Après sa mort, les deux établissements sont incorporés à l'évêché de Spire, et les titulaires de cet antique siége épiscopal dirigent, à partir de 1550, jusqu'à la révolution française, l'administration temporelle et spirituelle du chapitre.

La guerre des paysans, et plus encore celle de trente ans y laissent des traces sanglantes de leur passage; mais au total, l'existence plus que millénaire de l'abbaye et du chapitre est marquée par les services incontestables que les cénobites-bénédictins ont rendus à la civilisation, dans le cœur d'une contrée avant eux déserte, et au développement d'une belle municipalité; elle est marquée par la résistance que leurs abbés surent opposer à des princes redoutés de leurs contemporains, et par le bonheur sans exemple avec lequel on parvint à maintenir le chapitre durant les troubles communistes et religieux du XVIe siècle, et, cent ans plus tard, pendant les invasions de Mansfeld et du duc de Weimar.

Je n'ai ni caché, ni mitigé les reproches que l'on peut adresser à quelques-uns des abbés qui ont gouverné le couvent de Wissembourg. Le respect que je porte à ces antiques institutions portera d'autant moins le cachet de la flatterie. Je m'incline devant le chêne séculaire, abri de plus d'une génération de travailleurs, religieux et laïques, tout en désignant les plants parasites, qui ont germé impunément sur ses branches, sans parvenir à entamer sa vitalité. Il a fallu, pour le renverser, l'un de ces ouragans qui parcourent, irrésistibles, tout un hémisphère.

LOUIS SPACH,
archiviste du Bas-Rhin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Série des abbés de Wissembourg.[1]

(Selon Hertzog, liv. X, p. 193, édit. de 1592; et selon Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, pag. XVIII, XIX.)

Principius, premier abbé. (Apocryphe.) Il y a un évêque de Spire de ce nom. 650-660.

Dragebodo ou *Dragoldus*, évêque de Spire. 685-690. (*Véritable fondateur de l'abbaye.*)

Ratfridus ou Radefridus. 693-724.

Ju tulphus, mort en 725, évêque de Mayence.

Chrodoinus ou Cheodonius. 729.

Erloldus ou Ehrwaldus. 730-739.

Wielandus. 739-743.

David, évêque de Spire. 744-760.

Astramnus (?).

Gerbertus (?).

Erinberthus ou Ermberthus, évêque de Worms. 765-792 (?).

Charialdus (??).

Bernhardus ou Wernharius, évêque de Worms. (Bernharius.) 811-825.

Gerhob, Gerhochus. 826.

Grimoaldus. (Obtient la restitution de Bade.) 833-861.

Otgerus (Odogerus, Odogarius), évêque de Metz ou Mayence. 840-846.

Volcoldus. (Otfried, le moine, vécut sous lui vers 870.)

Vultrinus (?).

Mimoldus (?).

Adelhardus (Geylo).

Gerrichus.

Ercambius, Ercambertus. (Règne 3 ans.)

Adelbertus, archévêque de Magdebourg. (Abbé de 967-981.)

Sanderadus.

Gisilharius. 989. (Restaurateur du couvent, incendié sous l'abbé Sanderadus.)

Gerrichus. (Abbé pendant 12 ou 14 ans.) 989-1001.

Sigebodo. 1002.

Luithardus. 1002-1032. (Le couvent est brûlé de nouveau.) Fondateur de Saint-Étienne de Wissembourg.

1. L'auteur de la notice de l'abbaye de Wissembourg n'a point la prétention de dresser ici une liste complétement exacte des premiers abbés. Il a collationné les listes relatées par Hertzog et par Zeuss, et dressé un catalogue approximatif.

Volmarus ou Folmarus. 1032-1043.
Arnoldus. 1043-1055. Évêque de Spire.
Samuel. 1056-1098. Fondateur de la prévôté des Quatre-Tours.
Étienne. 1102.
Menigandus. 1111-1113.
Udalricus. 1118.
Wernitherus, Wernherus.
Ernestus.
Benedictus. 1135-1145.
Engisalavus, Engilscalcus. 1145-1168. (Charte de 1066.)
Gundelacus, Gundericus. 1167-1187.
Godefridus. 1187-1195.
Wolframnus. 1195-1222.
Cuno 1222-1248. (Célébré par une épitaphe flatteuse, v. Herzog).
Cunradus. 1248-1251.
Fredericus. 1251-1262. (Fortifie la ville de Wissembourg.)
Edelinus. 1262-1293. (Fortifie la ville de Wissembourg et l'abbaye.)
Wilhelmus. 1293-1301.
Egidius. 1301-1312.
Bartholomeus. 1312-1316.
Johannes (de Frankenheim). 1316-1337. (Charte de 1333.)
Éberhard (de Saarbrucken). 1337-1381.
Hugues (de Nofelden). 1381-1402.
Jean (de Veldenz). 1402-1439. (Assiste au concile de Constance.)
Sous lui : Conrad de Hohenfels, prieur des Quatre-Tours.
Robert de Lœwenstein, prieur de Saint-Germain.
Philippe Schenk d'Erpach. 1439-1467.
Walther de Geroldseck, prieur des Quatre-Tours
Jacques de Bruck. 1467-1472.
Anthoine ou Anthis de Linange, prieur des Quatre-Tours.
Henri de Homburg. 1475-1496.
Guillaume. 1496-1500.
Rudiger (Fischer). Élu en 1500, confirmé par le pape Léon X, en 1513. Dernier abbé et premier prévôt du chapitre, 1524. De basse extraction, conduite blâmable. † à Sainte-Walpurge, 1545. (Hertzog le maltraite cruellement, lui reproche ses complaisances à l'endroit du Palatinat.)
Philippe de Flersheim. Abbé-prévôt de Wissembourg, en 1545. *Évêque de Spire*, † 1552. (Incorporation du chapitre à l'évêché de Spire.)
Rodolphe de Frankenstein. 1552-1560. Évêque de Spire et abbé-prévôt de Wissembourg.
Marquard de Hatstein. 1560-1580. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Éberhard de Durheim. 1580-1610. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Philippe-Christophe de Sœteren. 1610-1652. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Lothaire-Fréderic de Metternich. 1652-1678. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Jean-Hugues d'Orsbeck. 1678-1711. † 6 janvier. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Henri-Hartrad de Rollingen. 1711-1719. † 30 novembre. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Damien-Hugues de Schœnborn. 1719-1743. † 19 août. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Francisque-Christophe de Hutten. 1743-14 nov. 1770. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Auguste Limbourg de Styrum. 1770-1795. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

Wilderich comte de Waldersdorff. 1795-1809. Évêque de Spire et abbé-prévôt du chapitre de Wissembourg.

N° 2.

In nomine sancte et individue trinitatis.

Engilscalcus dei gracia Wizenburgensis abbas.

Quum quam plurima predia et allodia aliaque bona ecclesiis dei a fidelibus indolater et contradita vel etiam precio comparata frequenter ab invasoribus abripiuntur et sunt abrepta. Atque cum inde argumentia (*sic*) solent requirere horum privilegia. Que vel antiquitate consumpta vel perdita sunt custodum negligentia. Ob hoc nobis visum est omnimodis necessarium super quodam bono a nobis empto hoc conscribere privilegium. Quod tam beati Petri ecclesie nostre defensoris. Quam nostri nominis sigillo signavimus et confirmavimus, et tam futuris quam presentibus legendum transmisimus. Itaque notum facimus omnibus et maxime sancte Wizenburgensis ecclesie fidelibus. Quod quidam homo nobilis nomine Cuno de Malberg cum haberet in Spirensi episcopatu in villa Odensheym allodium sibi non multum proficuum utpote longe a se remotum nostro vero bono quod in eadem villa habemus conterminum nobis illud venale prebuit, et cum alibi carius vendere posset tam ob sui suorumque memoriam in ecclesia nostra habendam pro centum et decem marcis nobis emendum concessit. Nos vero considerantes nisi illud emeremus quod ex alterius emptione nostri boni eidem bono contermini forte dispendium incurreremus. habito communi consilio omnia que potuimus in ecclesia nostra decrustavimus et predictam pecuniam utcumque acquisivimus et prefato Cunoni ex integro assignavimus et appendimus coram ideoneis testibus videlicet coram duobus abbatibus domino Sifrido Novillarensi et domino Folmaro Glandariensi. preterea coram comite Hugone de Dagesburg. comite Ludewico de Sarwerde. domino Ottone

et filio ejus de Geroldeseche. herderico et filio ejus de Porreu. Simone Alberto et Humfrido de Luzelenburg nostris quoque fratribus clericis ac ministerialibus. E contra predictus Cuno coram prememoratis testibus allodium suum in Odensheym cum viris ac mulieribus et omnibus jure appendentibus Wizenburgensi ecclesie consensu uxoris sue et liberorum suorum libere contradidit. et quia ipse obses detinebatur in Luzelenburgensi castello pro domino suo Metensi episcopo nec ad nos venire potuit. pro se et pro suis super altare beati Petri offerendum domino Ottoni de Geroldseche de manu in manum commendavit. Quod idem Otto non multo post devotus adimplevit. Coram subadvocato ecclesie nostre Bertoldo de Hardenberg et hominibus domini Imperatoris Rudegero de Morsbrunnen. Bertoldo de grumornnat. Wulframno imperatoris mariscalco. et aliis quam pluribus. tam ecclesie fratribus quam clericis ac ministerialibus quorum nomina subnotavimus. Albertus decanus et prepositus sancti Michaelis. Otto prepositus sancti Germani. Gerlacus cellerarius. Gundelacus custos. Godefridus camerarius. Alexander. Godefridus. Gerardus. Reynerus. cum ceteris omnibus. Otto prepositus sancti Stephani. Cunradus parochianus clericus. Item Cunradus. Fridericus. Cunradus. Welcho. Heymricus. Hugo judex. Cunradus rufus. Hugo. Billungus. Cunradus. Udalricus. Drutherus. hugo' Theodericus. Nec multo post idem Cuno in presentia domini imperatoris Friderici Argentinam venit et coram illo ac principibus regni hominibus quoque ac ministerialibus predictum allodium pro se ipso pro liberis suis ac posteris exfestucavit et Wizenburgensi ecclesie confirmavit. quod etiam dominus imperator ejusdem ecclesie major advocatus imperiali banno Wizenburgensi ecclesie cum pace et quiete in perpetuum possidendum vendicavit et consolidavit. Igitur hoc bono sub tali testimonio a nobis ita empto et confirmato cum clericis ecclesie ac ministerialibus in hoc convenimus ut idem bonum ad augendum decorem domus dei et ad redintegrandum decrustatum ecclesie thesaurum in perpetuum confirmaremus et huic negocio unum fratrum nostrorum maxime idoneum et studiosum preficeremus. Quod et fecimus. Acceptis quippe stolis singuli presbiteri tam monachi quam clerici . . . . . [1] et sancti Petri successorumque ejus quo cetera ecclesie nostra bona . . . . . [2] sunt . . . . . [3] qui aliquam unquam vim vel fraudem huic bono intulerit. vel aliquid aliquo modo inde subtraxerit, etiam si Abbas ecclesie fuerit. qui hoc fecerit. decernentes et firmiter confirmantes. ut officio et nomine abbatis careat. et nullus ei monachorum clericorum vel laicorum ut pote . . . . . [4] deinceps in aliquo obaudiat. nisi cum restitutione illati dampni et juramento emendationis resipiscat. insuper imprecantes si in hac obstinatione permaneat ut cum Juda fraudatore rerum Christi in perpetuam perditionem eat. Acta sunt hec anno ab incarnatione domini millesimo centesimo LXVI. Indictione XIIII. Regnante domino Imperatore Friderico ecclesie nostre majore advocato presidente Spirensi ecclesie domino Godefrido venerabili Episcopo cum testibus prememoratis et aliis multis.

Les sigilles manquent.

1. Oblitéré complétement.
2, 3 et 4. Effacé.

Sur un carré du pli se trouve écrit ce qui suit :

Anno domini mill. C.LXVIII. Cunradus de Buhelen vendidit predium suum quidquid habuit in Odenesheim tam in agris quam in pratis et in curiis sancto Petro Wizenburgensique congregationi pro XXVIII marcis domino suo herimanno fratre comitis Ekkeberti junioris annuente. hic etiam herimannus eamdem traditionem in curia sua Spire manu sua confirmavit coram testibus facti idoneis et honestis Marquardo et hugone de Mestirsele et aliis multis. Istis additi sunt agri Werinhardi XIIII jugera tam in agris quam in pratis in eadem villa. que Gerlacus cellerarius suscepit in procurationem suam.

N° 3.

Wir herman von Lichtenberg erwelter und bestetiget. Byschoff zu Wurtzeburg. und Cantzeler unsers aller durchluhtichesten herren hern Ludewiges des Rœmischen Keysers erkorn und erwelt ze einem obemanne. umbe seliche gedaht offlauf unde zweiunge die nue ze jungest geschehen ist zwüschen dem erwurdigen herren hern Johans Abbet. dem dechan und dem Convent des Stiftes ze Wizenburg sancte benedicten Orden off eine site und der stat und den burgern ze Wizenburg offe die andere Site . . . Tun kunt allen den die disen Brief sehent oder horent lesen daz wir mit dem erbern geistlichen manne bruder Niclause von hagen Commentur zu den Eichen bi Wizenburg sancte Johans orden und mit deme erbern Ritter hern Rudolfe Boppelmanne die ze Ratmanne von den vorgenannten parteie zu uns geben sint. bedrechtenliche gesessen sint und gedacht han waz unde wiliche bezzerunge den vorgeschrieben herren dem abbte und dem Convente umbe soliche geschicht und uberlauf geschehen solte. und umbe daz. daz sich die selben zwene Ratmanne an dere bezzerunge sich gezweiet hant. so han wir mit dem vorgenannten herrn Rudolfe die bezzerunge geordienieret. gemazet und gesatzt. mit willen und heize unsers herren des keysers und orden und setzen sie als hienach geschrieben stat. Zue dem ersten. so heizen wir. unde wollen. wan der abbet und die herren wider in die stat wollent varen und sie das dem Rate von Wizenburg verkundent. daz der Rat mit der Stat gemeinliche. rich und arm. die sie darzu behauffen sollent. ane geverde. gegen den herren mit den Crutzen ziemeliche. und erliche gen sellent — biz an der stette porte die da heizet Bannagger porte. und sollent si da empfahen. unde auch von dannen wider mit ien gaen in ir Closter. Darnach so heizen wir. un wollen daz des heyden süne die hand an die herren von dem closter und ir gesinde freveliche hant geleit welch Suntags oder hochgezit der abbet und di herren von dem Stifte daz an sie vorderent und es in verkundent. one geverde. barfaz unde bloz in ieren hemeden sollent gen vor den Cruecen von dem Stifte. und vor der herren procession. als sie si spulgent gewonliche zu tünde und sollent rueden tragen in den henden. und wan sie wider mit der processien (*sic*) in daz muenster kœment. se sollent sie knyen vor den abbet. obe er da ist oder vor den Dechan von dem Stifte. unde

sollent sich erkennen. daz sie gegen dem Stifte ubergriffen haben. Unde sollent danach in dem nehesten mande sich uz machen unde bereuten. nnd daz kunigriche ruemen ane gnade unde unwiderruefenliche. darnach einenn manad. unde nach dem manede. auch ruemen. an gnade des vorgenannten Abbtes. wolte aber der Abbet. an der gnaden ze herte sin. se sol ez sten an uns dem vorgenannten Cantzeler und in dem ersten mänede. so sie sich uez machen sollent so sollent sie nit komen über die bach der Lüter naher dem Münster. Wir heizen auch und wollen dem vorgenannten Abbte und Stifte zu eren, daz er. Niclaus der alte an der Staffeln hartmut Sefelman Kantz. und dar ze zwen unde zwentzig burgere von der stat die der abbet. darzu benennet. wan es an sie gevorderet wirt. ane geverde. varen sollent uzer wizenburg. samt. unde mit einander in die stat ze hagenawe. obe sie wollent. oder ze Luterburg. oder ze Landawe. unde da beliben an des abbtes gnade. wolte auch der abbet an der gnade ze herte sin. so sol ir wider vart steen. an uns dem vorgenannten Cantzeler. Wir sprechen auch. unde wollen. wer von den Burgeren von Wizenburg den ban verschuldiget hette. von des vorgenannten uberlaufes und crieges wegen. an den personen oder an der friheit des Stiftes. daz sich der oder die welche sie weren. sollent schaffen und achten daz si uez dem banne kommen. und sollent darzu der abbet und die herren ieren willen und gunst geben. Darnach so sprechen wir daz der Abbet und die herren von dem Stifte getrüewenliche ernstliche und ane geverde bitten und werben sollen an des probestes frünt von den viere turnen. der sider dem ufflauffe vervaren ist. daz sie mit der süne die schuezzen den vorgenannten Parten gemachet ist begnuegen wolle. und die stat von wizenburg daruber nit leydegen. wolten aber des probestes frünt uber daz mit der stat criegen daz sol die suene nit rueren die zwischen dem abte sinen herren und der stat gemachet ist. wie ez auch umbe den crieg ergienge. Wir auch der vorgenannte erwelte Byschoff und Cantzeler behalten uns daz erkennen und daz sprechen umbe den bue der wende. als der anlaz brief besiget. wan wir daz nue ze dirre zit. von merren sachen erkennen nit en mögen. unde ze eime urkunde aller der vorgeschrieben rede. so han wir der vorgenannt erwelte und bestediget byschoff unde Cantzeler. unseres stiftes Ingesigel von Wirtzeburg. und ich der vorgenannte Ruediger Boppelmann. han min Ingesigel. gehenket an diesen Brief. Der wart gegeben da man zalte von gotes geburte. druetzehenhundert Jar in dem dru und drizigen Jare. an dem Mäntage vor sancte gallentage.

1333. 12 octobre.

Les sigilles de l'évêque de Würzbourg et de Rudiger Boppelmann sont appendus à l'acte.

N° 4. — Antoine comte de Linange, prieur des Quatre-Tours à l'Électeur Fréderic.

Durchluchtiger hochgeborener furst uweren gnaden sint zuvor myn underteniger dinst. Gnediger here ich han gelesen wie uwer gnade uf myn schrifft berurende handel zu wissemburg durch den faut von Germersheim und andere die uweren

in myner friheit gegen mir und den mynenn gebrucht mir antwort gibt, der meynung das sollicher uwer handel dem allmechtigen gott zu lobe und eren furgenommen und getreuwen also furgang haben und das ich dem unnbillig wiederwertig sin soll und als uwer gnade verstee so sy mir und den mynen an dem unsern noch kein schade geschehen mit andern desselben uwers briefs inhalt. Unnd noch dem nu der stifft von Wissenburg on mittel an den heiligen stule zu Rome gehoret und von milten gnaden heiliger vetter der bebste gefriet ouch von konig Dagbrechts loblicher gedechtnisz fundatzion herkomen ist so geburt nyemandt zu wissenburg Im stift eynich furnemen zuthuende dann unserm heiligen vatter dem bapst zuvor Dornach myme gnedigen hern von wyssenburg und nur als gliedern desselben stifts wan nu demselben myme hern nochmal durch unnsern heiligen vatter dem babst kein rechtlich ordenlich verkundung der dinge nit geschehn so dunckt mich der vorgerurt hanndel Im stift und myner friheit mit sollicher gewalt unbillich und auch got dem almechtigen also on alle rechtlich ordenlich erfolgung kein lob noch ere mogen sin.

Wenn auch sollichs Inhalts des verschribenen schirms ich von uweren gnaden habe billich vermitten und in bessern fugenn furgenomen were diewil mir im gewaltsamer handel wie vorgerurt in dem mynen und in myner friheit begangen und das myn genomen das mir und den mynen noch einstheils ussteet so bin ich wider sollichen handel schirms von uweren gnaden notdorftig und von den thetern Rechts und bitt und forder Inn hermanen der vorgerurt verschribung mich by dem mynen zu schirmen und zu hanthaben und nochdem mir *hans von Gemyngen* vor myme gnedigen hern von spier Ere und Recht zu thunde zugeschriben hat so bitt ich uwer gnade mir auch von den andern thetern ere und Recht zu schaffen. Das wil ich vonn in nemen wie ich uwern gnaden das vorgeschrieben hann vor myme herrn von spier und wil in gnade uf die vorgerurt uwer zuschrift bitten sich des anzunemen desglichen wol uwer gnade die andern die das nie berurt vermogen zu thunde und desuwer gnedige antwort. Geben am Montage nach Sant Agnesentag (23 janvier) anno 1469.

Signé : Annthis grave vonn Lynningen probst zu stephan.

N° 5. Lettre d'Eberhard, abbé de Mœnchberg, près Bamberg, à l'Électeur-palalin Fréderic.

Durchluchtiger hochgeborener furst gnediger lieber herre uwern gnaden sint willig myne flissige gebett und undertenige schuldige dienst. Gnediger furst wie uwer gnade mir hatt thun schriben der angefangenen Reformation hie zu wissemburg nochz ügeen und zuthun was sich in recht gebure des bin ich vorabe got dem herren zu lobe uweren gnaden ze eren und allen cristenmenschen zu heil willig und indegeicher ubunge. Dann mich itzunt sere Irret das myn herre von spier In sinem bistum hatt gebotten den pfarrern kein Romische bulle noch process zu verkünden si werden dann vor durch ine zugelassen desshalp die pfarrer noch zur züt stille steent und die die Ich durch bapstlichen gewalt banne nit..... bennig verkunde noch dorfur halten Bitt ich uwer furstlich gnade zumol dienstlich mit dem bestimpten mynen herrn von spier zu schaffen das die hiemit geschickten

bulle und process durch sin gnade oder den vicarien vidimiert werden domit sin pferrer und undertan dem bebstlichen befelle den Ich han gehorsam sient die die Ich gebannet han und bannen werde fur bennig halten und verkunden als das billich geschicht uff das das angefangen güt werk nit werde gehindert. Auch gnediger herre Ich hab mit meyster Josten und meister petern furgeschlagen uwern gnaden welschen doctor Inne dieser sachen geen Rome zu schicken mit uwern gnaden und ander fursten credentz und furderbrieffen war man yoch das gelt nimpt und uwerer gnaden das vorlangst geschriben. Bitt ich uwer gnade wollen verfugen domitt der genannt doctor furderlich gefertigt werde dann ein tag ein iore Es sint die faugtte von Germersheim und wissemburg in dem do sie mir furderlich sin mochten willig und sagent doch sie habent nit gemeiniglich entpfel von uweren gnaden bitt ich auch zumal dienstlich Inen theur schriben und enpfellen dem closter und pfleger zu wissenburg zu gut geflissen zu sinde dann zu dem bapstlichen befellte und der gerechtikeit stett des closters und myn trost allein zu uweren gnaden und wir bittent degelich die gotlich gnade uch der und der und aller güttdatt mit zitlicher und ewiger selikeit zu belonen die mir allezyt thue gebietten. Geben zu wissennburg uff fritag nehst noch dem sontag ietare. In anno 1469.

Uwer furstlichen gnaden 17 mars 1469.

demutiger capplan Eberhart ept zum Monichberg by Bamberg.

Sur le revers.

Dem durchluchtigen hochgeborenen fursten und herren herrn friderichen pfaltzgraven by Rine und Ertztruchsesse Kurfurst und gemeynen vicarien hie dissit der gebirge mynen gnedigen lieben herrn.

N° 6. — Lettre-supplique de l'abbé Jacques de Wissembourg à l'Électeur-palatin Fréderic-le-Victorieux.

Durchluchtiger hochgeborener fürst uwern fürstlichen gnaden sy allezyt bereyt myn wyllig gebet und schuldig unterdenige Dinst. Gnediger herr als ich uff samstag nach sant Johanstag baptisten nehst verschienen uwern gnaden durch aubringen des erwirdigen und wolgeborenen hern herrn nyclass von linyngen dechant des dom stifts zü Collen myn schwer bekommernyss und sundern mysshandel sodan die Ept von Monichs und sant Jacobsberg an mich und myn stifft zu wyssenburg geleyt haben, nemlich die stiffts guder mit gebrüch und genoss underzogen dar zü mich des entsetz und entpfrempt han als menglich wol wyssen ist und ob in semlichs von empfellnyss bepstlicher oberkeyt gebot oder ander gewalt zu thun als sie dann vermeynt gebure und zustand, fordert ich und begert des gleublichen schin einer abgeschriefft dar in und wieder zu reden nach notdurfft und so ver die abgeschriefft noch zu dage auch vor mir abgeslagen und verhalten ist, versted ewer gnaden wol ir unbillichs vornemen, und darzu wol mag sin daz durch derselben ept gunder und frund in zugeben werd daz sie semlichs zu thun macht haben des zu glauben ungeburlich ist findet sich doch unrechten und

offentlich am tag lit daz dieselben Ept und visitierer als sie sich nennen wyeder alle ordenung und usswissung der recht anders wann billich ist gehalten und bewiesen haben. Darumb ich auch fordern was und noch beger, der stifft obgenannter solt billich wieder zu mynen handen gesetzt sin und werden, mit wiedergelten kostes und schaden. Aber nach aller myner clage und anruffen wasz ich in hoffen uwer furstlich gnad solt sollichs unbillichs vornemen und myshandel dem und ander nit gestaden, ulch ich dann one zwyffel und hoffen zü uwern gnaden noch bin zymlicher gebett halp so ich mich dann der billicheit und rechten auch selbs zü reformieren vor und nach in bywesen uwer gnaden retthen zu thun erbotten hab. Doch uber alle diese abgeschrieben gebot und clag verstee ich daz uwer gnaden meynung ist die aptie zu hand uwer gnaden stellen mag uwerer gnad wol versten nach allem herkomen und fryheit des obgenanten stiffts auch der aptie und eins iglichen apts wurde, die on alle mittel dem stul zu Rome unserm heyligen vatter dem bapst und sinen nakkommen mit aller des stiffts zugehörde gutt und fryheit ym allein zü stede und gehœrt on siner heylekeit wissen und willen ich das nit zu thun hab nach inhalt myner aptien confirmatzion und bestetigung, uwern gnaden aber zü gevallen und sunderbar angesehen des stiffts notdurfft wer es dann uwern gnaden zu willen das durch unsern heiligen vatter den bapst ein genüglich provisio und pension mir mocht uff dem stifft behalten und reserviert werden nach notdurfft myner person und wesen. so ich dann das erst versten mocht, in wellicher gestalt und sicherheyt das geschehen mocht und mir uffzünemen gebürlich wer, wolt ich uwern gnaden gern zu willen werden die aptie in hant unsers heiligen vatter des bapsts zu stellen daz closter und stifft mit siner fryheit durch sin heyligkeit nach sim gevallen und ob uwern gnaden das alles nit gefellig wollt sin so bied ich uwer gnade mir recht zu gestaden, uwere gnedige antwort.

Geben uff frytag nach margarethe anno domini 1469. (Le 14 ou le 21 juillet.)

Signé : Jacob von gotz gnaden apt zu wissenburg.

Sur le revers :

Dem durchluchtigen hochgeborenen fursten und herren herrn friederichen pfaltzgraven by Rin des heiligen Romischen Richs Ertztruchsessen und Kurfursten hertzog in beyern mynem gnedigen lieben hern.

N° 7.

Ich Erhart Wyler bekenne mich offennlich mit dissem Brieff als mir die erwurdigen und wurdigen wolgebornen hern Phillips apt derhan und Capittel sant Petersstifft zu Wissenburg myne gnedigen lieben herren ir sloss *Berwenstein* ingegeben geluhen und befolhen hant inhalt eins brieffs so ich von irn gnaden inhan das solich Ingebung lybung und befelniss des obgenannten sloss mir in disser hir nachgeschriebenen form bescheen ist ttem sollent ich oder myne erben die das obgenannte sloss inhant mit vier wechter knechten in guter bewarnung und hut han also das es nacht und tag wohl bewacht und behut sy. Item wurde inderzit so ich oder myne erben das genannt sloss inhant ettwasz not zu buwen

das sollent ich oder myne erben dem genanten mynem gnedigen herren hern Phillips apt oder siner gnaden nachkomen zu wissen thun und mœgent si dasselbe alsdan verkomen. Item die zune umb die gerten zu dem slosz gehorig sollent ich oder myne erben so lang wir das sloss inhant machen und ufrecht halten in mynem costen. item wer es dasz ich oder myne erben in der zyt dwyl ich oder myn erben das genant slosz inhant mit den genanten hern Phillips apt dechan und Capittel zu schaffen gewonne was dasz were Sol ich oder myne erben mit recht usztragen vor mynem gnedigen herren eym Pfaltzgraven eym marggraven zu baden oder eim underlantfangt in Elsas welchem ende eym sin gnade wil was ich aber zu thun oder zu schaffen gewynne mit den jhennen die dem genannten mynem gnedigen herren zu verpprechen und zusteend sol ich mit recht usstragen vor den genanten mynen gnedigen herren oder siner gnaden nachkommen apte. Item die zyt so ich oder myn erben das genannt slosz inhant hatt der genannt myn gnediger herre sinen gnaden und siner gnaden stifft in dem genanten sloss offenung behalten zu aller syner notdurfft. Auch wen sine gnade mich oder myne erben bescheydet In zulassen sollen wir Inlassen, doch in irm kosten und ane mynem schaden dess glich hatt sine gnade offenung behalten in dem genanten slosz mynem gnedigen herren Pfaltzgraven Inhalt verschribung daruber sagende. Item schickte der genannt myn gnediger herre oder syner gnaden nachkommen eynchen gefangen oder mere wie ich dann von siner gnaden oder siner gnaden nachkomen bescheyden würd die zu halten soll ich thun in siner gnaden kost. Ich Erhart obgenannt hab auch gelobt und eynen eytd liplich zu got und den heyligen gesworn dis genannt slosz Berwenstein mit vier knechten besetzen dasz getruwelich behuten und dem genannten mynem gnedigen herren oder eym nachkomenden apte getruwe und holt zu sin sinen und sines stiffts fromen und besten zu werben un frommen und schaden zu warnen so lang ich das genannte sloss inhand han. Desz alles zu warem urkunde so han ich Erhart obgenannter myn Ingesiget geheneckt an dissen brief mich zu besagen was vorgeschrüben steet. Der geben ist uff mondag nehst nach sant Jacobstag des heiligen apposteln. In dem jore do man zalt nach Christi geburt tusent vierhundert sehtzig und zwey Jore. (Avec sigille d'Erhart Wyler, 26 juillet 1462).

N° 8.

Montags den 22sten Novembris neüen Calenders anno 1610. ist der Hochwürdige Fürst und Herr Herr Philipps Christoph, erwöhlter und besteettigter Bischove zu Speyr und Probste zu weiszenburg unszer gnädiger Fürst undt Herr albir zu weiszenburg gegen zehen Uhren Vormittags Zeiten auszer lauterburg mit Hundert reiszigen und gutschen Pferden, samht zweyen Vorreithenden Graffen Von Hohenzollern Heigerloch, auf einem zierlichen grawschimmel alsz ein geistlicher Fürst ohne Trommeter, eingeritten, im Stifts Hoff unter der linden allda die reütherey gehalten, abgestanden, strackhs vom Pferdt in die dechaney behausung gangen, und in der gröszeren oberen stuben losament genommen, unter diesem Einritt stuenden in habitu clericali Herr Decanus Johannes Fleckenstein Herr Custos Christoph Carl Reichlin Von Meldeckh und Herr Diffinitor Jacobus Kantergieszer alsz canonici

capitulares, Herr Stifts Prediger Joannes Casimirus Pistorius, diszmahls noch Canonicus domicillaris, sodann Herr Johann Degler, (dann Dominus Blasius Weggenmann, alsz Senior Vicarius, lag zu bett tödlich krank) Herr Stephanus Fleckenstein, Herr Christoph Mockh, Herr Wendeling schwan, und Herr Jacobus Probst Diaconus, alle fünff gegenwürtige Vicarij huius Ecclesiæ, sambt organisten und schuhlmeistern, so auch ihre Chorröcke angethan hetten, ohne Creütz undt Fahnen, Vor der Zinns Cammern auffwartendt, und sich darnach der Kirchen ze verlichrendt, unter allem Eimritt hat man mit allen Glocken, sobald man ihre fürstl. Gnaden zwischen hier und Altstatt ersehen, zusammen gelitten, bisz ihre frstl. Gn. ins losament kommen, und ritten dieselben mit entblöszetem Haubt durch die Clerisey. Sobaldt nun mehrhochgedachter unzser gnädiger Fürst und Herr im losament Clericalem habitum angethan gehabt, sogar kurtz zugangen, befanden sich bey ihnen Herr domdechant, Herr Cantzler und Herr Secretarius, seind Herr decanus und beede Herren Capitulares obbenannt zu ihren fürstl Gn. ins Zimmer erfordert und gleich erschienen dieselben, reicheten ihnen die fürstliche Hand und wünschte anfängklichs Herr Decanus in nahmen gantzen Capituls ihren fürstl. Gn. Viel Glücks, ohngefehrlichen uff folgende weisz: Hochwürdiger fürst, gnädiger Herr, nachdem auff Absterben weyland des auch hochwürdigen Fürsten undt Herrn Herrn Eberharden bischovens zu Speyr und probstes zu weiszenburg röm. Keiszerlicher May. Cammerrichters hochseeliger Gedächtnusz eüer fürstl. Gn. ausz sonderbarer schickhung des Allmechtigen und durch ordenliche einhellige wahl; zu bischoven zue Speir und Probsten zue weiszenburg erwöhlet worden, hierauff wünschen Von Gott euer fürstl. Gn. wir langwürige Gesundheit und glückreiche Regierung, weil dann dieselben jetzo Possess auff gerirte Probsteyen zunemmen Vorhabens seyen, so wöllen eüer fürstl Gn. wir unszer Statutenbuch untertheniger wohlmeinung zu überreichen, sich darinnen gnd. haben zu ersehen, nicht umbgeen. darauff antwortete hochgedachter unser gnediger Fürst und Herr selbs, dieszen beyläuffigen Innhalt: Nachdem ein ehrw. DombCapitul zu Speir ihren fürstl. Gn. nach absterben ihres geliebten Herrn und Vorfahrens, des hochwürdigen Fürsten und Herrn Herrn Eberharden bischovens zu Speyer und Probstens zu weiszenburg Christseeligen Andenckbens diesze schwehren bürden auffgeladen, zu bischoven zu Speir erwöhlet, undt die Probstey weiszenburg darbey übergeben, alsz wolten ihre fürstl. Gn. gebürende Possess nemen, und bedanckhten sich Vorderst der glückwünschung hochfleizsig mit gnedigem gesinnen, weil sie diesze bürden nicht allein zu tragen vermöchten, die Herren Capitulares wolten zu Jetziger schwürigen Zeiten und gefährlichen laüffen, so wol in geistlichen alsz weltlichen sachen ihren fürstl. Gn. dieselbigen helffen mittragen, und also ir bestes auch thuen. Darauff habe ich schaffner Martin Renger alsz Notarius R.^{di} Capituli das Statutenbuch sambt dem Jurament, so ich allhie uff Pergamen ingrossirn müssen (das doch Jederzeit uszer der HoffCantzlei gefertigt mitgepracht worden) auff den Tisch gelegt, ihren fürstl. Gn. den passum darinn, die Hundert goldgulden Statuten Gelts betreffendes zulesen für gewieszen, die haben selbigen, und sonst nichts darinnen abgelesen, und folgends das pröbstische Juramentum

beym tisch stehendt, Clara voce uszer einem buch, so Herr Cantzler mitgehabt, Verlesen, und hat Herr Secretarius das original auscultiren müszen, so dem andern gleich befunden, allein haben ihre fürstl. Gn. in ihrem Buch an einem orth ne, und das original nec gehabt, alsz nun ihre fürstl. Gn. die Puncten des Juraments bisz auff nachfolgende worts absolviert, seind Herr Magister Joannes Casimirus pistorius und Herr Stephanus Fleckenstein, durch mich in das Zimmer erfordert, haben ihre fürstl. Gn. die rechten Handt uff die lincken Brust (more Prælatorum) mit auszgerechten fünff Fingeren geleget, und den eidt also erstattet; omnia et singula præmissa fideliter observabimus, dolo et fraude seclusis, sic nos deus adjuvet et conditores sanctorum Evangeliorum Dei. Nach jetzt angeregtem finirtem Juramento, hat Herr Cantzler vorgebracht, er hielte darVor, dasz ire fürstl. Gn. das Statutum zu erlegen nicht schuldig, sonder wären solches Statuten Gelt uff einen Probst gemeint, ehe die Probstey dem Domstift Speir incorporirt worden, alsz aber Herr dechant replicirte, dasz es Andere Vorgehende Herren Pröbst zuVor allwegen geliefert, respondirten ihre fürstl. Gn. darauff, man solte disen dingen weiters nachschlagen, was ihre Vorfahren der orts geliefert, wolten sie zugleich auch leisten. Unterdessen hat sich ein ehrsamer Stattrhat alhie bey ihren fürstl. Gn. anmelden lassen, ihren fürstl. Gn. altem Herkommen nach in die Kirchen uff den dienst zu warten, das Reverendissimus guetwillig acceptirt, und inen solche acceptation antwortlich anmelden lassen, darmit seind ire fürstl. Gn. zwischen zehen und eilf uhren nacher der Kirchen gangen, und noch in dem Zimmer Herren decano und Herrn custodi befolhen, neben ihren fürstl. Gn. zu geen, undt si beym Chorrock zu fiehren, alszdann solte Herrn Domdechan nachfolgen, inmaszen daszelbig geschehen:

Alsz nun Reverendissimus durch den Dechaneyhoff (bey dem Dechaneythor die übrige Clerisey mit Creutz und Fahnen gewarth, und ihre fürstl. Gn. allda entpfangen und in Chorum begleitet) dem Paradeys und Kirchenchor zugangen, hat ein ersamer alter rhate am eckh des Gäszlins gegen der heinbrechen über gehalten und auffgewartet, im fürgeen erzeigten ihre fürstl. Gn. ihnen ohne Handpüeten mit entdeckhung des Haubts reverenz, der rhat folgte uff Herrn domdecanum, darnach der Adel, rhät und diener, und war in der Kirchen ein grewlich Geträng, dasz sich gar der Adel im Chor einzwingen und durchtruckhen müszen, darmit ich auch durchkommen, dem actu beyzuwohnen; sobald ihre fürstl. Gn. zum hohen oder fronaltar gehörter maszen begleitet, daran ein gestaffelter Aufftritt mit einem Tuch überzogen, und uff dem Altar ein Küszen gelegt war, kommen, hiesze ihre fürstl. Gn., Herr decanus uff den Altar niedersetzen, und dreymahl nachsprechen, hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habitabo quoniam elegi eam. Darnach gienge Herr decanus beiseiths, wir nicht weniger Herr Custos und Herr Kantengieszer, uff die anderen linggen seiten auch beseiths, und also Vor den steinen Staffeln gegeneinander über stehendt, in deme würden alle Glocken geleitet, das lobgesang Te deum laudamus zur orgel figuratim gesungen, und alsz man ad versiculum, et rege eos et extolle illos (so zur orgel choraliter zu singen befohlen und geschehen) kommen, gieng erstlichs D. Decanus,

darnach D. Custos et diffinitor zu ihren fürstl. Gn. zum altar, und gelobeten obedientiam mit gegebener Handt. da nun das te deum laudamus gesungen geweszen, stuenden ihre fürstl. Gn. vom altar wiederumb auff, und giengen strackhs voriges gangs und fierens beeder Herren nach vorigem losament, und giengen vom Chor ausz, Juncker Georg von Alben genannt Sultzbach alsz Stebler lehenmann undt H. Magister Joannes Casimirus Pistorius mit zweyen silberin Stäben ihren fürstl. Gn. vor, bisz für das Zimmer, darvor sie ein weyl aufgewartet, und darnach wiederumb wekhgangen.

Disemnach haben Herren Dechan und Capitel ihren fürstl. Gn. beyweszendt Herrn Domdechant und herrn Cantzlers sechs ohmen weins und zehen achtel Haberns durch mich schaffnern verehrt, alsz nachfolget, und sub n.° 1 zu sehen. Auff welche Verehrung und gratulation hat reverendissimus noster durch Herrn Cantzlern hochfleiszig danckhen lassen, mit gn. Vermelden, das ihren fürstl. Gn. leidt, der Stift irentweegen solten in Costen gerathen, weil sie aber verstanden, dasz es ein altes Herkommen, wolten sie dise Verehrung desto weniger verschmehen und zu gnaden annehmen, sich beneben auch gnädiglich erbotten, den Stift und ganze Clerisey in gn. schutz und schürmb zu halten, und sie bey iren hergebrachten rechten und gerechtigkeiten zu handthaben.

Undt gleich nach vollendter Danckbsagung thaten ihre fürstl. Gn. Anregung, die Herren werden ane Zweiffel zum Eszen berouffen seyn, die sich dann fürderlich darbey einstellen wolten, darmit allen die Handt gereicht, und Jeder seines weeges gangen, sobald H. Dechan undt Capitel abgetretten, seind des Stattraths Verordneten sambt irem Stattschreiber Heinrich Cunen ins Zimmer gelassen; die haben ihren fürstl. Gn. Glücks gewünscht, und beneben ein fasz weins und fünff Seckh mit Habern verehrt: unverzüglichen wurde das eszen (dann ihre fürstl. Gn. nacher St. Remig zu ziehen eileten) in die Stuben des refectorij auffgetragen, neben ihren fürstl. Gn. auff der linggen Hand sasz der älter Herr Graff von Zollern alsz Keiszerlicher Cammer Gerichtspräsident, uff der rechten Hand sasz der junge Herr Graff von Zollern beseits der Tafel, so ferr hinab, dasz ein grosze Persohn noch Session über ihme haben können, an ihren Gnaden sasz Herr Dechan alhir, darnach die alten Herren des Raths, neben dem ältern Graffen lincker seiths sasze herr Dombdechan, an ihren Gnaden H. Custos alhie, darnach die alten Herren des Rhats, sambt irem Stattschreiber, Nach der fürstlichen Taffel sasz Gericht und Raht secundum ordinem, aber also, der neüe Rahte warde dem Gericht contra ordinem vorgesetzet, die machte Herr Cantzler am ersten Tisch lustig und gab uff die letst gute schnitz, es sein der burgermeister Söhnlin und extraordinari Freszer soviel erschienen, dasz man noch ein Tisch zubereithen müszen, die Stiffts Persohnen alle seind auch geladen undt zugegen gewesen. Prælat von Stürtzelbronn ward zwar alhie in der Statt, aber nicht geladen, wie ich hörte ausz Ursachen seiner Hochtragenheit und strittigen Händeln. Unter währendem Imbisz fuhren H. decanus, Herr Custos und ich schaffner nacher St. Remig und bezogen daszelbige Hausz, und warteten alda reverendissimi nostri, alsz es nun fast abend war, kamen ihre fürstl. Gn. geritten, unterdeszen hieszen Herr decanus und

Junckher Vogt den Pörtner die brüggen auffziehen und ohne ferneren bescheid nicht zu öffnen, Stunden im Vorhove vom pferd ab, daselbsten empfinge herr decanus ihre fürstl. Gn. mit kurzen worten also: Ire Ehrw. und gantzes Capitel wünscheten ihren fürstl. Gn. wiederumb viel Glückhs zur fürstl. Regierung, und übergaben darmit denselben das schlosz St. Remig mit allen seinen zugehörigen örteren, Rechten und Gerechtigkeiten. darauff wurde der Gatter geöffnet und die bruggen wiederumb abgelaszen, und giengen ihre fürstl. Gn. ins schlosz zu ihrem gemach wie nicht weniger folgends die Herren Graffen, Junckeren, und Herren, Jeder so guet er accommodirt werden mögen in ihre losament, disen Abend hielten ihre fürstl. Gn. noch offne Tafel.

Folgenden Dünstags den 23sten novembris anno 1610 nach 8 Uhren haben ihre fürstl. Gn. alles schloss Gesindlin von Mannspersohnen und den Vogt darmit, sambt dem gemeinen Fauth zur Altstatt, schultheiszen zu weiszenburg und schlettenbach in ihr Gemach forderen und hommen laszen, die haben beywesend H. dombdecani und weiszenburgischen H. decani ihren fürstl. Gn. angelobet, zuvor aber ihrer Glübdten, die sie dem Domcapitul unwiszendt und wieder den strom gethan, wieder endtschlagen worden, gleichwohl hat sich der Fauth zur Altstatt des angelobens halben difficultirt, mit fürgebung, das es ihme von Heidelberg verboten, für sein person were er fast erpüetig, hat doch endtlichen uff Zuspreechen iren fürstl. Gn. Handthreü sambt anderen erstattet.

Disemnach hat man das eszen uffgetragen und sein beede herren Graffen von Zollern sambt H. domdecano, H. decano allhie und anderen Junckeren zur fürstl. Taffel gesessen, und haben ire fürstl. Gn. in dero Gemach ein Suppen eingenommen, unter gehaltner Taffel sein ihre fürstl. Gn. in Hoff gangen, Herr Domdechan, und decanus allhie gleich von der Taffel uffgestanden, und nachgefolgt und Huldigung nachfolgender maszen vorm schneggen herausz eingenommen.

Anfengliche thete Herr Domdechan stando ein sermon an die sambtlichen Unterthanen, nachdem mit röm. Keiszl. May. undt gn. bäpstl. Heiligkeit bewulligung der Stifft weiszenburg dem dombstift Speyr vor Jahren incorporirt worden, und nach absterben weyland des hochwürdigen Fürsten und Herrn Herrn Eberharden Bischovens zue speir und Probstens zue weiszenburg, der auch hochwürdig fürst und Herr Herr Philipps Christoph durch ordenliche einhellige wahl zu bischoven zue speir und Probsten zue weiszenburg erwälet, hette ein ehrw. edel Domcapitel ime sambt noch dreyen mit capitularen im Gewalt benannt, neben ihren fürstl. Gn. abgefertiget, alle örter zur Probsteien weiszenburg gehörig einzunehmen und Huldigung von den beamhten, Dienern und Unterthanen zu entpfahen, in maszen sie uszer gegenwurtigem pergamentin Gewalt den Herr Dombdechan uszerm busem gezogen und herrn Cantzlern zu verlesen überreicht, genugsamblich vernehmen werden, alsz nun herr Cantzler selbigen verlesen, hat er inen das Insiegel zu rerogniscirn von weitem zu sehen gezeigt und herrn Domdecano wieder behendiget, der lautet also n.° 2: darmit setzten ihre fürstl. Gn. sich in ein Seszel, herr Dombdechan und Dechan uff ein langen Stuhl zusammen. Nach verlesenem Gewalt hat herr decanus an herrn Domdecanum geredet, es werde Ja dardurch dem

Stifft weiszenburg nichts præjudicirliches fürgenommen, der geantwortt, Nein: darauff haben die Steinfelder und Cappsweiler Reverendissimo wie auch herrn Domdecano (so zuvor nie geweszt) Handthreu gegeben, unserm herrn decano aber nicht, und hat schultheisz zue Steinfeldt sein Staab auf den Tisch, so unferr von iren fürstl. Gn. gestanden geleget und den enfang mit der handthreü gemacht, deme folgten alle Unterthanen nach.

Folgentz haben die Unterthanen der gemeinschaft Altstatt, als Altstatt, Seebach, Schleythal, Schweighoffen, Bobenthal und Schlettenbach zugleich angelobet, und haben die vier schultheiszen Altstatt, Seebach, Schleythal und Bobenthal ihre Stäb auffrecht in handen haltend, nicht von sich gelegt, endtlichen alle zemahl ihre Finger auffzuhaben, und den leiblichen eidt, so H. Cantzler inen uff einem Zedel vorgeleszen, darauff zu schweren, der lautet sub n.° 3. alszo:

Auf jetz verlesenen aidt, hat Junckher Hoffmeister von Dalheim den eydt mit uffreckhenden Fingeren zu bestetigen und ime folgende wort nachzusprechen, erstlichs die steinfelder und Capszweiler Unterthanen sambt und sonderlichen ermahnet, die lauthen also: Als ich mit handtgegebenen Treüen gelobt habe, und mir Jetzo vorgeleszen ist; das will ich steet und vest halten, und deme threülich nachkommen, Also bit ich, mir Gott zu helffen, und alle heiligen.

In gleichem haben die Altstattischen in gemein geschworen, doch auff Gott und das heilig Evangelium, die Steinfelder haben zwoo Supplicationes und die Altstatter ein Supplication vor geleistem aidt übergeben, und hat der altstatter Procurator Philipps Gulden, neben dem glückwünschen und vielem unnötigen Geschwetz ohngemelt, da ihre fürstl. Gn. sie die Altstatter an ihren alten gerechtigkeiten, innhalt der Supplication die er damit überreicht, zu handhaben gesinnt, wären sie zu schwöhren erpüetig, also der aydt one Antwort erfolgt.

Die st infelder haben uf erstaten aidt durch iren schultheiszen wolffgang Zornen R.^{mo} glückgewünschet ihren fürstl. Gn. ain vergulten becher verehrt und gebeten, sie bei ihren alten Rechten und Gerechtigkeiten zu handthaben, zu schützen und zu schürmen.

Darauff haben ihre fürstl. Gn. sich gegen den Unterthanen der glückwünschung halb, selbs höchlich bedanckht sich aller Gnaden und schirmbs erboten, sie auch bey ihren alten gerechtigkeiten zu handhaben, und ihr gnädiger Herr und Vatter zu seyn, dasz sie sich dann mit der Verehrung in ein Kosten geworffen, wäre Ihren fürstl. Gn. hertzlich leid, undt sie aber nicht zugedencken, dieselben (darumben sie sich höchlich bedanckheten) zu verschmähen, wolten sie selbige also annemen; damit allen miteinanderen ein gueten morgen gewünscht,

Und redten ihre fürstl. Gn. ferners, sie haben verstanden, der schultheisz zue Steinfeldt bet hiszhero den Staab gefiert, wie einem uffrichtigen bidermann zustende, deszwegen solte derselbe ime wiederumb zugestellt werden, dasz er welle richten dem armen als dem reichen und dem reichen als dem armen, darauff Juncker Hoffmeister ime den Staab behendiget.

Gleich stuenden ihre fürstl. Gn. uszerm Seszel wiederumben auff, giengen in ir Gemach, und eyleten gleich von dannen zur Gutschen, lieszen gleichwoh

beeden Herren Graffen anzeigen, ob sie lieber bey ihren fürstl. Gn. in der Gutschen fahren oder reiten wolten, haben ihre Gn. sich erkleret ihren fürstl. Gn. zu pferdt uff den dienst zu warten, also seind ihre fürstl. Gn. und Herr domhdechan allein zu Gutschen gefahren, und die Herren Graffen geritten, und nacher Rheinzabern zu huldigung gezogen. Nachdem herr Decanus gemelts tages nach reverendissimi nostri Abreisen von Juncker oberambtmann zu lauterburg Vernommen, dasz sein Gn. die huldigung zu St. waldtburg in ihren fürstl. Gnaden Nahmen einzunehmen gn. befelcht, hat sein ehrw. angedeütet, dasz Jedesmahl auch ein Stiftsherr darbey geweszen were, als hat ergedachter H. Oberambtmann gleich den Ambtschreiber nacher Rheinzabern abgefertiget, ihren fürstl. Gn. daszelbige anpringen zu laszen, darauff dieselben sich gn. erclert, weil es hiebevor geschehen, solte S. Str. das weiszenburgische Capitul ein solches wiederum zu verrichten, berichten. Darüber nachfolgendes schreiben an ein ehrw. Capitel abgangen, mit numero 4. signirt.

Auff welche Vertagung ist herr Custos Christoff Carl Reichlin von Meldegg Capitulariter deputirt, der angedeüten Huldigung zu St. waldtburg beizuwohnen, deszwegen sein S. Ehrw. undt ich schaffner dinstags Andreæ den letsten Monatstag novembris anno 1610. nacher St. waldtburg abgefahren und wegen tieffen fahrens zimlich Spath, doch vorm Juncker oberambtmann gegen Abent daselbsten angelangt.

Des tags sein durch den Vogt zu St. waldtburg die Unterthanen zue Dürrenbach, morgen Mittwochs den 1sten decembris zu acht uhren im Closter St. waldtburg zu erscheinen vertagt worden, die seind nun gleichwohl etwas langsambs erschienen, und weil gar unsteth Regenwetter: der Hauff auch sehr gering geweszen, hat Juncker Oberambtmann sie in die oberen Stuben zusammen bescheiden, da hat S. Str. angefangen zu reden, dises ohngefahrlichen Inhalts:

Obwohlen der hochwürdige fürst und Herr Herr philipps Christoph, erwälter und bestetigter bischoff zu Speir und Probste zu weiszenburg unser g. frst. und Herr entschloszen gewesen, die Huldigung selbsten eigener fürstl. Person von jnen einzuholen, so weren ihren fürstl. Gn. aber andere wichtigere Geschäfft verhinderlich fürgefallen, das dieselben also S^r. Str. gnediglich committirt, sollich Geschefft von ihr fürstl. Gnaden wegen zu verrichten, gestalt gegenwärtiger fürstl^r. Gewalt und ihr fürstl. Gn. Secret Insiegel auszweyszet, den der Ambtschreiber zu verleszen hiemit befelch hete, und also lautete, wie unter n.° 5. zu sehen. Nach verleszenem fürstl. Gewalt hat Junkher Oberambtmann weiters geredt, weil sie die Unterthanen anjetzo den fürstl. Gewalt (den H. Ambtschriber ihnen zuvor, das Insiegel zu recognosciren vorgezeigt) hören verlesen, und S^r. Str. deme untertheniger schuldigkeit zu gehorsamen und nachzukhommen gehüren wöllen, So werden sie S^r. Str. neben den beysitzenden zugeordneten Herrn des Stiffts der probstey weiszenburg namblichen dem ehrwürdigen und wohledlen herrn Christoph Carlen Reichlin von Meldegg uff denjenigen Zedel, so Ambtschreiber Verleszen werde (uf n.° 6 zu sehen) gebürende Handthreü leisten, und folgends dieselben mit dem leiblichen aidt bestectigen, welches geschehen, doch hat Juncker Ober-

ambtmann die handthreü alleinig entpfangen, und hat der schultheisz sein Stab uff den Tisch geleg, undt darmit den Anfang des Gelübdts gemacht, Nach Vollendung des Gelübdtes hat Junckher Oberambtmann weiters an die Unterthanen geredt, Nachdem Gott der allmechtig hochgedachten unszern gn. fürsten stendherrn, zu solchem fürstlichen Standt beruffen, so theten ihre fürstl. Gnaden auszer sonderbarem empfangenem gn. befelch durch Ire Str. sie hiemit gnediglich ermahnen, zue diesen gefärlichen schwürigen Zeiten und läufften zu ihren fürstl. Gn. zu halten, und bey der wahren allein seeligmachenden Catholischen Römischen religion standthafftig zu verbleiben, hiengegen wolten ihre fürstl. Gn. leib, ehr, guet und bluot für sie darsetzen, sie auch bestes Vermögens zu schützen und zu schirmen und ihr Herr und Vatter zu seyn, darauff sie sich gäntzlich zu verlaszen, wolten also widerumb ihres pfaads nacher Hausz gehen, Darmit haben sein Streng. dem schultheiszen den Staab beyweszend der unterthanen, weil er selbigen ziemblich gebraucht, überlieffert, und sobald die Unterthanen uszer der Stuben khommen (denen gleichwohl ires langsamen erscheinens halb, und das sie dem Vogt als einer jungen Person der die mehrere Jahr noch nicht erreicht, nicht gebürlich gehorsambeten) hat Junkher Oberambtmann dem schultheiszen einen überausz starckhen fültz geben, Mit Vermelden, da sein Str. seiner alsz eines alten erlebten Mannsnicht schonete, dasz sie, Crafft habenden fürstl. Gewalts ihme den Staab usz Handen zu nehmen, einem anderen zu übergeben und vor gantzer Gemein zu rpott und schanden zu machen, wölle sich aber guter beszerung versehen, wo nicht, könte das Jenige hernach folgen.

Disemnach hat Ir. ober Ambtmann den schaffner des weiszenburgischen Hoves zu Hagenau herrh Marcell Gambszen den Vater und dann herrn Johann Marcell Gambszen den Sohn als Vogten zu St. waldtburg uff ir althabende bestallungen in glübt genomen, dem neü erwölten fürsten und Herrn gethreü und hold zu seyn, darauff gleich die Supp uf den Tisch gestellt und Junkher Oberambtmann ohnangesehen des elenden wetters nacher Hausz geeylt, angesehen etliche Dombherren zu lauterburg geweszen und sein Str. die schatzung auszzulegen gewarthet, und seind wir des tags still gelegen, und ererst am folgenden Freytag nacher weiszenburg gezogen undt Gottlob glücklich und wohl wiederumb angelanget.

Mehrhochgedachter unser gnädiger Fürst und Herr Philipps Christoph beschreibt etliche Herren des Capituls zum fürstlichen Eintritt nacher Speyr alsz nachfolgt Numero 7.

Séance du 6 octobre 1856.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Onze membres du comité sont présents.

Le secrétaire lit le compte-rendu de la séance du 4 août dernier, qui est adopté.

M. le grand-vicaire Schirr dépose sur le bureau l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *Guide du pèlerin au mont Saint-Odile*. Remercîment et dépôt dans les archives.

M. Matuczinki, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, envoie au comité un dessin et un estampage du linteau de l'église d'Altenstadt. Le comité remercie l'auteur de cet envoi.

M. le président donne lecture de la correspondance.

Des lettres de MM. Mathieu de Faviers et Ringeisen donnent des détails sur les travaux de consolidation des murs du Hohenkœnigsbourg. M. Ringeisen, présent à la séance, annonce pour celle de novembre un rapport spécial.

Sur la proposition du président, le comité décide qu'une somme de 20 francs est accordée, à titre de gratification, au garde forestier dans le rayon duquel cette ruine historique est placée.

M. Folly, colonel en retraite à Andlau, ayant proposé à la société de lui abandonner, par vente, la propriété d'une vieille tour qui sert d'entrée à la ville d'Andlau, le président a demandé à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées quelques renseignements sur l'état de dégradation de cet édifice, qui devait tomber à propos de l'établissement d'un chemin vicinal.

M. Coumes serait d'avis de l'abattre complétement; mais il accède au désir manifesté par le comité pour sa conservation.

M. Ringeisen observe que la dégradation de cette tour, sur laquelle se lit le millésime de 1470, n'est point, en effet, un motif de démolition; qu'Andlau possède encore deux autres tours pareilles, seuls restes de ses fortifications, et que, sans ces souvenirs du moyen âge, l'aspect de cette ville serait triste et monotome.

Le secrétaire est prié de s'entendre avec M. le colonel Folly sur les moyens de consolider la tour.

M. Ringeisen rappelle que la commune de Villé est dans le même cas qu'Andlau. Ses vieilles tours d'enceinte sont aussi menacées. Le comité décide qu'elles seront prises sous sa tutèle.

M. Süss, maire de Langensoultzbach, informe le comité que plusieurs objets d'antiquité ont été découverts lors de la construction de la nouvelle église du lieu en 1847. Il cite, entre autres, un autel romain, d'à peu près deux pieds et demi de haut sur un pied de large en tous sens, portant en relief, sur les quatre faces, les figures de Jupiter, de Junon, de Mercure et de Minerve; et quatre bas-reliefs, dont l'un représente un Gaulois, et dont les trois autres montrent un Mercure, accompagné sur chacun d'autres attributs. Un cinquième bas-relief, plus parfait pour l'exécution et la conservation, représentait une Vénus; il a été enlevé par un amateur anonyme.

Cette note sera déposée dans les archives, pour servir à la statistique des monuments romains.

M. le maire de Düppigheim réclame l'intervention du comité pour qu'une rosace et une inscription qui, sous son administration, avaient été placées en 1846 dans l'église du lieu, et qui, en 1848, en ont été enlevées par le nou-

veau conseil municipal, soient rétablies. M. Piton observe que cette demande semble juste, puisque la pierre précisait une date et les noms des membres de la municipalité alors existante, et que cette même inscription qui, pour nous, a peut-être peu d'intérêt, en aura pour les archéologues à venir.

M. le grand-vicaire Schirr se charge de prendre connaissance de cette affaire.

M. Walter, curé d'Altenstadt, a adressé au président de la société une lettre exposant les réparations urgentes que demanderait la vieille église qu'il dessert. M. Spach informe les membres présents qu'il a répondu à M. le curé, en lui indiquant les formalités à remplir auprès du Ministre des cultes, auquel il doit adresser sa demande de secours, si les fonds de la commune sont insuffisants.

M. Audéoud, maire d'Avolsheim et membre de la société, désigne comme devant figurer dans l'inventaire des monuments historiques qui va être dressé, la vieille église, de style byzantin, connue sous le nom de *Dom Pètre* (Domus Petri), que l'opinion signale comme la plus ancienne église d'Alsace.

D'après Kœnigshoffen et Guebwiler, dit le correspondant, Saint-Materne, contemporain et disciple de Saint-Pierre, serait venu, 64 ans après la mort du Christ, jeter les fondements de cette église. Néanmoins, l'abbé Grandidier a placé au troisième siècle seulement la mission apostolique de Saint-Materne. Quoi qu'il en soit, Clovis, Dagobert, Pépin, sont signalés pour avoir contribué aux réparations de cet édifice, que les guerres, qui eurent lieu sous leurs règnes respectifs, avaient déjà endommagé.

En 1675, lorsque Turenne vint mettre le siége devant Dachstein, l'église de Saint-Materne se trouvait au milieu du

camp des Français, et c'est de cette direction que partait la tranchée ouverte devant cette petite ville.

En 1768, la foudre détruisit une partie de la tour.

Malgré tous les ravages de la guerre et du temps, ce temple sert encore au culte de la paroisse. Les réparations modernes ne datent que de vingt-cinq ans. Quoique situé à plus d'un kilomètre d'Avolsheim, et isolé au milieu des champs, il attire toujours sous ses voûtes les populations fidèles.

Un second monument d'Avolsheim est le baptistère qu'on regarde comme étant au moins aussi ancien que le *Dom-Pètre*, et dans la coupole duquel on distingue des vestiges de fresque. Au siècle dernier, on a construit contre ce baptistère, qui sert de clocher, un corps de chapelle. Le tout ensemble forme maintenant une petite église qui sert à l'office journalier de la paroisse.

Remercîment et dépôt aux archives.

M. Jung est appelé à faire connaître le résultat d'une visite qu'il a faite, avec le président, aux cabinets de M. Merck et de M. Schnœringer, à Brumath.

Ces collections se composent en majeure partie d'objets provenant de Niederbronn et de ses environs : ce sont des bronzes, des inscriptions lapidaires, et des ustensiles ayant servi à la vie domestique des Romains. Le plus grand nombre de ces inscriptions sont adressées au dieu Mercure. M. Jung cite, entre autres, l'inscription de Mertzwiller, qui a déjà donné lieu au mémoire de M. le curé Siffer, dont M. de Ring a rendu compte dans une des dernières séances.

Sur la demande du comité, une copie de ces inscriptions sera déposée dans les archives de la société, et sur la proposition du président, des félicitations seront transmises à MM. Merck et Schnœringer pour les soins qu'ils apportent à recueillir nos antiquités locales.

A la même occasion, M. Jung a visité la pierre tumulaire dont M. Merck avait entretenu le comité. Le rapporteur est d'avis que le comité n'a point à s'occuper du transfèrement de cet objet, qui n'a qu'un intérêt local.

M. de Ring rend compte d'un mémoire de M. Siffer sur une inscription romaine, encastrée aujourd'hui dans le mur d'une maison de Morschwiller (canton de Haguenau).

Cette inscription, qui provient des ruines de l'ancienne chapelle de Bachhoffen, près de Grassendorf, laquelle reposait elle-même sur les fondements d'un édifice romain, est ainsi conçue :

SEGILL'/ S · EI · MERC
CONSTANS : BELLATo
RICIS · LIII · EX · IVSSV · P

Au-dessous sont sculptés, en relief, trois bustes, les cheveux roulés autour de la tête, et revêtus de la chlamyde romaine.

M. le curé Siffer voit dans cette inscription, ou l'épitaphe de soldats de la troisième légion, ou celle de cinquante-trois guerriers, ou simplement celle qui recouvrit les trois tombeaux où ces guerriers furent déposés, selon que les sigles LIII seraient pris pour *legionis tertiæ*, ou pour le chiffre 50, ou pour *lucos tres*.

M. de Ring, sans rejeter aucune de ces hypothèses, demande si ces sigles ne sont pas plutôt placés ici dans un sens abstrait. Il est présumable, dit-il, que cette pierre ne fut pas posée en commémoration ni de soldats de la troisième légion ni de cinquante-trois ou cinquante-huit guerriers, mais bien en mémoire des trois personnages ornés de la chlamyde romaine qui sont sculptés au-dessous de l'inscription. On ne s'expliquerait point autrement pourquoi le sculpteur y a placé leurs trois bustes. Le sigle L (V. L.)

pourrait en ce cas se traduire par *volutis leto*, expression qui semblerait prouver que ces trois guerriers (*bellatoricis* pour *bellatoribus*) ont dû périr d'une mort violente ou funeste. Il faudrait, en ce cas, lire ainsi l'inscription :

Segillinus et Mercius Constans bellatoricis leto volutis tribus ex jussu posuerunt.

M. le professeur Jung penche à croire que *bellatoricis* n'est point écrit pour *bellatoribus*, mais que c'est un nom propre.

En ce cas, observe M. de Ring, il faudrait que les sigles ⊾III exprimassent *filii*, et lire : *Segillinus et Mercius Constans Bellatoricis filii ex jussu posuerunt.* Nous ne pourrons en être certains qu'autant que nous aurons un estampage de la pierre. Il propose de remettre à M. Jung ces notes et le mémoire de M. Siffer, qui seront l'objet d'un nouvel examen.

Le rapporteur entretient ensuite le comité d'une brochure que M. le professeur E. Gerhard, membre de l'Académie des sciences de Berlin, a fait déposer sur le bureau par le président.

M. Gerhard, dans cet opuscule, accompagné de trois planches lithographiées, décrit divers objets d'antiquité trouvés à Heerapfel, près de Saarbrück. L'auteur dérive ce nom de *Hierapolis*, que cet ancien établissement romain aurait dû porter. M. de Ring trouve cette étymologie hasardée, d'autant plus, dit-il, que ni sur le Rhin ni sur la Moselle, aucun lieu n'a reçu cette terminaison grecque sous l'époque romaine. *Apfel* est bien évidemment allemand, et n'a rien de commun avec le grec πόλις. Il est bien plus probable que le nom d'*Heerapfel* a été donné, au moyen âge, au lieu qui s'est élevé sur les ruines du camp ou du *vicus* romain, à cause du grand nombre de pommiers que son territoire produisait.

Quoi qu'il en soit, le docteur Koner avait déjà, en 1855,

parlé de l'invention de ces divers objets dans l'*Archeologischer-Anzeiger*, page 30 et suiv, en faisant, dans cette revue, la description du riche cabinet de M. Bœcking, conseiller supérieur des mines à Berlin. M. Gerhard, après lui, a publié, de cette même collection, un vase en bronze, de style grec, aussi remarquable, dit-il, par sa forme élégante que par les figures dont il est orné. Il regarde ce vase comme la pièce la plus curieuse de ce précieux cabinet (*Archeol. Zeitung*, 1856; *Denkmäler und Forschungen*, pl. LXXXV).

Dans la présente brochure qu'il envoie au comité, il s'occupe de divers bijoux en or, trouvés dans le même tombeau qui recélait le vase en question, lesquels se composent de divers débris de diadèmes, d'ornements, de plusieurs anneaux et bracelets, et de nombreuses palmettes et figurines, qui ont probablement été réunies en collier. M. le professeur Gerhard regarde tous ces objets comme appartenant à l'art étrusque.

M. l'abbé Straub attire l'attention du comité sur une inscription de Rosheim, dont il dépose l'estampage sur le bureau.

L'inscription est ainsi conçue :

M ✗ R.

ANNO · 16zz - VS - SREITAG - DEN
8 . HAVWMONET - HAT - DER - G - V - M - F - T
DIE - STAT - MIT - 84 - KARTHONNEN
SHITZ - BESCHOSEN - VNND - MIT
ARGELIST - EINGENOMEN - VNND
VIL - ZVSAGT - WENIG - GEHALTENN -

16z3

Anno 1622 uf freitag den 8 hauwmonet hat der graf von Mansfelt die Stat mit 84 karthonnenschitz beschosen, unnd mit argelist eingenomen, und vil zusagt, wenig gehaltenn.

Mansfeld s'était jeté dans l'Alsace dès le mois de novembre 1621. Il tenta de là une expédition dans les pays du landgrave de Darmstadt, où Tilly et Gonzalve de Cordoue allèrent le chercher. Battu par ces généraux, il entra avec le reste de son armée sur les terres de l'évêché de Strasbourg, où il signala son passage par des actes de barbarie, dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours parmi les populations. Entre toutes les villes, celle de Rosheim fut la plus maltraitée. Mansfeld parut sous les murs de Rosheim le 6 juillet 1622; il la somma de se rendre. Mais les habitants ayant ajouté l'injure au refus, il résolut de se venger, et fit aussitôt canonner la ville. Rosheim ne se sentit point en état de soutenir un siége, et tenta la voie des négociations. Mais pendant que l'envoyé de Mansfeld traitait avec le magistrat, quelques soldats s'approchèrent des murailles d'où l'on fit aussitôt feu sur eux. Ce fut un signal pour l'ennemi d'enfoncer les portes et de mettre le feu à une quarantaine de maisons[1]. Une partie des habitants fut passée au fil de l'épée.

L'inscription qui rappelle cet événement, semble, ainsi

1. . . . Den 8 July der Mannszfeldische einfall gefolgt darinnen *s d m proverbium* Butzen vnnd stihl, alles Viehe, Klein vnnd grosz, Pferdt, Silbergeschürr, Baarschaft, geld, Kleinodien, Küchenzierdt, wein, früchten, aller dings nichts auszgenommen, auszgeplündert, hindgeführt vnnd beraubt worden. Die stadt Inn grundt verderbt, vnnd vber die 30 oder 40 gebew Inn die Aschen gelegt, die levt szo nicht niderhawen, schmerzlich hoch rantionirt worden, vnnd ist solcher schaden gerechnet worden weit vber 150,000 fl.

Gravamina vnnd Beschwerdten der Stadt Roszheim von dem monath Martzio anno 1622 bisz vff den 25 Aprilis anno 1623.

(*Archives de la ville de Rosheim.*)

que l'indique le millésime 1623, placé au bas de la pierre, avoir été scellée dans le mur d'enceinte de Rosheim l'année qui suivit ce désastre. Elle était placée au-dessus du chemin de ronde de la courtine à gauche, et à la distance de quatre ou cinq mètres de la porte inférieure.

Il y a vingt années, lors de la démolition de la partie supérieure de la courtine, un ouvrier laissa tomber la pierre sur le pavé, où elle se brisa et perdit quelques lettres, heureusement faciles à suppléer.

Le monogramme du sculpteur est entre les deux lettres M et R, placé au haut de la pierre en dehors de l'inscription.

Le comité remercie l'auteur de cette notice dont la lecture a été écoutée avec intérêt.

A l'occasion de l'estampage présenté par M. Straub, le comité prie ce membre et M. Petit-Gérard de vouloir bien rédiger quelques instructions sur ce mode d'opération. Elles seront insérées dans le bulletin, afin de servir à MM. les correspondants qui auraient des inscriptions à transmettre.

Le président propose de décerner le titre de *vice-président* à M. le grand-vicaire Schirr; de nommer M. Eissen second secrétaire, et M. Heitz, archiviste de la société, pour compléter la constitution du bureau.

Ces propositions sont approuvées.

M. Heitz communique au comité une collection curieuse de dessins originaux de feu A. Silbermann. Elle renferme un grand nombre de monuments religieux de notre province et de celle d'outre-Rhin, entre autres, le *Dom Pètre*, l'église d'Altdorf, celle de Schutter et celle d'Ettenheimmünster, etc.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du 3 novembre 1856.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures. Quinze membres du comité sont présents.

Le président transmet au trésorier une liste de dix-huit nouveaux membres de la société, tous du Haut-Rhin, fournie par M. I. Chauffour à Colmar. Le comité autorise son président à témoigner ses remercîments à cet honorable correspondant. M. de Ring annonce de même l'adhésion de M. Thiébaut, ancien avocat à Strasbourg, qui est inscrit sur la liste des membres de la société.

M. Spach procède à la lecture de la correspondance.

Il fait part au comité d'une lettre de M. le Préfet du Bas-Rhin concernant la porte d'Andlau, dont il a été question dans la précédente séance. Il donne lecture de la réponse qu'il a faite à ce magistrat, et dans laquelle il lui annonce les démarches que déjà le comité a faites dans l'intérêt de ce monument, dont il désire la conservation. M. de Ring profite de l'occasion pour instruire le comité qu'il a écrit à ce sujet à M. le colonel Folly, propriétaire de cette tour, mais qu'il n'a point encore reçu de réponse.

M. Eissen remercie le comité de la marque de confiance qu'il a bien voulu lui donner en lui conférant les fonctions de second secrétaire.

M. le commissaire de police du canton de Seltz annonce le prochain envoi de copies d'inscriptions, de figures et de symboles qui ornent l'église de cette localité et dont quelques-uns datent du onzième siècle. Il a été répondu par le

président que le comité recevra toujours avec reconnaissance toute communication de cette nature.

M. Grünfelder, médecin à Neuwiller, écrit au comité pour attirer son attention sur le bâtiment de l'ancien couvent des Bénédictins, au rez-de-chaussée duquel se trouve une salle, construite, dit-il, dans le style romano-byzantin, et qui semble avoir servi de réfectoire. Cette construction daterait, selon lui, du douzième siècle.

Renvoi à M. Arth, à Saverne, chargé de l'inventaire des monuments historiques de ce canton.

M. le docteur Frœhlich, de Drulingen, adresse un relevé sommaire des monuments de ce canton. Ils sont partagés en trois catégories.

1° Époque gallo-romaine.

a) Au Puberg, près de la commune de Durstel, sous une couche de Muschelkalk, on trouve, depuis de longues années, des tombes en grès, qui néanmoins disparaissent de plus en plus sous la pioche du carrier.

b) Vestiges d'une voie romaine dans la banlieue de Drulingen.

2° Moyen âge.

a) Église de Berg (au Kirchberg) : clocher rond, architecture romane (IXe ou Xe siècle) ; chœur ogival; rosace trilobée (XIIIe ou XIVe siècle).

b) Clocher de l'église de Hambach, octogone, sur base carrée (XVe siècle).

3° XVIIe siècle.

a) Restes des fortifications de Diemeringen détruites par Turenne.

b) En 1603, le synode des pasteurs du comté de Saarwerden donna la liste des paroisses. Parmi celles-ci figure Gerharmen. Le nom et le souvenir en est effacé dans le pays. Le correspondant a recueilli des renseignements qui

lui permettent d'assigner avec quelque probabilité à cette paroisse l'emplacement occupé aujourd'hui par le village d'Eschwiller.

c) Deux ailes du château d'Asswiller habitées; deux tourelles restaurées en 1762.

d) Le château de Diedendorf habité; deux tourelles.

Le comité charge son président d'écrire au correspondant pour le remercier de cet envoi, en le priant néanmoins de communiquer une liste plus complète.

M. Roussel, garde général des forêts à Neuwiller, donne connaissance au comité de la découverte de monnaies du moyen âge faite dans son rayon il y a trois ou quatre ans. Il cite parmi elles principalement des *Pfenning* de la ville de Strasbourg, au lys épanoui; d'autres de diverses villes et de divers princes, et en assez grande quantité aussi, un *Pfenning* de Ferrette. Une monnaie plus remarquable, dit-il, est une pièce plus grande que ces *Pfenning*, bien mieux frappée et d'un argent plus pur, sur une des faces de laquelle on distingue quatre lions dirigés dans le même sens, et sur le revers une croix à quatre branches égales et armées. On n'en a trouvé que quatre exemplaires dont les propriétaires dit-il, réfusent de se dessaisir.

M. le Maire de Drulingen envoie les dessins de deux monuments funéraires qui se trouvent placés à côté de l'autel collatéral du lieu. La hauteur est de $2^{m},04$; leur largeur, de $0^{m},82$. Ils sont appliqués l'un et l'autre contre le mur de la nef à droite.

On lit sur le premier :

Anno dni MDLVI den VII tag iuni starb der edel und vest Wilhelm von Walbach zu Mackenheim : got wel im genedig sin.

Au bas : *sein mueter eine gebor. von Honwihr.*

Sur le second, en haut : *dem got genedig sei.*

Et autour de la pierre :

Anno Dn. MDLVIIII starb der edel und vest Hanz Jacob von Walbach, der letzte d. geschlecht d. XIII ho.

Au bas : *sein mueter von Blumeneck :*

C'est-à-dire, sur le premier :

L'an 1556, le 7e jour de juin, mourut le noble et puissant Guillaume Walbach de Mackenheim ; Dieu lui soit propice. Sa mère née de Honwihr.

Et sur le second :

L'an 1559 mourut le noble et puissant Jacques de Walbach, le dernier de sa race, le 13 novembre, auquel Dieu soit propice. Sa mère de Blumeneck.

Toutes les recherches dans les archives de la fabrique, ainsi que dans celles de la mairie, dit le correspondant, ont été infructueuses pour découvrir l'origine de ces familles.

Le secrétaire observe que la famille de Walbach était seigneur du village du même nom, situé sur le Rhin dans l'ancien comté de Rhinfelden. La famille de Blumeneck habitait le château, aujourd'hui ruiné, dont les restes couronnent encore un roc isolé près du village du même nom, au bord de la Wutach dans le grand-duché de Bade. Quant à la famille de Honwihr, elle ne lui est point historiquement connue; peut-être est-ce Hunawihr. Dans tous les cas, ces dessins présentent de l'intérêt, et il demande qu'ils soient déposés dans les archives, et que des remercîments soient adressés à leur auteur. — Adopté.

MM. Mathieu de Faviers et Ringeisen sont priés de rendre compte au comité des travaux de consolidation qui ont été faits au château de Hohenkönigsbourg.

Le rapport de ces messieurs est ainsi conçu :

«Les travaux consistent dans la reprise de neuf pieds-droits, de seize brèches et de cinq arcs ou portions de voûtes.»

«Le mode d'exécution a consisté à rétablir les parties compromises à l'aide des anciens matériaux trouvés sur place, assortis, autant que possible, mais sans autre prétention que de les consolider, en ayant soin de conserver intact tout ce qui pouvait avoir le moindre caractère architectural. On a été amené de cette façon à désencombrer et déblayer la chaussée en rampe depuis la porte de l'enceinte extérieure jusqu'à celle du bâtiment; la première salle d'entrée voûtée; le premier étage de la partie méridionale en dessus et les trois escaliers en tour ronde. Le quatrième escalier, donnant accès aux deux escaliers contre le donjon, ont été exhumés des décombres qui l'ensevelissaient.

«Dans toutes ces opérations les pierres portant taille d'architecture ont été conservées et rangées sur place, de manière à pouvoir être reconnues et réemployées au besoin.

«Ces travaux, quelques faibles qu'ils soient, eu égard à l'importance des désastres, ont pourtant pour résultat immédiat de mettre à jour des ouvrages primitifs, cachés jusqu'ici, et d'assurer pour longtemps encore des parties intéressantes qui auraient disparu sans retour dans quelques années[1].»

M. Ringeissen exprime le regret de n'avoir pu entreprendre une partie du château, qui est à ses yeux du plus haut intérêt; il veut parler des voûtes supérieures qui menacent de tomber en trois endroits et principalement à l'angle sud-ouest. En cet endroit les encorbellements en pierres de taille, très-saillants en dessus des piliers de fond, sont brisés et restent suspendus en l'air par la pression des sommiers des arcs de décharge, à la naissance de la voûte. Tout ce système en bascule peut être rompu par le moindre effort et entraînera dans sa chute la voûte entière et toutes

1. A ce propos, M. Ringeisen soumet au comité 24 feuilles d'attache, relevées au jour le jour et qui figurent l'état ancien.

les parties adjacentes. Tous les jours, dit l'architecte, des visiteurs, attirés par la réputation de ces lieux et par les charmes du paysage, montent imprudemment sur ces voûtes recouvertes par les mousses et les arbustes qui ont pris racine dans toutes les fissures. Il pense qu'il serait urgent de consolider ces voûtes, et que moyennant cinq à six cents francs les parties signalées ci-dessus pourraient être conservées pour longtemps.

Le comité remercie les deux membres, et décide que les travaux proposés seront pris en sérieuse considération. M. Morin demande qu'en attendant l'époque où ces consolidations pourront être entreprises, il soit placé une balustrade qui empêche les visiteurs de fouler la partie qui menace ruine. Les comptes des dépenses ajoutés au rapport seront remis entre les mains du trésorier.

Par une seconde communication, M. Ringeisen annonce que les travaux de consolidation entrepris au château de Rathsamhausen sont en cours d'exécution, et seront terminés vers la fin de la semaine. Ils donneront lieu à un rapport particulier.

M. Piton fait part au comité de l'excursion archéologique et artistique qu'il a faite aux châteaux qui avoisinent l'entrée de la vallée près de Châtenois et de Scherwiller. Il en donne lecture, en annonçant que ce travail sera inséré dans une Revue. Il dépose sur le bureau les dessins du château de Hohenkönigsbourg, exécutés à la chambre obscure par M. Stumpf de Sainte-Marie-aux-Mines; il pense que le comité devrait en faire l'acquisition pour ses archives. Plusieurs membres rejettent cette proposition comme contraire au but de la société; d'autres, néanmoins, la soutiennent. Le président met aux voix la question, qui est ajournée.

M. l'abbé Straub, qui s'était chargé de visiter la pierre de Balbronn, désignée à l'attention du comité par le maître

d'école du lieu, dépose sur le bureau la copie exacte de l'inscription qui la recouvre.

Anno doi MDLXIIII den XXX tag broc(h)monats, starb d(e)r. edel. vnd vest. juncker. hans. vo. mitelhusen man zv ba(lbr)on vnd die
(am)t edel fraw barbra hifleri.

A l'intérieur des deux côtés du cimier se lit :

seinn	*denen*
chliche	*gott*
husfraw	*gnod*
15	72.

Sous le heaume qui porte pour cimier un buste de femme couronné, on voit l'écusson des Mittelhausen et des Hufel.

Les Mittelhausen portent fascée d'or et de sable.

Les Hufel, d'or au demi-vol; dextre abaissé de sable.

Sur la pierre tumulaire de Balbronn, le demi-vol est surmonté de trois petites collines.

En 1562, un Adam de Mittelhausen était bailli à Haguenau. Le dernier rejeton de cette famille, Philippe de Mittelhausen, mourut en février 1634.

Un dessin achevé de cette pierre sera donné par le rapporteur, pour être déposé dans les archives de la société.

M. Siffer, curé de Mertzwiller, rend compte dans un mémoire manuscrit de la découverte d'une grande quantité de tombeaux faite au mois de septembre 1844, lors des travaux de terrassement entrepris pour l'établissement de la nouvelle route de Pfaffenhoffen à Brumath, à l'est de Morschwiller, à cinquante mètres environ de ce village, dans la direction de Hüttendorf.

Sur le penchant d'une côte, dit-il, au lieu dit *Lunenwasen*, on découvrit d'abord dix-sept squelettes encore entiers, enterrés sans cercueils. On trouva près d'eux divers objets de curiosité, notamment trois pierres à feu, une clef

de cuivre, les restes très-oxydés d'un poignard, dont la pointe et le manche manquaient, et des débris de tuiles antiques.

Au-dessous, à un mètre plus bas, vingt et un autres squelettes étaient renfermés dans des cercueils faits de madriers bruts de bois de chêne. Ces cercueils étaient ensevelis à une profondeur de trois mètres, à l'exception d'un seul qui se distinguait par son volume et qui était à un demi-mètre plus bas. Les ossements que ce dernier renfermait indiquaient que le personnage auquel ils avaient appartenu était d'une taille presque colossale. Les squelettes, superposés et disséminés au-dessus de ces tombes, n'étaient enfouis qu'à une profondeur de deux mètres. Parmi les restes de ceux renfermés dans des cercueils on reconnaissait les ossements de deux adolescents et ceux d'une femme, qui, à en juger par la pose de sa tête, avait dû être placée dans la tombe sur la face. Les bras chez tous les squelettes étaient étendus le long du corps. La mâchoire inférieure de l'un d'eux avait encore toutes ses dents.

Tous ces squelettes regardaient l'Orient.

Les cercueils étaient la plupart très-volumineux. Les blocs ou madriers de chêne dont ils se composaient, très-parfaitement conservés, avaient été fendus à coup de cognée, et étaient joints, les uns avec des chevilles, les autres assemblés à rainure, c'est-à-dire, au moyen d'entailles incisées au point de jonction.

M. Siffer demande à quelle époque peuvent remonter ces inhumations, et à quelles populations elles ont appartenu.

M. de Ring, que le comité a chargé de lui faire un rapport sur ce mémoire, s'est borné à en donner lecture, sans pouvoir, dit-il, se prononcer à cet égard, n'ayant point vu lui-même les tombeaux. Néanmoins, ajoute-t-il, l'opinion

émise par le savant curé, que le nom de *Lunenwasen* que porte le terrain dans lequel ces restes ont été rencontrés, peut être une corruption du mot *Hunenwasen*, qui, par conséquent, se rattacherait au passage des *Huns* dans ces contrées, repose sur une fausse interprétation des mots *hun*, *hunengræber*, *hunenbedde*, que l'Allemand, en général, emploie pour désigner les tombes païennes antérieures à l'époque romaine. Le mot *hun* est celtique, et veut dire sommeil. Les *Hunengræber* sont donc les tombeaux de ceux qui sommeillent, d'après ce principe des Druides, que l'âme ne meurt pas, mais qu'après la mort, elle passe d'un corps à un autre. Elle était censée dormir jusqu'à l'époque où, réunie à l'âme universelle du monde, elle s'en détachait de nouveau pour revenir sur la terre, après avoir parcouru la route mystérieuse des sept sphères, vivifier un être semblable à elle. Des inhumations pareilles dans des blocs de bois ont été rencontrées près du Danube, entre Tuttlingen et Mœskirch. Leur origine n'a point été éclaircie; elle est restée un mystère, comme le restera sans doute celle des tombes du *Lunenwasen*, sur lesquelles, ajoute en terminant le rapporteur, nous laisserons retomber le voile qui les couvrait.

La séance est levée à une heure et demie.

Séance du 1er décembre 1856.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance qui ne donne lieu à aucune réclamation.

M. Ringeisen, chargé, de concert avec M. Levrault à Obernai, de présider aux travaux de consolidation du château de Rathsamhausen, rend compte au comité de ce qui a été fait pour l'étayage de ces vieux murs.

Les travaux, dit le rapporteur, ont commencé le 30 octobre dernier, et ont été arrêtés le 6 novembre suivant.

Ils consistent dans la reprise et la consolidation :

1° De deux brèches et d'un jambage sur la face intérieure-nord du corps de logis principal;

2° De six brèches et du jambage d'une grande arcade sur la face sud;

3° De six trous et brèches dans la face est de la cour d'entrée. On a établi les jambages intérieurs de la voûte, en décharge d'une fenêtre dont l'éboulement eut compromis la fenêtre au-dessus et la partie du mur correspondant.

Le passage depuis l'enceinte extérieure jusqu'au corps de logis principal a été déblayé.

Ces premiers travaux de consolidation ont donné lieu à une dépense de 67 francs 25 cent., justifiée par l'état que le rapporteur dépose sur le bureau avec quatre feuilles d'attachement à l'appui.

L'intention des deux membres avait été d'entreprendre la grande brèche de la face Est intérieure, dont l'effondrement entraînerait tout le pan de mur correspondant, ferait disparaître les traces curieuses de l'ancienne disposition des

toits, et compromettrait probablement dans sa chute les saillies de la cheminée romane si curieuse, qui embellit cette partie pittoresque du château; ce qui a dû probablement arriver à celle de la face opposée, dont on n'aperçoit plus que les vestiges.

Malheureusement, le mauvais état de cette partie n'a pas permis de continuer les travaux sur des échafaudages volants, sans craindre de compromettre la vie des ouvriers. La saison avancée et le manque de ressources suffisantes leur ont interdit d'entreprendre ces travaux, auxquels néanmoins ils attachent la plus grande importance.

Comme, du reste, il n'y a pas de péril immédiat, continue le rapporteur, nous avons cru devoir, avant tout, rendre compte au comité de la situation, et lui indiquer la dépense probable que nous évaluons à 200 francs.

Le comité, par l'organe de son président, remercie les deux membres délégués, et décide que, dès l'arrivée de la belle saison, si ses moyens le lui permettent, il accordera les fonds nécessaires à la consolidation de cette partie du château. L'état de la dépense faite du 30 octobre au 6 novembre est remise avec les pièces justificatives entre les mains du trésorier.

M. Levrault, dans une lettre adressée au président, réclame l'intervention du comité pour un petit monument qu'il serait urgent, dit-il, de ne point laisser plus longtemps sans protection.

Dans un pâturage, voisin de la route d'Erstein à Obernai, à environ un kilomètre de Meistratzheim, se trouve, dit-il, un ancien puits d'irrigation ou d'abreuvoir, aujourd'hui hors de service, et dont l'auge, formée d'une seule pierre creusée circulairement, a pour ornementation une arcature en plein cintre. On ne saurait douter que ce ne soit la partie supérieure d'une très-ancienne cuve baptismale, dont la

sculpture a très-peu de relief, mais est parfaitement caractérisée et paraît appartenir à l'époque de l'art roman, antérieur à l'usage de l'ornementation byzantine.

M. Levrault se demande si cette pierre ne proviendrait point d'une ancienne église dans le Ried même, cette lande inculte, située sur la lisière des cantons de Benfeld, d'Erstein et d'Obernai, et dont quelques traces d'anciens canaux qu'on aperçoit çà et là en parcourant cette solitude, semblent attester qu'un jour cette terre aride a été cultivée; ou, si plutôt, elle ne parviendrait point, soit de l'ancienne église de Meistratzheim, où apparaissent encore des vestiges d'architecture romane, soit de l'église régionale de Feldkirch, entre Ober- et Niedernai, église qui devint par la suite un prieuré, et dont les derniers restes ont disparu il n'y a qu'une vingtaine d'années.

Belhomme et Schœpflin attribuent au VIIIe siècle la fondation de cette dernière église due à Reginbert, abbé de Moyen-Moutiers, qui la dédia à Saint-Maximin. Des titres de 1114, de 1140, de 1244, de 1258, de 1263, de 1292 et de 1332 prouvent l'importance de cette église, citée dans deux bulles papales, l'une d'Innocent III, l'autre de Jean XXII; dans un diplôme de l'empereur Henri V, et dans une investiture du duc de Lorraine Fréderic III qui en confia l'advocatie aux châtelains de Landsberg.

M. Levrault déduit de la présence de ces documents que cette église était de l'époque romane, et qu'elle devait posséder des fonds baptismaux du même style.

Quant à Meistratzheim, c'était, dit-il, dès le XIe siècle, au rapport de Grandidier, un domaine, au moins oblat, de l'abbaye d'Altorf, et dès lors une église ou une chapelle devait nécessairement s'y trouver.

Quel que soit du reste le lieu d'où provient la cuve baptismale en question, M. Levrault réclame l'intervention du

comité en faveur de cette pierre antique qui ne serait point déplacée, ajoute-t-il, à côté du bassin baptismal de Bischoffsheim, conservé au Musée lapidaire de la bibliothèque de Strasbourg.

Le comité, considérant que de telles antiquités offrent toujours plus d'intérêt lorsqu'elles sont conservées dans les localités mêmes à l'histoire desquelles elles appartiennent, que dans un Musée où elles parlent moins à l'esprit, décide que des démarches seront faites auprès de l'autorité ecclésiastique pour obtenir le transfèrement de cette pierre, soit dans l'église de Meistratzheim, soit dans une partie du cimetière qui en dépend. M. le grand-vicaire Schirr, présent à la séance, promet de prendre des mesures à cet égard.

Le même membre, dans un discours écrit, adresse au comité des vœux pour la restauration de quelques points tout à fait éboulés de l'ancienne enceinte, connue sous le nom de *Heidenmauer* ou mur païen qui couronne la montagne de Sainte-Odile. Il rappelle que cette montagne est devenue pour les Alsaciens, comme pour les étrangers, un des points d'excursion les plus recherchés, et propose, non point de relever ce mur dans toute l'étendue de son immense développement, mais de le redresser sur quelques points d'intersection où il est traversé par des chemins plus ou moins fréquentés. Au moyen de ces restaurations partielles, les nombreux visiteurs de cette montagne apprendraient à connaître cet ancien camp retranché *ou plutôt cette antique enceinte sacrée*, sans être obligés d'en chercher les débris à travers les taillis et les fourrés peu praticables.

Le président donne l'assurance à M. le grand-vicaire que cette demande sera prise en très-sérieuse considération, et que, dès la belle saison, une commission de quelques membres se rendra sur les lieux pour faire un rapport à ce sujet.

M. Ignace Chauffour, à Colmar, écrit au président du comité et lui envoie une nouvelle liste de dix-huit membres, de Münster, de Colmar, de Belfort, de Logelbach et de Cernay. La note est remise au trésorier, chargé de les inscrire sur la liste générale des membres de la société. Des remercîments sont adressés à M. Ignace Chauffour.

M. Stœber, professeur à Mulhouse, demande qu'on veuille bien envoyer à la direction du cercle littéraire de cette ville, soit des prospectus de la société pour la conservation des monuments historiques à Strasbourg, soit un exemplaire complet du Bulletin publié par elle. Accordé.

M. Arth, membre du comité à Saverne, envoie le restant de la statistique des cinq cantons alsaciens de cet arrondissement, dont il a déjà fait parvenir la première partie. Remercîments et dépôt dans les archives.

Le maire de la commune d'Eckartswiller envoie la copie de quelques inscriptions tumulaires de cette localité, sans aucun intérêt historique. Le comité, néanmoins, tient compte de la bonne intention de ce correspondant, et dépose ces dessins et ces inscriptions dans les archives.

M. le grand-vicaire Schirr communique au comité un morceau de fer oxydé, trouvé sur un roc isolé de Sainte-Odile, et reconnu pour avoir servi à armer la base d'une bêche en bois, telle qu'on en voit représentées sur l'ancienne tapisserie de Sainte-Odile, aujourd'hui conservée à l'église Sainte-Étienne de Strasbourg. Ce fer, remarque M. Schirr, a dû rester peut-être pendant des siècles sur cette roche, où jamais personne ne monte, et où pour en atteindre le sommet, on doit se servir d'une échelle.

M. Kramer, curé desservant de Niederhaslach, en réponse à la circulaire envoyée par l'autorité ecclésiastique, adresse au comité pour être transmis à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, un album contenant

l'historique de l'église et les inscriptions du cimetière de cette localité.

S. Florent, selon la légende, vint en 664 en Alsace, et s'arrêtant dans la vallée de la Bruche, au pied de la montagne appelée Ringelsberg, y construisit plusieurs cabanes pour lui et pour ses disciples. Ce lieu s'appelle encore *Schotten*, et rappelle l'extraction écossaise du pieux cénobite dont le corps, après que son âme l'eût quitté, fut transféré à Strasbourg, et déposé dans l'église de Saint-Thomas.

Selon une seconde tradition, ce serait en 776 ou 777 qu'aurait eu lieu la fondation de l'abbaye, due à une apparition que l'évêque Rachion, alors sur le siége épiscopal de Strasbourg, eut du bienheureux S. Florent, qui lui ordonna de transporter son corps à Haslach, et de l'enterrer au lieu où sa cabane avait été posée. Rachion obéit, et la translation du saint eut lieu immédiatement avec un concours innombrable de fidèles, et non sans que de nombreux miracles s'opérassent.

Dès ce moment, les pèlerins qui jusqu'alors s'étaient portés en foule au tombeau du saint à l'église de Saint-Thomas, se rendirent à Haslach, où, après la mort de Rachion, le corps de ce digne prélat fut aussi déposé à côté de celui de S. Florent.

En 1274, le chapitre de Haslach résolut de bâtir une nouvelle église plus grande que l'ancienne, «dont les murs menaçaient de tomber de vétusté.» Mais elle fut à peine achevée, qu'un incendie terrible la dévora pendant une nuit d'orage en 1287.

Selon M. Kramer, rien ne put être sauvé que le corps de S. Florent, déposé dans une niche de l'abside. M. l'abbé Straub observe que la ruine de l'église n'a pas dû être complète, et que l'abside paraît avoir échappé à la destruction. Cette partie, sous laquelle s'élève aujourd'hui le maître-

autel, accuse une époque un peu antérieure à celle de la reconstruction de l'édifice après le désastre de 1287, et doit être considérée comme un reste de l'église bâtie sous l'évêque Conrad de Lichtenberg. L'inspection de la verrière du fond de l'abside confirme ce point, sur lequel M. Straub compte revenir dans un travail qu'il prépare sur les vitraux de Haslach. Le chapitre, pour pouvoir célébrer l'office divin construisit la partie qu'on appelle aujourd'hui le chœur du chapitre ou l'avant-chœur, en l'adossant à l'abside de l'église incendiée. Ce chœur fut achevé en 1294.

Ce fut en 1316 que, sous la direction du fils d'Ervin de Steinbach, le célèbre architecte de la façade et de la partie intermédiaire du clocher de la cathédrale de Strasbourg, fut commencée l'élévation de la nef et de la tour actuelle de l'église abbatiale. Ce ne fut qu'en 1385 que ces constructions entreprises pendant des temps de trouble et au moyen de dons volontaires et des quêtes ordonnées par les évêques de Strasbourg dans toute l'Alsace, et publiées jusqu'en Lorraine et en Allemagne, furent enfin achevées.

Sur le tympan du grand portail et sur les verrières de l'église se remarquent les principaux faits de la légende de S. Florent.

La tombe d'Erwin se montre encore sur le cimetière derrière cette antique église abbatiale, qui sert aujourd'hui au culte de la paroisse. Malheureusement, la partie la plus intéressante de l'inscription, le nom de l'architecte est effacé de dessus la pierre.

Anno Dni. M. CCCXXX nonis decembris obiit ..... magister operis huius ecclesiæ, filius Erwini magistri quondam operis Argentinensis.

Autour de ce nom historique se groupent les inscriptions de vingt-trois pierres tombales et autres, parmi lesquelles nous en remarquons une qui contient le millésime de 1287,

époque de l'achèvement de l'église qui succéda à celle bâtie en 672 par Dagobert II, roi d'Austrasie.

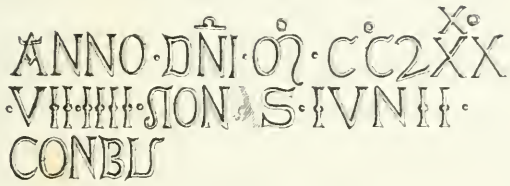

Parmi les monuments funéraires nous remarquons l'inscription :

1° De la tombe de l'évêque Rachion, autour de laquelle on lit :

Per quem prelatus Florentius ille beatus illic translatus Rachio jacet hic tumulatus.

2° Celle de Jean Liib, protonotaire du siége apostolique, mort le 12 des calendes de juillet 1514.

3° Celle de Gisela de Greifenstein, épouse d'Anselme de Hohenstein, morte le 9 des calendes de février 1326.

4° Celle d'un Albert de Hohenstein, homme d'armes *(Armiger)*, mort le 3 des Ides de février 1335.

5° Celle de maître Grafton de Stille, issu des chevaliers de ce nom, dont le château s'élevait à une lieue d'Haslach, et qui était prévôt de ce monastère.

6° Celle de Wolfram, écuyer de Fleckenstein, mort en 1317.

7° Celle d'Agnès de Geizpolsheim, qui avait épousé un Wolf de Still, morte en 1330.

8° Celle de trois membres de la famille des Richter, dits de Dachmann, qui fut l'une des plus riches familles d'Alsace au moyen âge (1324, 1426 et 1440).

Ce manuscrit, soigneusement travaillé, a vivement intéressé le comité, qui l'a remis aux membres de son sein,

qui sont correspondants du ministère de l'instruction publique, et qui le feront parvenir à sa destination.

M. Ringeisen dépose sur le bureau une boîte remplie d'objets d'antiquité de l'époque gallo-romaine, trouvés dans des buttes tumulaires qui viennent d'être nivelées sur les prairies de Schlestadt ; ~~elles~~ ils se composent de bracelets, de styles, d'anneaux de bronze et d'ivoire ou bois, etc.

Depuis un temps immémorial, dit M. Ringeisen, dans un ancien pâturage qui se dirige du nord au midi entre un fossé *(Neugraben)* et un petit ruisseau dit *Ober-Bütten*, se montraient trois groupes de petites éminences en terre placées d'une manière irrégulière. Les élévations variaient de $0^m,25$ à $0^m,70$, et leur diamètre de 7 à 35 mètres.

La ville de Schlestadt vient d'y entreprendre des travaux de nivellement et d'assainissement. Pendant ces opérations on a découvert des squelettes entiers, des ossements, des ornements en bronze et en ivoire ou bois, et des fragments de poteries qui indiquent, à n'en point douter, des tumuli gallo-romains.

Le rapporteur dépose sur le bureau le plan de la localité.

Ces différents tumuli étaient au nombre de dix-sept, affectant tous la forme de cônes très-plats et d'une configuration effacée; ils étaient formés de terre noire, légère, de même nature que celle du terrain sur lequel ils reposent, mais plus tassés, et recouverts de gazons comme le reste de la prairie.

On y apercevait, principalement autour du groupe central, des excavations continues, assez étendues, et autour des tombes, à leur base, des dépôts terreux d'une autre nature que celle du terrain environnant.

Quelques-uns de ces tumuli contenaient plusieurs corps, dont deux, quelquefois trois, portaient des signes de noblesse (c'est-à-dire, étaient plus richement décorés que les

autres); l'un d'eux principalement a paru présenter des circonstances remarquables. Au centre, était un squelette dirigé à l'orient. Autour du cou il portait un collier de bronze, dans lequel était passé un autre anneau du même métal; à chacun des bras se trouvait un large bracelet en bronze, de métal flexible, finement ciselé, s'amoindrissant vers les extrémités, terminées elles-mêmes par de forts boutons également ciselés. Un de ces bracelets était intact; l'autre détérioré.

A droite, à quatre mètres sur la même ligne, était un second squelette dans la même direction, ayant un fragment de collier au cou, des boucles d'oreilles des deux côtés du crâne (ces trois objets en bronze), et deux larges coulants en bois sur la poitrine. A côté était une agrafe en bronze.

A gauche du squelette central et sur la même ligne étaient deux autres squelettes espacés de quatre mètres, dirigés de la même manière et sans insignes.

A quatre mètres du même squelette central, vers l'orient et vers l'occident, étaient de chaque côté un squelette également dans la même direction et sans insignes.

Dans un autre tumulus on a trouvé deux squelettes également orientés, dont l'un tenait dans la main gauche un style annelé en bronze; dans la main droite, deux anneaux en ivoire ou bois, et près de lui, un bracelet en cuivre et des fragments de poterie.

Un squelette dans un autre tumulus tenait également un style beaucoup plus simple. A côté était un pot en terre brune gravelleuse, vide et de forme aplatie, qui a malheureusement été cassé par les ouvriers.

Dans une des tombes d'un autre butte tumulaire était un squelette avec un bracelet en bronze massif, à arête aiguë extérieurement, strié profondément dans le ~~trou~~ sens longitudinal, et arrêté aux deux extrémités par deux boutons ouvragés qui se joignent.

En général, dans presque tous les *tumuli* ouverts, on a trouvé des fragments d'ossements et des poteries, mais à peine quelques traces de fer oxydé. Nous sommes convaincus, dit M. Ringeisen, que la partie A (vendue par la commune et nivelée actuellement), a dû contenir également des tumuli faisant suite à ceux indiqués ci-dessus. Dans le voisinage vers Heidolsheim et Ettenheim, il existe plusieurs tumuli fort importants. Si l'on en doit croire le rapport des ouvriers et du conducteur des travaux, un des squelettes aurait eu la taille surnaturelle de $2^{m},10$.

M. Ringeisen termine en annonçant qu'il existe encore trois tumuli intacts de l'un desquels la dimension est assez importante, et que M. le maire de Schlestadt met à la disposition de la société, pour y faire exécuter des fouilles méthodiques et minutieuses.

Le comité entend avec le plus grand intérêt cette communication, et charge son secrétaire d'écrire à M. le maire de Schlestadt que, dès l'arrivée de la belle saison, une commission, nommée par elle, se rendra sur les lieux pour y faire les fouilles que la science réclame.

La séance est levée à une heure.

Séance du Comité du 5 janvier 1857.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à onze heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire, est adopté.

M. le grand-vicaire Schirr communique la réponse du curé de Meistratzheim concernant la pierre baptismale, dont le comité désire le transport dans cette commune. Le maire, dit-il, met cette pierre à la disposition du comité, mais ne veut point prendre sur lui la responsabilité de ce transport. M. l'architecte Ringeisen se charge d'en référer à M. le Sous-préfet, pour que ladite translation se fasse aux frais de la commune. .

M. Jung dépose sur le bureau quelques notes concernant l'histoire du château de Bernstein, sur lequel M. Félix Dartein a présenté un mémoire au comité. Le savant professeur fait voir la grande analogie qui existe entre la construction de cet antique manoir et celle du château d'Ortenberg. Ces châteaux paraissent remonter à la même époque et avoir été élevés sur des plans uniformes. Néanmoins, M. Jung n'a pas cru devoir remanier la partie historique du mémoire de M. Dartein. Les notes qu'il remet serviront à son auteur à compléter son premier travail déjà si intéressant. Sur la demande du comité, M. Ringeisen veut bien se charger de dresser le plan géométrique des deux châteaux pour servir de moyens de comparaison.

M. Heitz communique un numéro de l'*Elsässiches Samstagblatt* du 27 septembre dernier, contenant un compte rendu des travaux entrepris au Hohkönigsbourg par les soins

de la société. «Celui,» dit cette feuille, «qui aurait vu ces «ruines, il y a deux mois, et qui s'y rendrait aujourd'hui, «serait frappé du changement opéré dans un si court espace «de temps.»

M. Bardy, pharmacien à Saint-Dié, envoie un plan très-bien fait et très-curieux du château de Landskron, tel qu'il était avant sa destruction par les armées alliées en 1814. Ce plan date de l'an XII. Le château, dit M. Bardy, est intéressant sous plus d'un rapport, et il serait à désirer qu'il fût l'objet d'une monographie exacte et complète, tel que l'a été le Hohkönigsbourg. Je pense, ajoute en terminant le correspondant, que le plan du château sera mieux placé dans les cartons de la société que partout ailleurs.

Le comité remercie l'auteur de cet envoi, et ordonne le dépôt du plan dans les archives.

Un mémoire de M. Siffer, curé de Mertzweiler, sur un autel romain déterré à Niedermodern; est renvoyé à l'examen de M. de Ring.

M. Jung interpelle le secrétaire pour savoir s'il a écrit au correspondant, afin d'avoir l'estampage des inscriptions précédemment envoyées par lui.

M. de Ring dit avoir écrit à cet égard, mais n'avoir point encore reçu de réponse.

A cette occasion, le président rappelle à M. Petit-Gérard et à M. l'abbé Straub les instructions que le comité attend d'eux pour l'estampage des inscriptions en général.

MM. Morin et Ringeisen demandent s'il ne serait point utile de publier également dans un prochain bulletin, avec l'instruction ci-dessus, la série des signes employés au moyen âge comme chiffres, afin de mettre les personnes les moins initiées à cette partie de la science paléographique en mesure de lire les dates inscrites sur les monuments. Cette demande est prise en considération.

M. Jungbluth, curé de Weiterswiller, appelle l'attention du comité sur la découverte de plusieurs inscriptions en caractères gothiques gravées sur des mausolées qui ont été mutilés pendant la terreur. Elles prouvent que l'Église où elles ont été retrouvées avait servi de sépulture à la famille de Fleckenstein.

M. Schirr, auquel la lettre de M. Jungbluth est transmise, se charge de faire recueillir toutes ces inscriptions.

M. Eissen expose au comité qu'il y a lieu de regretter la récente disparition des deux dernières des trois girouettes qui décoraient naguère encore les pignons de l'ancienne douane.

Ce monument, dit-il, avait conservé jusqu'à ce dernier jour, au moins pour ce qui concerne la toiture, tout le cachet caractéristique de l'époque à laquelle il fut élevé. Ses différentes subdivisions sont séparées par des murs de pignon dépassant la toiture. Chaque pignon est terminé par une espèce de pyramide plus ou moins historiée, destinée à recevoir une girouette. L'ornementation de ces pyramides rappelle en général par sa forme un donjon entouré d'un mur crénelé à la base. La girouette elle-même avait la forme du gonfanon ou guidon de la ville, lequel se trouvait fixé ainsi au centre d'une construction en quelque sorte allégorique, destinée à le défendre.[1]

M. le président fait observer qu'il suffira probablement d'appeler l'attention de qui de droit sur ce détail, pour qu'il soit remédié à la modification mentionnée, qui, si elle n'était pas si facilement réparable, serait en effet de nature à être regrettée, surtout dans la ville qui est le siége principal de la société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

1. Voir pour la forme de ce guidon, Königshoven, *Chronicon*, édit. Schilter, p. 1107, et A. Silbermann : *Local-Geschichte der Stadt Strassburg*, etc., pl. IX.

Un membre du comité (absent à cette séance) sera prié de se charger d'une démarche officieuse pour cet objet.

M. Eissen fait remarquer en outre que la reconstruction de l'asile des veuves des pasteurs protestants de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux laisse craindre la destruction d'un reste remarquable du mur d'enceinte de la ville, datant de son troisième agrandissement au XIIIe siècle. Il propose en conséquence de se mettre en rapport avec le nouveau propriétaire de l'immeuble, M. David Lauth, et de faire tout ce qui dépendra de la société pour empêcher la disparition complète de cette antiquité.

La fin de la séance est remplie par la lecture d'une partie d'un mémoire de M. Levrault sur le château de Guirbaden.

Une communication de M. l'abbé Guerber sur l'architecture ancienne de l'Alsace, comparée à celle du grand-duché de Bade, du Würtemberg, de la Bavière et de l'Autriche, est remise à une prochaine séance.

Séance du Comité du 2 février 1857.

Présidence de M. SPACH.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le secrétaire, est adopté.

D'après les statuts organiques de la société, *un cinquième des membres du conseil d'administration devant être renouvelé à la suite de la prochaine assemblée générale*, il est procédé préalablement à cette mesure par tirage au sort.

Les membres sortants sont MM. Arth, Guerber, Fries et Heitz.

On procède de la même manière, et par séries, pour connaître les noms des membres qui devront être remplacés ou réélus en 1858, 1859, 1860 et 1861.

Ce sont pour :

1858.	1859.	1860.	1861.
MM. Piton.	MM. Bœrsch.	MM. Grass.	MM. Drion.
Eissen.	Schirr.	Levrault.	Jung.
De Ring.	De Faviers.	Ringeisen.	Pétit-Gérard.
Spach.	Morin.	Klotz.	Straub.

L'assemblée générale, fixée au 18 de ce mois, statuera sur les quatre membres à remplacer dès cette année.

La partie de l'ancien mur d'enceinte de la ville, qui appartient à la propriété de M. David Lauth, et dont le comité, dans sa dernière séance, avait désiré la conservation, se trouvant malheureusement compris (d'après les nouveaux rapports) dans les démolitions projetées sur cet emplacement, il est décidé qu'un dessin et un plan exacts de cet antique reste des fortifications du vieux Strasbourg seront faits et levés par les soins de MM. Fries et Piton, qui veulent bien se charger de cette mission.

Le président donne communication de la correspondance.

M. Levrault, dont le mémoire *sur le château de Guirbaden* est à l'ordre du jour, s'excuse, dans une lettre, de ne pouvoir se rendre à Strasbourg pour assister à la séance du comité.

Remise de la lecture de la deuxième partie du mémoire à la séance prochaine.

M. Oleyer, régent du collége de Wissembourg, auquel ses occupations ne permettent point de s'absenter, prie le président de vouloir bien accepter sa démission.

M. Spach annonce qu'il a écrit à M. Matuszinski, architecte de cette localité, pour le prier de se charger du travail de

rédaction de l'inventaire de cet arrondissement à la place de M. Oleyer.

En réponse à une lettre du président, adressée à M. de Barthelemy, Sous-préfet à Belfort, ce magistrat a donné son adhésion à la société, et a écrit qu'il sera heureux de pouvoir lui être utile. Il prie la compagnie de le compter au nombre de ses adhérents les plus dévoués.

La parole est à M. Klotz pour présenter au comité le tableau des membres de la société et la situation de la caisse au 1er janvier 1857.

Ce rapport, approuvé, selon les statuts, par le président, sera lu en assemblée générale.

M. Guerber, curé de Haguenau, est appelé à lire son mémoire *sur l'état comparatif de l'architecture religieuse de l'Alsace et de celle des monuments du grand-duché de Bade, du Wurtemberg, de la Bavière et de l'Autriche.*

Le comité écoute avec intérêt cette communication, et, sur la proposition du président, il exprime à l'auteur le désir que lecture en soit faite devant l'assemblée générale. Le mémoire sera inséré dans le prochain Bulletin de la société.

M. de Ring, chargé par le comité de lui rendre compte d'un Mémoire adressé par M. Siffer, curé de Mertzweiler, sur un autel païen, déterré en septembre 1850 sur le territoire de Niedermoderu, propose à l'assemblée d'insérer, avec quelques légers changements, ce Mémoire dans le Bulletin de la société.

La conclusion du secrétaire est adoptée.

La séance est levée à une heure et demie.

LE CHATEAU DE GUIRBADEN.

Entre la vallée de la Bruche et celle du Klingenthal, le charmant vallon de la Magel est dominé au nord-est par un mont escarpé qui appuie les bases de son sommet à double crête entre Mollkirch et Grendelbruch, et qui se lie du côté de la Bruche par des contre-forts boisés à la chaîne du Hahnenberg.

Sur la plus haute des deux crêtes de cette montagne et sur des assises de rochers dont la coupe à pic, œuvre primitive de la nature, paraît avoir été perfectionnée de main d'homme, s'élèvent les ruines imposantes du vieux château de Girbaden ou Guirbaden, l'une des plus grandes ou des plus étendues, quant au développement des murs, entre toutes nos anciennes forteresses des Vosges alsaciennes.

L'étymologie du nom de ce château est moins banale que celle des noms de ses nombreux confrères en *burg* et en *stein*. A première vue sa première syllabe ne serait pas allemande, et la seconde, *bad* ou *baden*, donnerait plutôt l'idée d'une source ou d'un bain que d'un plateau de rochers assez aride. Ceux qui aiment les origines lointaines auraient peut-être le droit de chercher cette étymologie dans la corruption des mots galliques *cir* (long) et *bedd* (tombeau), le long tombeau; désignation qui, à l'époque celtique, aurait pu être donnée à cette montagne, soit parce qu'elle affecte assez bien la forme d'un *tumulus* allongé, soit parce qu'un chef de clan ou un druide vénéré y auraient été enterrés? Peut-être aussi cette première syllabe *gir* ou *guir* est-elle, comme on l'a dit avant nous, la corruption de

Geyer (vautour), et la seconde celle de *Bett* (le lit); ce qui signifierait le lit ou le nid du vautour, nom parfaitement approprié à ce vieux *burg* perché au sommet d'un mont de difficile accès, et peut-être aussi à la tradition de quelque chef redouté qui aurait abrité en ces hauts lieux ses déprédations et sa tyrannie?

Speckle, dont les affirmations même les plus hasardées ne manquent pas d'une certaine sagacité ingénieuse, fait remonter l'origine de la forteresse de Guirbaden à Tibère[1], et la considère en quelque sorte comme un des bastions de son fameux mur de circumvallation des Vosges. Rien n'empêche d'admettre que les Romains n'aient eu en effet sur ce mont, qui domine deux vallées, un poste fortifié, sinon dès le règne de Tibère, au moins dans le quatrième siècle de notre ère, lorsque leurs lignes stratégiques d'outre-Rhin eurent disparu sous l'effort des barbares, et lorsque la partie cis-rhénane de leur *Germania prima* fut sans cesse menacée et insultée. Ce *burgus* ou ce *castellum* seraient donc plutôt à attribuer à Probus, à Maximien Hercule ou à Constance Chlore, et aurait fait partie, comme l'immense enceinte dite *Heidenmauer* de Sainte-Odile, non sans doute d'un mur de circumvallation embrassant toute la chaîne des Vosges, mais d'un système de défense de cette chaîne par des postes fortifiés plus ou moins considérables.

Feu M. Schweighæuser mentionne des tours *vraiment antiques*[2], ce sont ses expressions, qu'il aurait reconnues, non pas à Guirbaden même, mais près de Guirbaden. Nous avouons en avoir vainement cherché la trace : il est vrai qu'en montant depuis le hameau de Laubenheim, on rencontre, après avoir suivi un chemin très-encaissé et peu avant d'aborder le terre-plein du château, une forte ligne

1. Speckle, *Arch.*, *Pars* II, *cap.* V, p. 88.
2. Schweighæuser, Antiquités de la Basse-Alsace.

de pierres sèches amoncelées. Cette ligne paraît se relier à un groupe de rochers très en saillie au-dessus du ravin, à arêtes aussi régulières que si on les eût taillées, ayant au sommet une excavation circulaire, semblable à celles observées sur certains monuments druidiques; groupe parfaitement disposé pour servir aux feux de Belen, mais d'ailleurs sans indice aucun de tours ou autres constructions antiques auxquelles cet agencement de grands rochers aurait servi d'assises. La ligne de pierres sèches amoncelées, qui commence peu avant la rencontre de cet amas de rochers, continue presque jusqu'aux portes du château, et décrit, une fois au haut de la montagne, une sorte de carré long. Il serait téméraire de prétendre y reconnaître la touche romaine; point de cubes réguliers qui indiquent une voie classique, bien que l'idée d'une chaussée pavée avec gare ou place de stationnement soit celle qui se présente le plus volontiers à l'imagination.

Au surplus, si, comme nous le croyons, la montagne de Guirbaden était déjà un poste fortifié à l'époque romaine, il n'y a pas de motifs pour supposer que ce poste n'ait pas été placé au point même des ruines actuelles qui forment le couronnement de la montagne. L'étude de ces ruines fera peut-être la part des Romains et du moyen âge, ou du moins la part des constructions antérieures au moyen âge féodal proprement dit.

Schœpflin et Grandidier reconnaissent Guirbaden dans le *Burc-berg* de la bulle de Saint-Léon, qui confirme au monastère d'Altorff (*altum cœnobium*) la donation de dîmes faite lors de la consécration de son église abbatiale en 966 ou 974 par l'évêque de Strasbourg Archambaud ou Erckenbold[1]. Suivant la notice de cette fondation, publiée par

1. Schœpflin, *Als. ill.*, tome II (châteaux); et Grandidier, Histoire de l'Église de Strasbourg, livre VII, p. 12, et dissertation V, p. 26 du tome II.

Wurdtwein[1], Hugues ou Hugon III d'Egisheim-Dagsburg et son frère Eberhardt, moine d'Altorff, auraient possédé un territoire dont Grendelbruch faisait partie et que couronnait un château appelé alors *Bure-berg*. Aussi le pape S. Léon, petit-fils ou petit-neveu de Hugues III de Dagsburg, ne confirme-t-il pas seulement en 1049 ou 1050 la donation de son aïeul à l'abbaye d'Altorff comme chef de l'Église, mais aussi comme chef de la maison de Dagsburg-Alsace, et descendant des ducs d'Alsace de l'époque mérowingienne.

L'identité de Guirbaden et de Burg-berg est donc prouvée non-seulement parce qu'aucune autre ruine castrale n'existe sur une montagne au-dessus de Grendelbruch, mais parce que l'abbaye d'Altorff exerça en effet des droits de dîme sur Grendelbruch et Mollkirch, dépendances du territoire de *Burg-berg*[2] dès 966 ou 974, et qui restèrent aussi jusqu'à la fin du régime féodal dépendances du château de Guirbaden.

Ainsi, dès le dixième siècle tout au moins, un château fort, aleu de l'illustre maison d'Egisheim-Dagsburg, apparaît sur la montagne dite aujourd'hui de Guirbaden. Ce château était sans doute la clef de cette partie méridionale de la vallée de la Bruche que les chartes appellent *comitiæ* ou *comitatus*, et qui n'advint à l'évêché que longtemps après la partie septentrionale de la même vallée. Ainsi le blason de Guirbaden peut remonter jusqu'au duc Ettichon ou Atticus, s'enrichit de la tiare d'un pape alsacien, et s'écartèle des armes de nos plus anciens landgraves d'Alsace.

Ce château resta sans doute, soit en la possession directe, soit à la mouvance des comtes d'Egisheim-Dagsburg, jus-

1. Wurdtwein, *Subsidia nova*, tom. VI, p. 379.

2. Horrer, Dictionnaire d'Alsace, p. 168, et Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, p. 164, n° 208.

qu'à l'extinction de la lignée masculine de cette maison en l'année 1211.[1]

Cependant une tradition recueillie par Speckle et encore assez populaire aujourd'hui, veut qu'il ait été possédé ou habité par des chevaliers du célèbre ordre du Temple de Jérusalem. Aucun document ne vient jusqu'à présent à l'appui de cette tradition, et il faudrait que l'imagination du poëte ou du touriste se résignât à ne plus évoquer en ces belles ruines les ombres de ces chevaliers-moines si braves, si puissants, si riches, si enviés, si malheureux enfin, et si calomniés peut-être; il faudrait, en l'absence des titres, expulser les Templiers de Guirbaden, si leur installation en un château à la mouvance des comtes de Dagsburg ne pouvait se concilier avec les droits de cette maison, comme après eux, avec les droits de leurs successeurs, et être attribuée à un de ces engagements de domaines, si fréquents dans le douzième et le treizième siècle, engagement dont le titre ou la mention historique se seraient perdus.

N'oublions pas que plus d'un Egisheim-Dagsburg fut aux croisades et se trouva être par conséquent le frère d'armes des Templiers. Et plus d'un Egisheim-Dagsburg, plus d'un de ces comtes du Nordgau et de ces landgraves, si ambitieux et si entreprenants, dût se trouver pressé d'argent et obligé de recourir à la bourse des prêteurs sur gage. Or un des principaux griefs des princes contre les Templiers, lors de leur proscription, fut le grand nombre de domaines qu'ils possédaient soit en propriété, soit à titre de fiefs, soit en gage. Car les richesses de l'ordre du Temple lui permettaient de prêter de l'argent aux seigneurs et aux rois. On l'accusa même de faire l'usure autant et plus que les juifs, ces infortunés boucs-émissaires des banqueroutes princières et municipales du moyen âge.

1. Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, Généalogies historiques, §. 58.

Il est donc fort possible, malgré le silence des textes, que les Templiers se soient trouvés dès le douzième siècle détenir Guirbaden en vertu d'un engagement consenti par les suzerains de Dagsburg, et que plus tard ce même domaine leur ait été remis par le fait de quelque engagement semblable des successeurs des Dagsburg.

Aussitôt après la mort d'Albert ou Adelbert II de Dagsburg, le dernier des Eberhardigènes de la branche d'Alsace, nous voyons l'empereur Fréderic II prétendre enlever à sa fille et seule héritière, Gertrude de Dagsburg, la propriété de Guirbaden, et revendiquer le château à titre de suzerain[1]. Mais l'histoire ne dit pas à qui Fréderic II en confia la garde ou à qui il l'inféoda. Rien n'empêche donc de croire qu'il y installa ou y maintint les Templiers, et les probabilités historiques militent d'autant plus en faveur de cette installation des Templiers par Fréderic II, que ce prince fut le protecteur déclaré de l'ordre du Temple, auquel, après la prise de Ptolémaïde, il conféra de nombreux priviléges en Allemagne, et dont les mœurs licencieuses aussi bien que les rits secrets, tels que plus tard leur acte d'accusation les a définis, avaient beaucoup d'analogie avec les mœurs et le mysticisme antichrétien que la bulle d'excommunication du pape Grégoire IX reproche à l'avant-dernier empereur de la maison de Souabe et d'Alsace.

Quels qu'aient pu être d'ailleurs les tenanciers ou les détenteurs de Guirbaden, soit avant l'année 1211, sous les comtes de Dagsburg, soit après cette date et pendant la revendication des Hohenstaufen, dès l'an 1220[2], et malgré cette revendication, on voit Gertrude de Dagsburg céder à l'évêque de Strasbourg, Berthold de Teck ou Berthold Ier, ses droits de suzeraineté sur la *fortification* de Guirbaden

1. Laguille, Histoire d'Alsace, Preuves, n° 38.

2. Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, Généalogies historiques, maison de Dagsbourg.

(*suam munitionem in Girbaden*)[1], sous condition que l'évêque abandonnera à son mari, le comte de Linange, le château de Dagsburg ou Dabo.

Cette cession est confirmée en 1239 par le comte Fréderic de Linange, se disant héritier, et prenant le titre de Dagsburg.[2]

Il faudrait que Guirbaden eût été fractionné à cette époque en deux domaines différents, l'un impérial ou ducal, l'autre aleu de Dagsburg, pour concilier les cessions de 1220 et de 1239 faites par les héritiers du dernier comte de Dagsburg, avec la cession, qu'en 1236[3], après beaucoup de contestations, le même évêque Berthold Ier, obtint de l'empereur Fréderic II, ou plutôt, en son nom, de Henri de Hohenstaufen, son fils. Car en 1236, Fréderic II, frappé de l'interdit, était en état d'hostilités avec les princes ecclésiastiques du Rhin, tandis que son fils Henri cherchait à se concilier ces mêmes princes par de nombreuses concessions. Il serait possible toutefois que la cession impériale de 1236 ne fût qu'une reconnaissance implicite de la cession de Gertrude de Dagsburg, et une sorte de renonciation des Hohenstaufen à la succession des domaines délaissés par le dernier des comtes de Dagsburg-Alsace.

Quoi qu'il en soit, depuis 1220, 1236 et 1239, les droits de l'évêché de Strasbourg sur Guirbaden, tant sur le domaine allodial que sur le domaine impérial ou ducal, ne sont plus contestés.

En 1240, le chevalier Rodolphe de *Baldenburnen* ou *Baldenbrunnen* (Ballbrunn) est burgrave de Guirbaden comme tenancier de l'évêché[4]. Il descendait d'une famille de minis-

1. Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, Terres épiscopales de Strasbourg, §. 297.
2. *Idem*, *ibid.*
3. *Idem*, *ibid.*
4. Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, Châteaux, §. 816.

tériaux de l'abbaye de Hohenbourg[1]. Speckle rapporte l'existence d'une famille noble du nom de Girbaden, et son témoignage se corrobore de celui de Schœpflin, qui, dans la nomenclature de ses familles équestres éteintes, cite des chevaliers et écuyers du nom de Girbaden ayant existé dans le treizième siècle, entre autres, Ulric de Girbaden fait prisonnier par les Strasbourgeois à Hausbergen, et son frère Walther, qui, en 1262, offre à la ville de Strasbourg rançon ou caution pour Ulric[2]. Belhomme cite aussi un chevalier *Joannes* de *Virebaden* ayant existé en 1270[3].

Ces chevaliers et écuyers de Girbaden étaient sans doute des ministériaux (*Burgmänner*) tant des suzerains de la maison de Dagsburg que de leurs successeurs les évêques de Strasbourg. Car, dès le treizième siècle, l'histoire nous montre un grand nombre d'hommes libres (*viri liberi*, *ingenui*, *freymänner*) prendre le nom des terres dont ils jouissaient, lors même que ces terres n'étaient pas des aleux, mais de simples fiefs, sous-fiefs, et domaines engagés. L'existence d'une famille équestre du nom de Girbaden ne prouve donc ni pour ni contre les droits de suzeraineté soit des Dagsburg, soit des Hohenstaufen, soit des évêques de Strasbourg. Il y a lieu de croire que cette famille équestre est celle des descendants de Rodolphe de Baldenbrunnen, qui paraissent s'être transmis assez longtemps le fief de Guirbaden.

Toutefois, depuis 1240, époque de l'inféodation à ce dernier jusqu'au siècle suivant, sous les évêques Jean Ier et Berthold II, c'est-à-dire dans une période de plus de soixante-dix ans, on ne trouve plus mention du château de Guirbaden.

1. Schœpflin, *Als. ill.*, Familles nobles éteintes, §. 396.
2. *Idem, ibid.*, Familles équestres éteintes, §. 416.
3. Belhomme, Histoire de Moyen-Moutier.

Il est possible que durant cette période le fief soit resté à la famille de Baldenbrunnen, ou plutôt à une branche de cette famille qui en prit le nom; mais il est possible aussi que quelque engagement temporaire ait livré pendant ce même temps tout ou partie de Guirbaden aux Templiers. C'est en l'année 1312, et, par conséquent, lors de l'épiscopat de Jean de Dirpheim (Jean Ier), que fut décrétée par le Concile de Vienne en Dauphiné l'abolition de l'ordre du Temple de Jérusalem, et que la mise à exécution de ce décret contre les Templiers de l'Allemagne fut confiée au bras séculier de l'archevêque de Mayence. Or c'est aussi à partir de Jean de Dirpheim et de l'abolition de l'ordre du Temple que nous retrouvons mention de plusieurs inféodations de Guirbaden à diverses familles.

Telles sont, du fait de l'évêque Jean Ier, les inféodations à Jean de Hohenstein, vice-dôme de l'évêché, et ensuite à Burckhardt de Hohenstein[1]. Telles sont encore, sous son successeur l'évêque Berthold de Bushecke (Berthold II), les inféodations du même domaine ou de fractions du même domaine, d'abord à un chevalier Werlin de Baldenbrunnen, issu ou collatéral de la famille des anciens tenanciers de ce nom, puis au burgrave Jean de Dorolsheim, à Ottmann de Hermolsheim, à Henri de Rodesheim ou Rosheim, à Gœtz dit *Flesche* de Bischoffsheim[2], la plupart familles nobles du voisinage, comme l'indiquent leurs noms.

L'un des noms cités ci-dessus, celui du burgrave Jean de Dorolsheim, semblerait venir à l'appui de la tradition des Templiers de Guirbaden. Ce Jean de Dorolsheim pourrait avoir été le commandeur de la maison que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem possédait à Dorolsheim ou près de Dorolsheim (Dorlisheim). Or, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem

1. Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, Terres de l'évêché de Strasbourg, §. 297.
2. *Idem, ibidem*, et *Codex feudorum ecclesiæ argentinensis.*

hérita d'une partie des biens de l'ordre du Temple, et il est probable que la maison de Dorlisheim avait appartenu d'abord aux Templiers[1]. Dans ce cas, le commandeur de Saint-Jean aurait pu être appelé à succéder à Guirbaden au commandeur du Temple. En 1354, Jean Eberard de Landsperg était maître ou commandeur de Saint-Jean à Dorlisheim[2], et si à cette commanderie était encore jointe à cette époque une partie du fief de Guirbaden, cela expliquerait comment peu après la famille de Landsperg advint au fief ou à partie du fief[3]. En hasardant cette hypothèse, nous ne prétendons pas nier qu'il y ait eu une famille équestre du nom de Dorolsheim, famille citée par Schœpflin comme s'étant éteinte avant le quinzième siècle[4]. Il faut remarquer que les *Hohenstein* et les *Landsperg* furent investis tour à tour simultanément de droits féodaux à Dorlisheim et à Guirbaden, ce qui indiquerait une sorte de connexité entre ces deux fiefs épiscopaux. Peu de villages ont d'ailleurs été grevés de plus de maîtres divers que Dorlisheim, qui ne devint en entier domaine de la ville de Strasbourg qu'en 1727[5], quoique acquise en partie dès 1495.

Nous venons de voir, sous l'évêque Berthold de Bushecke, le burgrave Werlin de Baldenbrunnen substitué à Guirbaden aux Hohenstein, qu'y avait établis son prédécesseur l'évêque Jean Ier. Il est probable que ce fait se rattache aux querelles de Berthold de Bushecke avec son vassal Rodolphe de Hohenstein. On sait que l'évêque, surpris et arrêté traîtreusement à Haslach par ce dernier, fut conduit prisonnier d'abord au petit château de Hohenstein, situé presque vis-à-vis Guir-

1. Richer parle d'un hôpital situé près de la villa *Thoroholtze*. *Chronicon senonense*, *lib.* IV, *cap.* XV.

2. Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II. Familles nobles de la Basse-Alsace, §. 577.

3. *Idem*, *ibidem*, tome II, Territoire de l'évêché de Strasbourg, §. 297.

4. *Idem*, *ibidem*, Familles équestres éteintes.

5. *Idem*, *ibidem*, Domaines des villes libres.

baden, de l'autre côté de la vallée de la Bruche, puis dans d'autres châteaux possédés ou tenus en fief par les Hohenstein[1]. Guirbaden devait être, en raison de sa proximité, le premier château où, au sortir des cachots de Hohenstein, qui ne semblaient pas assez forts pour conserver une si importante capture, fut sans doute traîné le malheureux évêque, et dès lors il est facile de comprendre qu'une fois rendu à la liberté, ce dernier ait retiré le fief épiscopal de Guirbaden aux Hohenstein pour le rendre aux Baldenbrunnen.

Mais la maison de Hohenstein ne pouvait pas renoncer sans regrets à une possession aussi considérable. Elle s'efforça et réussit enfin à la recouvrer pour quelque temps encore, au moins en partie. Ce retour aux Hohenstein fut peut-être la conséquence de l'extinction de la branche de Baldenbrunnen-Girbaden à la fin du quatorzième siècle, car, en 1395, on voit l'évêque Guillaume de Dietsch engager le fief de Guirbaden à Rodolphe de Hohenstein, fils ou neveu probablement de ce Rodolphe de Hohenstein, privé de ses fiefs en raison de ses démêlés avec l'évêque Berthold II. Cet engagement n'empêcha pas le prodigue Guillaume d'engager aussi Guirbaden à la ville de Strasbourg[2], et il en résulta une seconde guerre entre les Hohenstein et l'évêché[3], Rodolphe n'ayant pas voulu rendre son gage.

Quoique le principal événement de cette guerre ne se soit point passé à Guirbaden, mais à Guémar, où Rodolphe de Hohenstein fut pris par l'évêque Guillaume, assisté du comte de Lichtenberg, il ne saurait être douteux que les troupes épiscopales firent au moins quelques tentatives pour reprendre par surprise le château engagé à deux prêteurs à la fois.

1. Albert de Strasbourg, Commentaire sur les actes de Berthold de Bushecke, p. 173; et Königshoven, cap. V, p. 322.

2. Schweighæuser, Antiquités de la Basse-Alsace.

3 Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, Territoire de l'évêché de Strasbourg, §. 297.

La transaction de 1401, faite sous l'arbitrage ou par l'intervention de la ville de Strasbourg[1], paraît avoir laissé Guirbaden aux mains de Rodolphe de Hohenstein ou de ses héritiers, soit que Rodolphe, mis en liberté en vertu de cette transaction, après quatre mois d'incarcération dans le château de Lichtenberg, ait conclu quelque arrangement particulier avec la ville de Strasbourg, soit que, par l'effet d'un sentiment d'équité, l'arbitre ait maintenu la possession des Hohenstein. La transaction, en effet, ne stipule la remise au magistrat de Strasbourg que du château de Guémar, jusqu'à la paix définitive à intervenir entre l'évêque Guillaume de Dietsch et le comte de Lichtenberg d'une part, et d'autre part, Rodolphe de Hohenstein et le margrave Bernhard de Baden, son suzerain, quant à la tenance de Guémar.

Quelques amateurs de nos vieilles chroniques ont pensé être en droit de reconnaître Guirbaden dans le château de *Waldsberg*, signalé par Kœnigshoven comme ayant été pris par les Strasbourgeois en 1406[2]. On croit plus communément que ce château de *Walds-berg* est le *Hagel-Schloss*, pittoresque petite ruine qui domine l'arrière-vallée du Klingenthal à l'entrée du vallon transversal dit du *Fulloch*. C'est l'opinion de M. Schweighæuser, ce juge si compétent[3]. Il faut donc, au moins jusqu'à ce que la question d'attribution du nom de *Walds-berg* ait été éclaircie, renoncer pour Guirbaden à l'auréole du siége de 1406, bien que ce siége eût pu être la conséquence de la reprise des hostilités relatives aux engagements et aliénations des biens de l'évêché par Guillaume de Dietsch.

Il ne paraît pas non plus que l'invasion des compagnies

1. Strobel, tome III, page 67.

2. Königshoven, Chronique, page 229 de l'édition de 1843.

3. Schweighæuser, Notice sur les anciens chateaux de la partie méridionale du Bas-Rhin, page 73.

anglo-gasconnes, en 1365 et en 1375, ni celle des Armagnacs, en 1444, aient eu de fâcheux résultats ou des dangers graves pour Guirbaden. Cependant les Armagnacs, dont une des bandes, aux ordres de Philippe de Jaloignes occupa assez longtemps Rosheim, ainsi que les châteaux de Bischoffsheim et de Niedernai[1], auraient eu des occasions d'inquiéter Guirbaden et de faire contre ce château quelques démonstrations. Attaques peu sérieuses, sans doute, et qui restèrent sans succès, grâce à la forte position de notre *Burg*, et au peu de goût de ces bandes pillardes pour les siéges réguliers.

Dans le quinzième siècle, les Hohenstein sont donc encore à Guirbaden; mais dès lors il leur faut partager le fief avec les sires de Landsperg. Ce fief se composait à cette époque non-seulement du château, mais des villages de Mollkirch, Laubenheim et Rosheimwilre (Rosenwiller).[2]

Ces partages ou inféodations par indivis d'un même domaine, fort communes surtout dans le quinzième siècle, paraissent avoir duré pour Guirbaden jusqu'en 1477. Il est probable que le burgrave du nom de Hohenstein et le burgrave du nom de Landsperg s'étaient partagé le vaste développement des murs castraux aussi bien que les villages du fief, l'un occupant l'enceinte et le beau manoir de l'est, l'autre la tour isolée avec la grande enceinte nord-ouest.

Un de nos historiens raconte que le château de Guirbaden fut le théâtre d'un des faits d'armes des milices strasbourgeoises pendant la dramatique guerre des villes libres et des seigneurs immédiats de l'Alsace contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne[3]. Tout en regrettant que M. Strobel n'ait

1. Chronique de Materne Berler, page 59 de l'édition de 1848, et *Archiv-Chronick*, pages 158 et 159 de la même édition.

2. Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, Terres épiscopales de Strasbourg, §. 297.

3. Strobel, *Geschichte des Elsasses*, tome III, page 330.

pas jugé à propos de citer la source où il a puisé ce récit, nous le reproduisons d'autant plus volontiers qu'il est, sinon une page historique, du moins une légende pour nos ruines :

«Loin de partager l'enthousiasme qui anime tous les Alsaciens, nobles, bourgeois, manants, contre Charles de Bourgogne et son détesté *Landvogt*, Pierre de Hagenbach, le burgrave ou le *Burgvogt* de Guirbaden, Jacques de Hohenstein, a conspiré pour livrer aux Bourguignons non-seulement ce château, mais encore celui de Kagenfels, derrière le mont Sainte-Odile, et les villes impériales d'Obernai et de Rosheim. Déjà il a reçu de Bourgogne une somme de dix mille florins, lorsque le bruit de sa trahison parvient à son suzerain Robert de Bavière, évêque de Strasbourg.

« Le péril commun et la haine commune contre Charles-le-Téméraire ont rapproché l'évêque et les bourgeois de Strasbourg. Un corps de la milice strasbourgeoise se joint avec empressement aux hommes d'armes épiscopaux; on part à la tombée de la nuit, on marche en silence, et après avoir gravi les âpres sentiers de la montagne, on parvient à prendre position dans la forêt la plus rapprochée des murs de Guirbaden. C'est peu encore, car le château est là, debout avec ses hautes tours et ses créneaux où veillent les hommes d'armes de Jacques de Hohenstein. Pendant que les chefs du petit corps d'armée délibèrent et mesurent de l'œil ces remparts dont il faut s'emparer par surprise sous peine de s'exposer à commencer un siége long et chanceux, le soleil se lève du côté de la forêt noire, et bientôt quelques gens du château sortent pour aller faire du bois. Aussitôt nos Strasbourgeois imaginent une ruse de guerre qui doit les faire pénétrer dans la place. Cachés derrière les arbres de la forêt, ils laissent d'abord les bûcherons faire leur besogne, puis ils les entourent, leur mettent la hallebarde sur la

gorge, et menacent de les tuer s'ils poussent le moindre cri. En un clin d'œil les plus hardis soldats ont revêtu les casaques des serviteurs du château, endossé leurs charges de bois, et caché avec soin sous ces faisceaux de branchages leurs propres armes. Ils se présentent ainsi travestis aux portes du château; on leur ouvre sans difficulté, parce qu'on les prend pour des bûcherons; mais une fois sous la porte, ils jettent bas les fagots, se précipitent la dague et l'épée à la main sur le poste de garde, sont bientôt soutenus par le reste de leurs troupes, et tel est l'élan de l'attaque que personne dans la place n'a le temps de se réfugier au donjon, où bientôt la bannière de Strasbourg remplace celle de Hohenstein.

« Quant au traître Jacques de Hohenstein, il est chargé de chaînes, conduit au château épiscopal de Dachstein, et enfermé dans un de ses sombres cachots. »

Comme on le voit, les burgraves de Guirbaden appartenant à la maison de Hohenstein jouent un rôle principal, quoique peu honorable, dans les aventures vraies ou supposées de notre Burg. Mais il est de notre devoir d'avouer que la chronique des archives de Strasbourg si riche en renseignements sur la part prise par les troupes de la ville à la coalition contre les Bourguignons, ne fournit rien à l'appui de l'anecdote que nous venons de reproduire d'après M. Strobel.

Si cette nouvelle trahison d'un Hohenstein a eu lieu, elle explique la déchéance des droits de cette maison sur le fief de Guirbaden vers la fin du quinzième siècle, comme la trahison du premier Rodolphe de Hohenstein explique la déchéance de la même famille dans le siècle précédent. Cette dépossession profita d'abord à la maison de Landsperg, qui pendant quelque temps fut substituée à tous les droits des Hohenstein.

Mais en 1477, bien peu d'années après, comme on voit,

Jean de Landsperg, vice-dôme de l'évêché, cédait déjà le fief de Guirbaden à Jeratheus de Rathsamhausen-zum-Stein.[1]

Depuis cette époque jusqu'à l'extinction de la maison de Rathsamhausen-zum-Stein, Guirbaden n'a plus cessé d'être la plus belle possession des héritiers de Jeratheus[2]. Le fief comprenait indépendamment des villages déjà cités celui de Grendelbruch, que les Hohenstein ne paraissent pas avoir reçu, mais qui faisait déjà partie du territoire de *Burc-Berg* dès l'époque de Hugues et d'Eberhard de Dagsburg, et se trouve mentionné dans leur donation de dîmes au monastère d'Altorff.[3]

Sous la garde de ces nobles barons de Rathsamhausen-zum-Stein ou de la Roche, le château de Guirbaden vit passer sans grands dangers pour lui dans les vallées à ses pieds les plus terribles événements de la fin du moyen âge et des premières époques de l'histoire moderne. Les paysans insurgés de 1525 n'osèrent s'attaquer à ses murailles. Les ligues catholique et protestante de la dernière moitié du seizième siècle les respectèrent également, enfin les armées de Mansfeld et de Horn, si elles ne les négligèrent pas tout à fait, ne leur firent pas grand mal.

Quelques mouvements de terrain sur les approches de Guirbaden du côté de la vallée de la Bruche semblent néanmoins témoigner d'une tentative d'investissement par un ennemi accoutumé à la guerre régulière des siéges.

On a voulu faire honneur de ces mouvements de terrain à quelque *camp de César*, ou à quelque enceinte gauloise. Mais leurs lignes parallèles au château ne se relient pas, comme celles signalées du côté de la vallée de la Magel, à des traces d'antique chemin pavé, ou à quelque groupe de

1. Schœpflin, *Ms. ill.*, tome II, Terres épiscopales de Strasbourg, §. 297.
2. *Ibidem*, Maisons nobles de l'Alsace inférieure, §. 584.
3. Horter, Dictionnaire d'Alsace, page 168.

rochers agencés pour servir aux cérémonies des cultes celtiques. Elles semblent plutôt provenir de quelque fait de guerre relativement moderne.

Dans la première période de la guerre de trente ans l'occupation de Mutzig par les troupes du Rhingrave, et les siéges ou attaques de Rosheim et d'Obernai, devaient amener les coureurs ou flanqueurs suédois sous les murs de Guirbaden. On sait le goût des guerriers de Horn pour les travaux à la pelle, pour ces retranchements qu'ils élevaient tantôt comme des simulacres d'attaque, tantôt pour couvrir leurs cantonnements.

Ces retranchements pourraient donc être l'indice d'une démonstration suédoise pour amener à capituler le châtelain épiscopal de Guirbaden.

Mais ce n'est pas aux Suédois, ce n'est pas à la guerre de trente ans, malgré tous les torts faits par elle à nos vieux châteaux de l'Alsace, que doit incomber la responsabilité de la destruction de Guirbaden. Cette destruction d'abord subite, et que le temps achève chaque jour, ne date guère de plus d'un siècle et demi. Silbermann nous en a conservé le triste procès-verbal, dressé par lui sur la déposition de plusieurs habitants de Dorlisheim, qui en 1760 se souvenaient avoir ouï conter à un vieillard du village le récit du dernier sac du château.[1]

Ce vieillard disait en avoir été témoin oculaire, alors que dans sa jeunesse il était au service de la maison de Rathsamhausen-zum-Stein. Suivant lui, un de ses camarades, domestique comme lui au château, s'étant absenté sous prétexte d'aller à la fête de Haslach, avait prolongé son absence jusque fort avant dans la nuit. Trouvant les portes fermées à son retour, il avait demandé en grâce qu'on ne le laissât pas

1. Silbermann, *Malerische Ansichten des ehemaligen Elsasses*, et Imlin *Vogesische Ruinen*.

coucher à la belle étoile par cette nuit sombre et froide. Touché ou impatienté de ses supplications, le châtelain avait donné l'ordre d'ouvrir. C'est l'homme de Dorlisheim qui est chargé de l'exécution de cet ordre; mais à peine a-t-il entrebaillé la porte de l'avancée, il est renversé et foulé aux pieds par un flot d'assaillants qu'il reconnaît (à leur langage apparemment) pour être des Lorrains. Ceux-ci se précipitent dans la cour intérieure du château, tuent le châtelain ou son bailli et ceux de ses gens qui s'efforcent de leur en disputer l'entrée, se mettent ensuite à piller, et après avoir placé en lieu sûr leur butin, vont, la torche à la main, incendier le noble manoir.

Ces assaillants nocturnes que le vieillard de Dorlisheim désignait sous le nom de Lorrains, étaient-ils des bandits ou des soldats? Silbermann et les témoins qu'il cite ne s'expliquent pas sur ce point, mais comme le fait paraît se rapporter aux dix dernières années du dix-septième siècle, ou aux premières du dix-huitième, époques où, avant la paix de Riswick en 1697, et avant celle de Rastadt en 1714, les ducs de Lorraine faisaient, comme princes d'empire, partie des coalitions contre la France de Louis XIV, il est fort possible qu'un détachement de leurs troupes ait été chargé de s'emparer du château de Guirbaden qui pouvait gêner leurs communications avec la Lorraine par la route de la vallée de la Bruche. Peut-être aussi ces prétendus Lorrains étaient-ils des soldats français envoyés par Louvois ou par son successeur, M. de Chamillart, pour démanteler le château, et qui, rencontrant de la résistance, se seraient portés à des excès que leurs instructions ne devaient pas prévoir. Cette hypothèse semblerait justifiée par l'aspect d'une partie des décombres, tombés en quelque sorte tout d'une pièce, comme par l'effet d'une mine ou du jeu de ces pétards, que les ingénieurs formés à l'école de Louvois ne surent

que trop bien employer contre les nobles *Burgs* des bords du Rhin.

La sympathie poétique qu'inspire une belle ruine castrale fait répugner à croire, à moins de preuve évidente, que cette vieille forteresse de Guirbaden, ce monument qui date peut-être des Romains, et qui nous parle des héritiers d'Ettichon, des Égisheim-Dagsburg et des Hohenstaufen, des Templiers et des plus illustres familles équestres de l'ancienne Alsace, ait subi l'affront de tomber comme une humble métairie sous l'effort de quelques obscurs brigands. Nous préférons donc reconnaître en ces *Lorrains* du vieillard de Silbermann des soldats de Charles-Léopold de Lorraine ou de Louis XIV, les probabilités historiques permettant d'ailleurs cette interprétation.

Si, sous le rapport des souvenirs et des traditions, le château de Guirbaden est un des monuments alsato-vosgiens qui méritent le plus d'intérêt, cet intérêt, il ne le mérite pas moins, ou plutôt il le mérite à un plus haut degré encore, sous le rapport archéologique.

Ses ruines, en effet, couvrent un espace au moins aussi vaste en étendue que celui des ruines du Hohkœnigsbourg, et elles sont bien plus anciennes, plus marquées au type, non-seulement des beaux siècles de la chevalerie, mais même de l'antiquité, car l'ère romane semble en quelques-uns de leurs détails n'avoir fait qu'y restaurer l'ère romaine, et elle ne laisse à l'ère ogivale et à l'ère de la renaissance que quelques parties fort dignes aussi d'intérêt, quoique moins magistrales.

En arrivant au château par le chemin sud-est, qui part de *Laubenheim*, et que jalonnent les amas de pierres sèches déjà mentionnés, on rencontre une première enceinte ou terrasse couronnant au midi les pentes abruptes de la montagne. Cette terrasse est dominée elle-même par les assises

de rochers et les murs du château, au-dessus desquels se dresse le seul pan encore debout d'une haute tour carrée, dont l'épaisseur formidable ne se laisse que trop bien voir aujourd'hui, grâce à l'écroulement presque complet des trois autres côtés. Il est digne de remarque qu'en 1821[1], Imlin rapporte lui avoir encore vu trois côtés, ainsi, c'est depuis trente et quelques années que cette tour a subi ses plus graves atteintes.

Si, pour visiter cette partie du château, vous remontez, ou plutôt vous grimpez les décombres du chemin couvert parallèle et au dessus de la terrasse du sud, vous passez d'abord sous deux restes de portes, l'une ogivale, l'autre en plein cintre, puis négligeant la troisième porte en beau plein cintre remanié par la renaissance, qui s'ouvre sur le front le plus occidental de cette partie des ruines, mais qui n'est plus accessible qu'au moyen d'échelles, vous pénétrez par une brèche dans une cour intérieure, appuyée à l'est à une ligne de ruines qui entourent la grande tour carrée et forment une sorte de réduit élevé comme elle sur le roc vif. Des arceaux d'une hardiesse remarquable soutiennent ces constructions dans les intervalles où la roche leur fait défaut, et l'un deux, en retrait sous une baie figurée, semble donner accès du dehors sur un étroit couloir pratiqué entre les rochers, couloir obstrué par des décombres et que fermait peut-être une petite porte ou poterne de sortie secrète.

Les murs qui joignent à l'est, au nord et au sud la grande tour carrée et qui sont d'une épaisseur relative beaucoup plus grande que celle de leurs voisins, dénoncent la partie des fortifications de l'enceinte orientale, plus particulièrement destinée à servir de refuge dans les dernières extrémités des siéges, et à faire l'office de ce qu'en langage mo-

1. Imlin, *Vogesische Ruinen*, page 62.

derne on nomme une citadelle. Une porte couronnée d'un double écusson donne accès dans ce réduit. Toutes ces constructions au nord-est, en arrière de la tour, ont l'aspect sévère d'une prison ; avec leur petite cour intérieure ou préau, avec leur puits très-profond sans doute, quoique comblé aujourd'hui, avec leurs baies étroites et rares, elles accusent l'époque où les châteaux des montagnes n'étaient encore que des postes fortifiés par le souverain, postes devenus par la suite la partie plus spécialement militaire des résidences crénelées de la féodalité.

Le côté sud-ouest de cette même enceinte antérieure ou orientale de Guirbaden présente au contraire des ruines qui, par le luxe de leur architecture et de leur ornementation, décèlent l'habitation seigneuriale et ses dépendances.

C'était là sans doute le château neuf (*castrum nuovum*), cédé par la Maison de Hohenstaufen à l'évêché de Strasbourg[1]. Le beau front extérieur de ce château surplombe un fossé profond à doubles parois de roches, qui coupe en quelque sorte en deux l'ensemble des ruines castrales, et sépare l'enceinte antérieure ou orientale de l'enceinte postérieure ou occidentale. Ce front si imposant encore, garde, quoique cicatrisé par d'inopportunes retouches, le caractère de la grande époque monumentale qui, dans les contrées rhénanes, précéda la première invasion de l'ogive déjà impatronisée en France. Époque des nobles plein-cintres romans et de l'ornementation byzantine, signalée dans cette partie de Guirbaden par des baies d'une parfaite élégance et par des détails de sculpture qui attestent le luxe des usufruitiers du château au temps où les conquêtes artistiques des croisades jetaient encore leur plus vif éclat en Allemagne.

1. Laguille, Preuves de l'histoire d'Alsace, pages 38 et suivantes.

Ces baies en plein-cintre, successivement transformées en ogives inscrites dans leur demi-cercle, en fenêtres carrées à meneaux de la renaissance, et enfin murées sont en quelque sorte une page de l'histoire de l'architecture au moyen âge.

L'élégance de ce manoir du douzième siècle, remanié au quatorzième et au seizième siècles, n'excluait pas d'ailleurs une grande recherche de précautions défensives, et l'on s'étonne volontiers d'apercevoir du côté de la cour intérieure un rez-de-chaussée, à meurtrières très-ébrasées sous leurs voûtes, comme si le châtelain eût voulu se tenir en garde contre quelque surprise de ce côté, aussi bien que du côté extérieur.

Tous ces restes de bâtiments entre la grande tour carrée et le fossé de séparation des deux enceintes sont riches en détails d'ornementation. L'ogive simple de la première époque s'y marie au plein-cintre roman et aux correctes retouches de la renaissance, mais l'ensemble garde le cachet du style roman. Un peu en arrière de l'angle sud de cette belle partie du principal corps de logis, il y a lieu surtout de remarquer une baie de premier étage, faisant face au midi et paraissant être le dernier échantillon sur place d'une galerie à jour ou d'une nef, dont la destination est difficile à deviner, car, pour avoir appartenu à une chapelle, elle indiquerait la violation de la règle de l'orientation, le chevet de l'abside ayant dû dans ce cas se trouver beaucoup trop au nord, en face de la baie dont il s'agit.

Cette belle arcade garde encore à ses côtés antérieurs un quadruple faisceau de chapiteaux et de bases de colonnes dont les fûts ont disparu. Quelques corbeilles de ces chapiteaux ont pour ornementation des enroulements et feuillages appartenant à la flore orientale ou byzantine; deux autres offrent le relief peu en saillie de deux figures en pied, homme et

femme, ou hommes ou femmes, se tenant embrassés : sujet un peu équivoque et qui confesserait les mœurs reprochées aux Templiers ou le caprice de quelque sculpteur ayant voulu peut-être infliger sa satire à ces mœurs. Cette baie paraît quelque peu trop basse pour une porte, et l'accouplement des chapiteaux indique qu'elle se détachait du mur beaucoup plus que les fenêtres ne s'en détachent d'ordinaire. Un peu plus bas et plus au nord, à côté d'une voûte affaissée sur elle-même, se montre debout un fût de colonne lisse et cylindrique, d'un trop fort diamètre pour avoir pu servir aux chapiteaux de la baie précitée, et qui est plutôt le débris d'une autre baie plus voisine du chevet opposé.

Tout le sol de cette partie de l'intérieur du château est formé pour ainsi dire de couches d'écroulements qui rendent fort difficile de discerner les bâtiments accessoires ou secondaires. Nous n'oserions donc affirmer avec Imlin que c'était là l'église des Templiers[1]; mais certes c'était un compartiment d'apparat, la salle des chevaliers, sinon la chapelle seigneuriale.

Des fouilles prudemment dirigées sous l'amoncellement de décombres qui jonchent cette cour intérieure et cette partie du château feraient découvrir probablement plus d'un riche échantillon d'ornementations des douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles.

Mais ce corps de logis qui cache peut-être ses plus curieux détails archéologiques sous ses murs écroulés, cette haute tour du nord qui dans ses flancs entr'ouverts aujourd'hui étouffa peut-être les gémissements de l'évêque Berthold de Bushecke, prisonnier des Hohenstein, toutes ces ruines si majestueuses de l'enceinte antérieure ou orientale, ne sont

1. Imlin, *Vogesische Ruinen*, page 63.

pas même la partie de Guirbaden la plus digne d'être étudiée. Lorsque de la terrasse, située à leurs pieds, vous vous dirigez à l'ouest comme pour descendre le pittoresque sentier de Grendelbruch, vous découvrez tout à coup, à votre droite, de l'autre côté du fossé qui coupe Guirbaden en deux parts, une enceinte plus grande encore que la première, d'une contenance de quelques arpents, et figurant un parallélogramme, au fond duquel, vers l'angle nord-ouest, s'élève une tour massive et carrée, distante d'environ dix pas du mur d'enceinte. Ce dernier, dont il importe de suivre le développement en dehors, surtout du côté septentrional, s'aligne sur le bord d'un fossé profond, évasé, semblable à un petit ravin, boisé par-ci par-là, et en partie comblé ou exhaussé du côté du mur par la chute des pierres de ce dernier. Cette belle courtine s'appuie vers le milieu de son développement à une demi-tour ronde, peu saillante, de même facture que le mur, à pierres à bossage rustique comme lui. Rien n'est oublié dans cette courtine, ni les conduits d'écoulement des eaux pluviales, pouvant servir aux décharges de poix fondue et d'eau bouillante en cas d'escalade par l'ennemi, ni l'étroite poterne de sortie, cachée dans l'angle que forme la faible saillie de la demi-tour en dehors de la ligne de l'enceinte, ni le machecoulis *original* qui protége cette poterne. Tout ce côté nord de l'enceinte postérieure ou occidentale de Guirbaden est d'une régularité, d'un fini, d'une habileté de tracé et d'exécution qui font rêver plus loin que le moyen âge féodal, et qui attestent le culte des règles posées par l'antiquité. Arrivée à son extrémité nord-ouest, cette enceinte se coupe à angle droit et continue avec un égal bonheur sur le front occidental. Mais au midi, du côté qui domine la vallée de la Magel et le sentier de Grendelbruch, la disposition du terrain force le plan à dévier. De ce côté aussi le mur est plus

endommagé, remanié par des architectes moins scrupuleux, et il laisse même une assez grande lacune provenant sans doute de quelque brèche démolie par la suite.

Quant au côté *est* de l'enceinte postérieure, on n'en voit plus de trace ; il s'élevait sur le bord du fossé qui la sépare de l'enceinte antérieure, et fut probablement démoli lors de la construction du château placé en regard, ou lorsque les deux parties de Guirbaden eurent le même maître.

La physionomie romaine de cette enceinte occidentale ou postérieure de Guirbaden avait déjà frappé Speckle. Il affirme que, de son temps, on trouvait là des médailles, des armes, des inscriptions et autres débris de l'antiquité païenne ou de l'empire des césars. Il a compté cinq tours dans cette enceinte. La place de l'une de ces tours est occupée peut-être par la chapelle de Saint-Valentin, déjà célèbre comme pèlerinage avant l'abandon du château, et qui, détruite à diverses reprises par des incendies, a été récemment restaurée et agrandie.

On ne voit plus trace de deux des tours de Speckle, qui étaient peut-être sur les fronts aujourd'hui démolis ou fracturés de simples demi-tours, semblables à celle du côté nord. Mais la grosse tour carrée en arrière de l'angle nord-ouest de l'enceinte est encore debout. Elle se distingue de la haute tour de l'enceinte antérieure par une apparence plus lourde, par une construction moins audacieuse ou moins élancée, et surtout par son isolement qui lui donne un caractère tout particulier. Son épaisse croûte, revêtue de pierres à appareil semblable à celui de la courtine en avant d'elle, n'a de jour que par une petite baie en plein-cintre pratiquée aux deux tiers environ de sa hauteur. A en juger par cette ouverture qui laisse à peine pénétrer un peu de lumière, l'intérieur de cette tour aux quatre fronts

si larges est très-étroit et donne un espace bien moindre que la grosseur des parois. Elle semble faite pour défier la tortue-bélier. Malheureusement les siècles sont des destructeurs plus puissants que les machines de guerre; la plus grande partie du côté-ouest de cette tour s'est écroulée, il n'y a pas encore bien longtemps, et un nouvel éboulement paraît être imminent si quelques efforts ne sont pas faits bientôt pour la consolider.

D'ailleurs, point de vestiges d'habitation seigneuriale dans cette enceinte postérieure de Guirbaden : c'était un fort et rien de plus.

Le mot *munitio*, du titre de 1220, semble se rapporter à ce fort, comme le château neuf de 1236 se laisse reconnaître en regard de lui, de l'autre côté du fossé. A l'époque de Gertrude de Dagsburg, ce fort pouvait être la partie de Guirbaden restée dans l'héritage des Dagsburg, mais il devait être bien antérieur à Gertrude. Il lui venait de ses ancêtres les comtes du Nordgau, qui eux-mêmes pouvaient l'avoir reçu à titre d'héritiers des anciens ducs d'Alsace. Il remonterait donc, sinon aux Romains, au moins à quelque ingénieur de la première moitié du moyen âge, à des temps où les traditions de l'art classique étaient encore vivantes, où les préceptes de Végèce et de Vitruve étaient étudiés, et où les architectes de la féodalité n'osaient pas encore se livrer aux caprices souvent heureux des constructions plus hardies que régulières.

Après la chute de l'organisation romaine des travaux publics, les rares fortifications que le pouvoir central croyait avoir intérêt à élever ou à restaurer, ont dû se ressentir les premières de cette renaissance romaine, inaugurée par Charlemagne, renaissance qui, après avoir préludé par une imitation plus ou moins servile des anciennes constructions impériales, s'inspira plus tard de ses propres idées, sut

créer à son tour dans des conditions nouvelles, et après deux siècles de tâtonnements, mérita enfin de s'appeler l'art roman.

Oui, le *Bure-berg* de la bulle de 1050 pouvait être une forteresse carlowingienne du neuvième siècle, s'il ne datait pas d'un *castellum* du quatrième, et dans tous les cas, ce *Bure-berg*, ce fort déjà si vieux peut-être du temps de S. Léon, qu'il avait perdu son nom primitif et ne s'appelait plus que le castel de la montagne, ou dont le nom païen de *Gir-bedd* aurait paru mal sonnant au pontife, paraît être surtout caractérisé par l'enceinte postérieure ou occidentale.

Les travaux de consolidation que réclameraient cette enceinte, sa tour isolée et les débris de la haute tour de l'enceinte antérieure, ne sauraient entraîner plus de frais que ceux des travaux récemment et heureusement exécutés au château de Hohkœnigsburg et au *Hinter-Schloss* de Lutzelburg-Rathsamhausen. Ils sont tout aussi urgents, et en les votant pour la prochaine campagne de 1857, la société de conservation des monuments historiques de l'Alsace ne rendrait pas un moins grand service à l'histoire provinciale et à l'archéologie.

25 décembre 1856.

L. Levrault.

MEMOIRE

SUR UN AUTEL PAÏEN,

Découvert en septembre 1850, près de Niedermodern.

A un bon quart de lieue de Niedermodern, sur le bord de la route départementale de Bitche à Haguenau, au lieu dit *Balzerswinkel,* dans un champ planté en garance, des coups de pioche mirent à jour, en septembre 1850, un monument archéologique, de forme à peu près cubique, extrêmement intéressant pour cette contrée. C'est un autel païen, en grès vosgien, qui n'a ni chapiteau ni piédestal. La face supérieure, ainsi que la face inférieure, sont nues et sans aucune empreinte; il n'en est pas de même des quatre faces du contour, que je désigne par les majuscules ABCD.

Les dimensions de cet autel ne forment pas, comme je viens de le dire, des carrés parfaitement égaux : sa hauteur est de cinquante-quatre centimètres, la largeur des faces AB de quarante-quatre centimètres, celles des faces CD de quarante-huit centimètres.

La face A nous montre Vulcain, sous un air hideux et difforme, les cheveux crépus, le visage barbouillé, les bras et le sein à moitié nus et vêtu du sagulum romain avec chaussure aux jambes et aux pieds. Il est debout devant une enclume et tient de la main droite un lourd marteau et de la gauche des tenailles; à côté de lui sont suspendus la foudre et le trident. Conformément à la tradition mythologique, le dieu est représenté boiteux, depuis que, précipité du ciel par Jupiter, il tomba dans l'île de Lemnos, où son culte fut surtout en honneur.

La face B, qui est à l'opposite de la face A, porte deux figures dont l'une représente Vénus, femme de Vulcain. Elle est sans vêtements et a les cheveux nattés et coquettement soignés sur la tête; de la main droite, elle tient la pomme d'or, que la Discorde avait jetée sur la table aux noces de Thétis et de Pélée, et de la gauche, un miroir, dans lequel elle contemple ses traits.

Vesta, déesse du foyer domestique, est sur le même plan. A ses pieds est l'autel où, répandant de la main droite l'encens et les fleurs contenus dans une longue corne d'abondance que soutient son bras gauche, elle entretient le feu sacré. Une ample draperie la recouvre; sa tête est entourée d'une auréole. Entre elle et Vénus, la flamme et la fumée odorante de l'autel s'élèvent en tourbillonnant.

La face C porte toutes sortes de marques irrégulières, et, telle qu'elle se présente avec ses cavités, en forme de rose, est incontestablement de beaucoup postérieure aux deux premières, A et B. Il est plus que présumable que, dans l'origine, elle avait aussi été couverte de figures mythologiques, et, qu'à une époque plus ou moins rapprochée, ces figures auront été mutilées. Peut-être faut-il attribuer son état actuel aux premiers chrétiens de l'Alsace, qui, en aversion de l'idolâtrie et par zèle pour la religion chrétienne, en auront opéré la mutilation.[1]

Sur la face D qui est le revers de la face C, on remarque encore des traces de lettres romaines; malheureusement elles sont indéchiffrables. Toutefois les linéaments qui en restent prouvent d'une manière certaine que cette face contenait une inscription latine, sans doute en l'honneur des divinités représentées sur le monument. On peut supposer que l'in-

1. Le terrain forme aujourd'hui une propriété de la fabrique protestante de Niedermodern et de Pfaffenhoffen.

scription romaine a été détruite en même temps qu'ont eu lieu les mutilations de la face opposée.

Cet autel peut être classé parmi les quadrilatères; il rappelle les principaux dieux de l'Olympe : les uns y sont personnifiés, les autres y figurent par des attributs symboliques. Vulcain, Vénus, Vesta, sont représentés par leurs statues; Jupiter est nimbé par la foudre, Neptune symbolisé par le trident, Cérès par la corne d'abondance.

Antérieurement à cette découverte, on avait déterré, au même endroit, une hachette d'une forme antique avec une fourche à deux dents. On ignore ce que ces objets sont devenus. Il y a un certain nombre d'années, la pioche, au dire des habitants, y rencontrait aussi des débris de constructions et des restes d'assises fondamentales. Une descente sur les lieux eut pour résultat de me convaincre que le périmètre qui couvrait ces antiquités avait positivement été surbâti. Compris sur un sol d'alluvion, à l'angle où la rivière aborde la chaussée, il est maintenant, en partie en nature de champs, et en partie en nature de prés; j'y ai vu des débris de ciment de chaux, mêlés de petites pierres, et notamment des restes de tuiles romaines, à rebords entiers. J'ai cru encore y reconnaître des traces d'un parapet circulaire, formé de terrasses superposées les unes aux autres.

L'existence d'un *delubrum*, ou temple affecté au culte des divinités représentées sur l'autel trouvé au Balzerswinkel, ne serait point invraisemblable; le hachereau pourrait bien avoir été un instrument sacrificateur, dont on se serait servi pour l'immolation des victimes; le croc aurait eu une semblable destination. Enfin l'emplacement baigné par les eaux affluentes de la Moder, où on aurait lavé les victimes avant de les offrir aux dieux, est aussi de nature à faire croire à l'existence d'un temple païen, élevé en ce lieu. Les reliefs en terre sont peut-être les restes d'une colline

sépulcrale; on sait que les anciens *tumuli*, élevés le long des routes et au bord des rivières, consistaient pour la plupart en élévations artificielles, formées de terre.

La métallurgie occupe de nos jours et depuis des siècles une partie de la population des environs; le monument dont je parle permet de conclure que, déjà à l'époque romaine et peut-être au troisième siècle de notre ère, il y avait des forges dans la contrée. L'inscription ayant été enlevée du monument, nous ne saurions en préciser l'âge d'une manière affirmative.

M. le pasteur Anrich, à Oberbronn, est aujourdhui en possession de l'autel.

J. A. Siffer, curé de Mertzwiller.

COUP D'OEIL
SUR L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE EN ALSACE,
COMPARÉE A CELLE DE L'ALLEMAGNE.

CONSTRUCTIONS ET RESTAURATIONS.

Messieurs,

Le thème que je me propose de traiter devant vous est tout d'observation. Il embrasse divers pays et dépasserait de beaucoup les proportions d'une communication de la nature de celles que vous êtes dans l'habitude d'entendre, si je voulais analyser tous les monuments religieux remarquables de ces contrées et en apprécier les détails. Telle ne peut être ma pensée. Je n'ai en vue que d'établir une comparaison entre le monument magistral de l'Alsace, la cathédrale de Strasbourg, et les églises les plus distinguées des pays d'outre Rhin. J'essaie de saisir les principes qui les rapprochent et les particularités qui les séparent. Cette étude, pleine de charmes pour celui qui l'entreprend pour sa propre édification, peut figurer utilement dans l'ensemble de nos travaux et c'est la raison qui m'a engagé à vous soumettre mes conclusions. Les points de contact que l'on remarque dans ces beaux monuments sont ceux des écoles où furent formés les architectes du moyen âge. Ces écoles échangeaient entre elles leurs idées et leurs tendances. Ces idées, ou plutôt ces principes sont ceux de la symbolique chrétienne, l'objet de leurs constantes méditations et qu'ils avaient pour mission d'appliquer à l'art pour en rendre l'intelligence facile au peuple.

C'est ainsi que notre cathédrale copie dans ses verrières plus d'une page intéressante du *Hortus deliciarum* de la célèbre abbesse de Ste.-Odile, Herrade de Landsberg, pages que nous trouvons plus ou moins fidèlement reproduites dans la statuaire et dans les vitraux d'autres églises.

Les côtés par lesquels ces monuments semblent se séparer, sont ordinairement ceux de la nationalité et des usages locaux; c'est un cachet particulier que chaque pays, chaque province imprime à ses œuvres. Souvent aussi ces différences sont l'effet des matériaux plus ou moins rebelles au ciseau qui les taille, plus ou moins souples sous la main de l'artiste.

Pour juger, il faut voir ; voir beaucoup et voir sur place. Pour comparer, il faut soigneusement garder son point de départ, et appliquer sagement sur la mesure qu'on a choisie, les œuvres qu'on cherche à connaître. J'aime à répéter, que je suis bien loin de la prétention de porter un jugement sans appel et qui épuise la matière; c'est une simple esquisse comparative que j'ai l'honneur d'offrir à la Commission de la conservation des monuments historiques, esquisse qui est le résultat de quelques excursions archéologiques dans les pays transrhénans.

Mon point de départ et ma mesure de prédilection pour asseoir les comparaisons, c'est, je l'ai fait remarquer, la cathédrale de Strasbourg. Je la mets en parallèle avec celles d'Ulm pour le Würtemberg, d'Augsbourg et de Munich pour la Bavière, le chœur des franciscains de Salzbourg pour l'Autriche, le dôme [1] de Constance pour les provinces allémaniques supérieures, celui de Fribourg pour le grand-duché de Bade, et enfin avec celui de Cologne pour les contrées du Rhin inférieur. J'aurais voulu ajouter à ces modèles le dôme de St.-Etienne de Vienne, un des plus beaux

1. Le nom de *Dôme* se donne généralement en Allemagne aux cathédrales. C'est la partie pour le tout

du genre; mais ne le connaissant encore que sur papier, les garanties que pourraient offrir mes appréciations seraient insuffisantes.

Nous pouvons le dire avec un juste orgueil : Notre cathédrale soutient honorablement et presque toujours avec avantage la comparaison avec ce que l'Allemagne possède de plus achevé. Elle est digne d'avoir abrité sous son ombre l'école d'architecture la plus célèbre de l'empire germanique, celle dont le chef présidait aux mémorables réunions des *magister fabricæ* des nombreux ateliers. On la quitte à regret et on la retrouve avec bonheur. Son état de parfaite conservation, les restaurations intelligentes qu'elle a subies dans les dernières années, la pierre incomparable qui a servi à sa construction et qui emprunte aux siècles une teinte métallique si agréable à l'œil ; la finesse des détails que la main des hommes déshonora quelquefois, mais que les temps respectèrent, tout cet ensemble de mérites m'oblige à dire avec assurance qu'aucun monument du genre et de l'époque ne possède à égal point un nombre égal de qualités, contrebalancées par un aussi petit nombre de défauts. Rarement le premier aspect d'un autre monument satisfait à égal degré l'œil et le cœur; il faut une certaine patience dans la recherche de ses avantages pour éviter le danger d'être injuste.

Dôme d'Ulm. Sur les bords du grand fleuve dont les destinées préoccupent les hommes politiques de l'Europe, et au point où cette artère commerciale devient navigable, s'élève une cathédrale dont l'étendue n'est contre-balancée que par ceux de Spire et de Cologne ; c'est le dôme d'Ulm. La France le salua au commencement de ce siècle de ses coups de canon ; aujourd'hui nous y allons pacifiquement contempler les majestueuses proportions de ses nefs et la hardiesse de ses voûtes. La longueur totale de l'édifice hors œuvre est de 486 pieds; sa largeur hors œuvre de 205 ; elle

a 5 nefs dont celle du milieu a une élévation de 141 pieds, et les quatre autres la moitié à peu près. En admettant que le pied wurtembergeois comme celui de Strasbourg, soit inférieur au pied de Paris, cet édifice dépasse encore de beaucoup les proportions de notre cathédrale, qui compte en longueur hors œuvre 342 pieds où 110 mètres à peu près; en largeur sur la façade occidentale 50 mètres ou 158 pieds; dont la hauteur de la grande nef sous clef de voûte n'est que de 96 pieds ou 31 mètres approximativement.[1]

Les dimensions colossales du dôme sont rehaussées par des beautés remarquables On a remarqué certaines analogies d'ornementation entre ce monument et notre cathédrale. Les sculptures de la tour sont sur deux plans comme celles de Strasbourg et font l'effet d'un écran. Cela ne saurait surprendre, quand on se rappelle que les principaux architectes étaient de la famille des *Ensinger*, dont un membre du nom d'Ulric se rencontre dans la série des constructeurs de notre *Münster*. Le dôme est allemand; une seule tour, restée inachevée, s'élève au milieu de la façade ouest[2], les détails de sculpture, la statuaire et les vitraux du chœur attestent cette origine. Dans l'intérieur trois objets sont dignes de remarque. Les stalles et l'autel du chœur dus au ciseau de *Jörg Syrlin* père (1468 - 1474) sont d'une grande délicatesse d'exécution; la chaire de *Syrlin* fils est remarquable par son chapeau très-élancé, et le tabernacle, d'une élévation de 30 mètres, et que plusieurs attribuent à *Adam Kraft*, est peut-être le plus beau modèle du genre. L'intérieur est saisissant de majesté, quoique vide et monotone. L'extérieur ne répond malheureusement pas à l'intérieur; le monument est dans un état de grande dégradation; la pierre grise se

1. Schweighæuser, Cathédrale de Strasbourg.

2. Sa hauteur, depuis le sol, est de 337 pieds; sa largeur, de 69 pieds au-dessus des fondements.

carie et tombe en poussière ; l'appareil lardé de briques est peu noble ; depuis des siècles l'édifice a cessé d'être entretenu et l'impression de l'ensemble est d'une tristesse dont on se rend difficilement maître. On a fait dans ces derniers temps quelques tentatives de restauration, mais il est douteux, si l'on n'y porte pas plus d'activité, qu'on réussisse à conjurer les ravages des temps et l'incurie des générations passées.

Outre ce point d'infériorité relative, il ne faut pas oublier l'absence de *triforium* dans la grande nef, absence occasionnée par l'élévation très-forte des collatéraux, et qui laisse de grands vides sur les murs de la nef principale. Les piliers-colonnes sont loin d'offrir à l'œil la variété des nôtres; il n'existe point de transepts et le chœur se présente avec des dimensions tellement exiguës, qu'on le dirait enté sur l'extrémité de la nef comme un petit bourgeon sur un grand tronc. Toutefois, tel qu'il est, le dôme d'Ulm est l'église ogivale achevée la plus étendue d'Allemagne et atteste dans la riche bourgeoisie d'autrefois une vigueur de volonté et un esprit de sacrifice qui n'a peut-être pas été surpassé ailleurs. Elle appartient à la fin du 14e siècle et à la première moitié du 15e.

Passons en Bavière. Le dôme d'Augsbourg ne se fait pas remarquer par ses grandes proportions, mais il offre un grand intérêt pour l'archéologue. Ses nefs sont romanes (dixième et onzième siècle), son plafond primitivement de bois, a disparu dans la dernière époque ogivale pour faire place à une voûte à arêtes croisées; le chœur, du quatorzième siècle, est entouré d'une couronne de chapelles. Les portails latéraux sont ornés de statues de la bonne époque ogivale, et portent entièrement le cachet des nôtres. Cette similitude de style s'étend aux ornements, et s'explique par les rapports intimes de différentes écoles des pays germaniques. Cette église est parfaitement entretenue. On a construit récemment un maître autel de bois sculpté et orné de

belles statues polychromiées. Il est d'une grande richesse, mais la statuaire ne porte point le cachet du moyen âge. La pierre de l'édifice est grise, elle n'est pas très-propre à la sculpture, et s'écorne sous l'influence des variations de température.

La capitale de la Bavière attire à juste titre l'attention de l'artiste chrétien. Quoiqu'elle ait perdu en grande partie ses anciens monuments, le style chrétien du quinzième siècle s'y trouve représenté par la belle église métropolitaine. Les dimensions des nefs, qui sont au nombre de trois, la rapprochent assez de notre cathédrale. Longueur totale 336 pieds; largeur 180 pieds. Deux tours, d'une hauteur égale à la longueur de l'église s'élèvent sur la façade occidentale; la statuaire est représentée dignement dans les voussures des portails, l'édifice est entièrement construit en brique rouge, ce qui ne lui donne point un aspect riant. Un seul toit abrite les nefs qui sont d'égale hauteur; toute l'église est éclairée par les baies des nefs latérales de 23 mètres d'élévation. Vingt-deux chapelles latérales entourent l'édifice. La particularité des nefs d'égale hauteur se retrouve dans d'autres églises allemandes; l'intérieur gagne à cette forme, mais l'aspect extérieur est moins varié. En recueillant certains souvenirs, je la retrouve dans les églises élevées par l'ordre des frères prêcheurs; les colonnes y sont d'une grande élévation, les monuments moins sombres semblent plus favorables à la prédication. L'architecte de l'église de Notre-Dame située dans le faubourg de l'*Au* à Munich a suivi ce système.

Si la ville de Munich est relativement pauvre en monuments historiques, ceux que la munificence d'un prince éclairé et grand amateur des arts, le roi Louis de Bavière, a fait élever, méritent toute l'attention du touriste. La plus belle, et sous le rapport de l'exécution artistique, la plus méritante est la basilique de l'apôtre de l'Allemagne Saint-

Boniface. Elle imite les basiliques italiennes des premiers siècles, et depuis trois cents ans on n'a rien construit de plus splendide, ni de plus achevé dans le genre roman primordial en deçà des Alpes. Colonnes, absides, parvis de mosaïque, l'ensemble et les détails sont d'une magnificence à laquelle je ne puis rien comparer. Les fresques dont elle est littéralement couverte, et qui représentent les parties saillantes de l'apostolat de Saint-Boniface et d'autres missionnaires, sont d'une rare beauté et dues au pinceau habile de Hess, de Schraudolph et de Koch, mais surtout des deux premiers. L'artiste, qui insiste sur les exigences historiques, et qui en a le droit, leur reproche l'adoption d'un type moderne, qui n'est pas en harmonie avec l'art du sixième siècle de l'ère chrétienne. Cette critique, si fondée qu'elle soit, n'empêche pas les fresques de Saint-Boniface d'être des chefs-d'œuvre, et avec la basilique elle-même la plus belle chose de la capitale.

On doit au même prince trois autres églises; celle de la *Toussaint*, qui est la chapelle de la cour, et qui doit imiter le style byzantin du onzième siècle; celle de Saint-Louis dans la rue de ce nom, et qui, dit-on, est une copie de l'architecture italienne du moyen âge; enfin l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours dans le faubourg d'*Au* construite dans le style ogival du quatorzième siècle. On trouve dans les trois édifices des beautés de tout genre; on apprécie notamment les fresques de l'église de la Toussaint, dues au célèbre Hess. Mais on pense que le prince a commis une faute, en choisissant pour les deux premières des types qui n'ont jamais trouvé de développement dans nos provinces, et qui par certaines bizarreries de détails sont loin de satisfaire un goût éclairé. Le byzantin de la chapelle de la cour est loin d'être pur, l'église de Saint-Louis est une construction hybride difficile à classer, et où l'imagination de

l'architecte Gærtner s'est donné trop libre cours. La grande fresque de Cornélius représentant le jugement dernier, et qui couvre toute l'abside centrale, renferme non-seulement des fautes de dessin que nous aimons à mettre sur le compte des exécutants, non du compositeur, mais blesse l'œil du fidèle par des détails d'une révoltante incongruité. On cite, il est vrai, à la décharge du célèbre artiste, le grand tableau de Michel-Ange, où de semblables libertés ont été prises; mais nous sommes en droit de ne point admettre ce motif d'excuse. Ce qui semblait permis dans un siècle où régnaient les licences de la renaissance, ne l'est pas dans nos temps, et nous avons le droit de dire à nos artistes : L'académie n'est pas l'Église. En travaillant à la gloire de celle-ci, ne recherchez pas les lauriers de l'autre, et ce qui orne jusqu'à un certain point l'amphithéâtre d'une section de chirurgie, peut être très-déplacé dans un sanctuaire chrétien.

Nous aimons mieux dans son genre la *Mariahilfkirche* au faubourg *in der Au*. Elle est ogivale, fort grande et élevée, à trois nefs d'égale hauteur, éclairée par suite de cette ordonnance par les seuls baies des collatéraux, comme l'église métropolitaine. L'intérieur en est fort beau. On y remarque les brillantes verrières de Hess et d'Ainmüller, auxquelles on reproche de ne point reproduire le type de l'époque que rappelle l'édifice. La façade rappelle quelque peu le dôme de Fribourg. Une élégante flèche transparente la surmonte. Belle dans son ensemble, elle n'est pas irréprochable dans les particularités, et on prétend, non sans raison, que l'architecte Ohlmüller y a fait appliquer des ornements peu autorisés par le style ogival secondaire.

Ces différents monuments ne peuvent guère se prêter à une comparaison avec la cathédrale de Strasbourg, si ce n'est par leur étendue. La basilique de Saint-Boniface a cinq nefs; c'est la plus grande de toutes les églises modernes de

de la capitale ; elle a 300 pieds bavarois de long, 120 pieds de large, et 80 de haut ; ces dimensions n'atteignent pas celles de notre cathédrale, mais s'en rapprochent. La *Mariahilfkirche* et la *Ludwigskirche* sont moins étendues. Le roi Louis de Bavière a eu la gloire, et elle est grande, de rentrer résolument dans les voies historiques de l'architecture religieuse. Rompant avec les traditions de la renaissance, qui causèrent de si grands maux, il voulut doter sa capitale d'une série de monuments qui attestassent une époque de renaissance plus rationnelle que celle qui au quinzième siècle inaugura le retour fatal des traditions payennes. La pensée était grande et digne d'un artiste aussi distingué. Si elle ne réussit pas complétement dans toutes les applications, il faut faire la juste part des difficultés qu'il fallait vaincre, et son mérite est assez grand pour assurer au généreux prince la première place parmi les restaurateurs de l'art chrétien de notre siècle. Si j'ai taxé de fatal le retour des traditions du paganisme au quinzième siècle, je suis loin de nier les beautés, relativement fort grandes, des styles qu'on appelle classiques. Il n'y a que l'application qu'on en fit aux monuments religieux, qui est regrettable, et ce qui l'est encore, c'est la persistance qu'on met à s'y astreindre de nos jours.

De Munich nous allons visiter Salzbourg. Cette ville, jadis fort riche en édifices anciens, n'en offre plus aujourd'hui que deux qui soient dignes de remarque. L'ancienne église abbatiale de Saint-Pierre est romane, mais malheureusement modifiée par des superfétations de la renaissance, qui produisent un effet discordant. Elle abrite depuis de longs siècles une laborieuse colonie d'enfants de Saint-Benoît, auxquels les sciences sont redevables de signalés services. Le portail roman est orné de statuettes placées dans les voussures. Les matériaux dont on s'est servi sont des marbres que les premières chaînes des Alpes tyroliennes fournissent

en grande quantité. L'église des Franciscains offre de l'intérêt. Le chœur élevé au quinzième siècle est beau, la nef est romane et défigurée par la renaissance. Les voussures du portail sont garnies de statuettes de marbre comme celles de Saint-Pierre; le caractère de ces sculptures s'éloigne de celles des pays rhénans; il semble que la pierre, plus rebelle au ciseau, n'ait pas permis aux artistes de la fouiller suffisamment. Ces deux monuments, relativement remarquables, ne nous permettent point d'établir des termes de comparaison avec notre cathédrale, dont elles s'éloignent trop par le style et par les proportions. Si mes loisirs m'eussent permis de visiter la capitale de l'Autriche, le splendide dôme de Saint-Étienne m'aurait offert un digne parallèle, et des rapprochements témoignant des rapports très-suivis jadis entre l'atelier de Vienne et celui de Strasbourg.

Dôme de Constance. — Dans la région supérieure du Rhin, à l'endroit où ce fleuve sort du *Bodensée*, la flèche gracieuse du dôme de Constance se réfléchit dans les ondes vertes du grand lac que l'on nomme «la mer allemande.» Cette flèche est neuve; si elle n'a pas le mérite de celle de Fribourg, elle est jolie et démontre qu'il faut bien augurer d'une époque qui a le courage d'achever un édifice laissé incomplet par les siècles passés. Elle couvre de son ombre un monument fort intéressant, moins par ses dimensions, que par le caractère de sa structure. Il est roman dans ses nefs et dans son abside. Cette dernière est tristement enjolivée d'ornements modernes, qui disparaîtront bientôt dans une restauration sage et intelligente. Les collatéraux ont été profondément modifiés depuis leur origine; les colonnes, surmontées de chapitaux octogones rappelant le genre normand, sont très-simples. Le badigeon y est encore trop en honneur. La crypte, fort petite, est d'un grand intérêt, ses proportions

modestes attestent une haute antiquité, dont les détails viennent corroborer les données. On peut, en bonne conscience, la classer au neuvième siècle. L'intérieur du chœur se fait remarquer par les belles stalles, de la même époque et de même facture que celles d'Ulm, mais malencontreusement recouvertes d'une forte couche de peinture jaune à l'huile. Les détails de statues et d'ornements, exécutés avec la plus grande délicatesse, rappellent le mystère de la rédemption, prédit non-seulement par les prophètes de l'ancienne loi, mais par les philosophes et les sybilles du paganisme, et propagé par la prédication des apôtres. Cette ordonnance se trouve reproduite dans le chœur de la cathédrale d'Amiens, qui, on le sait, offre les plus beaux modèles de sculpture du genre.

L'époque ogivale se trouve représentée dans le porche, dans les belles portes de chêne sculptées en 1470 par maître Simon Baider, dans la flèche et dans le cloître. La cathédrale de Constance n'est pas fort grande, mais elle réunit des modèles de plusieurs styles, et renferme une foule d'objets très-dignes d'examen. Son trésor est fort riche en reliquaires, vases sacrés, missels.

Le dôme de *Fribourg* en Brisgau mérite notre attention sous d'autres rapports. Nous nous trouvons ici en pays de parfaite connaissance. Fribourg est assez rapproché de Strasbourg pour avoir été plus directement sous l'influence de son école et la fille, nous ne disons pas l'émule, est digne de la mère. Passons sur les transepts, seuls restes du roman de la troisième époque, et sur le chœur, ouvrage du quinzième siècle, et qui dans ses chapelles rayonnant autour du sanctuaire est un souvenir français. Les trois nefs sont fort belles, quoique bien inférieures à celles de Strasbourg en étendue, en élévation et en exécution magistrale. La pyramide de la flèche est un des plus beaux modèles du

genre; la flèche elle-même est peu transparente, et n'offre que de rares détails d'ornementation. Toute la science des artistes semble s'être concentrée dans le porche, que nous aimons à recommander aux amateurs. Ses parois, les voussures, le tympan et le trumeau du grand portail sont le résumé exact de toutes les compositions sculpturales des trois portails de notre cathédrale. L'ancienne loi, figurative et prophétique, énonce dans les rainures des voussures le triple caractère du Rédempteur; l'histoire du Nouveau Testament, débutant par l'annonciation, et se continuant avec la naissance du Sauveur, l'adoration des Mages, la passion, la résurrection et le jugement se trouve figuré sur les impostes de la porte et dans le tympan. Sur la droite, la synagogue suivie des vierges folles et des sept arts libéraux, stériles quand ils ne sont point tributaires de l'esprit de l'Évangile, est représentée par des statues grandes et caractérisées, tandis que sur la gauche apparaît la belle figure de l'Église suivie des vierges sages, comme si la virginité féconde en œuvres était le fruit le plus consolant de l'action de l'Église de Dieu. Dans les détails, cette ordonnance s'écarte de celle de Strasbourg; pour le fond, c'est la même idée, grande et sainte, le Sauveur embrassant dans son œuvre réparatrice les destinées du passé, du présent et de l'avenir du genre humain.

Comme on le voit, Strasbourg et Fribourg ont des points de concordance d'ornementation architecturale qu'on ne saurait révoquer en doute, et qu'il serait facile de constater davantage, en entrant dans d'autres détails. Fribourg a été assez heureux de conserver ses belles statues du porche, qui reproduisent si exactement le type de celles, en petit nombre, hélas! que la révolution a laissé subsister sur notre cathédrale. Vierges de l'Évangile, prophètes, rois, scènes de la vie et de la passion de Jésus-Christ, jugement dernier, tout y est: tout retrace, jusque

dans la pose des têtes et les linéaments des traits, une école, des principes et des moyens d'exécution communs. Cet ensemble de représentations bibliques, historiquement disposées, expriment surtout une pensée féconde, celle du corps réel et du corps mystique du Sauveur, ses destinées sur la terre, où il passa *pour faire le bien*, et celles de son Église dans le temps et dans l'éternité. Le combat du paganisme et du christianisme, celui de l'Église militante avec toutes sortes d'ennemis; la lutte du chrétien individuel contre le principe du mal, les dangers qu'il court, les victoires qu'il remporte, son triomphe définitif quand il arrive au moment suprême de la mort; le combat des puissances spirituelles, qui prennent parti pour l'homme ou contre lui; les manifestations démoniaques, tantôt sous la figure du prince couronné, qui entraîne au mal les vierges peu persévérantes, et qui se présente avec toutes les séductions mondaines, tandis que son dos est sillonné de serpents et de crapauds; tantôt sous la figure d'anges des ténèbres, perçant de traits les chrétiens peu vigilants et les entraînant dans l'abîme; cette lutte mystérieuse, incessante, inévitable, se retrouve sur les portails de Strasbourg comme sous le porche de Fribourg.

Cela n'est pas seulement ingénieux; cela est vrai, profondément moral, théologiquement exact. Où les artistes ont-ils pris les données de ce drame divin; où ont-ils puisé les éléments de cette théologie mystique? L'imagination n'en a pas fait les frais; elle s'est bornée à draper certaines figures; elle ne les a pas inventées. La pensée primordiale, qui forme le fond de toutes ces œuvres du génie chrétien, c'est l'action de Dieu sur l'homme, la chute de celui-ci et sa réparation par le Fils de Dieu fait homme, le combat du principe du bien et du principe du mal, figuré par Jésus-Christ en son Église d'une part, et, d'autre part, par le prince du monde et ses affidés. Ce combat n'a jamais été plus fortement exprimé que par les

théologiens du douzième siècle ; le siècle suivant voulut l'énoncer d'une manière plastique, le rendre palpable au peuple fidèle, qui dût lire sur les flancs de ses églises les épisodes de cette lutte, et y puiser l'intelligence de son devoir et la vigueur de sa résistance au mal.

Nos artistes statuaires, ceux de Strasbourg, de Fribourg et des autres écoles ont dû puiser leurs belles inspirations dans les monuments théologiques du siècle, dans les inimitables compositions du *Hortus deliciarum* de notre abbesse Herrade, et dans les nombreux ouvrages de ce genre, éclos dans la solitude des cloîtres et dans les chaires académiques, occupés par les Vincent de Bauvais, les Richard de Saint-Victor, les Saint-Thomas d'Aquin, les Herrade de Landsberg, et bientôt par l'école des mystiques de Strasbourg sous Tauler.

Il serait aisé d'établir, par de nombreux exemples, cette frappante connexité d'idées et de connaissances entre les savants d'une part et les artistes de nos cathédrales de l'autre. L'érudit, en feuilletant les belles pages du *Hortus deliciarum*[1], sera frappé des ressemblances d'abord et ensuite de leur identité avec les sculptures et les verrières de notre cathédrale, de celles de Fribourg et, dans une proportion plus restreinte, de celles de Haslach, de Walbourg et autres. Il me suffit, Messieurs, d'appeler votre attention sur cette particularité remarquable, qui servira encore à résoudre plus d'un problème de la symbolique chrétienne.

Le dôme de Fribourg est en parfait état d'entretien ; son appareil rappelle celui de notre cathédrale ; la pierre est la même ; ce qui est une bonne fortune pour lui. Nos voisins n'oublient aucun des mérites de leur intéressant monument ; ils se laissent entraîner même à une surabondance d'éloges telle, qu'ils cessent d'être équitables. Selon eux, rien n'ap-

1. Voir le manuscrit à la bibliothèque de Strasbourg, et les calques publiés par Engelhardt. Stuttgart, 1818.

proche de la perfection du dôme du Brisgau. Le parallèle qu'ils établissent entre leur dôme et le nôtre ne nous est pas avantageux, et leur conclusion tend à dire que Strasbourg représente la réalité, Fribourg la poésie et l'idéal. Cela est non pas seulement prétentieux, mais inexact et injuste. On reste bien mieux dans le vrai en admettant qu'il y a de grandes beautés dans les deux monuments, mais dans la proportion du père, maître de toute la fortune héréditaire, au fils, encore jeune, mais qui décèle sa haute origine et sa noblesse native. Nous connaissons le grand reproche que l'on fait à notre cathédrale : la disproportion du chœur avec la nef, et celle de l'élévation de la nef avec la tour. Nous avouons la justesse du reproche et nous l'expliquons. Mais Fribourg est loin d'être irréprochable ; son abside est fort jeune ; sa façade occidentale est d'une grande maigreur d'ornementation, et ses dimensions ne sont point comparables à la majesté de notre Münster. Nous avons le maître, nos voisins ont l'élève, et c'est, je crois, dire assez exactement la différence entre les deux édifices. L'élève, il faut se hâter de l'ajouter, fait honneur au maître.[1]

Il me reste, Messieurs, un mot à dire sur le dôme de Cologne. Vous le savez, nos pères l'ont laissé inachevé, et, quand le dix-neuvième siècle, dans un noble et patriotique élan, résolut de reprendre l'œuvre où l'avait laissée le quinzième siècle, on dut lui prédire d'immenses difficultés, que ne couronnerait pas toujours un succès parfait. Si le dôme de Cologne avait pu être achevé au treizième siècle, il serait le monument ogival le plus grandiose et le plus parfait. L'époque actuelle, quel que soit son désir de lui conserver son type primitif, lui imprimera plus d'une fois son caractère. Ce ne sera pas un mérite, mais la chose est presque inévitable.

1. Cette opinion est personnelle à l'auteur. (Note du Comité.) — Comparer au surplus : Kugler, *Kunstgeschichte*. - Moller, *Beschreibung des Münsters zu Freiburg*.

Comparée à la cathédrale de Strasbourg, celle de Cologne l'emporte sur la nôtre en élévation et en grandeur. Elle a trente mètres de plus en longueur; ses cinq nefs sont comparativement bien plus élevées que les nôtres. Son chœur est l'idéal du genre. Son plan est d'un jet; on n'avait pas à y conserver de chœur ni de crypte. Son fondateur aspirait à une création d'un cachet uniforme, comme sortant du moule, et il est à déplorer que son projet fut aussi souvent interrompu et finalement abandonné. Mais nous avons sur Cologne le double avantage d'un édifice terminé et construit en pierre, comme les bords du Rhin inférieur n'en fournissent pas. L'excellence de nos matériaux ressort particulièrement de cette comparaison. Aucun ornement de sculpture ne reste intact à Cologne, pour peu qu'il soit exposé à l'air. A Strasbourg, au contraire, l'appareil général, et les sculptures en particulier, offrent un aspect fort consolant; la pierre semble acquérir au contact de l'air des qualités de durée précieuses, et lui emprunte cette belle teinte si remarquée des touristes, si réjouissante pour l'Alsacien revenant du pays étranger, et se trouvant encore sous l'impression désagréable de l'état d'un grand nombre d'édifices religieux.

Pour l'origine, Messieurs, ni Cologne ni Strasbourg ne révoqueront en doute que leurs dômes ont emprunté leur ordonnance fondamentale aux principales cathédrales françaises de la première époque ogivale. Je sais que nous avons des contradicteurs en ce point; mais la thèse, vigoureusement attaquée et défendue il y a quelques années, semble épuisée aujourd'hui[1]. Tout en admettant que chaque province, en copiant d'une autre qui la primait, savait conserver son cachet particulier, il faut rendre témoignage à la vérité, et proclamer que l'ordonnance de ces deux cathédrales n'est pas allemande, mais qu'elle est l'exacte reproduction de plusieurs cathédrales

1. Kugler et Guhl : *Denkmäler der Kunst*, p. 84.

de France, et que cette copie s'étend même, comme on l'a prouvé pour Cologne, aux détails des baies, empruntés à Reims et à Amiens.

En résumant nos aperçus comparatifs, nous arrivons fort légitimement, ce me semble, aux conclusions suivantes : il y a par delà le Rhin des monuments religieux qui priment la cathédrale de Strasbourg pour l'étendue, l'unité de construction et de style, et surtout pour les objets d'ameublement que nous avons perdus. Mais aucun édifice, notamment aucun édifice ogival, n'a sur le nôtre l'avantage d'une variété historique de style plus intéressante, ni celle d'une façade aussi riche et aussi majestueuse, ni celle d'une solidité et d'une conservation aussi parfaites.

J'ai hâte, Messieurs, de le prouver plus amplement, en examinant la nature des restaurations des édifices religieux en Allemagne et celles de notre cathédrale.

La grande question des restaurations, agitée longtemps, appliquée souvent fort malheureusement, a reçu en France la plus intelligente et la plus rationnelle des solutions. Après le long dévergondage des systèmes de renaissance, d'un effet si regrettable, il fallut rentrer dans les voies salutaires et logiques. On dut faire justice des substructions déplacées et des ornements païens qui cachaient les plus belles formes d'architecture chrétienne, et rendre, autant que possible, aux monuments leur physionomie native. Le principe de toute bonne restauration est le plus simple du monde ; on s'étonne qu'on ne l'ait pas trouvé depuis près de quatre siècles ; le voici : restaurer dans le style du monument. Mais il eût fallu pour cela être moins épris des formes grecques et romaines, et moins prévenu surtout contre les œuvres du moyen âge. La justice a été lente à venir, et c'est seulement après avoir démoli pièce par pièce les préventions systématiquement amoncelées et défendues avec une rare persistance, que les hommes

éclairés parvinrent à se faire écouter, à se faire comprendre et à se faire imiter. L'œuvre avance, la bataille est gagnée, et aujourd'hui l'équité naturelle, si conforme au caractère français, est assez généralement pratiquée à l'égard des monuments les plus marquants du génie chrétien.

L'Allemagne, il faut le dire, nous a devancés dans cette œuvre de réhabilitation. Sa littérature archéologique était riche et florissante avant que la France eût la sienne. Elle restaura ses édifices anciens et en construisit de nouveaux, dans un bon style chrétien, avant qu'on s'ébranlât chez nous, et pendant que la majeure partie de nos cathédrales se dégradaient de plus en plus. Cela s'explique. L'Allemagne n'avait ni renversé ses églises, ni spolié ses fabriques. Conservatrice par instinct et par caractère, elle sut conserver ses fondations et garder ses édifices sacrés. Avec ces ressources, elle entretint ses cathédrales et les restaura. Ces restaurations ne furent pas toujours irréprochables; elles furent ce qu'elles pouvaient être à l'époque où on les entreprit. Mais bientôt le bon goût opéra de salutaires retours, et aujourd'hui les travaux de ce genre répondent à peu près aux exigences de l'art.

On essaie d'aller au secours du dôme d'Ulm, le plus dégradé de tous et celui qui crie merci avec le plus de force. Ce qu'on a fait jusqu'à ce jour, n'est pas d'une importance très-considérable, mais on prépare d'autres travaux qui, il faut l'espérer, ne feront plus douter du pieux désir du Wurtemberg à ne pas laisser tomber en ruines le plus magistral de ses monuments. La Bavière ne mérite pas ce reproche d'incurie. Elle a su rendre au beau dôme de Bamberg ses formes primitives et a fait main basse sur tout ce que l'époque de la Renaissance y avait amassé d'objets discordants. La cathédrale d'Augsbourg est parfaitement entretenue et le nouveau maître autel, chef-d'œuvre de patience, rappelle la période fleurie du style ogival; la statuaire seule n'y porte pas le cachet du quin-

zième siècle. Le badigeon est encore à l'ordre du jour; tous les édifices sans exception en sont pourvus, c'est une tache que le mouvement artistique religieux n'a pas réussi encore à faire disparaître. Quant à l'église métropolitaine de Munich, elle attend encore son jour de réhabilitation. Elle est tellement surchargée d'ornements du temps de la Renaissance, qu'on craint d'y porter la main. Tous les autels, et ils sont en grand nombre, l'immense jubé moderne, une quantité de monuments funéraires, de tableaux, de statues devraient être sacrifiés. Ces objets, d'un mérite relatif incontesté, ont jusqu'ici trouvé grâce aux yeux des maîtres qui en connaissent la valeur, et c'est certainement le seul motif d'ajournement d'une réparation radicale. Le dôme de Constance a subi partiellement de louables modifications; le tour du chœur viendra et cet édifice pourra passer, quand le badigeon aura disparu, pour un exemple à citer parmi les sages restaurations. Fribourg est fort bien entretenu; on y apprécie tout ce qui est antique et le dôme offre plus d'un objet de ce genre. Nous ne pouvons passer sous silence la reconstruction de la façade et des tours occidentales du dôme de Spire, la plus magnifique et la plus grandiose des constructions romanes secondaires d'Allemagne et peut-être d'Europe. La façade, détruite dans l'incendie allumé par les Français, en 1689, avait été remplacée, au siècle dernier, par la plus extravagante des formes de la Renaissance. L'intelligent artiste, chargé de ce grand travail, M. Hübsch, de Carlsruhe, a retrouvé sans peine les assises primitives et avec elles les données certaines pour la direction des travaux. A en juger de ce qui est fait dans ce moment, cette œuvre réparatrice laissera peu à désirer.

Ces exemples établissent que l'Allemagne a bien mérité de l'art chrétien, dans la belle croisade artistique. Elle ne s'en tient pas là; de toutes parts on voit s'élever des églises dans un meilleur style; on en fait d'heureux essais jusque dans les plus

modestes villages. Le système de ces édifices carrés, imitant les granges, sans style et sans mérite, y est abandonné depuis longtemps. On va même un peu loin, et les formes romanes et ogivales sont assez souvent appliquées à des édifices qui ne sont pas la maison du Seigneur. Aussi l'Allemagne s'est-elle trouvée prête le jour, où son jeune et puissant empereur, après avoir providentiellement échappé au fer d'un assassin, vit ses sujets se réunir pour fonder un monument commémoratif de l'assistance divine, dont le souverain venait d'être l'objet. La capitale de l'Autriche possédera bientôt un édifice ogival du premier ordre de plus.

La cathédrale de Strasbourg devait à son tour être soumise à l'épreuve d'une transformation partielle. Elle demandait trois choses, dont les deux premières sont exécutées aujourd'hui, l'éloignement du badigeon, la restauration du chœur et de l'abside et un maître autel avec l'ameublement du chœur chapitral. Le grattage du badigeon fut une opération assez longue et désagréable; mais remettre le chœur dans son état primitif fut une entreprise hérissée de formidables difficultés. Nous aimons à reconnaître que l'architecte de la cathédrale a dignement répondu à l'attente du public. L'abside a derechef revêtu ses formes vénérables que la Renaissance lui avait fait perdre, la crypte a reconquis son caractère primordial, et tout ce qui choquait l'œil de l'artiste et du chrétien a été soigneusement écarté. On dira difficilement ce qu'il a fallu de peines et de sacrifices pour accomplir cet acte de justice, et celui-là seul, qui en porta la grave responsabilité, pourrait nous initier aux angoisses de l'homme consciencieux, qui met ses veilles et ses méditations au service d'une aussi noble œuvre. Grâce à Dieu, la cathédrale offre l'exemple d'une restauration faite dans les conditions imposées par l'état actuel de la science archéologique, et il m'est permis de dire, après avoir vu ce que l'Allemagne a fait de meilleur en ce genre, que Strasbourg occupe le

premier rang peut-être dans l'œuvre de réhabilitation de l'art religieux.

Notre admirable monument, si digne de nos hommages, acquit par là un nouveau titre de gloire, et nous pouvons avec plus d'assurance le présenter à nos amis et à nos adversaires. Reste à résoudre le dernier problème, celui de l'ameublement de l'abside et de la construction de l'autel principal. Espérons que cette dernière satisfaction, sans parler des peintures qui doivent orner les parois absidales, couronneront dignement une entreprise, à laquelle nous applaudissons de grand cœur.

En touchant la grave question de l'ameublement des églises, qu'il me soit permis de faire un aveu : Nul pays, peut-être, n'a fait de plus grandes pertes et n'est autant que notre province dépourvue de ces objets, si nécessaires au culte et qui complètent si heureusement l'harmonie du monument chrétien. Nos autels, nos jubés, nos stalles antiques ont disparu presque jusqu'aux derniers vestiges. Nos croix d'une forme si vénérable, nos vases sacrés, nos missels, nos vêtements sacerdotaux ont disparu dans la tempête des révolutions, et ils n'ont pu être remplacés. Nos yeux ne sont habitués qu'à des formes modernes, et nous semblons ne pas remarquer ce qu'il y a de contradictoire entre un sanctuaire aux proportions suaves et sveltes et un autel aux ornements heurtés et contournés du dix-huitième siècle. Le salutaire retour aux formes liturgiques des temps anciens doit donc ne pas se limiter à la réparation de l'édifice; il faut faire un pas de plus, et pousser l'application du principe plus loin. Nos monuments romans demandent instamment des autels de cette époque; les églises ogivales exigent des ornements sacerdotaux taillés sur le patron des chasubles du treizième et du quatorzième siècle; les anciens calices, d'une facture si commode, doivent reparaître. L'Allemagne, sous ces rapports, nous rendra de précieux services. Elle a conservé presque partout, mais surtout dans ses

cathédrales, une portion notable de ses trésors sacrés; les bons modèles y abondent, et non-seulement nous trouvons à copier sur son sol de beaux autels antiques, mais aussi des vases sacrés de tout genre, dont les formes authentiques ne laissent rien à désirer.

Après le cataclysme de la fin du siècle dernier, qui engloutit les derniers restes des objets d'art de nos églises, les fidèles se cotisèrent spontanément et s'imposèrent généralement de lourds sacrifices, pour doter les sanctuaires de vases sacrés et d'ornements de toute sorte. Si dans ces moments on avait pu leur offrir des modèles irréprochables, nos pertes seraient, à l'heure qu'il est, réparées en bonne partie. Mais ces modèles faisaient défaut, et les grands sacrifices n'aboutirent souvent qu'à dégrader les sanctuaires et à les pourvoir d'ornements choquants. On eût dit que l'ère si funeste de la Renaissance n'était pas définitivement passée et des hommes sans science et sans goût surent exploiter, au détriment des édifices sacrés, l'inexpérience et la bonne foi du peuple. La vigilance pastorale ne fut pas toujours assez heureuse pour s'opposer au mal, et souvent elle dut gémir d'actes qui s'accomplissaient sous ses yeux et qu'elle ne put empêcher. Il reste à l'Alsace plus d'un pas à faire, pour faire concorder avec l'architecture de ses églises, l'ameublement et les ornements intérieurs dont elles ont besoin.

Je termine, Messieurs, par quelques particularités qui m'ont frappé souvent et qui semblent avoir exercé une influence assez sérieuse sur les constructions historiques des différents pays que j'ai nommés. Je crois pouvoir affirmer que la prépondérance relative des édifices religieux de notre province est en partie due aux matériaux qui servaient à les élever. Nous avons l'avantage de posséder les matériaux les plus beaux et les plus propres à bâtir. La plus belle pierre, à moi connue du moins, c'est celle de notre cathédrale sortie des carrières

des Vosges et particulièrement de celles de Wasselonne. Assez tendre dans le principe, elle se durcit au contact de l'air et s'embellit. La partie de l'Alsace, qui s'étend depuis Wissembourg jusqu'aux environs de Schlestadt, et celle de la Forêt-Noire qui y correspond au delà du Rhin, la possèdent seules; plus haut elle jaunit, ou se larde de cailloux, ou perd la finesse du grain; plus bas, dans le Palatinat et vers Mayence, elle prend les mêmes défauts. Il faut voir les édifices de la région inférieure du Rhin, de la Belgique et d'une partie de la France pour apprécier la valeur de notre pierre et le mérite de nos carrières vosgiennes. Ailleurs, c'est tantôt une espèce de craie, comme dans plusieurs départements français; tantot un grès grisâtre sans durée, comme en Belgique et à Cologne; tantôt un calcaire très-peu souple ou du granit rebelle au ciseau comme dans le Wurtemberg; tantôt c'est une espèce de marbre comme dans la Haute-Autriche et dans le Tyrol. Ce n'est nulle part le grès de la cathédrale, dont la teinte violacée donne au monument un aspect si agréable et une expression si poétique aux détails de sculpture. Tandis que nos églises semblent affronter les ravages des temps, elles offrent dans d'autres pays un triste et navrant coup d'œil; les ornements s'y détériorent; les arêtes s'écornent et on est obligé, comme à Cologne, de faire venir de fort loin des pierres qui donnent une garantie de durée plus réelle. Certaines différences dans la statuaire et dans la sculpture d'ornementation s'expliquent par cette diversité de matériaux, et l'avantage reste incontestablement à Strasbourg.

La Renaissance est richement, trop richement représentée en Allemagne. Sans avoir épargné l'Alsace, où l'on compte un certain nombre d'églises de cette époque et à la tête desquelles, la belle église de Guebwiller mérite d'être citée; sans compter une foule d'autels à formes bizarres, et une quantité de statues très-maniérées, la Renaissance semble avoir prodigué à la

Germanie ses faveurs peu enviables. Munich possède un grand nombre d'églises de ce genre, les unes plus ornées que les autres, et où rarement le bon goût se trouve satisfait. Il est permis de déplorer une tendance, dont il est difficile aujourd'hui de se rendre raison, et qui ne se borna point à renverser les monuments d'une époque plus méritante, mais prit plaisir à en défigurer d'autres par la profusion et la bizarrerie de ses ornements. Aucune église, romane ou ogivale, ne put se soustraire entièrement à cette activité fiévreuse, qui leur fut si fatale. Nous en avons vu la preuve dans la *Frauenkirche*, de Munich, dans celle de *Saint-Pierre*, de Salzbourg, et nous pourrions y ajouter plusieurs églises d'Alsace.

En exprimant un regret, Messieurs, gardons-nous cependant d'être injustes. Toutes les constructions des siècles derniers ne méritent pas à égal point le dédain du puriste. Il est bon de distinguer dans le style de la Renaissance deux genres, deux époques : la bonne Renaissance et la mauvaise. La première reproduit plus ou moins exactement les formes de l'architecture italienne du seizième siècle et, en particulier, celles de Saint-Pierre de Rome. On peut ranger dans cette catégorie, l'église de Saint-Michel de Munich, la cathédrale de Salzbourg, l'église abbatiale de Saint-Gall, en Suisse, et la belle église de Guebwiller, dans le Haut-Rhin. On y trouve une hardiesse de conception, une grandeur d'exécution et une richesse de détails étonnantes. Si elle a fait fausse route, ce qui est relativement vrai, cette époque est grande même dans ses écarts et belle jusque dans ses fautes.

L'autre genre est une aberration réelle de tous les principes légitimes de l'art chrétien, c'est le *rococo*, avec toutes ses extravagances. On y trouve encore dans sa richesse exubérante des détails qui témoignent du génie inventif et de la patience merveilleuse des artistes; mais la tendance est mauvaise, et les produits, maniérés *jusqu'à la grimace*, ne sauraient satisfaire

le goût le moins exigeant. Néanmoins ces églises existent, les autels avec leurs riches dorures, les statues polychromiées, les tableaux à cadres variés foisonnent dans nos églises, et rien ne fait penser qu'ils disparaîtront bientôt. Ces objets ont aussi quelque importance historique, puisqu'ils disent mieux qu'on ne le pourrait en paroles, les travers d'une époque, qui avait si tristement dévié des voies traditionnelles de l'art chrétien. Nous ferons mieux, Dieu aidant, et à moins de frais.

La petite étude comparative que je viens de faire de l'architecture religieuse dans les pays allemands et en Alsace ne devait servir d'abord qu'à mon édification personnelle. Voir sur place, voir souvent, c'est, à mon avis, le moyen d'apprécier l'activité éclairée et le zèle de nos pères pour la construction des maisons de Dieu, et le moyen d'allumer en nous-mêmes le feu sacré qui les portait aux plus grands sacrifices. Votre indulgence a voulu, Messieurs, que ce petit travail devînt le bénéfice de notre Société, et je n'ai pu me refuser à vos ordres. On reproche quelquefois à nos voisins d'Allemagne d'étudier la théorie de l'art sans sortir assez de la solitude du cabinet, et les Allemands reprochent aux Français de trop voyager et de négliger les études théoriques. Sans examiner le plus ou le moins de fondement de cette innocente récrimination, il y a, ce semble, un chemin à suivre, qui nous fera éviter le double écueil. Nous tâcherons d'étudier dans les mois d'hiver; et dans la belle saison, on ira en constater les résultats dans les pays qui ont le privilége d'avoir le mieux conservé leurs monuments historiques.

De cette manière nous connaîtrons ce qui est et ce qui se fait ailleurs que chez nous, et nous réussirons surtout à propager parmi nous l'amour d'un art, dont la double mission consiste à conserver nos monuments anciens, et à encourager la génération actuelle à en édifier de nouveaux qui soient dignes des autres.

V. Guerber,
curé de Haguenau.

NOTE

SUR LES PROCÉDÉS D'ESTAMPAGE,

communiquée par M. l'abbé Straub et M. Petit-Gérard, peintre-verrier.

Les difficultés les plus sérieuses qu'offre généralement la lecture des inscriptions anciennes proviennent moins de la forme des caractères, que des nombreuses abréviations, des contractions et des sigles, employés par les ouvriers pour gagner du temps et ménager la place dont ils disposaient. Or, si l'on considère les variétés sans nombre de ces signes, qui plus d'une fois peuvent admettre différents sens, on comprendra combien l'erreur est facile, et conséquemment, combien toute transcription en caractères modernes doit inspirer de défiance. Une transcription pareille n'est quelquefois qu'une interprétation donnée plus ou moins d'après des vues personnelles et subjectives, et n'aura jamais l'autorité de l'original ou d'un dessin exact de l'inscription qu'on relève.

Ces considérations font comprendre pourquoi la circulaire ministérielle[1] demande qu'à la copie de chaque inscription historique il soit joint un calque fidèle, estampé ou photographié, qui permette de contrôler l'exactitude de la transcription. Le comité d'administration de la Société pour la conservation des monuments historiques en Alsace nous ayant fait l'honneur de nous demander une note sur les modes d'estampage que nous avons suivis, nous nous faisons un devoir de communiquer ici les procédés, au moyen desquels même les personnes complétement étrangères à l'art du dessin peuvent, en peu de

1. Voyez ci-dessus, p. 63.

temps et à peu près sans frais, obtenir une reproduction fidèle jusque dans les moindres détails.

Observons qu'il ne s'agit ici que des inscriptions *gravées en creux*, et de celles qui se *détachent en relief*. Deux procédés également faciles permettent de les relever : l'estampage à la *manière blanche*, et l'estampage à la *manière noire*.

Estampage à la manière blanche.

Ce procédé, dont M. Mérimée a donné la description dans le Bulletin du Comité des Arts, I, 184, permet de prendre même l'empreinte des sculptures, qui n'ont pas un relief.

Tout le travail se résume dans les opérations suivantes :

1° Nettoyer soigneusement l'inscription ou la sculpture;

2° Appliquer dessus du papier fort, *non collé*, semblable à celui dont on se sert dans les imprimeries;

3° Mouiller légèrement ce papier avec une éponge ou un linge humecté;

4° Frapper à petits coups sur ce papier avec une brosse à poils doux, de manière à le faire entrer dans le creux des lettres ou de la sculpture. Une brosse à chapeaux, dont le poil ne serait pas trop long, servirait le mieux à cet effet;

5° Enlever avec précaution le papier avant sa dessiccation *complète*, car le retrait le ferait crever. — Avant de l'emporter ou de l'envoyer quelque part, on attend qu'il soit entièrement sec. On peut même en former un rouleau sans avoir à craindre que l'empreinte s'efface, surtout si l'on a soin de ne pas trop le serrer, et de l'entourer d'un carton.

Quand les creux des lettres sont d'une certaine profondeur ou que les reliefs sont considérables, il arrive souvent que le papier crève pendant l'opération. On met alors sur la partie ouverte un morceau de papier non collé, on l'humecte et on frappe dessus avec la brosse dont on s'est servi, jusqu'à ce que ce morceau fasse pâte avec la feuille entière.

Si l'on fortifie l'estampage en collant un certain nombre de feuilles les unes sur les autres, on peut s'en servir quelquefois comme d'un véritable moule. Dans ce cas on enduirait d'huile le côté qui a adhéré à l'incription ou à la sculpture, et on coulerait du plâtre par-dessus, après avoir pris les soins nécessaires pour empêcher la dépression.

Le second procédé,

L'estampage à la manière noire

donne des résultats plus rapides, très-beaux pour les inscriptions en creux, mais moins satisfaisants pour celles d'un relief un peu considérable. Il consiste :

1° A fixer par les angles sur le monument, préalablement nettoyé, une ou plusieurs feuilles de papier *ordinaire*, suivant l'étendue de l'inscription. — Il est essentiel que le papier ne se déplace point. Pour fixer le papier, on peut se servir de cire molle;

2° A frapper légèrement sur les lettres avec un tampon très-mou, de façon que le papier entre un peu dans les creux;

3° A passer ensuite avec rapidité sur le papier avec un tampon plat recouvert de feutre ou d'un cuir bien souple, et enduit de mine de plomb. On peut même employer à cet effet le noir de fumée, la cire noire à souliers, etc.

L'espèce de calque obtenu par ce mode d'estampage se conserve très-facilement et a l'avantage d'exiger pour les envois bien moins de précautions encore que les empreintes données par l'estampage à la manière blanche.

Séance générale du 18 février 1857.

Présidence de M. le PRÉFET, président honoraire

La séance est ouverte à deux heures.

Cent deux membres sont présents.

M. le Préfet, président honoraire, occupe le fauteuil.

Après une courte allocution à l'assemblée, pour excuser le retard de l'ouverture de la séance annoncée officiellement pour midi, le magistrat départemental s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Si vous n'avez pas oublié complétement mes paroles de l'année dernière, vous vous souvenez qu'en faisant un appel à vos sympathies, je plaçais les vieux monuments de l'Alsace sous la triple protection de l'art, de la poésie et de l'histoire; défendant ainsi notre association naissante contre l'accusation de n'être que le produit de l'un de ces engouements subits, vifs à leurs débuts, mais frivoles et passagers, qu'on reproche aux entreprises françaises.

Aujourd'hui qu'une année d'épreuve, de travaux sérieux et d'honorables assentiments ont assigné à cette société son véritable caractère, je pourrais ne pas revenir sur cette pensée et tenir le succès pour une suffisante démonstration de notre raison d'être.

Permettez-moi cependant d'en agir autrement et de réclamer encore une fois pour notre œuvre une place modeste, mais méritée, dans le cadre des travaux et des entreprises véritablement scientifiques. C'est un aiguillon trop puissant

pour être négligé que la certitude de répondre, dans son travail, et aux douces satisfactions de l'imagination par l'art, et aux sévères exigences de la vérité par l'histoire.

Cette vérité, l'histoire en est le témoin pour les temps passés; mais malheureusement le témoignage a besoin d'être rédigé, et le rédacteur est trop souvent un juge passionné, flattant ce qui lui plaît, blâmant ce qui l'irrite et négligeant ce qu'il eût dû savoir. Aussi l'histoire, si souvent travestie, souffrirait bien plus encore et s'altérerait sans remède si les auteurs n'étaient forcément contenus par la sévère constatation des faits, par les jalons inflexibles que placent sur la route les humbles ouvriers de la critique, les hommes curieux du passé et des détails; gens obscurs qu'on dédaigne un peu et qui n'en marquent pas moins les limites en dehors desquelles s'égarent et périssent, quel que soit leur éclat du moment, les œuvres de fantaisie et de style, qui n'ont pas craint de jouer avec la vérité.

C'est parmi ces labeurs utiles que prennent rang les études et les travaux de la Société pour les monuments historiques; car chaque ruine qu'elle préserve d'une destruction complète, chaque monument dont elle remet en lumière la destination et le caractère, fournit un moyen de certitude de plus aux histoires locales et partant à l'histoire générale qui les résume.

Les monuments sont, en effet, de tous les souvenirs que les générations qui passent laissent aux générations qui arrivent, les plus durables et les plus vrais; vrais surtout parce qu'ils le sont malgré elles, et qu'ils expliquent, révèlent ou contrôlent les faits, les négligences et les erreurs des témoignages écrits. Œuvres des besoins, des goûts et des habitudes d'une société, ils en gardent l'empreinte et la physionomie jusque dans leurs derniers vestiges. Aussi l'observateur le plus inattentif ne confondra jamais la civili-

sation romaine représentée par ses temples, ses villas, ses bains et ses cirques, ses demeures ouvertes à la lumière et au soleil, avec la rude société qui a produit les constructions féodales, les cathédrales, les monastères, les fortes et sombres résidences du moyen âge. C'est en livrant à l'étude archéologique ses palais enfouis dans le sable que Ninive reparaît enfin dans l'histoire, et les sphynx gigantesques de l'Égypte racontent maintenant, à l'érudition patiente, le secret de ces civilisations effacées dont ils semblaient personnifier l'énigme qu'aucune histoire écrite n'avait pu résoudre.

Si les époques qui tiennent en honneur l'étude des monuments sont des époques fécondes pour l'histoire, par une loi contraire et naturelle, celle-ci languit et s'altère à mesure que, s'éloignant des sources, les historiens perdent le respect et l'intelligence des restes du passé. Certes, aucun de nous ne voudrait, dans nos paisibles réunions, soulever des discussions irritantes; mais il est permis d'invoquer des faits assez notoires pour ne mériter aucune controverse sérieuse, lorsque ces faits légitiment nos travaux et en accroissent l'importance.

Dès lors on peut bien vous rappeler qu'au dernier siècle les monuments historiques, avant de souffrir les stupides et brutales dévastations d'une démagogie en délire, ont subi les dédains de générations inintelligentes, et que chaque jour nous y retrouvons les traces visibles, soit d'une déplorable indifférence, soit de changements plus malheureux encore; ce dédain est une des causes pour lesquelles tant de travaux historiques de cette époque ont été stériles. Notre dix-neuvième siècle a dû s'imposer la tâche de reconstruire la base des études et chercher, dans les sources, le véritable caractère de notre histoire non moins ignorée et travestie que les monuments des ancêtres.

Dans ces études, l'esprit s'éclaire, mais ce n'est pas tout,

le cœur s'épure, le sentiment national se fortifie, et les générations respectueuses envers le passé sentent le besoin de rendre le présent digne, à son tour, des respects de l'avenir.

Le progrès est donc au fond de cette archéologie qui, de l'examen des détails, s'élève aux généralités de l'histoire, et de celle-ci aux enseignements politiques qui en découlent.

C'est pour avoir rompu avec la science des traditions, pour avoir oublié que les âges politiques procèdent les uns des autres, comme les fils procèdent des aïeux, que des esprits éminents ont donné au monde le spectacle des plus étranges aberrations, que des philosophes ont entrepris des plans de gouvernement pour des peuples dont ils ne connaissaient ni le sol, ni les mœurs, ni la langue; comme si l'organisation sociale d'un peuple pouvait se passer de l'étude intime du pays, comme si elle pouvait en un seul jour sortir complète et parfaite d'un cerveau humain; c'est ainsi qu'un législateur a pu se donner, de très-bonne foi, l'ineffaçable ridicule de faire demander un exemplaire des lois de Minos pour travailler à la réformation de la France du dix-huitième siècle.

C'est, au contraire, dans l'alliance judicieuse des traditions du passé et des besoins du présent que les grandes œuvres politiques ont placé leurs fondements; c'est cette intelligente appréciation qui a fait l'honneur du Consulat au commencement de ce siècle; c'est elle qui place le règne du second des Napoléon sous la double auréole des gloires anciennes qu'il respecte et des gloires nouvelles qui les égalent.

Mais je m'aperçois que la liaison des idées m'entraîne peu à peu au delà des limites que je m'étais primitivement tracées, et en montant cette échelle de déductions qui s'enchaînent les unes aux autres, je dois craindre de découvrir des horisons trop vastes pour notre modeste point de départ.

Je me hâte donc d'y revenir, heureux si vous avez bien voulu me suivre sans trop de fatigue, et si votre confiance dans l'utilité des travaux que vous encouragez s'est fortifiée par la pensée qu'ils se rattachent intimement aux nobles et fortes études, et par elles à la véritable et saine politique.

Dans quelques instants je laisserai la parole à votre président, à celui que vous avez si judicieusement chargé de diriger notre Société, et qui a justifié votre choix en se montrant l'un des plus laborieux et des plus habiles; à l'architecte qui a dirigé les travaux entrepris sur les ruines du Hohkœnigsbourg; à l'érudit qui a plusieurs fois enrichi la Société du tribut de ses travaux, mais auparavant, j'ai voulu les remercier publiquement de leur zèle, parce que j'ai la crainte que dans l'exactitude historique du compte rendu de vos travaux, il n'y ait une lacune fâcheuse, et que les rédacteurs ne s'oublient eux-mêmes. Aux risques d'anticiper également sur ce compte rendu, je dois encore consigner ici un remercîment et un nom propre. L'intelligent conservateur du château de Kiéntzheim (M. de Faviers) a aussi bien mérité des ruines du Hohkœnigsbourg que de la Société. C'est lui qui a obtenu des propriétaires le consentement nécessaire aux travaux utiles que nous avons faits à leur propriété; c'est lui qui a bien voulu nous guider dans notre première visite à ces ruines importantes, et ma reconnaissance se ressent beaucoup, je l'avoue, des gracieuses impressions de ce voyage.

Courage donc, Messieurs, et notre œuvre prospérera. Déjà les ruines des vieux châteaux ont attiré l'attention des fabricants d'itinéraires; quelques-uns sont cités sur la route des voyageurs, et cet honneur tout mercantile leur attirera, sans doute, des visites honorables et intelligentes. Alors on comprendra pourquoi nous entendons les soustraire à la destruction, et non les restaurer, comme on nous l'a si ingénieusement reproché, pourquoi nous voulons en faciliter l'accès

et l'étude, et par quel sentiment national nous appelons l'attention sur un pays, sur des souvenirs, sur des ruines qui ne le cèdent en rien aux souvenirs que par habitude on recherche dans les contrées étrangères.

En faisant mon premier appel à votre dévouement, je vous ai promis tout le concours qu'il était en mon pouvoir de vous donner. Permettez-moi de terminer en constatant que j'ai tenu ma parole. Le Conseil général, sur ma prière, a bien voulu adopter votre Société, et lui allouer une subvention, moins précieuse encore que les termes flatteurs de la délibération qui l'accorde. Vous avez ainsi reçu de l'assemblée qui représente le Bas-Rhin vos lettres de naturalité et votre baptême. Vous avez mieux, maintenant, que le bon vouloir d'un seul homme pour vous soutenir. Vivez donc de la vie qui vous est donnée, et continuez dans l'avenir les succès de votre première année d'existence.

Des applaudissements accueillent ce discours.

M. Spach, président, prend la parole après M. le Préfet.

Messieurs, dit-il, après les paroles éloquentes et ingénieuses que vous venez d'entendre, je devrais peut-être garder le silence et céder immédiatement la place à ceux de mes collègues qui, aux termes du règlement, auront à vous rendre compte de nos modestes travaux et de la situation de notre caisse. A la rigueur nous aurions pu même nous dispenser de vous entretenir des notices communiquées pendant la première année de notre existence, et des mesures de conservation prises dans deux anciens châteaux des Vosges, puisque vous possédez ou posséderez dans notre bulletin le résumé des travaux littéraires du comité, le texte de plusieurs mémoires, et l'indication des travaux entrepris à Hohkœnigsbourg et à Lutzelbourg-Rathsamhausen. Mais il m'a semblé que les comptes rendus de nos séances, quelque fidèles qu'ils soient,

ne formaient, à tout prendre, que ce que le poëte appelle *rudis indigestaque moles*, précisément parce qu'ils sont tenus de suivre, mois par mois, le hasard des débats et des travaux présentés; j'ai pensé que vous n'auriez une idée exacte de notre activité qu'autant que vous la verriez sous forme de tableau dans son application à chacune des grandes époques architecturales entre lesquelles se partage chez nous l'histoire de l'art et des monuments. Mon collègue, M. Eissen, a bien voulu partager mon avis, et se charge, en sa qualité de deuxième secrétaire, du soin de faire passer sous vos yeux, les résultats de nos essais, enchassés sous les rubriques convenues depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à celle de la renaissance.

Quant à moi, Messieurs, je me bornerai à vous entretenir de quelques questions qui touchent à l'administration générale de notre société. Vous pouvez compter sur la loi, que je m'impose, d'être économe des instants que vous nous accordez. Je me rappellerai toujours que vous êtes les membres d'une réunion, où il faut pour le moins autant d'actions que de paroles.

Nos statuts nous chargent de la confection de l'inventaire des monuments historiques du Bas-Rhin; ce travail est en voie d'exécution. M. le curé Guerber a, le premier, fourni le recolement raisonné des monuments du canton de Haguenau; M. Arth nous a donné l'analyse sommaire de ceux de la plus grande partie et l'arrondissement de Saverne; MM. Frœhlich et Liebrich, sans être membres de la société, ont bien voulu nous transmettre des notes succinctes sur ceux des cantons de Drulingen et de Saar-Union. Les autres collaborateurs qui ont consenti à se charger de cette besogne longue et un peu ingrate, ne feront point défaut, j'en suis sûr, à leur tâche. Cependant, je dois vous prévenir, Mes-

sieurs, que c'est un travail hérissé de difficultés, et plus lent que nous ne pensions d'abord.

Les membres du comité, dont le bureau s'est complété par l'adjonction d'un vice-président (M. le vicaire général Schirr), d'un second secrétaire (M. Eissen), et d'un archiviste (M. Heitz), ignorent moins que personne ce qui manque à leurs travaux; mais du moins ont-ils le droit de se dire que la bonne volonté ne leur a point fait défaut. Toute notre ambition, Messieurs, consiste à trouver dans votre indulgente appréciation de notre début un encouragement et un appel à persister dans la voie suivie depuis décembre 1855.

Au sein du comité, les discussions ont été, la plupart du temps, pleines d'intérêt, vives quelquefois, mais toujours dominées par un esprit d'urbanité, et de mutuelles concessions, autant que le permettaient les convictions et les faits historiques. Le président n'a eu, dans ces réunions de famille, que l'agréable devoir d'assister à des débats pacifiques, non point en modérateur, non point comme *primus inter pares,* mais comme un collègue, souvent comme un disciple, qui prenait, en retour d'un apport personnel très-minime, sa part d'instruction dans ce fonds commun de savoir, de travaux écrits, d'élucidations verbales et de projets d'avenir.

La campagne archéologique de 1857 ouvrira par une visite de quelques *tumuli* celtiques aux environs de Schlestadt. On reprendra les travaux de consolidation de Hohkœnigsbourg et de Rathsamhausen. L'enceinte gallo-romaine de Hohenbourg deviendra probablement, sur quelques points, accessibles aux pèlerins et aux touristes, l'objet de notre examen et de travaux de reconstitution.

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous occuper du choix d'un emplacement pour la fondation d'un musée. Il est bon que cette éventualité soit prévue dans notre

réglement; mais jusqu'ici les objets déposés entre nos mains, sont trop peu nombreux pour motiver des dispositions coûteuses; quelques pierres tumulaires, et certains débris d'architecture signalés à notre attention, doivent être maintenus dans les localités mêmes, à titre de souvenir.

Notre situation financière est modeste mais bonne; je ne dois pas empiéter sur le compte rendu qui tout à l'heure vous sera soumis; je me borne à vous donner l'assurance que le comité continuera à répartir dans une juste proportion, entre les travaux matériels et l'impression du bulletin, les fonds, dont nous disposons, grâce à vous, Messieurs, et grâce aux libéralités du Conseil départemental.

L'adhésion d'une partie considérable de souscripteurs du Haut-Rhin, nous imposera l'agréable devoir de nous occuper de quelque monument du département voisin, et de faire à la fois acte de courtoisie et de bonne justice distributive, en affectant une partie proportionnelle de nos ressources à la consolidation de quelques châteaux de la Haute-Alsace. Peut-être ceux de Ribeauvillé s'y prêteront-ils de préférence; c'est une idée que j'émets en passant; elle sera, dès les premiers jours du printemps, l'objet de notre examen et de notre sollicitude.

Dans cette première année de notre existence, pas un seul fait ne nous a causé autant de satisfaction que ce concours bénévole de nos voisins et chers compatriotes de Colmar, de Mulhouse, de Guebwiller, de Belfort, de Sainte-Marie-aux-Mines.

C'est la consécration la plus éclatante qui nous soit donnée dès notre début. Au moyen âge, que dis-je, à toutes les époques, l'Alsace entière a toujours vécu d'une seule et même vie; le cœur de ses habitants a toujours battu à l'unisson dans toutes les grandes questions politiques et sociales, littéraires et scientifiques; il est naturel que lors-

qu'il s'est agi d'une œuvre destinée à sauver les débris de ce passé historique, de ce réservoir commun de nos souvenirs locaux, il y ait eu communauté d'efforts matériels, de même qu'il y a eu communauté d'affection enthousiaste à la fois et raisonnée, pour tout ce qui touche à ce respect, à ce culte du sol, sur lequel nos pères ont vécu, souffert, combattu et aimé.

Je saisis cette occasion pour adresser l'expression officielle de ma vive gratitude à l'une des plus nobles intelligences du Haut-Rhin, à M. Ignace Chauffour, qui s'est appliqué à nous venir en aide, et à faire adopter notre œuvre naissante par bon nombre de ses concitoyens et amis. Je remercie, après lui, et mes collègues du comité remercient, comme moi, nos compatriotes du Haut-Rhin qui sont venus à nous avec tant de bonne grâce; nous sommes heureux d'être placés sur ce terrain de la science désintéressée, où le but, à la fois idéal et réel que nous poursuivons, permet et prescrit de confondre toutes les mains dans une seule et même étreinte, toutes les pensées dans une seule et même tendance.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adjonction de cinq membres, choisis parmi les souscripteurs du Haut-Rhin, aux travaux de votre comité. C'est un chiffre proportionnel; nous devons d'ailleurs ce témoignage d'affectueuse réciprocité à nos concitoyens de la Haute-Alsace, qui dès ce moment forment le quart de notre association (54 membres du Haut-Rhin sur un total de 221).

Je ne pense pas qu'il serait opportun de réduire le chiffre des membres qui constituent en ce moment le comité. Déjà l'expérience nous a prouvé qu'il est difficile, malgré le zèle de nos collaborateurs, de réunir chaque mois, et souvent chaque quinzaine, de tous les points de la ville et du département, au delà de la moitié des personnes qui composent

cette réunion de travailleurs. En nommant cinq membres adjoints du Haut-Rhin, nous ne pouvons pas davantage compter sur la présence de ces messieurs à chacune de nos séances, et c'est plutôt avec l'intention de créer des organes réguliers pour les vœux des sociétaires de la Haute-Alsace que je vais prendre tout à l'heure la liberté de vous soumettre un article additionnel à notre règlement, article transitoire qui tomberait de lui-même, si par suite d'une éventualité que je ne veux point prévoir, il arrivait que ce concours du midi de notre ancienne province vînt à nous manquer.

Mon savant collègue, M. de Ring, aura l'honneur de vous faire, dans le cours de cette séance, une proposition en vertu de l'article 13 de notre règlement, pour conférer le titre de membres honoraires à deux illustrations archéologiques d'Allemagne.

Dès que notre bulletin formera la matière d'un volume complet, et ce sera très-prochainement, nous en ferons l'envoi aux principales sociétés archéologiques de France, de Belgique et d'Allemagne. La liste est déjà arrêtée par les soins de M. de Ring, qui se trouve personnellement en relation avec plusieurs de ces assemblées dont le but, analogue au nôtre, motive suffisamment notre tentative d'établir avec elles des rapports mutuels. Dans le commencement, nous ne ferons au milieu de cet aréopage scientifique de l'Europe centrale qu'une très-modeste figure; mais j'ai bonne confiance dans le zèle soutenu de mes collègues, et de vous tous, Messieurs, car, permettez-moi de le répéter, vous êtes tous appelés à nous faire des communications et à prendre part à notre œuvre patriotique.

Je termine, Messieurs, en vous rappelant qu'en vertu de l'article 4 de nos statuts, vous aurez, à la fin de cette réunion, à procéder à l'élection du président et au renouvelle-

ment d'un cinquième du Conseil d'administration, c'est-à-dire, de quatre membres désignés par le sort à quitter le comité, ou à recevoir de votre suffrage le renouvellement de leurs titres.

A ce propos, on m'a fait remarquer que la rédaction du dernier paragraphe de l'ordre du jour imprimé pouvait donner lieu à une double entente. Les membres du comité savent qu'ils tiennent leur mandat de votre bienveillante confiance, et qu'une élection, voire même une réélection, implique la possibilité d'un changement dans vos vues. Celui qui se dit, dans ce moment encore, votre président, le sait mieux que personne; il a accepté un honneur dont il avait décliné la responsabilité avec de vives instances, il ne l'a accepté qu'à titre de délégué du fondateur de la société. Il a porté à l'organisation première et aux travaux de début l'idée d'un devoir à remplir, qui peut, en quelque mesure, suppléer, mais non remplacer l'autorité d'un nom, et soit que vous lui continuiez ce mandat temporaire, soit que vous le remettiez en des mains plus capables, il s'appliquera, dans toute position, à offrir à notre institution naissante, son contingent de travail, et des vœux ardents pour sa consolidation définitive.

Elle jettera, j'en suis sûr, des racines de plus en plus profondes, grâce à la double vitalité qui lui vient de ses forces propres et des soins du bon jardinier, qui a pris sous sa garde la jeune plantation. Puissent les soins vivifiants qu'il nous a déjà prodigués, être conservés pendant longtemps à sa création nouvelle! Pour des motifs qui sont à fleur de terre, toute parole qui ressemblerait à un éloge, m'est défendue; elle l'est d'autant plus, que par une indulgence, dont j'apprécie la portée, il a bien voulu me ranger parmi les ouvriers tolérables. Mais si le panégyrique m'est interdit, l'expression de la gratitude ne l'est pas, et je sais que je

vais au devant de votre pensée, Messieurs, en vous priant de vous associer à moi pour remercier le magistrat départemental de son concours actif, de ses intentions généreuses, et de ses prévisions qui sont pour nous des garanties d'existence et de prospérité.

L'assemblée accueille avec sympathie ce discours.

Le président donne la parole à M. Eissen, pour exposer à l'assemblée les travaux du comité pendant l'année qui s'est écoulée depuis son entrée en fonctions. Le tableau substantiel présenté par le second secrétaire reproduit en partie, sous une autre forme, les détails déjà contenus dans les procès-verbaux imprimés. L'assemblée a écouté le rapporteur avec l'attention la plus soutenue.

M. Ringeisen, appelé à faire lecture d'un rapport sur les travaux de consolidation entrepris au Hohkœnigsbourg et au château de Rathsamhausen, donne, avec quelques détails plus explicites, les mêmes renseignements que ceux déjà publiés par le Bulletin. Il dépose sur le bureau les plans et les dessins indiquant les parties de ces châteaux où les réparations ont eu lieu. M. le premier secrétaire fait circuler ces dessins parmi MM. les membres présents.

M. Klotz, trésorier, expose l'état des recettes et dépenses pendant l'année 1856.

Messieurs, dit-il, en conformité de l'article 15 du règlement, j'ai l'honneur de vous présenter le compte détaillé des recettes et des dépenses autorisées par le comité et faites par le trésorier pendant l'année 1856.

SECTION I.

RECETTES.

Les recettes effectuées se partagent en deux catégories :

1. Le produit des cotisations des sociétaires;
2. La subvention départementale.

Le nombre des sociétaires inscrits depuis la fondation de la société jusqu'au 31 janvier 1857, est de 220

De ce nombre sont à déduire :

Les souscripteurs inscrits pour l'année 1857,			
Du Haut-Rhin	37	38	
Du Bas-Rhin.	1		
Les souscripteurs démissionnaires	4	10	
Ceux dont la cotisation n'était pas versée au 31 janvier	6		
TOTAL		48	48
RESTE			172

C'est donc sur le nombre de 172 sociétaires qu'a été perçue la cotisation annuelle de 10 fr. ; produit . . . . . 1720f »f

La subvention départementale s'est élevée, en deux versements, à la somme de . . . . . 1000 »

TOTAL des recettes . . . . . 2720 »

SECTION II.

DÉPENSES.

Les dépenses sont également divisées en deux catégories :

1. Les allocations pour travaux de consolidation aux monuments historiques.

2. Les frais d'administration et de publication du bulletin distribué aux sociétaires.

La première a compris en 1856 :

Les opérations de consolidation faites au château de Hohkœnigsbourg.	520f »c	587f25c
De moindres travaux du même genre faits au château de Rathsamhausen.	67 25	
Ces travaux ont été dirigés et exécutés sous la sur-		
A reporter		587f25c

Report. 587f 25c

veillance de commissaires spéciaux : la dépense en est justifiée par des états d'émargement dûment certifiés.

La deuxième catégorie se compose :

De trois mémoires soldés à la maison Berger-Levrault, et qui comprennent :

Pour fourniture de circulaires, lettres, billets de convocation, registre à souche, livres de caisse et de procès-verbaux. . . . 122f 50c

Le 1er bulletin de la société . 175 »

Le 2e bulletin. 392 50

En total.	690 »	690f »c	740 »
Des frais de recouvrement des cotisations et gratification aux garçons de bureaux.	50 »		

Total des dépenses. 1327 25

RÉSUMÉ.

Les recettes se sont élevées à . . . . . 2720f »c

Les dépenses à 1327 25

Excédant des recettes sur les dépenses . 1392 75

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau :

La liste générale des sociétaires.

Le registre à souche des coupures de quittances, avec les dix non réalisés.

Le livre de caisse avec les quittances des paiements effectués.

Le président prie les membres présents de vouloir bien faire des remarques, s'il y a lieu. Aucune objection ne s'élevant, il déclare régularisés les comptes déposés sur le bureau par le trésorier.

M. le Préfet rappelle que dans la session du Conseil général de 1856 un crédit de 1500 fr. a été alloué.

M. Guerber, curé de Haguenau, lit un travail sur l'architecture religieuse en France et en Allemagne. Il compare les constructions et les restaurations dans les deux pays.

Ce discours est favorablement accueilli par l'assemblée.

M. de Ring a la parole pour demander, au nom du comité, le titre de membre honoraire de la société en faveur de deux savants archéologues de l'Allemagne.

Messieurs, dit le secrétaire, l'article XIII de votre règlement intérieur est ainsi conçu :

«Le comité d'administration propose à l'assemblée générale les candidats auxquels il désire conférer le titre de «membre honoraire à raison d'une coopération active au «but de la société.»

Le bureau, par mon organe, a l'honneur de vous proposer d'admettre en cette qualité M. E. Gerhard, professeur d'archéologie et membre de l'Académie des sciences à Berlin.

Cet érudit, auquel le monde savant doit tant de travaux éminents, a visité notre province l'été dernier. Il s'est intéressé à notre société, et s'est lui-même mis en relation avec elle en lui envoyant un rapport imprimé, dont il a été rendu compte dans un de nos procès-verbaux. Pendant son séjour en Alsace, il a visité nos monuments, nos collections; il a voulu voir le mur païen de Sainte-Odile, sur lequel tant de travaux littéraires ont déjà été publiés. Nous associer un nom aussi connu, c'est nous honorer nous-mêmes, et je pense qu'aucune voix ne s'élèvera contre cette admission.

Je demande le même titre pour M. le Dr Joseph Wittmann, directeur de la société pour les recherches historiques et pour celles des monuments du Rhin à Mayence. La société archéologique de Mayence est une des plus renommées de la savante Allemagne. J'ai moi-même l'honneur

d'en être membre correspondant; en prenant l'initiative pour vous engager à conférer le titre de membre honoraire à son président, je crois, Messieurs, remplir un devoir de reconnaissance et payer une dette que vous ne refuserez pas d'acquitter, j'en suis persuadé, au nom de votre secrétaire. De tels hommes, admis dans notre sein, ne peuvent qu'honorer notre société, et nous recommander à l'étranger.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de M. de Ring.

Le président proclame MM. E. Gerhard et Joseph Wittmann membres honoraires de la société.

M. Spach soumet à l'assemblée l'article additionnel au règlement concernant l'adjonction au comité de cinq membres du Haut-Rhin. Cet article est ainsi conçu :

« La Société pour la conservation des monuments historiques, réunie en assemblée générale le 18 février 1857;

Considérant que le nombre des souscripteurs domiciliés dans le département du Haut-Rhin, atteint le quart de la totalité des membres;

Qu'il est juste de donner à ces adhésions nombreuses une représentation au sein du comité administrateur;

A pris la décision suivante :

Seront adjoints au comité d'administration cinq membres, choisis parmi les souscripteurs du Haut-Rhin.

Le chiffre de ces membres adjoints pourra être réduit ou augmenté au prorata des souscriptions à venir. »

Sur la proposition de M. le baron de Schauenburg, il est décidé que les membres à élire seront laissés au choix de MM. les sociétaires du Haut-Rhin, qui en transmettront les noms au bureau de la société à Strasbourg.

M. Spach rappelle à l'assemblée que, conformément au titre IV des statuts, elle doit procéder à l'élection d'un pré-

sident et de quatre membres du comité. Il nomme ceux de MM. les membres sortants que le sort a désignés.

Sur la proposition de M. le baron de Schauenburg, l'assemblée reconnaissant le zèle que le président et les membres du comité en général ont déployé pendant l'année qui vient de s'écouler, décide à l'unanimité que leur mandat leur sera renouvelé.

M. Spach remercie avec effusion l'assemblée en son nom et en celui de ses collègues.

Il communique à l'assemblée une lettre de M. Drion, à Schlestadt, dans laquelle ce membre exprime le vif regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister régulièrement aux réunions du comité par suite des devoirs que lui impose sa charge. Il croit devoir résigner ses fonctions.

L'assemblée, reconnaissant toute la délicatesse de la demande de M. Drion, lui confère, sur la proposition de M. le Préfet et M. de Schauenburg, le titre de membre libre du comité, avec l'autorisation de ne se rendre à ses séances qu'autant que ses occupations le lui permettront.

La séance est levée à quatre heures.

TABLE.

PAGES.

Première réunion de la société, du 5 décembre 1855. — Procès-verbal. 1
Deuxième séance générale de la société, tenue le 11 février 1856. 7
Règlement intérieur de la société. 10
Le château de Hohkœnigsbourg 15
Pièces justificatives 47
Séance du comité du 3 mars 1856 49
Séance du comité du 7 avril 1856 55
Séance du comité du 5 mai 1856 61
Séance du 9 juin 1856 65
Séance du 7 juillet 1856 72
Séance extraordinaire du bureau du 26 juillet 1856. . . . 82
Séance du 4 août 1856 83
Séance extraordinaire du bureau du 18 septembre 1856 . 88
Les châteaux de Luzelbourg-Rathsamhausen 91
Notice sur les verrières de l'église, aujourd'hui paroissiale, de l'ancien couvent de Sainte-Marie-Magdeleine à Strasbourg 100
Notice sur Rheinzabern et ses antiquités 117
Le château de Lœwenstein. — Introduction 129
Le château de Lœwenstein, depuis son origine jusqu'à sa destruction 133
Pièces justificatives. 143
L'abbaye de Wissembourg 149
Pièces justificatives. 217
Séance du 6 octobre 1856 234
Séance du 3 novembre 1856 243
Séance du 1er décembre 1856 252
Séance du comité du 5 janvier 1857. 263
Séance du comité du 2 février 1857 266
Le château de Guirbaden 269
Mémoire sur un autel païen. 296
Coup d'œil sur l'architecture religieuse en Alsace comparée à celle de l'Allemagne 300
Note sur les procédés d'estampage 325
Séance générale du 17 février 1857. 328

ERRATA.

Page 85, ligne 5 : dont la longueur est de $2^m,45$ et la hauteur $0^m,52$, *lisez* : dont le linteau a une longueur de $2^m,45$ et $0^m,52$ de hauteur.

— 238, — 22 : prises, *lisez :* pris.

— 251, — 6 : après hun, *ajoutez :* et.

— 253, — 21 : remise, *lisez :* remis.

— 256, — 17 : descriptions, *lisez :* inscriptions.

— 260, — 4 : trouvées, *lisez :* trouvés.

— 260, — 6 : elles, *lisez :* ils.

— 261, — 30 : trou, *lisez :* sens.

Imprimerie de Veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 1951